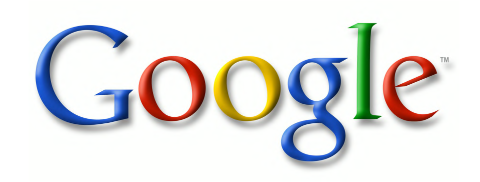
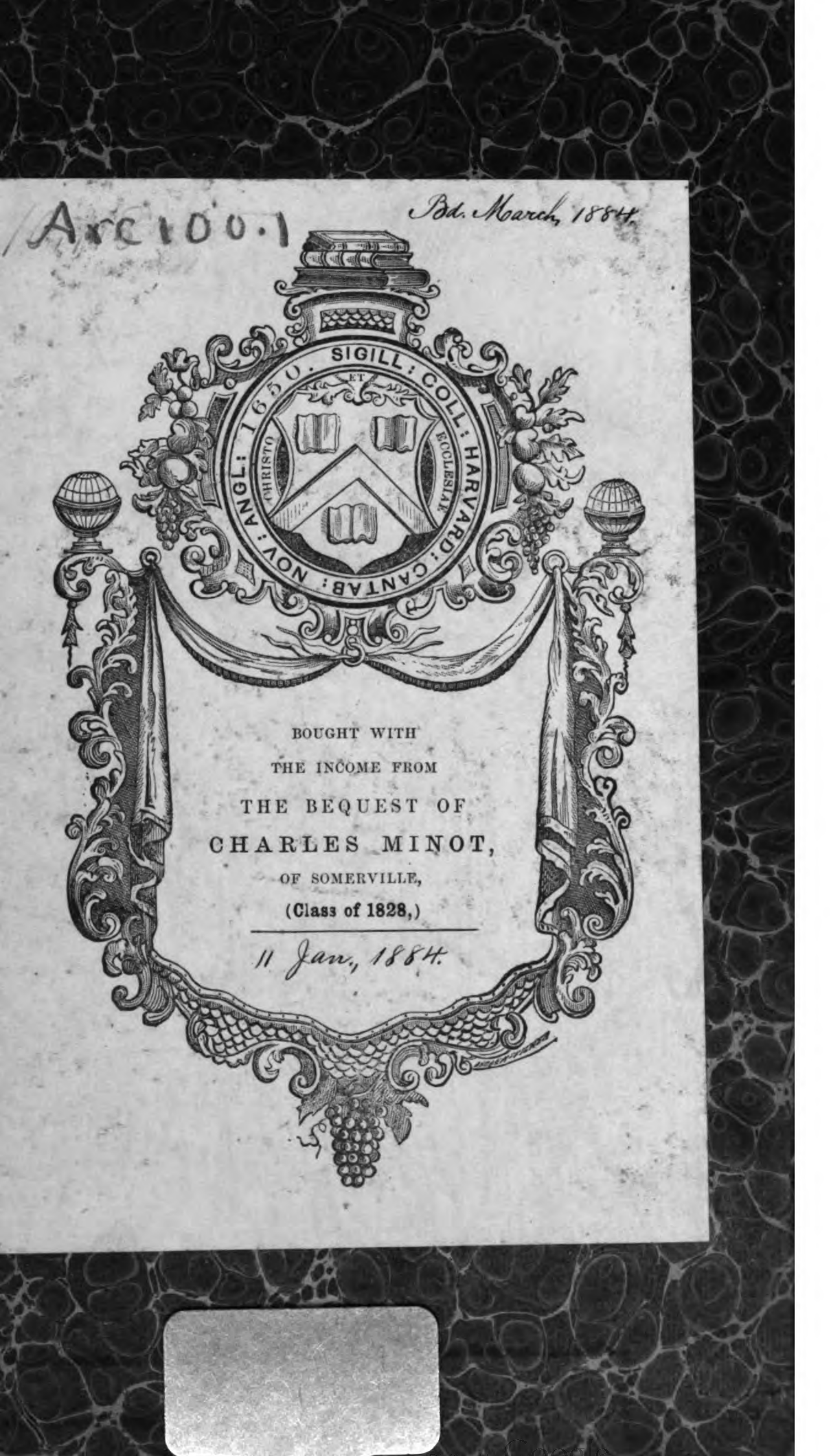

Google



Mémoires

Société nationale des antiquaires de France



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME TRENTE-HUITIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME VIII

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LXXVII

MÉMOIRE

SUR LA CHARTE

DE

LA FRAIRIE DE LA HALLE BASSE

DE VALENCIENNES

(XIe ET XIIe SIÈCLES)

Par M. H. Caffiaux, Associé correspondant national
à Valenciennes.

Lu dans les séances des 14 juillet 1875 et 6 septembre 1876.

« Dans l'antique Scandinavie, dit Augustin « Thierry[1], ceux qui se réunissaient aux époques « solennelles pour sacrifier ensemble, terminaient « la cérémonie par un festin religieux. Assis autour « du feu et de la chaudière du sacrifice, ils bu- « vaient à la ronde et vidaient successivement « trois cornes remplies de bière, l'une pour les « dieux, l'autre pour les braves du vieux temps, « la troisième pour les parents et amis dont les « tombes se voyaient çà et là dans la plaine. On

1. *Récits des temps mérovingiens*, ch. VI.

« appelait celle-ci la coupe de l'*amitié*. Le nom « d'amitié, *minne*, se donnait aussi à la réunion « de ceux qui offraient en commun le sacrifice, « et, d'ordinaire, cette réunion était appelée *Ghilde*, « c'est-à-dire *banquet à frais communs*, parce que « tous les cosacrifiants promettaient par serment « de se défendre l'un l'autre et de s'entr'aider « comme frères [1].... Chacune de ces associations « était mise sous le patronage d'un dieu ou d'un « héros; chacune avait des chefs pris dans son sein, « un trésor commun alimenté par des contribu- « tions annuelles et des statuts obligatoires pour « tous ses membres. Elle formait ainsi une société « à part au milieu de la nation ou de la tribu....., « hostile même à l'égard de ceux qui, restés en « dehors de l'association, ne pouvaient prendre « les titres de *convive*, *conjuré*, *frère du banquet*. »

Ces pratiques, au dire du même historien, passèrent de la Scandinavie aux pays germaniques; les Germains portèrent la Ghilde partout avec eux et ils la gardèrent même après leur conversion au christianisme. Seulement ils y substituèrent l'invocation des saints à celle des dieux et des héros, mais ils retinrent, avec le gros de ses obligations réciproques, le banquet et la

1. Voir à l'appendice, dans le texte de la charte, le § X qui correspond à ce qu'avance l'éminent historien. Il faut lire du reste tout ce qu'il dit de la Ghilde, et on y trouvera, avec notre texte, bien plus de points de contact que nous n'en pouvons relever ici.

coupe des braves. En Gaule, la Ghilde devint une association de liberté et de protection extra-légale, aussi bien que de secours mutuels. Le banquet perdit de son importance et se réduisit aux antiques libations. On la vit aussi se former d'une seule classe d'hommes, non plus dans un but indéfini de secours réciproques, mais pour un objet précis et déterminé : des paysans s'associent pour écarter le péril des rapines et des extorsions, des bourgeois, pour arriver à l'affranchissement de la commune ; les connétablies ou compagnies bourgeoises reçurent aussi, croyons-nous, quelques infiltrations de la Ghilde ; on en vit en outre sortir la confrérie pieuse[1], bornée aux œuvres de la religion, et la confrérie des arts, métiers ou commerce.

Nous retrouvons cette dernière dans une charte très-curieuse intitulée *La charte de la frairie de la halle des draps de Valenciennes*, document antérieur de près de deux siècles à la Ghilde scandinave qu'analyse Augustin Thierry et qui mérite au plus haut point d'attirer l'attention.

Je crois en avoir le premier révélé l'existence en 1865[2], M. Cellier l'a éditée en 1868[3], puis

1. Voir le livre de la *Confrairie monsigneur Sainct Nicolay en Vallenchiennes* (Bib. de Valenciennes, ms. nº 491).

2. *Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes*, t. Ier, 1865, article *Nicole de Dury*, p. 106 note 1 et p. 172 n. 7.

3. *Ibidem*. T. II, p. 127 et suiv.

commentée en 1873[1]. Malheureusement, ce document accuse une confusion, un désordre qu'il importe d'expliquer. — Tel est l'objet de ce mémoire. — Mais pour arriver à mon but, il me faut tout d'abord examiner de très-près deux cartulaires originaux, émanant aussi de la halle basse, et qui sont de 1302 et 1346[2]. C'est qu'en effet, dans ces sortes d'associations primitives, les traditions se perpétuent d'âge en âge, et tel procédé de rédaction usité au XIV[e] siècle n'est que la continuation de ce qui se faisait aux époques antérieures. J'estime qu'après cet examen et une étude de même nature sur la charte de la halle basse, le lecteur reconnaîtra que cette dernière n'a pas été fondue d'un seul jet et qu'elle est composée de trois groupes d'articles, œuvre successive du temps, qui dans l'original eussent accusé des écritures de mains et de dates différentes, ce que nous ne pouvons plus constater actuellement, car nous n'en avons qu'une copie.

1. *Ibidem*. T. III, p. 285 et suiv.

2. « Chest li ordenanche de le drapperie des bries ki furent « amendet par le conseil des xx preudommes qui furent pris « par l'assent dou commun et des jurés et des XIII homes et « fu fait l'an de l'incarnacion mil III[c] et II » (*Archives de Valenciennes*, HH, n° 228). — « Che sont les ordenanches qui, « sour tous les membres et édéfianches de le drapperie de « Valenchiennes, sont faittes, ordenées et corrigiés sur les « bries de la halle des dras » (*Biblioth. de Valenciennes*, ms. n° 708).

I.

Ouvrons donc le plus ancien de ces cartulaires, celui de 1302.

Et tout d'abord, qu'est-ce que ce cartulaire, et que signifient les noms de *briés*, *brief* et *briefvet* que lui donnaient les contemporains ?

C'est un registre, rédigé par ordre de Jean d'Avesnes[1], où le magistrat de la draperie coucha par écrit, en 1302, tous les statuts et arrêtés qui avaient force de loi.

Seulement, comme, en fait d'institutions, rien n'est fixe et immobile, il arriva à ce *brief* ce qui arrive à tous les règlements de sociétés essentiellement actives : il n'était pas plus tôt arrêté et fini, que d'autres décisions survinrent et qu'il fallut leur donner place au recueil.

Que fit-on alors ? On corrigea successivement, soit en marge, soit entre deux lignes, soit entre deux articles, les bans qu'on jugea à propos de modifier ; on biffa ceux qui, dans leur entier, devenaient inutiles, et comme — exprès sans aucun

1. « Apriès, no volons et commandons que li brief de la « drapperie soient veut et mis par devers xx hommes qui « soient dou conseil dou commun et que se aucune cose y a « à amender, que amender le puissent avoec chiaus qu'il appiel- « leront à leur conseil et qui à chou le congnoistront, sauves « nos lois et nos droitures. » (*Charte de Jean d'Avesnes du 4 mai* 1302.) Cf. la note 2 de la p. 4.

doute — la rédaction primitive avait laissé bon nombre de pages blanches dans le corps et à la fin du registre, on y transcrivit les décisions nouvelles à mesure qu'elles étaient prises, jusqu'au jour où la confusion devenant extrême, on procéda à la confection d'un nouveau *brief*.

Est-ce à dire que, dans ce procédé de modification et de complétement, il soit difficile de se reconnaître ? — Non ; sur une copie tout eût été méconnaissable, parce que tout eût été tracé de la même main, mais il s'agit ici d'un document original et les différences d'écriture sont sensibles.

Ces remarques s'appliquent en général au cartulaire de 1346 qui remplaça celui de 1302 et qui fut composé en partie avec des éléments qu'on en tira[1], joints à des bans de création plus récente. Celui de 1302 en fait même supposer un plus ancien, car il comprend, çà et là, des arrêtés de 1282, 1286, 1287, 1293 et 1297.

II.

Ces usages de la halle basse, pris sur le vif dans les originaux de 1302 et 1346, il nous est permis de les faire remonter plus haut, car, nous l'avons dit, si les règlements changeaient, leur mode de formation restait le même et nous devons le

1. On voit en marge, dans celui de 1302, aux articles qui doivent passer dans son successeur, le mot *boin*, soit abrégé, soit en toutes lettres.

retrouver dans la charte de la *Frairie*, cette antique aïeule des *briefs* de 1302 et 1346.

Et tout d'abord, signalons un premier point de ressemblance : comme les *briefs* de 1302 et 1346, l'acte de la *Frairie*, qui n'est lui-même qu'un ensemble de statuts, devait, chaque année, être lu publiquement aux confrères [1]. Et c'est de là sans aucun doute que lui vient l'exorde au ton grave et religieux par lequel il débute. On sent en effet que c'est un motif d'utilité pratique, à l'usage d'un auditoire présent, qui a dicté un tel appel à la charité chrétienne, à la concorde, à l'amitié.

Ce petit sermon qu'on peut voir à l'appendice (§ I) n'est pas précisément dans les habitudes diplomatiques des souverains et il fait une assez étrange figure en tête d'une charte... C'est pour nous un premier motif de soupçonner que, originairement, l'acte de la *Frairie* n'était pas une charte... Disons en outre que le texte latin de la *Paix* de 1114 [2],

1. Le brief de 1302, comme celui de 1346, portent tous deux en tête cette formule dont le fond est le même, quoique les termes varient : « Il est dit, par l'assentement des « xx hommes et par le jugement des xiii hommes, ke li « prouvos de la halle et li mayres et li xiii homme doi- « vent, au plus prochain jour qu'il pueent, puis qu'il seront « entret en l'offisce, et devers xv jours, faire lire le brief en « plainne halle et faire cryer un markiet devant. Et chou « est-il kierkiet au prouwost et au maieur de le hale et sour « leur sairemens. « (*Cartulaire de* 1302.)

2. Charte communale donnée à Valenciennes par Bauduin III, comte de Hainaut, en 1114.

qui a émané directement du Comte, est dépourvu de tout exorde analogue, et que si nous en trouvons un à la traduction qu'on en a donnée, c'est que cette traduction, comme cet exorde, ont été faits aussi en vue du *commun*. En faut-il induire que le texte latin de la *Frairie* n'en avait pas et que l'exorde que nous lui trouvons est une addition postérieure qui date de l'époque où il fut traduit? Nous en dirons quelques mots tout à l'heure.

A *exorde religieux* correspond *conclusion religieuse :* la Paix de 1114 n'en a pas, mais nous en voyons une dans l'acte de la *Frairie*, seulement elle n'est pas à la fin... N'importe, une conclusion *est une fin* et là où nous la trouvons, nous avons lieu de croire que là se terminait la rédaction primitive. Cette conclusion se trouve au § XXe, elle est assez courte pour pouvoir être reproduite ici :

« Tous chiaus qui sont en cheste caritet, Dieus
« tous poissans les deffendèche et wardèche de
« tout péril, en mer, en aiuwes[1] et en terre, et
« wardèche de tout damache chou que à iaus
« appertient et leur linage en permenauletet, et
« ait mierchit de iaus et leur pardoinst tous leur
« péchiés présens et à venir et les délivrèche de
« tout mal, conservèche et confremèche en toute
« boine œuvre et les parmanèche à le vie éternèle.
« — Amen. »

1. Mot impossible, car il signifie *acte, contrat*. Il est visible qu'il faut lire ici *euwes*, eaux.

Pour nous, l'acte de la *Frairie* s'arrêta d'abord ici, et, y compris l'exorde et la conclusion, il se composait de vingt articles formant un tout assez régulier. En effet, sans se piquer d'une disposition des plus rigoureuses, le rédacteur de ce document, après les idées religieuses du début, prend l'auditeur aux chapelles de l'église Saint-Jean où il fait ses dévotions et fixe successivement son attention sur ses devoirs, comme sociétaire, envers les morts et les pauvres; sur différentes mesures d'ordre et de discipline, en vue des assemblées; sur le devoir et le droit de protection mutuelle des frères en voyage. Il passe ensuite à la partie financière et administrative, au respect dû aux décisions du conseil, puis à l'article de la boisson commune et aux mesures capables de prévenir la discorde et les conflits. Il termine enfin en montrant la justice aux mains du prévôt.

Voilà certainement un ensemble de statuts fort convenable pour une société naissante : sans doute on y est très-sobre de ces détails dont fourmillent des codes moins rudimentaires, mais les clauses qui y figurent sont une base; les principes sont posés, c'est tout ce qu'on avait besoin de faire lire, au début, et de faire retenir aux confrères, et mon opinion est qu'on s'est primitivement arrêté là.

III.

Mais de même que les cartulaires de 1302 et 1346 ont dû, fort peu de temps après leur rédaction, recevoir de nouveaux articles; ici aussi, il fallut, de très-bonne heure, remédier, par des développements, à l'insuffisance des statuts originels.

Le § XIX disait bien en effet que la justice appartenait au prévôt; des délits avaient été prévus de § V à X et même ailleurs, mais d'autres se présentant, qu'on n'avait pas indiqués ou définis avec assez de netteté, rendirent opportune la mention d'une pénalité précise pour en prévenir le retour. De là une seconde série d'articles au nombre de vingt-un qu'on transcrivit à la suite des premiers.

Et tout d'abord, notons qu'au § XXI apparaissent des personnages que ne mentionnait pas la partie qui précède : voici un doyen, un chancelier, un huissier auxquels est imposée dès le début, comme au prévôt, l'obligation de donner l'exemple de la ponctualité. Ce sont en outre (§ XXVIII) un aumônier et des prêtres. On rencontre enfin, dans cette seconde partie, une nouvelle espèce d'amende, le muid de vin.

Les articles suivants, de XXII à XXVII et même à XXXI, sont un essai de réglementation pour introduire plus de discipline, d'ordre et de silence

dans les assemblées. La cotisation primitive est insuffisante, surtout après les créations marquées au § XXI ; on y supplée par l'article XXVIII.

Des mesures de discipline intérieure viennent en outre ajouter à l'ébauche des statuts anciens et les §§ XXXI, XXXII, XXXIII, XXXVII, XXXVIII, XXXIX et XL complètent les §§ XVII, XVI, XII, XVIII, V, VI, XVI, XXXII et XIX.

D'autres témoignent d'événements nouveaux et accusent des rivalités, des besoins et des circonstances sans précédents dans le passé (§§ XXXIV, XXXV et XXXVI).

Et maintenant qui a donné ce code à la halle basse? — Je parle des vingt premiers articles aussi bien que des vingt-un qui les complètent..... Qui en a pris l'initiative? qui les a fait rédiger? — Est-ce le souverain, comme le disent Coquiau et d'Outreman?

Il ne le paraît pas : l'acte de la Frairie fut l'œuvre de l'association elle-même, et sa forme le dit assez ; mais il est à croire qu'après l'addition des vingt-un nouveaux articles, on demanda pour eux — et aussi, par la même occasion, pour les vingt premiers — l'assentiment du Comte et de la Comtesse, aux sceaux desquels [1] le châtelain et les

1. « *Hic Balduinus cum Richilde uxore ordinavit Fraternitatem Halæ Vallenchenensis quæ per magna duravit tempora et eam propriis sigillis firmavit, prout patet in chartis ejus villæ* » (citation prise par Coquiau, ancien pensionnaire de la ville, dans un vieux cartulaire, aujourd'hui perdu, et qu'il

magistrats en fonctions ajoutèrent les leurs. C'est alors que fut certainement apposée, après ces quarante-un paragraphes, pour en faire une charte, une formule dans le genre de celle-ci : « *Has omnes* « *prædictas conditiones fraternitatis concessimus* « *Ego Balduinus, comes Haenodii et Richeldis,* « *mea legitima conjux et comitissa et eas nostro* « *sigillo, super adjectis Anselli castellani Vallen-* « *cenensis et præpositi, scabinorum, juratorum* « *que Vallencenensium sigillis, consignari volui-* « *mus.* » Cette formule, qui créait et limitait la charte proprement dite, les traducteurs se sont contentés de la mentionner sans la reproduire, parce qu'ils n'ont traduit qu'en vue de l'instruction des confrères qui avaient plus besoin des articles de la charte que de l'interprétation littérale et entière de l'acte d'apposition des sceaux.

En même temps qu'ils abrégeaient cet article et lui donnaient la forme d'un avis direct[1] — annonçant, de par le Conseil, que la charte qu'on lit a bien réellement reçu l'approbation du Comte — leur a-t-on fait ajouter à leur traduction l'exorde religieux dont nous avons parlé tout à l'heure et qui n'est certes pas fait pour une charte ? — Il est

avait lui-même coté A, quand il le découvrit *à la greffe d'en bas*).

1. ... « Et à chou que nus ne cuidèche chou que fait est « estre follement ordennet, nous volons que tout li confrère « sachent que chest fait et ottryet dou consentement dou « conte Bauduin..., etc. » (§ XLI).

difficile de se prononcer sur ce point. Ils disent bien en signant leur œuvre : « *Riens cangiet ou* « *muet qui le sentence puist en aucune cose varyer* « *ne muer*, » mais ils peuvent avoir considéré comme n'étant point inhérentes à la *sentence*, c'est-à-dire aux dispositions mêmes de la charte, les considérations morales qui servent d'exorde, et, après les avoir mises hors de cause, affirmer qu'ils n'ont rien changé qui altère le sens [1]. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que la conclusion a originairement existé au § XX, car si elle était une addition des traducteurs, ils l'eussent placée à la fin de la pièce : or, ils l'ont laissée au § XX, donc il l'avaient trouvée là. Cela étant, ils ont bien pu trouver aussi un court exorde et l'étendre en le traduisant. Toutefois, son étrangeté n'a plus rien qui doive surprendre, si l'on admet pour lui et

1. On pourrait dire à l'appui que le traducteur de la *Paix* de 1114 l'a signée, dans son ensemble, comme traducteur, bien qu'il y ait : 1° en tête de sa traduction un exorde qu'il n'a pas traduit puisqu'il n'existe pas en latin; 2° maint développement d'articles en langue vulgaire qui, çà et là, ont, après coup, complété la charte latine; 3° les *lettres* dont parle d'Outreman dans son *Histoire de Valenciennes* (p. 279), *sacent tout chil qui*, etc., lettres que, jusqu'ici, l'on a comprises à tort dans la *Paix;* et enfin 4° les articles qui suivent ces *lettres* et qui comme elles sont postérieurs à l'approbation du souverain... Il est vrai qu'on peut très-bien admettre aussi que toutes ces additions ont été originairement écrites en latin par le chancelier de la *Paix*, ce qui expliquerait que le traducteur a pu dire : « *Has leges Pacis Ego Robertus de Vil*- « *lari... transtuli de latino in gallicum,* etc. »

pour l'acte lui-même le mode de formation que nous avons indiqué.

IV.

Mais comment expliquer les vingt-neuf ou trente articles qui suivent encore et qui ont été traduits en même temps que ceux qui précèdent? — Exactement comme nous avons expliqué les additions faites, après coup, dans la même halle basse, aux cartulaires de 1302 et 1346.

Par respect pour les sceaux des souverains dont on n'eût pas osé, même en traduisant, déplacer la formule, par respect pour la charte elle-même, où l'on n'eût pu, sans l'affaiblir, biffer, compléter ou modifier entre les lignes, les articles qui avaient fait leur temps, on laissa toutes choses où elles étaient, mais on mit à la suite des 41 articles approuvés — et peut-être au verso du parchemin original — tous les compléments jugés nécessaires, les modifications réclamées par des besoins nouveaux ou des circonstances sans antécédents, les faits dont on voulait garder le souvenir[1]; et ce

1. Il en est de même, dans la charte de la *Paix,* de tout ce qui a été ajouté en langue vulgaire après le dernier paragraphe latin (l'octroi du Comte) : tout ce qui suit cet *octroi* est postérieur à la charte et s'est trouvé sur le parchemin original au même titre que les additions faites à l'acte de la *Frairie*, dont nous parlons en ce moment. Cf. la note 1 de la page précédente.

n'en fut pas moins, pour les sociétaires, *la charte de la Frairie, marquée des sceaux de Bauduin et Richilde*, quoique ces additions viussent après.

Faut-il s'en étonner beaucoup? — Non. Valenciennes, de temps immémorial, s'est prétendue en possession d'un privilége dont elle était fort jalouse et qui se trouve déjà mentionné dans la *Paix* de 1114 : il s'appelait le *Recours des Echevins*. Un cas était-il douteux dans ses règlements, étaient-ils même muets sur un point imprévu, la décision prise par les magistrats avait immédiatement force de loi, ce qui leur constituait une sorte d'autonomie restreinte, mais assez remarquable[1]. Il pourrait donc se faire que nous eussions dans cette 3e partie, sinon en droit, du moins en fait, l'origine, ou la première manifestation de cet important privilége qui fut plus tard positivement reconnu par Jean d'Avesnes et dont la suppression, quand elle fut tentée, fut une des causes de la guerre terrible que les Valenciennois soutinrent contre lui.

Ces additions admises comme vraisemblables, il nous reste à en donner des preuves intrinsèques : appelons donc tout particulièrement l'attention sur le § LVI que voici :

« Ordennet est ossi, par coumun conseil des « Frères, que, en un cascun jour, si longhement

1. « De toutes les choses ki chi sont escrites chis brief chi « jugera, et s'aucune chose faut, u est à esclairier en che « brief, li juret en feront droit jugement, selonc leur meilleur « entendement. » (*Paix de* 1114, § 65.)

« que li Frère buvront emsamble, li moine de « l'Eglise Saint-Sauve aront 1 sestier de quelcon- « ques buvraiges li Frère buvront, tant que « moines i ara; et s'il advenoit que là ne fuissent « nul moine, li vin demoroit à nostre caritet. »

Au dire de d'Outreman et de Simon Leboucq[1], Charlemagne avait établi à Saint-Saulve six chanoines réguliers, gouvernés par un prévôt et un trésorier, et il avait assigné à leur nourriture comme à leur entretien une partie du fisc de Valenciennes.

Ces chanoines se jetèrent dans le désordre, et Bruno, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, arrivant à Valenciennes, au nom de l'empereur Othon, pour apaiser certains différends survenus entre le comte de Hainaut et ses sujets, agissant d'ailleurs lui-même comme légat du pape, ordonna que ces chanoines fussent mis dehors et remplacés par le prieur et les religieux de Saint-Géry. Cette décision, prise en 959, ne fut exécutée qu'en 1103 ou 1118 : les opinions hésitent entre ces deux dates, mais l'une ou l'autre suffit aux besoins de notre thèse.

L'église de Saint-Géry[2] avait, sur celles qui res-

1. Historiens valenciennois.

2. Elle était sous la protection spéciale du Saint-Siége, comme l'indique une bulle de 912, et le pape Anastase III lui avait accordé un privilége remarquable, celui de pouvoir, en temps d'interdit, célébrer la messe, mais à huis-clos et sans aucune sonnerie de cloches.

sortissaient au diocèse de Cambrai, un droit de patronat. Parmi ces dernières était l'église de Saint-Jean, où nos confrères avaient leurs chapelles. Ce droit de patronat fut ainsi transféré à l'église de Saint-Saulve et voilà comment notre *Frairie* passa sous la dépendance de Saint-Saulve et de ses religieux. Mais, remarquons-le bien, ces faits ont eu lieu, non avant 1070, année de la mort de Bauduin, mais après 1103 ou 1118. Ils sont donc postérieurs à l'apposition des sceaux.

Le même § LVI renferme une allusion à une des phases de la même affaire et elle mérite d'être rapportée. Les chanoines, comme on pense bien, ne se laissèrent pas déposséder sans opposition et c'est ce qui explique le temps qui s'écoula entre 959 et 1118. En vertu d'une transaction qui intervint entre eux et les religieux de Saint-Géry, en 1118, il fut arrêté que chaque chanoine qui trépasserait[1] serait remplacé par un des susdits religieux. Mais des complications survinrent : notre article paraît prévoir le cas où les chanoines à leur tour parviendraient à expulser les moines envahisseurs et il implique que la confrérie

1. Le dernier chanoine ne tomba pas sans vengeance : au moment de laisser, par sa mort, tous les biens et revenus de son église aux religieux de Saint-Géry, il jeta au feu les papiers, chartes et titres qui en garantissaient la possession, si bien que les religieux de Saint-Géry durent recourir au Saint-Siége pour y suppléer, ce qu'ils obtinrent du pape Lucius II, par lettres données à Rome le 1er décembre 1144.

ne continuera ni aux chanoines ni à d'autres les redevances payées dans Saint-Saulve aux moines de Saint-Géry. Le doute à ce sujet semble difficile : l'acte de la Frairie se sert en effet positivement du mot *moine*, or dans un concordat passé entre les parties par Bouchard, évêque de Cambrai, en 1119, et relatif à cette même affaire, les religieux de Saint-Géry sont nettement désignés par le mot *monachi*, en regard de leurs adversaires appelés *canonici*[1]. Il ne peut donc être question dans notre charte que des moines de Saint-Géry, devenus vers 1118 membres du prieuré de Saint-Saulve.

Autre preuve : le § LXVIII accuse, entre les premiers et les derniers articles de cette troisième partie, un laps de temps qui a pu être considérable. En effet, le § XLVIII parle d'un certain Urson comme d'un personnage *vivant*... au § LXVIII, nous sommes en présence de sa postérité : il y est question de son petit-fils dont les enfants jusqu'au quatrième mâle — ou la quatrième génération[2] — jouiront d'une entrée privilégiée dans la *Frairie*... combien d'années séparent ces deux articles, et que

1. « Controversiam ac contentiones inter *monachos* et *canonicos* sancti Salvii, graviter diuque habitas, sopientes, etc.... »

2. Le texte est ici obscur et il est difficile de dire s'il s'agit des quatre premiers enfants mâles de ce petit-fils d'Urson, ou des quatre générations successives qui sortirent de son *premier hoir*.

le dernier est loin de l'année 1070, date extrême de la vie du prétendu auteur de *toute* la charte !

V.

Si nous avons d'aussi sérieuses raisons pour douter que ce document soit un tout homogène, il faut croire qu'à une époque relativement voisine l'œil exercé de Simon Dère[1] n'a pas dû s'y laisser prendre et il y a apparence que, pour lui comme pour Coquiau et même pour d'Outreman, les additions dernières n'ont jamais été considérées comme faisant partie de notre charte. En voici la preuve dans Coquiau :

Il donne le contenu de ce document d'après la copie de Simon Dère... « Elle dispose de l'ordre « que l'on doibt tenir ès banquetz communs, ès « funérailles des confrères ; quelles armes chacun « doibt avoir et que personne n'y soit recheu, « sinon que marchant et d'aultres choses sembla- « bles que l'on peut voir en Simon Dère, *y ayant* « *em bas : tout* chest fait et octroyet dou consen- « tement du conte Bauduin et de la contesse Ri- « childe et Anselin et de tous les seigneurs de « ceste ville. »

Voilà qui est positif, *au bas* de cette copie

1. Simon Dère vivait à la fin du XIVe siècle ; il était clerc de la ville et il avait laissé un registre dans lequel il avait copié nos chartes les plus précieuses. Voir dans les *Mémoires historiques* déjà cités, t. Ier, article *Nicole de Dury*, p. 95.

authentique, c'est-à-dire *à sa fin*, se trouvait l'assentiment des souverains, assentiment qui est aujourd'hui *suivi* d'articles presque aussi nombreux que ceux qui le précèdent... Donc, les derniers paragraphes avaient été regardés comme non avenus par Simon Dère, ou se trouvaient au *verso* de l'acte original, ou même n'y existaient pas du tout...

D'Outreman confirme le témoignage de Coquiau : « *Au bas* de laquelle traduite en françois et rap- « portée au livre de Simon Dère y a ces mots : « Tout chest fait et octroyet, etc. » — Notons enfin que l'analyse sommaire, donnée par Coquiau, ne relate aucun des points qui figurent dans la dernière partie.

On pourrait même induire de ces témoignages si précis que Simon Le Boucq, de qui nous tenons le texte venu jusqu'à nous, a mis la main sur une copie autre et plus complète que celle de Simon Dère, peut-être sur une copie de cette partie du *brief* qui servait aux besoins quotidiens de la draperie... Car un document de cette importance a dû être transcrit sur le *brief du temps*. Il est en effet à remarquer que la copie de Simon Dère, *vue* par Coquiau et d'Outreman, portait cette mention : *tout chest fait et octroyet*, etc., or notre traduction présente une légère variante : le mot *tout* n'y est plus et la tête de phrase est différente : « *Nous volons que tout li confrère sachent que chest fait et ottryet*, etc. » — C'est peu de chose

sans doute, mais c'est quelque chose pourtant.

Nous regarderons donc comme postérieurs à l'assentiment du Comte et comme en dehors de la charte, les vingt-neuf ou trente articles qui le suivent dans la traduction. Ils pouvaient avoir force de loi, de par la volonté des confrères et du magistrat de la halle basse, en vertu surtout du privilége indiqué plus haut[1], mais ils n'étaient qu'un appendice de la charte, sans reconnaissance officielle du souverain.

Et en effet quel prince eût jamais autorisé un article comme celui qui recommence cette troisième série ?

« Chest assavoir que nous prenderons tous les « marcans de cheste ville et de le pourçainte de « cheste ville qui point ne sont en nostre caritet, « et, se boin nous semble, nous buverons quelcon- « ques cose il aront sur iaus. »

Quel prévôt, quels échevins eussent apposé leurs sceaux à un acte qui consacrait le pillage et la ruine d'une partie de leurs administrés au profit de l'autre ?... Voyons ici le reflet d'un conflit passager entre la *Frairie* et le reste de la cité et dans les articles suivants une suite de résolutions inscrites dans l'ordre où elles ont été prises. Nous avons dit que quelques-unes se rattachent à des faits qui appartiennent au XII[e] siècle ; sans nul doute, si la pièce qui a reçu les dernières additions —

1. *Le Recours des Échevins.*

parchemin original ou *brief* — était entre nos mains, nous y trouverions, comme aux cartulaires de 1302 et 1346, bien des écritures différentes.

Tout le monde aussi reconnaîtra que la rédaction, dans cette 3e partie, descend bien plus que dans celles qui précèdent, aux menus détails, aux mentions individuelles, aux engagements personnels et même à des choses qui sont de nature transitoire et passagère ; il s'y trouve même (§ LVIII) des dispositions qui contredisent celles du § III, ce qui prouve qu'elles ne sont pas de la même époque. Enfin la mention de personnages comme le clerc ou aumônier Otbers et autres marque bien une addition faite pour son temps, sinon pour lui.

Mais ce qui prouve surtout que, dans cette troisième partie, la charte n'est plus qu'une sorte de *brief* où l'on enregistre une à une les décisions importantes, c'est qu'elle ne finit pas... — Nous avons déjà vu pourtant, dans ce qui précède, deux *fins* bien distinctes ; elles sont là inutiles... En revanche, ici, où il en faudrait une, il ne s'en trouve point. Le § LXIX, qui clôt la série, semble attendre d'autres articles que doivent amener après lui les délibérations des confrères..... Mais maîtres Hues Cabos et Alexandre de Pons, par leur *translation*, ont rendu toute addition impossible ; d'ailleurs, et avant eux, dès 1114, la charte de la *Paix*, en s'étendant à la cité tout entière, avait rendu peu utiles à la halle basse des mesures

spéciales de protection et de sûreté. Elle n'eut donc plus à enregistrer que des décisions relatives au commerce, au travail et à la marchandise, toutes choses qui avaient naturellement leur place dans les cartulaires précédemment indiqués.

VI.

En résumé, les vingt premiers articles me semblent avoir originairement constitué le code des drapiers : il s'arrêtait au mot *Amen*.

Vingt-un autres, ajoutés ensuite, l'ont complété et en ont formé une charte que terminaient l'assentiment et les sceaux du Comte et autres.

Ces quarante-un articles ont dû figurer seuls au livre de Simon Dère, à en juger par les textes de Coquiau et de d'Outreman.

Quant aux vingt-neuf ou trente derniers, ils n'ont jamais eu d'autre autorité que celle qu'ils tenaient des délibérations des confrères ; ils ont été, comme les autres, rédigés originairement en latin, car l'association avait, à cette époque, pour chancelier, un clerc qui devait savoir son métier, c'est-à-dire donner aux décisions la forme juridique du temps. Il était d'ailleurs payé pour lire le tout aux confrères et probablement pour le leur paraphraser en langue vulgaire les jours de lecture publique, ce qui en fit désirer une traduction officielle.

Alors sont venus les traducteurs qui mirent ces statuts à la portée de tout le monde. Inutile de répéter que, sous leur plume, toutes les différences d'écriture ont disparu. Comme tous les traducteurs, ils se sont attachés à rendre de *mot à mot*, du latin en *roumanch*, ce qu'ils ont eu sous les yeux, avant comme après l'approbation, et en laissant toute chose à la place où ils l'ont vue; plus tard un collectionneur sans critique a recopié leur traduction tout entière, comme une œuvre non pas traduite, mais conçue d'un seul jet, comme une charte octroyée tout d'une pièce et consentie le même jour dans toutes ses parties; ce que n'avait pas fait Simon Dère pour la copie qui reposait au coffre aux priviléges et qui s'arrêtait à l'endroit de l'original où pendaient les sceaux.

VII.

Nous pensons avoir suffisamment expliqué la confusion apparente de l'acte de la *Frairie* et ce qu'on lui a reproché de désordre. Il faut le reconnaître du reste, ce n'èst pas par une belle ordonnance que brillent ordinairement ces vieux documents populaires, mais par leurs résultats : la charte que nous venons d'examiner a su faire parvenir nos pères à un remarquable degré de prospérité, de puissance et de splendeur.

APPENDICE.

Coppie de le cartre et des ordenanches de le Frairie de le halle des dras[1].

§ I. — En non de le sainte et individue Trinitet, de sainte Marie, saint Nicolai et de tous les sains, Nous, très-amet Frère, avons voet à nostre Signeur emsamble awarder le loyen de dilecion, pour coi besoing seroit que quelconques cose que nous faisons encontre les estrangiers, entre nous au mains ire ne estinchielle de discorde nullement aièche vigueur; car, dist li Psalmiste, « voés et « rendés[2] à nostre Signeur vo Dieu », car mieux vaut nient voer que, après le veument, [nient[3]] rendre. Cascuns donques pensèce[4] quel cose il puist à Dieu mieux voer, apparellèce soi cascuns et voèche, mais que il rendèche. Car nostre Sires dist en l'Evangille : « Donnés aumosne » et ailleurs « Li ymage de Césaire soit rendue à César et li « ymage de Dieu soit rendue à Dieu. »

Et nous, Frère, sommes ymage de Dieu, lui tiesmoingnant en Génèse : « Faisons l'omme à l'ymage et sanlan-« che nostre. » Et pour chou, nous, très-chiers, apparillons nous, voons et se rendons; lequel bon Dieu ottroyant, nous porons bien acomplir, se dilection fraternelle est en nous espandue, lequelle nous avons voée à Dieu, car par le dilection de sen proïsme on monte à le dilection de Dieu. Donc, Frère, ensi que dit est, discorde

1. Biblioth. de Valenciennes, ms. nº 536, t. II, p. 29.
2. Le texte porte *rentes* qui n'a pas de sens.
3. Mot oublié mais nécessaire au sens de la phrase.
4. Forme de subjonctif encore employée dans nos campagnes.

par ulle manière ne régnèche entre nous, car dist nostre Sires en l'Evangille : « Je vous donne nouviel mandement « que vous vos entréamés emsamble, ensi que je vous ai « amet; en chou tout congniseront que vous estes my « disciple, mais que vous ayez ensamble dilection. » Donc se, par dilection fraternèle, nous poons devenir li disciple de Dieu, cose bien affréant est, mi Frère, que, ensi que nous avons voet à Dieu, entre nous au moins, tenions[1] dilection; lequelle dilection, ad chou qu'elle soit wardée entre nous sans violence, no Frère ont inposet aucunes lois, car juste cose est que chils soit corrigiés de lois umaines qui ne se voet obtempérer as lois divines.

§ II. Et pour chou ordonnet est, par commun conseil des Frères, que nous mettrons à le fieste saint-Pière, devant sen autel, vj chirons et vj candelers, et lendemain, quant li messe sera célébrée, nous les mettrons sur l'autel et les raccaterons de xij d. et icellui offisce meisme de caritet nous ferons à le fieste saint-Nicolay.

§ III. Apriès, ordennet est que, se aucuns des Frères muert, tous seront présent toute le nuit, à le vigille, jusques que nous soyèmes amonestés dou menistre. Et qui présent ne pora iestre, envoyèche j varlet, u j clercq qui, pour lui, vellèche et qui fache le non de cheli pour cui il vellera escrire au briefvet[2]. Et se chou ne fait, on prendra lendemain de lui wage de iiij d. Li chiron et li candeler demoront toute nuit et toute jour entour le cors dou mort, jusques adonc que on l'ensevelira. Lendemain, uns cascuns soit à l'obsecque dou Frère mort, à tout j d. et se fache estre ou briefvet et se chou ne fait, il l'amendra de

1. Le texte porte *a mains tenons*.

2. Nous avons vu précédemment ce mot à propos des cartulaires de 1302 et 1346. Il désigne ici probablement un registre où se couchaient les procès-verbaux des séances ou cérémonies, en vue des amendes qui pouvaient en revenir à la société.

iiij d. — Quant aucuns frères des Frères sera mors, nous le conduirons par III nuis[1] en quel liu il ara volu gire et biel li ara samblet. Se j vilains[2] muert, il pora avoir les candelers et les cirons, et se il voele, u se il a voet[3] gire à Saint-Saulve, là irons-nous tous, et se non, nous li ferons chi chou que nous li ferièmes u il seroit ensevelis. Chou que nous ferons as hommes, nous le ferons à leur femes, mais que elle muerhent[4], devant leurs maris. Chou que feront li home aians femes, chou feront li non aiant femes; chou que nous ferons as hommes aians femes, chou ferons-nous as hommes nient aians femes.

§ IV. En quel jour li Frère ensamble buveront, on

1. *Par III nuis* semble indiquer qu'on escortera le corps dans un rayon de treis jours de marche et pas plus. Les Francs, pour certaines cérémonies, comptaient par *nuits*. Cf. pour toute cette Ghilde en général, celles de Cambridge, du roi Eric et autres que Aug. Thierry donne dans l'appendice de ses considérations sur l'*Hist. de France*.

2. *Vilain,* probablement homme du dehors (cf. § LXI), qui n'étant pas bourgeois de Valenciennes se trouvait par là à un rang un peu inférieur.

3. Le texte porte « *et se il voet.* » M. Cellier a passé ces mots comme une répétition fortuite de *et se il voele*. Nous les croyons nécessaires, ainsi que la légère modification que nous y avons apportée et qui leur donne le sens de « *ou s'il a fait le vœu de.* » On sait que l'église de Saint-Saulve fut bâtie en mémoire des miracles qui rendirent le saint et le lieu si populaires. Le désir d'y être enterré n'a rien que de très-naturel. Il ne faudrait pas rattacher cette mention de *saint Saulve* aux liens de subordination indiqués plus loin entre la Frairie et les moines de ce lieu : il ne peut être ici question que du vœu d'être inhumé dans une terre sanctifiée par de récents prodiges.

4. C'est-à-dire « à la condition qu'elles *meurent* avant leurs maris. »

donra as povres le disime sestier de quelconques boire li Frère buvront. En quel jour li Frère buvront u plaideront ensamble, nul n'aporche avoecq li fust, fors tout seulement une vergette en se main ; nus n'amainèche avoecq li enfans, u varlet, adfin que li Frère puissent iestre emsamble em pais et en sainte religion sans noise.

§ V. Ordenet est ossi que se I Frères fierche l'autre Frère, et ire, viergongne et honte apparèche entre le fréant et le férut et li batus aiche II Frères qui, par leur sairement le vereflèchent, u il sattisfera au Frère et à le caritet, u il pierdra le caritet. Et se li férus n'ait nus Frères, il en jura devant par celle manière que li acusés fera, donra se foi par avant que il jura, apriès chou que chis ara juré; et se li acusés arenièche, u ne voellèche donner se foi, anschois que li batus jurèche, u il li satisfera et à le caritet, u il ne sera plus nos caritaules.

§ VI. Discernet est ossi que se uns Frères vilonnèche l'autre par corage courchiet [1] et li vilinés ait ij Frères qui chou confermèchent par leur sairement, le vilenant, en non d'amende, donra au villenet iiij s. et xij d. à le caritet, u il pierdra le caritet; et s'il n'a nuls Frères, ensi que deseure est ordenet dou fréant et dou férut, ensi se ferail dou villenant et dou villenet.

§ VII. Se aucuns fierce par jeus j des Frères et chieus s'en clame, u li fréans jurèche que il le fist par jeu et chis jurèche que il a vrai clamet, u il fache tant à ly que il li souffisce.

§ VIII. Quiconque ira au markiet sans armures, chest assavoir sans cotte de fier, u sans arch à xij sayettes et piles, li autres prendront de li le valeur de xij d.

1. *Corage,* dans le vieux français, ne signifie pas toujours *bravoure*, mais *dureté de cœur, violence*, *brutalité*. D'autre part *courchiet* est une des formes du mot *courroucé;* il faut donc traduire : « Si un Frère en outrage un autre dans un « mouvement de brutale fureur », etc.

§ IX. Qui va sans armures, s'il rent xij d. par loy, li caritès ara le loy et chil qui seront en le voie aront les xij d.[1].

§ X. Après che que li Frère seront issut ensamble de cheste ville, li uns demeurèche avoecq l'autre tout partout u besoins sera et adiès li uns admonestèche l'autre, en non de caritet, et par avant promettèche se foi qu'il a besoing de li.

§ XI. Uns cascuns Frères, donra j d. d'aumosne à le Pentecouste, enquel jour il aront estet amonestet, u il l'amendra de iiij d. et de chou nous ferons le serviche à le fieste saint Pière et à le fieste saint Nicolai, devant leur autel, en le église Saint-Jehan.

§ XII. xij boin Frere seront esleut en le caritet et chou que chil jugeront de toutes coses sera fait et nus ne les contrediechent, et se aucuns les contredisoit, u il diche mieux, u il l'amendèche de IIII d. Et chil xij prenderont aucunes fois avoecq iaus XII autres boins confrères sairementés par leur fois. Quelconques coses qu'il jugeront, li jugement sera fermes et estables.

§ XIII. Discernet est ossi que nus ne soit prouvos s'il n'est marchans.

§ XIV. Après, ordenet est que se aucuns Frères à aucun offisce soit eslius par élection des autres Frères, il ne le contrediche mie, et s'il le contredist, il l'amendra de v s., u il sera privés de le caritet, et chil qui seront esliut proumetteront leur foi qu'il seront fiaule à le caritet.

§ XV. Et se aucuns contre justiche ait estet rebelles, en tant que il ne voellèche nient amender le fourfait qu'il

1. Passage obscur qui, rapproché du § VIII, semble signifier que, outre les douze deniers à partager entre les compagnons, le délinquant en devra payer encore douze autres, si, au lieu d'accepter la peine de bonne grâce, il se fait contraindre par le conseil. Cf. § XV.

li sera amis[1], jusques adont que li cartre ait été luite, il l'amendera de double wage; et se, le cartre luite, le wage contrediche, par loy de requief, il l'amendera de IIII d. u il sera privés de le caritet.

§ XVI. Ordennet est apriès que uns cascuns Frères, u ses varlés, reçoipvèche, cascun jour, se boire à l'heure ordennée, chest anschois que viespres sonnèchent, et se chou ne fait, il pierdra se buvrage.

§ XVII. Ottryet est ossi que nus homs ne soit rechus en nostre caritet qui[2] aucun de nos Frères ait en haisne, s'il ne fait tant que à li souffisce; et se li Frères à cui il aroit haisne, n'estoit présens quant chis entreroit en le caritet, ottelle satisfacion li doit-il faire comme se il i fust présens.

§ XVIII. Quiconque se avora en ij Frères, se chil li défaillent, il l'amendra en iiij d. Quiconque fera clameur et il ne le poursuiche, il l'amendra de iiij d.

§ XIX. Li prouvos fera justiche et se li prouvos n'est en le ville, li maire le feront pour lui, car chil le doient secourir de sen office. Li prouvos rechepvra les candellers et les chirons[3].

§ XX. Tous chiaus qui sont en cheste caritet, Dieus tous poissans les deffendèche et wardèche de tout péril en mer, en aiuwes[4] et en terre, et wardèche de tout damache chou

1. *Qui li sera amis* semble plus régulier.

2. Le texte porte *que,* nous avons cru devoir le remplacer par *qui,* comme nous avons mis aussi *nos* au lieu de *vos* du ms.

3. Ce passage se prête aux deux interprétations suivantes : 1° le prévôt sera présent à la fourniture des cierges, ou 2° les cierges lui appartiendront en récompense de ses services et vacations, ce qui équivaudrait à un salaire donné en argent, puisque, nous l'avons vu au § II, les *cirons* et *candellers* se rachetaient.

4. Voir la note 1 de la page 8.

que à iaus appertient et leur linage en perménauletet, et ait mierchit de iaus et leur pardoinst tous leur péchiés présens et à venir et les délivrèche de tout mal, conservèche et confremèche en toute boine œuvre et les parmanèche à le vie éternèle. — *Amen.*

II[1].

§ XXI. Ordennet est ossi que li prévos, maieurs, doyens, cancelliers, huissiers et li ministres communs vingnèchent premiers as plais, u il l'amenderont de iiij d.

§ XXII. Quiconques niens voellans estre justefyet en le caritet se sera partis dou plet par ire, se en che meisme jour de plait viengne ajuchit as Frères[2] donnèche j mui de vin et rehait se caritet, et se chou ne fait, il pierdra de tout en tout le caritet, s'il ne le raccatte de autant que li Frère ont fait[3].

§ XXIII. Se aucuns des Frères ait estés amonestés de no ménistre as plais de le caritet et chils n'i ait volut venir, il l'amendra de iiij d., u il jura que il n'a nient estés amonestés, et se chis, en apriès, admonestés par ij Frère, n'i ait volut venir, privés sera de le caritet, se il ne le racatte, u il jura qu'il n'a nient estés admonestés u qu'il a estet occupés de aucune occupation.

§ XXIV. Se aucuns, levans de se siége, u venans de dehors, parollèche de tréviers à aultrui, il l'amendra de iiij d.[4].

1. Il est entendu que cette séparation n'existe pas dans le ms. Cf. p. 8 et 12.

2. Il semble qu'il faudrait lire ici : *Qu'il* donnèche.

3. C'est-à-dire : « S'il ne se rachète en payant toute l'amende à laquelle les Frères l'ont condamné. »

4. *Parler de travers* peut sans doute signifier *parler avec inconvenance.* Je ne sais pourtant s'il ne faut pas entendre

§ XXV. Se aucuns de nos Frères, estans par dehors, prièche no huissier que il fache venir a li aucuns des Frères dedens séans, se li huissiers [chou fait [1]], il l'amendera à no prevost de iiij d.

§ XXVI. Nuls ne vuidèche dou plait de le caritet, sans le commandement dou prévost.

§ XXVII. Cascuns Frères parolle seulement au Frère séant d'alès li, quant li Frère buvront ensamble, u plaideront, et s'il parolle au tierch, il l'amendra de iiij d.

§ XXVIII. Cascuns qui entrera en nostre caritet, donra xvj d. au pourfit dou prévost, dou cancellier, de l'aumosnier, dou doyen, des priestres et dou maieur.

§ XXIX. Nus n'aporche devens [2] pain, ne char, et se chou fait, il l'amendera de xij d.

§ XXX. Nus ne cantant ne issée, ne entrèche, car che n'est nient cose affréant.

§ XXXI. Se aucuns Frères ait haisne contre l'autre, il clamèche, u il le baisèche, et se che ne fait, il sera privés de le caritet.

§ XXXII. Nul estans haittiés [3] en le ville n'ara se buvrage, s'il n'est occupés de aucune occupation, exceptés chiaus asquels ottryet est; et s'aucuns Frères, apriès chou qu'il ara rechut sen buvrage, vingne boire, u séoir de requief avoecq les Frères, il donra pour l'amende de [4] iiij muy de vin.

ici : *parler à travers les assistants,* c'est-à-dire *de loin et en interrompant*. Le paragraphe suivant et le XXVIIe impliquent en effet qu'on veut empêcher tout déplacement et toute conversation qui, même à faible distance, pourraient troubler l'ordre.

1. Ces mots paraissent manquer au texte ici visiblement incomplet.

2. Probablement *dedèns* (dans l'assemblée).

3. Haittié doit signifier *attardé, arrêté, retenu*.

4. Il faudrait, ce semble, supprimer ici le mot *de*.

§ XXXIII. Quiconques séans as plais, amonestés d'aler au conseil, s'il n'y va, il l'amendra de iiij d.

§ XXXIV. S'aucuns a compaignie avoecq hanseurs[1], u voelle faire hansseur entrer en nostre caritet, il l'amendra au prévost de v s.

§ XXXV. Nous ne ferons à nullui constraint en povretet, u détenut en prison, pitanche de le pecune de le caritet[2].

§ XXXVI. S'aucuns rendeche par loy le pécune de le caritet, u il le paièche mesme jour et li lois sera de xij d. u il pierdra le caritet[3].

§ XXXVII. S'aucuns se clamèche d'aultrui et il, apriès chou que li provos l'ara amonestet au tesmoing des Frères de lès lui séant, ne viegnèche à l'audienche, il pierdra le caritet, se il n'est malades, u empechés ou serviche dou conte, u au damache de ses biens.

§ XXXVIII. S'aucuns prenge autrui, u sacquèche par les keviaus, u par aucun des membres, par ire, il l'amendera à le volenté de cheli.

§ XXXIX. Chil qui porteront le buvrage par le maison

1. Membre d'une *hanse* ou association de marchands, en concurrence sans aucun doute avec notre *caritet*. Quelle était cette *hanse ?* On l'ignore : peut-être, dans ses commencements les plus obscurs, l'association qui fut plus tard la *ligue hanséatique*, dont le commerce de Londres finit par se détacher pour former une hanse rivale dans laquelle entra Valenciennes.

2. Ceci semble en contradiction avec le but même de la Ghilde et demande une explication : les Frères doivent s'entr'aider, mais de leurs propres deniers et sans qu'il soit jamais permis de puiser dans la *caisse* de la charité.

3. Voici, je pense, le sens de ce paragraphe jugé inintelligible : « Si quelqu'un a été condamné à restituer de l'argent « de la confrérie, qu'il le rende le jour même, et l'amende « ne sera que de XII d. ; dans le cas contraire, il sera exclu « de la société. »

donront ossi le buvrage à chiaus qui seront dehors et prenderont leur vaissiaus à l'huis.

§ XL. En quelconques jour li prouvos vora tenir audienche, tout viengnent à l'audienche, u il l'amendront.

§ XLI. Et à chou que nus ne cuidèche chou que fait est estre follement ordennet, nous volons que tout li confrère sachent que chest fait et ottryet dou consentement dou conte Bauduin et de la contesse Richeldis et de Anselin et de tous les signeurs de cheste ville[1].

III.

§ XLI *bis*. Chest assavoir que nous prenderons tous les marchans de cheste ville et de le pourçainte de cheste ville qui point ne sont en notre caritet, et, se boin nous semble, nous buverons quelconques cose il aront sur iaus.

§ XLII. Chil que li prouvos commandera à siervir aront dedens leur maison chou que appartient dedens maisons. Li huissiers et li ministres de l'ostel et li autres varlet qui le vin aportent et ceurent amont et aval, buvront cha et là, et se aront leur boire en leur maison[2].

1. Cet article n'existait probablement que dans la traduction; on lisait sans doute à la place, sur l'acte original, une formule en style direct comme : « *Has omnes prædictas con-* « *ditiones,* etc. » Voir p. 12. — C'est la raison pour laquelle nous donnons le n° XLI *bis* au paragraphe qui commence la 3e partie et qui dans le texte fait corps avec celui qui précède.

2. Phrase obscure signifiant sans doute : « Ceux que le « prévôt commandera de service, recevront chez eux la part « de vin qui leur revient. — Les huissiers, sergents et autres « valets chargés de porter le vin et de faire les courses, boi- « ront là où ils iront (ce qu'on voudra leur donner) et auront « en outre à domicile leur part entière de vin. »

§ XLIII. Estaulit est ossi puis que no confrère seront vuidiet ensamble de ceste ville à cause de marcandise, li uns demeure avoecq l'autre iij jours, cascuns à tout se pain, se il est empêchiés d'aucun clain.

§ XLIV. Et se aucuns n'ait encore fait se marchandise, li autres demeurèche avoecq li j jour, mais que il en soit requis, et se chou ne fait, u il l'amendra à cheli qui l'ara requis et à chiaus qui avoecq ycheli demorent de iiij s. et xij d. à le caritet, u il jura que il n'ara point esté requis de ly et chis qui l'ara admonestet jiura que il a vrai clamet, mais qu'il n'i ait eut autres Frères présens.

§ XLV. Se li cars, u li... d'aucuns brisèche, u li kevaus soit lassés, li uns aidèche et awarde l'autre, se chou faire puet sans mort et sans prise de se corps, et se chou ne fait, il l'amendra de v s. ensi que dessus dit est.

§ XLVI. Jou, Tisserus, cancelliers eslius par le coumun conseil des Frères, ferai, tout men vivant, chest sierviche à le caritet, et li Frère ne me poront oster, toute me vie, celi offisce; et pour iceli offisce, je arai cascun an viij s. à ij fois, c'est à savoir au Noel iiij s. et à le Pentecouste iiij s. [1].

§ XLVII. Cascune nuit, si longement que li Frère buvront emsamble, j'aray demi sestier de quelconques buvrage li Frère buvront et li jour que je liray devant iaus le briefvet [2] j'aray j plain sestier.

§ XLVIII. Le premier jour de le Nativitet, nous devons à Urson xij d. pour le cense de le maison de nostre caritet. Le premier jour dou diemenche dou Noel, Evrars, priestres

1. L'engagement tout personnel des §§ XLVI et XLVII pourrait bien avoir été écrit en marge de l'original et interpolé plus tard dans la copie.

2. Nous avons déjà vu ce mot au § III. Il paraît désigner ici la charte même, à moins que, comme précédemment, il n'indique le registre des procès-verbaux et amendes lu le jour de la reddition des comptes.

doit vj d. à nostre caritet, pour le censse qu'il tient de le terre des Frères de le caritet[1].

§ XLIX. Se li prouvos de le caritet admonestèche aucun Frère dou viespre, u en audienche qu'il paièche sen wage, en le audienche crastine le paiera; et se chou ne fait le prochain jour apriès, il donra demy mui de vin, u il sera privés de le caritet.

§ L. S'aucuns qui soiche boulengiers, cabbareteurs, cousères, foullons, u au vitupère de autre offisce soit imposet, voellèche entrer en nostre caritet, il donra xxij muis de vin, u il fourjiura se mestier.

§ LI. S'aucuns apporche nouvielle[2] en le halle que on donnèche à aucun u à aucune église[3] aucune cose dou catel de le caritet, il l'amendra de demy muy de vin et se li prouvos l'aportoit, il l'amendroit de j muy de vin.

§ LII. Se aucuns des Frères fierche l'autre Frère, u se courrouche à li, si que haisne en naisèche, se li prouvos amonestèche, en non de caritet, l'un et l'autre que il donnèchent ensamble triuwes[4], refuser ne le poront et chis qui le refuseroit seroit privés de le caritet.

1. Autre article qui a l'air d'une note mise en marge pour mémoire et qui de là aura passé dans le texte.

2. *Apporter nouvelle* signifie *proposer à nouveau ; demander comme mesure à prendre,* que, etc.

3. Précaution prise probablement contre quiconque voudrait proposer aux confrères de donner à l'église de Saint-Géry, comme autrefois, les redevances transférées à l'église de Saint-Saulve ; ce qui ferait double dépense pour la charité.

4. La charte de la *Paix* indique deux fois la *trève,* mais sans se servir du mot. L'institution y semble tout à fait à ses débuts. Or voici le mot trouvé et employé, l'institution est présentée comme fonctionnant et déjà établie... n'est-ce pas une nouvelle raison de croire que cet article est postérieur à la paix de 1114 ?...

§ LIII. Item, ordennet est que, en l'autre jour apriès chou que li Frère aront commenchiet à boire, tout chil paieront le vin qui le doivent, et qui chou ne fera au tierch jour rendra par loi xij d. u il pierdra le caritet.

§ LIV. Jou, Otbers, aumosniers eslius dou coumun conseil des Frères, ferai, tout mon vivant, che sierviche à le caritet, et li Frère ne me le poront roster toute me vie, et pour ichest sierviche, je arai, cascun an, ij s. à ij fois, c'est au Noel xij d. et à le Pentecouste xij d. — Cascune nuit, si longement que li Frère buvront ensamble, je aray un pot de quelconques buvrage li Frère buvront; je aray ossi de cascun mort vj d. et de cascun entrant en le caritet ij d.[1].

Ordennet est ossi que quiconques ne payera l'aumosne le jour qu'il le devra payer, il l'amendra de xij d. et se pierdra le vin.

§ LV. Sachent tout présent et advenir que toute li masure de Gonnier, taintenier, apriès le décès de iij homme, c'est assavoir Gelroulfe, Ulard et Clarembaut[2] est baillée et confremée dou dit Gonnier, par droit hiretaule, à l'Hostelerie[3] située ou castiel à Valenchiennes.

§ LVI. Ordennet est ossi par commun conseil des Frères que, en un cascun jour, si longhement que li Frère buvront emsamble, li moine de l'église de Saint-Sauve aront

1. Voir la note 6 de la page 38.

2. D'Outreman (p. 405) donne au premier abbé de Saint-Jean le nom de Clarembaut. Il mourut en 1141 : ressemblance de nom peut-être fortuite, mais peut-être aussi bonne à noter, puisque nous admettons que la rédaction de la 3e partie de notre charte est postérieure à l'apposition des sceaux.

3. D'Outreman, p. 484, et Simon Le Boucq, p. 181, disent que les libéralités de la *Draperie* enrichirent l'Hôtellerie, ancienne institution charitable qui existe encore aujourd'hui et que nos chroniqueurs prétendent élevée par Valentinien, sur l'emplacement d'un temple de Vesta.

j sestier de quelconques buvraiges[1] li Frères buvront, tant que moines i ara[2], et s'il advenoit que là ne fuissent nul moine, li vin demoroit à nostre caritet. S'aucuns des Frères soit deffalans quant nous rechevrons l'aumosne....[3]

§ LVII. Ordennet est ossì dou commun consiel des Frères que ij paielles[4] pareilles soient adies en le halle, une dont on aimera[5] le vin en le tavierne, l'autre dont on rechevra ycheli vin en le halle.

§ LVII. Ordennet est ossi dou commun conseil des Frères que, quant il ara j Frère mort[6], on donra xx d. de l'aumosne à x clers qui, toute nuit, veilleront et canteront le sautier pour les trépassés et seront priant entour le cors

1. Nous avons expliqué, page 15, l'importance des faits mentionnés dans cet article qui nous donne approximativement une date ; nous y renvoyons le lecteur.

2. Nous avons vu au § LI la confrérie prendre ses précautions pour empêcher que la redevance, transportée au monastère de Saint-Saulve, ne soit également payée à Saint-Géry : nous la voyons ici prendre la même mesure contre les chanoines, pour le cas où ils resteraient maîtres du terrain. Nos confrères n'entendent nullement payer deux fois et peut-être espèrent-ils tirer de ces conflits, grâce aux décisions qu'ils prennent, l'occasion de ne plus rien payer du tout.

3. Lacune dans le texte.

4. *Paielle*, sorte de casserolle profonde qui servait de mesure. Le peuple use encore à Valenciennes de ce mot pour désigner une poêle.

5. On appelait *ame* la mesure qui, dans les Pays-Bas et notamment à Anvers, servait à mesurer le vin. On employait encore ce mot au XVI[e] siècle.

6. Il suffit de rapprocher les §§ LVIII et LIX du § III pour voir que les cérémonies des funérailles ont reçu d'importantes modifications et qu'elles n'appartiennent point à la même époque.

dou mort, jusques dont que on l'ensevelira; avoecq ches devant dis x clers seront sannaublement présens Payens et Frédris, priestres et Othors, li clers.

§ LIX. Ordennet est que s'aucuns soit admonestés dou ménistre de le caritet à ensevelir aucun frère, se il, u se feme n'i soit, il l'amendra de iiij d.; otel sierviche fera-on as femes qui morront devant leurs maris.

§ LX. S'aucuns des Frères amainèche avoecq li boire aucun marchant, s'il n'est loiaus, il l'amendra de demy muy de vin.

§ LXI. S'aucuns des Frères de dehors aucun marchant qui ait demoret longement en ceste ville amainèche boire avoecq li, u se varlet, u ses enfans, il l'amendra de demy muy de vin; exceptés chiaus qui awardent leur conduit, u qui queront leur voiture, u qui seront empechiés de debte, u de plais.

§ LXII. Se li prouvos u li maires donnèche à aucun dou vin de le caritet, u de sen propre vin, u dou vin accattet, exceptet le conte, le contesse et les castelains, et on le puist moustrer par ij Frères, il l'amendra de j muy de vin et se on ne le puet moustrer par ij Frères et clameur en soit faitte, il se purgera de se main, u il l'amendra, ensi que dessus est dit [1].

§ LXIII. Ordennet est ossi que nuls des Frères, u leur varlés n'aporce avoecque li armures devens le porte, u le maison de le caritet; chest assavoir espées, lanche, ne autres armures faites de fier; et se chou fait, il l'amendra de j mui de vin, u il pierdra le caritet, et se li Frère osèche jiurer que ses varlés, ne de se commandement, ne de se volentet, ait aportet dens les dessus dittes armures, çoula

1. Cette défense au prévôt et au mayeur de donner même de leur propre vin implique une certaine défiance et la crainte qu'ils ne se fassent des créatures et un parti pour en abuser ensuite. Cf. LXVII.

pora-il jiurer, se li prouvos, u li Frères qui les armures aroit trouvet ne a ij Frères, et apriès il donra demy muy de vin à nostre caritet, u il pierdra le caritet.

§ LXIV. Se li prouvos voet accater vin au pourfit des Frères et aucuns des Frères, sur le deffense du prouvos ackache celi vin, il l'amendra de v s. et li prouvos rehara le vin, se il voet, u li Frère pierdra le caritet, se on le puet moustrer par ij Frères.

§ LXV. S'aucuns des Frères hansèche, aucun hanseur au market mains que de v s. [1]...

§ LXVI. Si, apriès chou que li Frères ara rechut sen boire par se varlet, soit veus en cheli jour de ij Frères, u amonestés, il jiura lendemain en audienche qu'il estoit malades, u qu'il n'estoit nient en le ville quant se boires fu rechus, ne qu'il ne quéroit occation d'avoir se boire [2]..., u il l'amendra de xij d.

§ LXVII. Se li prouvos quitoit aucune cose dou pris dou vin que li Frère doient, il l'amendera de une carrette de vin [3].

§ LXVIII. Sachent tout li confrère de nostre caritet que li premiers hoirs de Rainier fil de Alemant [4] qui fu fils de Urson, hara de droit hiretaule le caritet, parmi j ferton d'argent et j muy d'avaine qu'il donra et pareillement

1. Phrase incomplète. Il faut toutefois remarquer le sens de *hanser, taxer*. Il y a peut-être ici à chercher, pour le mot *hanse,* une étymologie différente de celle qu'on est convenu d'admettre.

2. Lacune probable après *boire ;* le sens complet doit être : boire *sans se déranger, sans sortir de chez lui.*

3. Cf. la note 1 de la page 39 (art. LXII).

4. Une charte de 1103, citée par d'Outreman (*Hist. de Valenciennes*, p. 415) à propos du différend entre les chanoines de Saint-Saulve et les moines de Saint-Géry, parle d'un certain *Alemand* comme tenant en arrière-fief l'église de Saint-Saulve.

hara ses secons hoirs et ses tiers et ses quars et adont cessera cette hoirie.

§ LXIX. Ordennet est ossi par le commun conseil des Frères que se li Frère voisent[1], u soient, u reviengnent ensamble de marcandise et aucuns de iaus, u li avoirs d'aucun de iaus soit, par aucune cause, mais que che ne soit, par se propre fourfait, empechiés, u saisis, u ariestés, et on viengne pour le raccater, cascuns des Frères là présens donra se part pour le raccater, seloncq le valeur de l'avoir qu'il ara avoecque li, mais qu'il en soit admonestés; et qui chou ne fera, mais que on le puist moustrer par ij Frères qui chou par leur sairement vérifieront, il l'amendra de v s. mais que clameur en soit faitte. Desquels v s. li caritet ara les iiij et chis qui clamera les xij d. Et se paiera se part dou damage de se confrère, mais que li moustranche soit bien faite.

Chest transescrit ont fiaulement maistres Hues Cabos et maistres Alixandres de Pons translatet de mot à mot, dou latin en roumànch. Riens congiet ou muet qui le sentense puist en aucune cose varyer ne muer.

1. *Voisent,* aillent : subjonctif qui semble tiré de la forme indicative *je vais.*

L'AUTEUR

DE LA

TAPISSERIE DE L'APOCALYPSE

D'ANGERS.

Par M. Jules Guiffrey, membre résidant.

Lu dans les séances des 9 mai et 4 juillet 1877.

L'Église Saint-Maurice d'Angers possède un des plus précieux monuments de l'industrie textile au moyen-âge. La tenture de l'Apocalypse remonte en effet à la fin du XIVe siècle. On chercherait vainement parmi les tapisseries de nos cathédrales une œuvre aussi ancienne et aussi considérable par son étendue.

Les monographies[1] consacrées par les érudits

1. Deux notices, surtout descriptives, ont été publiées sur les tapisseries d'Angers. La plus ancienne a paru en 1858 sous ce titre : *Les tapisseries du sacre d'Angers*, classées et décrites selon l'ordre chronologique par M. A. Barbier de Montault, petit in-12 de 80 pages. La seconde, beaucoup plus récente, est la reproduction des descriptions

de l'Anjou à la tenture de l'Apocalypse résument tout ce qu'on sait de son histoire. Elles expliquent le sens symbolique des soixante-dix-huit tableaux échappés à la destruction ; elles présentent un récit fidèle des vicissitudes qu'ils ont traversées, des dangers qu'ils ont courus. Dès le XVIe siècle, par suite de la négligence d'un évêque d'Angers, François de Rohan[1], la tapisserie se trouvait en fort grand péril ; on avait dépensé mille livres tournois aux réparations les plus urgentes, et on n'évaluait pas la réparation totale à moins de six mille livres. A cette époque, les sept pièces, dont se composait la tenture entière, étaient estimées deux cent mille livres. Vers la fin du XVIIIe siècle, en 1782, le Chapitre,

empruntées par M. Barbier de Montault à la traduction de Bossuet. Dans sa *Notice archéologique sur les tentures et les tapisseries de la cathédrale d'Angers* (in-8, de 138 p. et 1 planche), M. L. de Farcy a ajouté au commentaire courant de son devancier tout ce qui avait été découvert depuis 1858 sur l'histoire de la fameuse tenture de l'Apocalypse. Enfin, M. de Saint-Joannis a lithographié une reproduction au trait des sujets représentés sur la tapisserie.

Dans un article paru dans le journal l'*Art*, le 24 décembre 1876, M. Giry a comparé les tableaux de la tapisserie avec les miniatures du manuscrit auquel ils sont certainement empruntés, et a étudié l'histoire et les origines du manuscrit et des miniatures. Plusieurs dessins reproduisent les mêmes scènes d'après le manuscrit et d'après la tapisserie, et permettent d'en constater les analogies.

1. Il occupa le siége épiscopal d'Angers, de 1499 au 10 septembre 1532.

après avoir fait vendre toutes les plaques de bronze qui décoraient les tombeaux de l'église, et « *mis en marbre* » tous les autels, décida que les tapisseries de l'Apocalypse étaient trop gothiques pour être tendues. C'était un véritable arrêt de mort. L'aliénation de l'Apocalypse fut arrêtée, la vente annoncée dans les feuilles publiques. Si elle n'eut pas lieu, c'est probablement qu'il ne se trouva pas d'acquéreur. Enfin la Révolution mit un terme à ce funeste projet, et les tapisseries n'évitèrent ce danger que pour courir de nouvelles chances de destruction. Après diverses vicissitudes, replacées dans l'église en 1806, elles y demeurèrent jusqu'en 1830. Il était réservé à notre époque d'accomplir l'acte de vandalisme tant de fois projeté et toujours ajourné. Portée sur l'inventaire du mobilier de l'évêché, l'Apocalypse fut définitivement mise à l'encan en 1843, et, sans l'intervention d'un prélat intelligent, elle était bien cette fois définitivement perdue pour la cathédrale. Monseigneur Angebault, évêque d'Angers, la racheta de ses deniers et la restitua à la fabrique. Elle décore aujourd'hui les deux côtés de la nef et la moitié d'un des bras d'un transept. Restaurée avec soin, elle offre encore un des spécimens les plus importants que l'on connaisse de l'art de la tapisserie au moyen-âge.

Tous les archéologues qui se sont occupés de l'histoire de ce monument sont tombés d'accord sur ce point qu'il appartenait à quatre époques

distinctes. La septième pièce, bien postérieure aux six premières, a une date certaine. Elle fut donnée en 1490 par la duchesse de Bourbon ; mais il est évident que les artisans chargés de l'exécuter eurent ordre de se conformer au style des premiers morceaux ; peut-être possédait-on encore les patrons primitifs. Dans tous les cas, nous n'avons pas à nous occuper ici de cette dernière série dont l'origine est suffisamment établie. Les six autres pièces furent exécutées entre les années 1373 et 1453. Leur exécution se poursuivit pendant plus d'un demi-siècle. Certains caractères permettent de dater approximativement leurs différentes parties. Les plus anciennes en effet portent sur le fond, avec les initiales L M, qui ne sauraient convenir qu'à Louis Ier d'Anjou et à Marie de Bretagne, sa femme, les armes d'Anjou et de Bretagne qui viennent confirmer l'attribution de ces initiales. Or, Louis, premier duc d'Anjou, est mort en 1384 ; l'exécution des morceaux chargés de ses initiales et de ses armes remonte donc à une époque antérieure à l'année 1384.

Sur les pièces qui suivent, on remarque la lettre Y. Elle rappelle le nom d'Yolande d'Aragon, mariée à Louis II d'Anjou en 1400 et décédée en 1442. Yolande d'Aragon avait perdu son mari le 29 avril 1417 ; c'est probablement après cet événement qu'elle songea à continuer la tenture commencée par Louis Ier. Si le travail, qu'elle

signa pour ainsi dire de la première lettre de son nom, avait été exécuté pendant la durée de son mariage, on n'eût pas manqué de joindre des L aux Y qui décorent les fonds. Enfin, sur certaines pièces se remarque l'étendart de Lorraine ; or, René d'Anjou fut duc de Lorraine et de Bar, de 1431 à 1453 ; c'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer la fabrication de cette troisième série de sujets.

Ce fut seulement en 1481, en vertu du testament du roi René, que la tapisserie de l'Apocalypse vint décorer la cathédrale d'Angers. Jusque-là, elle avait été tendue dans les salles des divers châteaux des ducs d'Anjou ; elle suivait ses propriétaires dans leurs voyages ; on trouve des preuves certaines de ces déplacements dans les comptes du roi René ; enfin elle était déposée dans le château de Baugé alors que le dernier duc vint à mourir.

Jusqu'à ce jour, si la date de la fabrication des pièces les plus anciennes avait été approximativement fixée à l'aide des initiales et des armoiries, on n'avait invoqué aucun texte qui corroborât cette conjecture et qui déterminât le lieu de la fabrication et le nom des ouvriers ou des artistes employés par le duc d'Anjou. Les historiens de ce bel ouvrage ne font même pas mention d'un témoignage contemporain qui a une réelle importance en cette matière. Dans un inventaire des manuscrits conservés dans la Tour de la Librai-

rie, au Louvre, on lit cet article : « L'Apocalypse en françois, toute figurée et ystoriée et en prose. » L'inventaire fut rédigé en 1373. Or, sept ans après, en 1380, on fait un récolement des livres appartenant au roi, et, en marge de l'article relatif au manuscrit de l'Apocalypse, on écrit la note suivante : « Le Roy l'a baillée à Monsieur d'Anjou, pour faire son beau tappis. »

Ainsi le manuscrit de l'Apocalypse appartenant au roi Charles V a servi de type et de modèle à l'artiste chargé de faire les patrons de la tapisserie. Ce manuscrit ayant été prêté au duc d'Anjou plus tard que l'année 1373, c'est seulement après cette date que l'exécution de la tapisserie a pu être entreprise. On peut suivre, sur les miniatures de ce volume qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (fonds français, n° 403), les différentes scènes reproduites par le tapissier, et on y trouvera le commentaire le plus exact des sujets représentés sur la tapisserie d'Angers.

M. Giry, dans un récent article, a trop bien établi tous ces points déjà signalés par certains historiens de l'Anjou, pour qu'il soit utile d'y insister davantage. Il a de plus retrouvé les traces du manuscrit de Charles V dans la bibliothèque d'un célèbre amateur flamand du XVe siècle, le sieur Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuse, et il a conclu de sa présence dans les Flandres, qu'il avait été envoyé à quelque tapissier d'Arras, et

que, par suite, la tapisserie d'Angers avait une origine flamande.

La déduction ne manquait pas de vraisemblance, d'autant plus que jusqu'ici la Flandre a été considérée comme le centre unique des tapisseries historiées. On connaissait bien, par quelques extraits de comptes royaux publiés de divers côtés, le nom de plusieurs tapissiers français; mais on n'avait jamais songé à étudier de près les fabriques parisiennes. C'est ainsi que la Flandre, et plus particulièrement la ville d'Arras ayant fait oublier tous les autres centres de fabrication, on leur attribuait indistinctement toutes les tapisseries antérieures à la fin du xv[e] siècle. On n'avait donc jamais douté que le duc d'Anjou n'eût confié à des ouvriers flamands l'exécution de sa fameuse tenture. La présence du manuscrit de Charles V dans une collection flamande vers la fin du xv[e] siècle avait donné une nouvelle force à cette conjecture. Il ne fallait rien moins pour la renverser qu'un texte précis, authentique. Ce texte, nous l'avons rencontré dans le compte des recettes et dépenses du duc Louis I[er] d'Anjou pour les années 1375 à 1379[1].

Voici les articles relatifs à la tapisserie de l'Apocalypse :

1. Ce compte, intitulé *Trésorerie du duc d'Anjou,* porte aux Archives Nationales la cote KK, 242 (section historique).

« A *Nicolas Bataille*, sur la façon de deux draps de tapisserie *à l'istoire de l'Apocalice* qu'il a faiz pour mons. le duc par led. mandement rendu ci-dessus en la prouchaine partie, et quictance dud. Nicolas, donnée le 7e jour d'avril 1377.
1000 frans.

« A *Hennequin de Bruges*, paintre du Roy notre seigneur, sur ce qui lui peut ou pourra estre deu à cause des pourtraitures et patrons par lui faiz pour lesdiz tapis à l'istoire de l'Appocalice, par mandement dudit notre seigneur le lieutenant, donné le derrenier jour de janvier 1377, et quittance dud. *Hennequin de Bruges*, donnée le 28e jour dud. mois. 50 franz.

« A *Nicolas Bataille*, tapissier de Paris, sur la somme de 3000 franz qu'il doit avoir de mond. seigneur par marchié fait pour lui faire trois tappis de l'istoire de l'Apocalice, rendues prises dedens Noel 1379, par mandement dud. mons. le duc, donné le 9 juing l'an dessus dit, et quictance dud. Nicolas, donnée le 16e jour dud. mois. 300 fr. »

D'autres mentions paraissent se rapporter au même ouvrage, mais leur rédaction trop vague ne saurait être invoquée ici. Celles qui viennent d'être reproduites suffisent pour fixer la date, l'origine et le nom des artisans qui ont travaillé aux plus anciennes pièces de la tenture de l'Apocalypse.

Il serait difficile de trouver une confirmation

plus positive de la date assignée à notre tapisserie par l'article de l'inventaire des livres de Charles V cité plus haut. Le duc d'Anjou emprunte le manuscrit après l'année 1373 ; aussitôt, sans perdre de temps, peintre et tapissiers se mettent à l'ouvrage.

Le précieux volume est évidemment confié à Hennequin de Bruges, chargé de l'exécution des patrons. Le nom indique assez l'origine flamande de l'artiste, mais on chercherait vainement quelques détails sur sa biographie. C'était, à n'en pas douter, un habile homme pour que le duc Louis ait été le chercher à Bruges et lui ait confié l'ordonnance de ces tableaux auxquels il paraît avoir attaché une singulière importance. Au surplus, les rapports entre les Flandres et la cour de France étaient fréquents à cette époque. Le compte même auquel sont empruntés les articles qui font la base de ce travail, nous apprend que le duc d'Anjou avait fait un séjour à Bruges dans le courant des années 1375 et 1376. Son voyage avait probablement duré quelques semaines ou même quelques mois ; car il emportait avec lui, comme c'était alors l'usage, les tentures destinées à garnir et à décorer ses appartements [1].

Supposer que le duc d'Anjou allât à Bruges pour s'occuper des patrons de l'Apocalypse, serait peut-être attacher trop d'importance à un

1. Fol. 92 du registre cité.

détail du voyage ; mais il dut profiter de la circonstance et régler, pendant qu'il était sur les lieux, les conditions du marché avec le peintre de son choix. Il laissa probablement à Hennequin le manuscrit de l'Apocalypse. Quand le duc Louis Ier vint à mourir, en 1384, les patrons n'étaient peut-être pas terminés, ou bien encore le peintre avait oublié de restituer le précieux volume. Les successeurs du duc d'Anjou ignorèrent ou perdirent de vue ce détail. Quant au roi de France, au jeune Charles VI, il avait alors bien d'autres préoccupations que celle de réclamer un volume prêté par son père à un de ses oncles. Ainsi s'explique la disparition temporaire du manuscrit de l'Apocalypse, puis sa présence dans une collection flamande avant son retour dans la bibliothèque royale. Ce fut seulement sous le règne de Louis XII que le manuscrit revint au Louvre par suite de l'acquisition en bloc de la bibliothèque du sieur de la Gruuthuse, dont les armoiries apparaissent encore sous l'écusson royal qui les recouvre.

Si le duc d'Anjou ne trouva pas autour de lui un peintre capable de fournir les dessins de la riche tenture sur laquelle il voulait faire retracer une des scènes de l'Écriture les plus populaires au moyen-âge, il n'eut pas besoin de s'adresser à des étrangers pour l'exécution du tissu. La ville de Paris possédait alors dans son sein une corporation de tapissiers dont la réputation rivalisait

avec celle des ouvriers flamands. Les nombreuses commandes, faites aux fabriques parisiennes par le roi ou par les princes français, et dont les documents contemporains ont conservé le témoignage, prouvent la prospérité de cette industrie en France pendant la seconde moitié du XIVe siècle.

Parmi les habiles artisans dont les comptes royaux ont conservé le nom, *Colin* ou *Nicolas Bataille* occupe incontestablement le premier rang. A en juger par le nombre et la richesse des tapisseries qu'il exécute pendant une période de vingt-cinq années, il devait se trouver à la tête d'un atelier considérable, comptant de nombreux ouvriers et apprentis. Le nom de Nicolas Bataille n'est pas d'ailleurs cité ici pour la première fois.

Dès 1840, M. Achille Jubinal, dans ses *Recherches sur l'origine et l'usage des tapisseries à personnages*[1], analysant certaines quittances des archives de M. le baron de Joursanvault, avait noté un tapis de haute-lisse de l'*Histoire de Theseus et de l'Aigle d'or*, acheté de Colin Bataille, en 1391, par le duc d'Orléans au prix de 1200 livres, et diverses tentures de *Pentasillée* (de 15 aunes de long, 4 aunes et 1 quartier de haut), de *Beuve de Hanstonne* (20 aunes de long, 3 aunes et demie de haut) et des *Enfants de Regnault de Montauban* (20 aunes de long, 3

1. Voy. p. 29.

aunes et demie, demi-quart de haut), également exécutées par Nicolas Bataille[1].

Puis M. le comte Léon de Laborde, dans les *Ducs de Bourgogne*[2], aux ouvrages exécutés pour le duc d'Orléans, ajoutait une tapisserie représentant l'*Arbre de la vie*[3], c'est-à-dire une sorte d'arbre de Jessé, estimé 200 escus et payé au tapissier le 8 février 1398.

Dans un ouvrage antérieur à celui de M. Jubinal et dans lequel les artistes et tapissiers français n'apparaissent qu'incidemment, car il est consacré à l'étude et à la description des sceaux des princes de Savoie (Turin, 1834, in-4°), le nom de *Colin Bataille* est déjà cité. L'article qui le concerne et qui porte la date de 1376, c'est-à-dire de l'année même à laquelle remonte l'exécution de la tenture de l'Apocalypse, mérite d'être reproduit intégralement :

« Liberavi *Colino Batailly*, civi parisiensi, die 13 septembris anno domini 1376, pro novem peciis tapicerie unius camere domini operate ad

1. Archives Nationales, KK, 242, f° 20, verso.

2. Tome III. Ces quittances appartiennent aujourd'hui au British Museum, où M. de Laborde les a retrouvées.

3. Voici le texte de cet article : « et pour un tapis de chapelle de l'*Arbre de la Vie*, auquel il y a un Crucifix et plusieurs prophètes par les branches de l'arbre, et au-dessous d'icellui paradis terrestre, Notre Dame, Saint Jean et autres saints et saintes, tapis acheté le 4 décembre dernier au pris de 200 escus. »

colars, et pro novem aliis peciis alterius tapicerie unius alterius camere domini operate ad eygles et nodos domini... »

Ainsi, en 1376, Colin Bataille, bourgeois de Paris, le texte le dit positivement, livrait à Amédée VI, dit le comte Vert, époux de Bonne de Bourbon, dix-huit pièces de tapisserie à couleurs, dont plusieurs étaient ornées d'aigles et de nœuds. On sait que les armes du comte Vert sont ordinairement accompagnées de nœuds. C'est, je crois, la plus ancienne mention de notre tapissier qui se rencontre dans les documents publiés jusqu'à ce jour.

On peut juger par ces citations de l'importance de cet atelier parisien ; mais les comptes royaux fournissent bien d'autres détails qui n'ont point encore été relevés et qui permettent de suivre Nicolas Bataille, année par année, depuis 1375 jusqu'au jour de sa mort.

Il apparaît dès le début du compte qui renferme de si précieux renseignements sur les auteurs de la tenture de l'Apocalypse. Dès 1375, deux paiements, l'un de 300, l'autre de 800 francs, sont faits à Colin Bataille pour plusieurs pièces de « tappiz à ymaiges », sans autre désignation. Le 7 juin 1376, on lui paie 1000 francs pour « un grant tappiz de haute-lice à ymaiges où est l'ystoire d'Estor (*lisez :* Hector), » fourni au duc d'Anjou. On remarquera le prix élevé d'une seule pièce ; c'est exactement le même que celui de

chacun des tapis ou des draps de l'Apocalypse.

On a vu que les articles cités plus haut se servent tantôt du mot tapis, tantôt du mot drap. Ces deux termes ont évidemment le même sens ; mais ce sens demande à être expliqué et précisé. En effet, dans le seul compte du duc d'Anjou que nous possédions, cinq tapis de la tenture de l'Apocalypse sont attribués à Colin Bataille. Or, la tenture entière se composant de sept pièces, y compris celle de la fin du XVe siècle, et plusieurs des six pièces les plus anciennes portant les armoiries du roi René ou les initiales de sa mère, Yolande d'Aragon, Nicolas Bataille ne saurait être à lui seul l'auteur des cinq premières pièces formant soixante tableaux différents. Il est bien plus vraisemblable que, par ce terme de tapis ou draps, l'auteur du compte aura voulu désigner les scènes rattachées les unes aux autres et maintenues ensemble par une bordure commune et aussi par la grande figure qui ouvre chaque série.

Un examen sommaire de la disposition des sujets vient confirmer cette explication. Chaque pièce compte quinze tableaux, sauf la deuxième et la troisième qui, réunies, n'en ont que quinze. En commençant par la gauche, on trouve d'abord un grand personnage, prophète ou père de l'Église, assis sous un édicule gothique, qui occupe toute la hauteur de la tapisserie, et qui a par conséquent de quatre à cinq mètres de haut. Ce personnage

lit dans un volume placé devant lui sur un pupitre à vis, et se détache sur un fond uni semé d'initiales ou de papillons aux ailes armoriées. C'est à l'aide de ces initiales qui ne se rencontrent que sur le premier sujet de chaque pièce, que la date de fabrication avait pu être approximativement déterminée. Encore faut-il remarquer que ces grandes figures n'occupent plus la place qui leur avait été primitivement assignée. A la suite de ce personnage assis, viennent deux zones de sujets superposés, contenant sept tableaux chacune. Les sujets se suivent de gauche à droite en commençant par la frise supérieure et passant, après l'épuisement de la première, à la zone inférieure. Les figures de chaque tableau se détachent sur un fond uni, alternativement rouge et bleu, de telle sorte que le premier tableau ayant un fond rouge, le dernier du même rang sera de la même couleur ; mais le premier tableau du rang inférieur aura un fond bleu. Aussi a-t-on pu dire que cette alternance des couleurs rappelait la disposition des cases d'un échiquier. L'adoption d'un fond tout uni détache nettement les figures et rend les moindres détails bien distincts. Il y a là une analogie frappante avec la décoration des vitraux au XIV[e] siècle. Ce n'est que plus tard qu'on a songé à décorer les fonds de rinceaux de feuilles de vigne qui atténuent sensiblement sa vivacité. L'introduction de ce nouvel élément, auquel les historiens de la tapisserie n'ont jusqu'ici prêté que peu d'attention, a

cependant une réelle importance pour aider à déterminer la date des différentes parties de la tenture. Il n'apparaît que vers le quarantième tableau pour persévérer ensuite jusqu'au dernier. C'est évidemment une addition du XVe siècle, empruntée aux ornements similaires, dont les tapissiers flamands ont quelquefois abusé jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Autrefois, sous chaque tableau, était tracée en caractères gothiques l'explication du sujet; mais ces légendes ont entièrement disparu, et les scènes ne sont aujourd'hui encadrées que de bordures de couleur unie. En haut et en bas régnaient deux bandes dont il subsiste encore de nombreux fragments, et qui enfermaient et rattachaient les uns aux autres les différents morceaux. Dans la bande supérieure, figurant des nuages, des anges ailés jouent du violon, de la trompette, de la guitare; c'est le ciel. En bas, la terre, émaillée de fleurs et peuplée de conins et autres petits animaux se jouant dans les herbes. Ces deux bandes, aussi bien que les frises chargées d'inscriptions, ont évidemment été exécutées séparément, puis rattachées ou cousues aux tableaux. On sait que, de nos jours encore, les grandes tapisseries ne sont pas et ne sauraient être exécutées d'un seul morceau. Les bordures en particulier sont presque toujours tissées séparément, puis cousues à la pièce principale.

Dans le cas présent, Nicolas Bataille s'est évi-

demment réservé la fabrication des tableaux ; il a laissé les bandes et les frises d'inscription, ouvrage vulgaire, à un ouvrier subalterne. Aussi, quand les comptes nous parlent d'un tapis ou d'un drap de l'Apocalypse, n'est-il très-certainement question que d'un sujet seulement. Que si la somme de mille francs pour un seul tableau paraissait excessive et empêchait d'admettre l'explication qui vient d'être donnée, nous invoquerions l'exemple de la pièce d'*Estor*, payée seule mille francs, et l'importance particulière que le duc d'Anjou paraît avoir attachée à la tenture de l'Apocalypse. A peine est-elle commencée depuis quelques années que sa réputation s'est déjà répandue au loin. Il n'est bruit à la cour de France que de la belle tenture de M. d'Anjou. Il était donc juste que le prix fût proportionné au talent de l'artiste, à la richesse de la matière, au succès de l'œuvre.

Au surplus, chaque sujet ou tableau a de deux à trois mètres de long sur deux mètres environ de haut. Ces proportions, qui disparaissent dans l'immensité de l'ensemble, expliquent et justifient le prix élevé qui fut payé à Nicolas Bataille.

Certes, et les exemples ne manquent pas, les tapisseries communes étaient évaluées, à cette époque, à un taux bien inférieur ; mais il s'agit ici d'une œuvre exceptionnelle, à laquelle le tapissier a dû employer toute sa science, et on ne saurait comparer les tissus vulgaires, vendus 24 sous

parisis, ou même moins, à une tenture qui avait exigé tant de soins et obtenu l'admiration universelle.

Des comptes du duc d'Anjou Louis I[er] il résulte donc que Nicolas Bataille est l'auteur des plus anciennes parties de l'Apocalypse d'Angers; il en a exécuté au moins cinq tableaux de 1377 à 1379. Il n'en dut pas rester là; mais les comptes s'arrêtent brusquement à l'année 1379. Il est probable que le tapissier parisien continua jusqu'en 1384 à s'occuper activement de la précieuse tenture, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de vaquer à d'autres entreprises d'une importance presque égale.

Il travaille constamment pour le duc d'Anjou qui paraît avoir eu un goût tout particulier pour les somptueuses tapisseries à personnages, car les comptes de Louis I[er] mentionnent plusieurs tentures exécutées en même temps que l'Apocalypse. En 1376, il livre un tapis à ymaiges où sont « figurées les *VII complexions*[1], » et reçoit de ce chef et pour quelques autres articles la somme de 600 francs.

L'année suivante, « un drap *à l'histoire de la Passion* » est payé 100 francs à notre maître tapis-

1. Le texte porte « les VII[c] complexions », ce qui ne peut s'expliquer raisonnablement. Il est probable qu'il y a là une erreur de scribe et qu'il faut lire les « VII complexions », c'est-à-dire les sept tempéraments, le bilieux, le colère, le flegmatique, etc.

sier qui touche, le 16 juin 1379, un à-compte de 200 fr. sur une somme de 300 fr. à lui due « pour un tapis de *la vie de Notre-Dame.* »

On trouve encore la trace, pendant la période qui nous occupe, d'autres travaux exécutés pour le duc d'Anjou; mais ils sont indiqués en termes trop généraux pour mériter une mention.

Si la mort du duc Louis Ier fit perdre à Nicolas Bataille un protecteur généreux et puissant, l'habile artisan ne tarda pas à trouver ailleurs l'emploi de ses talents. La réputation qu'il s'était acquise et qui le plaçait au-dessus de tous les tapissiers contemporains, le bruit qui s'était fait autour de la tenture de l'Apocalypse, recommandaient assez Nicolas Bataille à tous les princes qui rivalisaient alors de luxe et de prodigalité à la cour fastueuse de France, pour qu'il fût assuré de ne pas manquer d'occupation.

Les anciens comptes présentent une lacune de 1379 à 1387; mais, à cette dernière date, Nicolas Bataille reparaît et montre une telle activité qu'on peut en conclure que ses ateliers n'avaient pas chômé pendant cet intervalle, sur lequel nous manquons de renseignements. Les comptes de l'Argenterie, en particulier, permettent de le suivre depuis 1387 jusqu'au moment de sa mort, et constatent que, durant une période de treize années environ, il avait livré le nombre considérable de deux cent cinquante tapis ou tapisseries pour le service du roi, de la reine et des jeunes

princes. Il était donc devenu en quelque sorte le fournisseur attitré de la maison royale.

Il paraîtra presque impossible que cette masse énorme de tapisseries ait été exécutée, je ne dirai pas par un seul homme, mais dans un seul atelier. Probablement Nicolas Bataille n'était souvent qu'un intermédiaire; il se procurait chez ses confrères les tentures communes qu'il n'avait ni le temps, ni le moyen de confectionner lui-même. Les comptes bien souvent ne distinguent pas entre les marchands entrepositaires et les fabricants proprement dits. Ces derniers joignaient presque toujours à la vente des tapisseries sorties de leurs ateliers le commerce de tapis exécutés chez leurs confrères ou tirés de l'étranger. C'est un droit que les statuts de la corporation leur reconnaissent positivement. Mais les articles concernant Nicolas Bataille ne laissent aucun doute à son égard; s'il a dû, au temps de sa plus grande vogue, s'approvisionner chez d'autres fabricants pour suffire à toutes les demandes, il a été lui-même un fabricant, au sens strict du mot, et un des premiers de son temps.

Il faut encore remarquer ceci : sur le nombre énorme de deux cent cinquante tapis livrés pour le service de la cour de France en moins de treize années, il en est bien peu qui rappellent la richesse des tentures exécutées naguère pour le duc d'Anjou. Les ornements les plus usités sont trois ou quatre écussons aux armes de France, de la reine,

du duc de Touraine ou du duc d'Orléans, suivant la destination. Quelquefois, apparaît un semis de fleurs de lis, ou bien encore, mais plus rarement, un semis de touffes d'arbres ou une bordure de feuilles de mouron ou de genêt, les plantes préférées du Roi, avec le mot JAMAIS, qu'il avait adopté pour devise[1].

On pense bien que ces tentures communes, destinées d'ailleurs pour la plupart à des usages vulgaires, étaient d'un prix bien moins élevé que les riches tapisseries imagées, ou à personnages. Les plus soignées, celles qui comportaient des bordures aux insignes du roi, valaient en moyenne 40 sous parisis l'aune; mais la plupart, décorées seulement d'écussons ou de fleurs de lis sur champ uni, n'étaient pas payées plus de 24 sous parisis l'aune. C'est le prix le plus ordinaire.

On trouve cependant des pièces qui, soit en raison de la qualité des laines, soit à cause des couleurs ou de la grossièreté du travail, ne sont estimées que 18 ou même 16 sous parisis. Evidemment Nicolas Bataille ne demandait pas ces tentures communes aux ouvriers capables de représenter sur la trame les scènes de l'Apocalypse ou les sujets tirés des romans de chevalerie.

Si l'on est curieux de savoir à quels besoins

1. Dans un inventaire des tapisseries royales dressé pendant la domination anglaise, en 1421, figurent un nombre assez considérable de pièces où se retrouvent les fleurs de genêt et la devise : JAMAIS.

répondait une aussi grande quantité de tapis, les comptes fournissent des renseignements précis à cet égard. Les pièces les plus riches et les plus ornées sont réservées aux chambres à coucher et aux lits des princes ou de leurs serviteurs; les autres reçoivent les emplois les plus variés ; toutes les murailles en sont garnies, les portes et les fenêtres disparaissent sous de lourdes tentures. Plusieurs tapisseries sont spécialement affectées à la décoration de la chapelle. Un certain nombre sert à parer les sommiers ou chevaux de somme qui portent la garde-robe, les joyaux, les armures ou les épices du roi et de sa famille. D'autres garnissent les bancs, les chaises, les fauteuils ou les bahuts. D'autres enfin sont consacrées à des usages plus humbles encore : on en trouve jusque dans la chaire de retrait ou la selle nécessaire du palais.

La somptuosité dans l'ameublement atteignit pendant la première moitié du règne de Charles VI des proportions inconnues jusque-là ; les faits qui viennent d'être cités le montrent. On trouve aussi la preuve de ce besoin effréné de luxe dans les articles des comptes relatifs aux joyaux, à l'orfévrerie, aux habillements et aux fourrures.

Pour en revenir à Nicolas Bataille, s'il avait dû, pour se conformer aux exigences de la cour qui semblait plus apprécier la quantité que la qualité, se condamner à exécuter des tapis d'une matière et d'un dessin communs, il recevait encore parfois des commandes où le talent du peintre et celui

du tapissier pouvaient se donner carrière. Un des derniers ouvrages sortis de son atelier mérite à ce point de vue quelque attention.

Le 1er mai 1389, et les jours suivants, l'abbaye de Saint-Denis avait été le théâtre d'une grande solennité : le roi de France célébrait par des joutes et des réjouissances publiques l'entrée de son frère Louis d'Orléans et de son cousin Louis II d'Anjou dans l'ordre de la chevalerie. Les tournois durèrent trois jours et furent suivis de festins qui dégénérèrent en véritables saturnales, suivant la relation du religieux de Saint-Denis. La fête avait présenté un éclat inouï. Le roi résolut d'en consacrer le souvenir dans une riche tapisserie. On fit appel au talent des plus habiles maîtres. Une tenture de dix pièces fut commandée à Nicolas Bataille; il n'eut pas le temps de la terminer, et son achèvement dut être confié à Jacques Dourdin, autre tapissier renommé.

Un article des comptes donne de curieux détails sur cette précieuse tenture. Elle se composait de dix pièces et trois banquiers, comprenant environ 285 aunes carrées. Les ouvriers ne devaient employer que des matières de choix, du fil d'or et du fin fil d'Arras. Aussi les prix étaient-ils en proportion de la richesse du travail. L'aune carrée était estimée 9 livres 12 sols parisis, prix qui se rapprochait de celui de l'Apocalypse. La tenture complète « à la devise des jouxtes de Saint-Denis » revenait donc à la somme totale de 2743 liv. 4 s.p.

Nicolas Bataille s'était mis à l'œuvre en 1398; sa mort vint interrompre ce travail. Nous n'avons pu retrouver la date précise de son décès, mais, d'après les comptes royaux, il vivait encore au mois d'avril 1400. En janvier 1406, Nicolas Bataille avait certainement cessé d'exister, car, à cette époque, sa veuve, Marguerite de Verdun, se présente avec Jacques Dourdin, pour recevoir les sommes encore dues à son mari. C'est donc entre le mois d'avril 1400 et le mois de janvier 1406 qu'il faut placer la date de la mort de Nicolas Bataille, le plus célèbre et peut-être le plus habile tapissier parisien du moyen-âge.

Il avait à peine cessé d'exister que les désastres de la guerre et l'occupation étrangère vinrent porter un coup mortel à l'industrie parisienne. Malgré les nombreuses lacunes qui rendent bien incomplète la série des comptes royaux du xve siècle, ceux qui existent encore permettent de constater la ruine presque complète de l'art de la tapisserie en France. Les Flandres, épargnées par les malheurs qui s'appesantirent à cette époque sur nos provinces, accaparèrent cette industrie. Les vieilles fabriques françaises furent complétement oubliées. On alla même jusqu'à douter que les ateliers parisiens eussent jamais produit des tapisseries historiées.

Cependant, vers la fin du XIVe siècle, ces ateliers eurent une période de véritable prospérité. Le nombre des tapisseries françaises citées dans

les comptes est considérable; malheureusement jusqu'ici, l'histoire des origines de la tapisserie n'a pas été étudiée avec une méthode rigoureuse. On a groupé des faits épars, sans distinguer parfois des tissus de matière très-différente. On ne pourra arriver à des résultats définitifs qu'en rassemblant, en publiant et en annotant les textes nombreux qui se rencontrent dans les inventaires et les comptes du XIVe et du XVe siècle, dont on devrait entreprendre le plus tôt possible la publication intégrale et systématique, car ils apporteront les plus précieuses indications à l'histoire des mœurs, des arts et de l'industrie au moyen-âge.

NOTICE

SUR

UN FAUX PORTRAIT

DE PHILIBERT DELORME

Par M. Louis Courajod, membre résidant.

Lu dans les séances du 6 juin et du 18 juillet 1877.

Tout le monde connaît ou peut connaître la physionomie de Philibert Delorme, grâce à l'excellent portrait gravé sur bois qui accompagne la troisième édition de ses *Nouvelles inventions pour bien bâtir*, parue en 1578. La tête intelligente et sérieuse de l'illustre artiste nous a, de plus, été transmise par un dessin du XVIe siècle que Lenoir eut la bonne pensée de faire copier par Girodet, graver par E.-F. Imbard, et insérer à la page 31 de son huitième volume du *Musée des monuments français*. Je ne sais ce qu'est devenu le dessin original, mais une contre-épreuve du dessin de Girodet est conservée dans la collection des portraits du Cabinet des Estampes. Il résulte de la confrontation de ces deux docu-

ments que la physionomie de Philibert Delorme est une des rares figures d'artistes qui soient définitivement fixées pour nous et sur lesquelles il n'y ait plus d'erreurs à commettre. C'est donc avec étonnement qu'on voit, depuis plus de cinquante ans, exposer, comme un portrait du grand architecte, le médaillon en bronze, gravé ci-dessous, qui, de près ou de loin, ne rappelle en rien les lignes de son visage. Cette hérésie iconographique a déjà une histoire.

Jusqu'en 1816, le Musée du Louvre était resté assez rigoureusement fermé à tous les monuments de la sculpture moderne, quand tout à coup la destruction des collections du couvent des Petits-Augustins lui imposa le devoir de recueillir quelques débris de l'établissement supprimé. La sculpture moderne fut alors annexée à la sculpture antique, et un seul et même conservateur eut, par devoir de sa charge, à les connaître toutes deux. En 1824, le comte de Clarac, conservateur des Antiques du Musée royal et fort compétent dans les matières qu'il avait étudiées, reçut l'ordre de dresser un catalogue des ouvrages de la sculpture française composant la galerie d'Angoulême. On croyait à cette époque que les catalogues se font par décret et que la compétence scientifique se distribue, comme les fonctions administratives, par arrêté ministériel. Le comte de Clarac improvisa donc un opuscule de 80 pages, rempli des plus étranges allégations, où



l'éminent conservateur, plus empressé de satisfaire la volonté d'un ministre que les exigences de la science, se livrait à toutes les fantaisies d'une érudition par à peu près.

On lisait, page 39, à propos du bas-relief qui nous occupe : « N° 55 — PHILIBERT DE LORME, médaillon en bronze, haut. 0m 478. — Ce buste en bronze, encastré dans un médaillon de marbre, orné de têtes de bélier et d'arabesques, offre le portrait d'un de nos premiers et de nos plus

grands architectes et l'un de ceux qui ont poussé le plus loin l'amour de la charpente. Il provient d'un monument funèbre qui avait été consacré à sa mémoire. » — Cette description était suivie de quelques notes biographiques sur Philibert Delorme.

Une erreur grave, professée de haut dans des catalogues officiels, offre toujours de grands dangers. Ordinairement acceptée sans discussion par le public, elle crée en outre, dans l'établissement dont elle émane, de pernicieuses traditions. L'attribution donnée par Clarac a donc fait universellement autorité. Elle se trouve reproduite, avec une persistante sécurité, une première fois, en 1856, dans la *Description des sculptures modernes*, p. 74, n° 148, et une seconde fois, en 1873, dans la dernière édition de cet ouvrage. Deux faits nouveaux y ont été seulement ajoutés : la date de mort de Philibert Delorme est placée à l'année 1577, et on indique comme origine, en précisant la provenance, le Musée des Petits-Augustins où le monument aurait porté le n° 469. Cette date de 1577, reproduite dans les deux éditions, est sans doute le résultat d'une faute d'impression sur laquelle il n'y a pas à insister, bien qu'elle ait été malheureusement répétée sur le cartel qui accompagne le médaillon, car ce petit accident est absolument sans danger ; l'époque de la mort de Philibert Delorme est définitivement fixée par le témoignage unanime de

ses historiens les plus compétents[1]. Quant à l'indication de provenance, quoiqu'inexacte, elle va nous mettre sur le chemin de la vérité.

En effet Lenoir, comme le fait est établi par une planche (n° 212) qu'il a placée à la page 235 du tome V de son *Musée des monuments français*, a possédé au Musée des Petits-Augustins un médaillon considéré comme un portrait de Philibert Delorme. On peut constater en même temps que Lenoir était bien informé dans son attribution. Le médaillon est parfaitement reconnaissable dans la première partie de la planche 212, sous le n° 469. On y voit la tête chauve et barbue de Philibert Delorme, consacrée par le type de la gravure d'après Girodet, type désormais authentique et certain par la comparaison avec le bois du XVI[e] siècle, publié dans la troisième édition des *Nouvelles inventions*. Donc il n'y a point identité entre le n° 469 de la planche 212 et le portrait coté au Louvre sous le n° 148. Donc on ne peut pas s'appuyer sur l'opinion de Lenoir pour établir une ressemblance dont j'ai déjà démontré l'impossibilité. Mais l'examen de la planche 212 est bien plus instructif encore. L'autorité de Lenoir condamne précisément l'erreur qu'on lui demandait de patronner. A côté du n° 469, sous le n° 469 bis, on remarque un monument élevé par

1. A. Berty, *les Grands architectes de la France*. — Lance, *Dictionnaire des architectes français*.

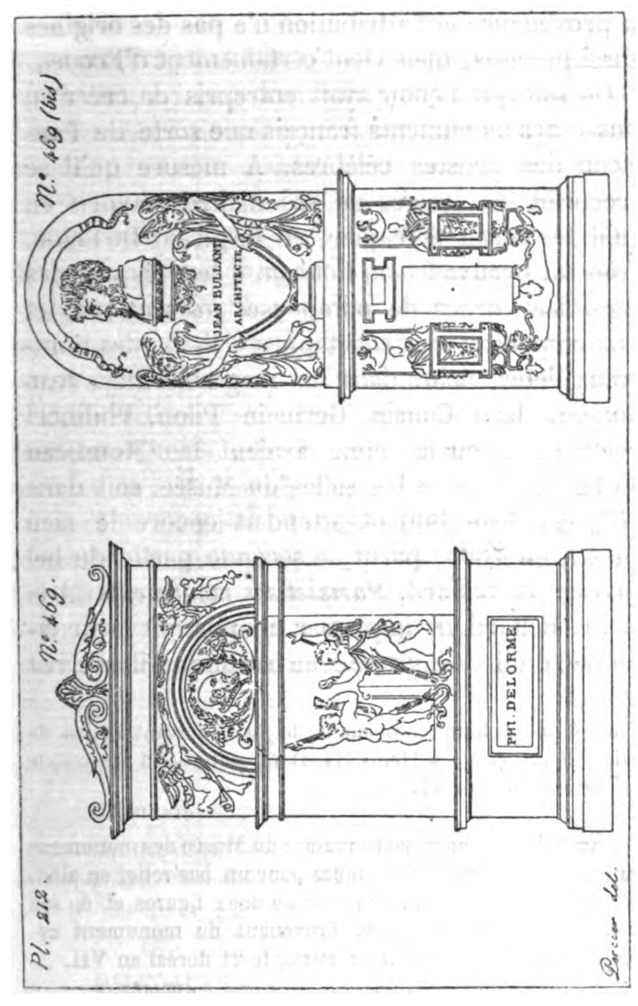
Lenoir à la mémoire de Jean Bullant. Ce monument, formé de divers éléments, présente, au-dessus d'une dédicace à l'architecte d'Ecouen, le médaillon regardé par erreur comme une image de Philibert Delorme. Le problème n'est certainement pas encore résolu ; mais, à ne juger que par les dehors et si on voulait s'en tenir au genre de raisonnement qui suffisait à Clarac, il faudrait dire dès maintenant que le n° 148 des sculptures de la Renaissance est le portrait de Jean Bullant.

Nous serons plus exigeants. Le mausolée élevé par Lenoir à Jean Bullant se composait, avons-nous dit, de différents morceaux. La base de l'édicule provenait d'Ecouen, et on reconnaît facilement[1] qu'elle a fait partie de l'autel de la chapelle du château d'où elle fut tirée en l'an VI[2]. Les deux génies qui portent l'inscription en forme de cœur avaient été achetés, en l'an VII, par Lenoir à un M. Jullien, architecte, et accompagnaient auparavant, dans l'église de Saint-Cloud, la colonne du monument consacré à Henri III[3]. Le

1. Par la comparaison avec les gravures de Baltard, *Paris et ses monuments*, pl. 11.

2. Voici l'autorisation du ministre : « Paris, le 3e complémentaire, an VI. — Le ministre de l'intérieur au citoyen Lenoir. — Citoyen, je vous autorise à faire transporter du ci-devant château d'Ecouen au Musée des monuments français....... 3° Un autel exécuté par Goujeon, etc....... Salut et fraternité. — François DE NEUFCHATEAU. »

3. « Reçu du C. Lenoir, conservateur du Musée des monumens français, la somme de trois cent cinquante francs pour



Fac-simile de la planche 212 du *Musée des Monuments français*.

médaillon dont nous établirons plus laborieusement la provenance et l'attribution n'a pas des origines aussi précises, mais vient certainement d'Ecouen.

On sait que Lenoir avait entrepris de créer au Musée des monuments français une sorte de Panthéon des artistes célèbres. A mesure qu'il se procurait les images de ses maîtres favoris ou qu'il les faisait fabriquer, en inspirant De Seine, Francin, Beauvallet ou Foucou, il leur élevait des mausolées ornés de pompeuses inscriptions, et leur composait des cénotaphes à l'aide des nombreux débris épars dans ses magasins. Déjà Jean Goujon, Jean Cousin, Germain Pilon, Philibert Delorme, Drouais, etc., avaient leur tombeau postiche, soit dans les salles du Musée, soit dans l'*Elysée*. Jean Bullant attendait encore le sien quand, en 1805, parut la seconde partie du bel ouvrage de Baltard, *Paris et ses monuments*. A la p. 14, Baltard fit imprimer un portrait (voir ci-contre) qu'il avait gravé et au bas duquel il inscrivit

achat d'une colonne provenant de la ci-devant église de Saint-Cloud, érigée à Henri III. Dont quittance à Surène, le 23 pluviose de l'an VII.

JULLIEN. »

« Reçu du C. Lenoir, conservateur du Musée des monumens français, la somme de 90 francs pour un bas-relief en albâtre, de Germain Pilon, composé de deux figures et de son inscription en marbre noir, provenant du monument cy-dessus cité. Dont quittance à Paris, le 21 floréal an VII.

JULLIEN. »

Conférez les nos 1042 et 1043 du *Journal de Lenoir*.



J. BULLANT
ARCHITECTE ET SCULPTEUR

ces mots : « Jean Bullant, architecte et sculpteur. » L'interprétation pouvait être discutable, nous allons bien le voir, mais le document n'était pas inventé. Baltard reproduisait un bas-relief en marbre blanc conservé au Musée des monuments français, exposé et porté au catalogue (p. 241), depuis l'an VIII, sous le numéro 465 et, jusque-là, représentant Platon, au dire de Lenoir. Cette découverte était destinée à combler de joie le conservateur des Petits-Augustins ! Il n'aurait pas à *imaginer*, — comme pour Goujon — ce qui devait être laborieux[1], — la physionomie de son

1. Voici la lettre assez ironique du Directeur de l'Instruction publique, adressée à Lenoir, le 3 frimaire an VI, à propos de sa restitution sentimentale et historique de la physionomie de Jean Goujon. « Le buste que vous m'avez envoyé, citoyen, prouve autant votre zèle pour l'art et la sagacité de vos recherches que le talent du citoyen Michallon. Lorsque j'aurai le plaisir de vous voir, je serai très-curieux d'apprendre par quels moyens, *n'ayant pas de portrait de Jean Goujon, vous avez pu vous assurer des principaux traits de sa physionomie d'une manière assez certaine pour qu'il en résulte un portrait qui ait ainsi tous les caractères de la ressemblance.* L'artiste vous a parfaitement secondé : Il y a dans cette figure de la vie et de la méditation ; les accessoires, je veux dire les cheveux et la barbe, sont du meilleur goût, ainsi que le costume, etc... Salut et fraternité. — GINGUENÉ. » (*Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée des monuments français.* An VI, p. 147.) On peut voir dans Clarac (*Musée de sculpture,* t. VI, n° 3552) le produit de la sagacité des recherches de Lenoir et du talent de Michalon, et ce qu'on entendait, en l'an VI, par des « cheveux, de la barbe et un costume du meilleur goût. »

héros. Lenoir s'empresse donc d'offrir aux mânes de Bullant l'hommage d'un mausolée factice, surmonté d'un fac-simile du portrait inopinément révélé. Dans le tome IV de son *Musée des monuments français* (an XIII, 1805), il intercale un numéro bis ainsi décrit, page 93 :

« Le second [mausolée] numéroté 469 *bis* est celui qui fut élevé à Jean Bullant, sculpteur et architecte : sur un piédestal en marbre blanc sont posés debout deux génies sculptés en albâtre par Germain Pilon, soutenant une inscription en forme de cœur gravée sur un marbre campan rouge et ainsi conçue : « *A la mémoire de Jean Bullant, sculpteur et architecte français, mort en 1578*. Au-dessus on voit le buste de cet artiste sculpté en marbre blanc et posé sur un fond de même marbre, avec cette légende : *Il s'éleva par la force de son génie.* » — La pièce fausse, fabriquée par Lenoir, existe encore et se conserve dans un magasin du Louvre. Le n° 469 *bis* se maintint au Musée des Petits-Augustins jusqu'à sa suppression. Nous le connaissons déjà par la planche 212 du tome V du *Musée des monuments français*.

Que s'était-il donc passé de l'an VIII à l'an XIII? Quelle lumière subite avait donc rayonné sur notre iconographie nationale ? Par l'effet de quelle métempsycose Platon et Bullant n'étaient-ils qu'un seul et même artiste ? Il nous importerait de le connaître. Malheureusement Baltard a négligé de nous le dire dans son ouvrage sur Ecouen.

Nous sommes réduits à nous contenter de son affirmation et de la commenter avec le peu que nous apprend Lenoir. Dans son catalogue, édition de 1803, Lenoir disait, avant l'apparition du livre de Baltard : « N° 465 — Du château d'Ecouen — Deux bustes, bas-reliefs en marbre blanc, représentant Platon et Aristote, par Bullant. » Dans l'édition de 1806, l'article 465 est ainsi transformé : « Médaillons en marbre blanc, représentant Platon et Aristote. Jean Bullant, auteur de ces bustes, s'est représenté sous la figure de Platon qu'il a costumé selon le goût de ce temps-là ; ouvrage du XVIe siècle. » Rien de plus, et jusqu'à la suppression du Musée, c'est-à-dire jusque dans l'édition de 1816, on voit coexister le nos 465 et 469 bis. Il résulte de ce fait que ce bas-relief devait sa première attribution à quelque inscription bien positive[1], — un portrait de Platon en costume renaissance ne s'invente pas *a priori* — et que la seconde attribution était sortie d'une comparaison, d'une tradition ou de quelque hypothèse intéressée.

1. Depuis que ce mémoire a été lu, j'ai trouvé une preuve irréfutable de ma supposition. Il existe au Louvre, dans une pièce qui a longtemps servi, dit-on, d'atelier à Percier et à Fontaine, un moulage du marbre original. Or, on lit sur ce bas-relief, au-dessus de la tête, le nom de Platon tracé en caractères grecs. On voit dans la même salle, disposé en pendant au Platon et accompagné également d'une inscription grecque, un plâtre de l'Aristote d'Ecouen. Le type de l'Aristote d'Ecouen a été reproduit, par plusieurs estampes, au XVIe siècle.

Il est sans doute pénible de n'avoir pour garantie de la vérité que l'affirmation sans preuves d'un artiste et l'appréciation d'un archéologue vivant il y a 60 ans; néanmoins on ne peut nier que leur opinion n'ait des apparences d'exactitude. Il n'est pas absurde de supposer qu'un architecte ait voulu fixer son image sur un monument qu'il élevait. Le personnage représenté dans le médaillon n'est pas costumé à l'antique; ce n'est pas une tête absolument de fantaisie; c'est un portrait très-individualisé et très-arrêté. Il retrace la physionomie d'un homme vêtu simplement. Le monument vient incontestablement d'Ecouen. Lenoir le déclare invariablement dans tous ses catalogues, et il le déclarait dès l'an VII, bien avant qu'un intérêt ne fût né à cette origine. L'objet fut recueilli par lui dans la salle des Antiques[1], au Louvre, qui était un entrepôt pendant les premières années de la Révolution et par où passa, en arrivant de Versailles, tout ce qui, sortant originairement d'Ecouen, n'entra pas directement aux Petits-Augustins[2]. Dans une planche

1. Dans un état remis en 1816 à M. de Vaublanc, où toutes les provenances des monuments des Petits-Augustins étaient indiquées, Lenoir a écrit : « N° 465 — Salle des Antiques (c'est le lieu d'où l'objet avait été tiré) — Deux médaillons en marbre blanc représentant Platon et Aristote, sculptés par Jean Bullant. »

2. C'est à Versailles, comme chef-lieu du département de Seine-et-Oise, que l'on conduisit, tout d'abord, en 1793, les monuments réservés à Ecouen.

des *Plus excellents bâtiments de France*, de Ducerceau, la seconde des vues consacrées au château d'Ecouen *(Facies in aream spectans)*, on remarque quatre médaillons portant des têtes, dont trois sont de profil. Dans la planche, n° 3, de Baltard, reproduisant le même corps de logis, les bas-reliefs ont disparu et on ne voit plus que les encadrements des médaillons. Cet ensemble de faits, joint au respect qu'on doit professer jusqu'à preuve du contraire pour l'opinion de ses devanciers, m'avait d'abord amené à remarquer une certaine vraisemblance dans l'affirmation si absolument catégorique de Baltard. Je cherchai donc à me persuader que Baltard avait, jusqu'à un certain point, pu connaître la vérité, bien qu'il ait négligé de la démontrer. Mais, hélas ! je n'ai pu garder longtemps ces illusions, et, par suite d'une étrange fatalité qui a poursuivi tous ceux qui ont touché à ce masque décevant, il faut me résigner à trouver tout le monde en défaut. Baltard s'est trompé comme les autres. Son Bullant est aussi apocryphe que le Delorme de Clarac.

En effet, lors d'un récent voyage en Allemagne, quelle a été ma surprise de rencontrer à Munich, dans le jardin du Musée national bavarois, le profil sculpté en marbre qui a passé successivement pour figurer Platon, Jean Bullant et Philibert Delorme ! Il y fait pendant à un autre bas-relief, de mêmes dimensions et de même matière, représentant une tête d'homme posée de profil et coiffée



d'un de ces chaperons terminés par une longue pointe tombant par derrière, tel que l'iconographie des XIVe et XVe siècles en donne à tous les portraits de Dante. Ces deux marbres, acquis il y a fort longtemps en Italie, comme antiques, par un prince de la maison de Bavière, ont été reconnus, avec toute raison, par l'éminent Directeur du musée bavarois pour être des sculptures du XVIe siècle. La première est reproduite ici directement d'après une photographie. C'est bien notre Platon-Bullant-Delorme. Il n'est pas difficile de deviner que le pendant a dû s'appeler Aristote.

Trouvé si loin de notre pays et provenant d'Italie, ce nouvel exemplaire du portrait de Platon éclaire singulièrement la question. L'exemplaire de Paris et celui de Munich sont — à n'en pouvoir douter — la reproduction d'un type primordial, que je ne connais pas encore, mais qui a existé très-vraisemblablement ; et ce type primordial a dû être inventé en Italie, au XVe siècle, quand les artistes de la Renaissance s'ingéniaient à retracer sur les monuments modernes les portraits des philosophes de l'antiquité. Je citerai, comme exemple entre cent, les peintures célèbres des salles du *Cambio* de Pérouse. Réduit déjà à ne représenter que Platon, le ci-devant Jean Bullant doit encore borner ses prétentions à n'être qu'un Platon du XVe siècle.

A l'exemple de Clarac — mais à bon escient

cette fois — nous avons négligé jusqu'à présent de signaler, entre les deux médaillons de Lenoir et celui du Louvre, une différence capitale qui aurait dû à tout jamais en empêcher l'assimilation quant à la matière. On a probablement remarqué que, dans toutes ses descriptions, à Platon comme à Bullant, pour l'original comme pour la copie, Lenoir ne parle jamais que d'un bas-relief ou d'un médaillon de MARBRE. Or, s'il n'y a pas de doute sur l'identité de la personne représentée dans les marbres n°s 465 et 469 *bis* de Lenoir avec la personne pourtraite par le n° 148 du catalogue actuel, il ne faut pas oublier que ce dernier objet est en BRONZE. Conclusion naturelle : le n° 148 est un moulage exécuté, après 1805[1] et avant 1824[2], d'après le marbre 465 de Lenoir, c'est-à-dire d'après l'ancien Platon devenu Jean Bullant. Cette considération se trouve justifiée par la mauvaise mine de l'objet dont la patine est fausse, la fonte lourde et dans lequel les proportions de nature sont assez réduites pour faire penser au retrait habituel qui est la conséquence d'un surmoulé. On pourra peut-être retrouver un jour l'original. En effet, le marbre original faisant partie du monument n° 465, l'ancien Platon, est venu au Musée royal

1. C'est l'époque où Lenoir adopta l'opinion de Baltard.
2. C'est la date de la *Description de la Galerie d'Angoulême* par le comte de Clarac.

vers 1817[1]. Il y existait certainement sous la Restauration et fut ainsi inventorié : « N° 1644 — Germain Pilon[2] — Bullant (Jean), architecte des rois Henri II et Charles IX, portrait en médaillon, en MARBRE ; hauteur 0,59 — largeur 0,94. » Il décorait à cette époque les magasins de Versailles, le bronze ayant été jugé seul digne du Louvre.

Il sera, j'espère, établi désormais que le n° 148 du catalogue actuel des sculptures de la Renaissance ne peut pas être le portrait de Philibert Delorme et que, loin d'être une œuvre originale, ce bronze n'est qu'une copie et même un surmoulé moderne.

1. Voyez le tome VIII du *Musée des monuments français*, p. 181, ligne 5. — Je ne sais pas ce qu'il faut penser d'un troisième médaillon en marbre qui figure dans le *Catalogue des antiquités et objets d'art qui composent le cabinet de M. le chevalier Alexandre Lenoir*. Paris, novembre 1837 (vente le 11 décembre), f° 18, ainsi décrit : « N° 149. — Bas-relief en marbre, portrait de Jean Bullant, architecte et sculpteur d'Anne de Montmorency, exécuté par lui-même. Cet artiste habile a construit le château d'Ecouen. » Je ne crois pas qu'on doive supposer que ce dernier médaillon, dont j'ignore la destinée, puisse, par suite d'une substitution et d'une erreur, être le médaillon original. Je serais porté à le regarder comme un double de la copie exécutée par Lenoir pour le tombeau de Jean Bullant.

2. Ce nom désigne l'attribution d'auteur qu'on donnait à cette œuvre.

UNE

CHAUSSURE ANTIQUE

A INSCRIPTION GRECQUE

Par M. L. Heuzey, membre résidant.

Lu dans les séances des 2 Mai et 12 Décembre 1877.

On rencontre fréquemment dans les collections d'antiquités une sorte de petits vases fort curieux, qui reproduisent la forme d'un pied humain, non d'un pied nu, mais d'un pied chaussé. L'usage de ces vases est multiple. Tantôt ils sont surmontés d'un orifice étroit à large rebord plat, à la manière des alabastres et des aryballes, qui servaient à verser goutte à goutte une huile parfumée. Quelquefois la partie supérieure du goulot est percée d'un grand nombre de trous, comme dans nos passoires et dans nos poivrières : les vases ainsi disposés devaient contenir une poudre fine ou bien un liquide précieux que l'on distillait en rosée. Souvent aussi ils se transforment en petites lampes, et ils sont alors percés, vers le gros orteil, d'une seconde ouverture pour le passage de la mèche. Sous ces divers aspects, ils pré-

sentent un intérêt commun : ils nous font connaître, par des modèles ordinairement exécutés avec beaucoup d'art et de précision, différents types de la chaussure antique, surtout de la chaussure des femmes. L'étude comparée que l'on en pourrait faire aiderait certainement à se reconnaître au milieu des noms variés donnés à cette partie du costume par les auteurs grecs; elle éclaircirait en particulier certains chapitres du grammairien Julius Pollux, où ces noms sont recueillis en grand nombre[1]. Sans chercher à faire ici un pareil travail de comparaison, je voudrais signaler, dans les collections du Louvre, quelques monuments de ce genre, qui m'ont paru mériter l'attention des archéologues.

Nous avons peine à distinguer aujourd'hui, à des différences d'arrangement pour nous insignifiantes, les divers genres de chaussures portées par les statues grecques, d'autant plus que ces détails y sont presque toujours maltraités par le temps et en grande partie restaurés. Mais il en était autrement pour les anciens, qui se servaient tous les jours de ces chaussures : le moindre perfectionnement dans la disposition d'une courroie ou d'une agrafe pouvait rendre telle sorte de *crépide* ou de *sandale* beaucoup plus commode ou plus élégante que les autres, et lui valait, avec un nom nouveau, une vogue universelle. Les ouvriers tiraient

1. Pollux, *Onomasticon*, VII, 85-94.

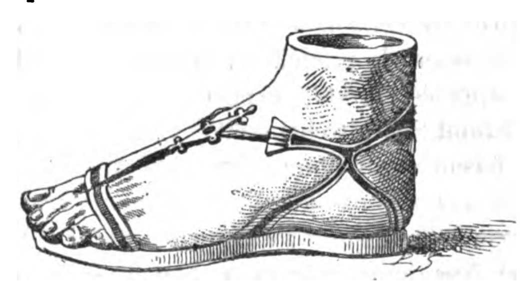
à la fois profit et vanité de ces inventions. Ainsi nous savons qu'il y avait à Athènes une statue de héros, dont le peuple avait oublié le nom, mais qu'il appelait familièrement ὁ ἥρως ὁ ἐπὶ βλαύτῃ, parce que près de cette statue un cordonnier athénien avait consacré le modèle en marbre d'une chaussure appelée *blauté*, espèce de sandale, celle même dont Socrate chaussait ses pieds nus, quand il se faisait beau pour aller dîner en ville : ἡ δε βλαύτη σανδαλίου τί εἶδος, καὶ ἥρως Ἀθήνησι ὁ ἐπὶ βλαύτῃ · ἀνέθηκε γάρ τις σκυτοτόμος βλαύτης λίθινον τύπον[1]. Nos petits vases en terre cuite sont comme des réductions populaires de ces modèles en marbre qui servaient de *réclame* aux ouvriers de l'antiquité et qu'ils consacraient publiquement, ce qui était une manière pieuse d'*exposer*, comme nous dirions, les perfectionnements de leur industrie.

Le premier spécimen que nous publions est surtout remarquable par la beauté du travail. Bien qu'il soit tiré de la collection Campana et provienne par conséquent de l'Italie, il remonte certainement, comme les plus jolis vases de ce genre, à l'époque hellénique.

Le Musée Britannique en possède un semblable, venant de l'ancienne nécropole grecque de Camiros, dans l'île de Rhodes; il fait partie de toute une classe de produits céramiques, qui, par

1. Pollux, VII, 87. Cf. Platon, *Banquet*, p. 174. A.

une rencontre très-instructive pour l'histoire de l'art, se trouvent à la fois à Rhodes et en Italie, principalement dans les anciennes sépultures étrusques.



La chaussure ici représentée ne consiste qu'en une semelle κάττυμα, et en un petit nombre de courroies très-minces, espacées et découpées de manière à laisser voir surtout l'élégance et le modelé délicat du pied nu, de même que, sur un cheval de belle forme, on pose un harnais aussi léger que possible. Ces courroies, proprement appelées ὕσκλοι, devaient être de cuir teint en pourpre, avec deux lisérés réservés sur les bords; elles se rattachaient à une agrafe en forme de fleuron allongé. C'était à des sandales de ce genre que les anciens devaient appliquer l'épithète de λεπτοσχιδεῖς, employée par un poète grec :

σανδάλιά τε τῶν λεπτοσχιδῶν
ἐφ' οἷς τὰ χρυσᾶ ταῦτ' ἔπεστιν ἄνθεμα[1].

1. Pollux, VII, 87.

On les appelait aussi σχιστάι; le *Thesaurus* a tort de croire que ces deux mots désignaient des chaussures tailladées de petites fentes, le verbe σχίζω étant le terme technique employé par Xénophon pour exprimer le travail des ouvriers qui coupent le cuir, opposés à ceux qui le cousent : Ἔστι δ'ἔνθα ὑποδημα ὁ μὲν νευρορραφῶν μόνον τρέφεται, ὁ δὲ σχίζων[1]. Du même genre devaient être les γυμνοπόδια, et la chaussure à courroies, ὑπόδημα ὑσκλωτόν, sandale basse, en cuir rouge, à travers laquelle les femmes de Thèbes, au dire de Dicéarque, aimaient à montrer leur pied presque nu : Ὑπόδημα λιτὸν, οὐ βαθὺ, φοινικοῦν δὲ τῇ χροιᾷ καὶ ταπεινὸν, ὑσκλωτὸν δ' ὥστε γυμνοὺς σχεδὸν ἐκφαίνεσθαι τοὺς πόδας[2].

Pour la construction de la chaussure, le petit modèle que nous étudions donne des indications précieuses. Il montre d'abord très-distinctement la courroie transversale appelée ζυγόν, qui passait sur les doigts et qui était caractéristique de la classe des sandales : καὶ ζυγὸν δέ τι τὸ περὶ τοῖς ὄνυξι τοῦ κοίλου ὑποδήματος καὶ τοῦ σανδαλίου τὸ τοὺς δακτύλους συνέχον[3]. Les lanières découpées à jour, ὕσκλοι, se terminent sur le dessus du pied par deux pattes, reliées au moyen d'un cordon de cuir tressé. A ce cordon est fixée par le milieu l'agrafe

1. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 415.
2. Dicéarque, fragm. 59, 19, éd. Didot.
3. Pollux, VII, 81.

allongée, dont l'extrémité inférieure vient mordre une bride, qui part de la semelle, entre les deux premiers doigts, et qui est doublée en forme de boucle, de manière à s'accrocher facilement. On voit très-bien par quel système d'attache, à la fois élégant et pratique, la sandale s'ajustait au pied. C'est là aussi qu'il faut chercher sans doute l'explication d'un passage d'Athénée, relatif au luxe quasi royal que le peintre Parrhasios déployait jusque dans ses chaussures. La phrase à préciser est la suivante : χρυσοῖς τε ἀνασπάστοις ἐπέσφιγγε τῶν βλαυτῶν τοὺς ἀναγωγέας[1]. Le mot ἀναγωγεύς me paraît se rapporter très-exactement à l'espèce de *tirant* ou de bride qui a son point d'attache entre les doigts du pied ; or, l'objet avec lequel on pouvait serrer (ἐπέσφιγγε) cette bride et les autres courroies est uniquement l'agrafe. Je sais que les ἀνάσπαστα (ou, selon d'autres manuscrits, ἀνασπαστά), sont ordinairement considérés, à cause de la forme passive du terme employé, comme des brides ou des cordons; mais on ne voit pas quel grand luxe il y aurait eu « à serrer les courroies « de ses sandales avec des cordons ou des brides « de cuir doré », et cette traduction ne présente même pas un sens très-clair. Aussi proposerai-je de lire ἀνασπάστροις, bien que ce mot, à signification active, ne se trouve pas dans les lexiques, mais il est suffisamment justifié par l'analogie

1. Athénée, 343. F.

d'ἐπίσπαστρον. On traduirait alors tout naturellement : « Il serrait avec des agrafes d'or les brides « de ses sandales. » Peut-être dans les χρυσᾶ ἄνθεμα du langage poétique, faut-il voir aussi des agrafes fleuronnées plutôt que des broderies d'or.



Le second exemple est d'une exécution beaucoup plus négligée et d'une époque moins ancienne. C'est une petite lampe. La chaussure qu'elle représente se distingue par cette particularité très-rare, que la semelle est fixée au pied par plusieurs courroies parallèles, dont l'une vient s'insérer, comme à l'ordinaire, entre les deux premiers doigts, une autre entre le troisième et le quatrième : il n'y a pas de ζυγόν[1]. On fabrique encore aujourd'hui dans la région du haut Nil

1. Cf. Seroux d'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite,* pl. XXVII, fig. VII.

plusieurs types de sandales d'un travail de cuir remarquable, dont la tradition remonte certainement à l'antiquité : un de ces types porte une double bride, placée exactement comme dans la chaussure grecque dont il s'agit. Celle-ci a de plus la semelle toute garnie de clous, dont l'emploi était déjà connu dans la *caliga* des soldats romains[1].

Voici maintenant une forme toute différente de celles qui précèdent : c'est une chaussure couverte, κοῖλον ὑπόδημα, lacée sur le cou de pied et terminée à son extrémité par une pointe recourbée, comme nos anciens souliers à la poulaine. Des chaussures semblables sont encore aujourd'hui en usage dans tout l'Orient : on croirait que le modèle a été fait sur les τζαρούχια que portent les paysans grecs ou albanais.



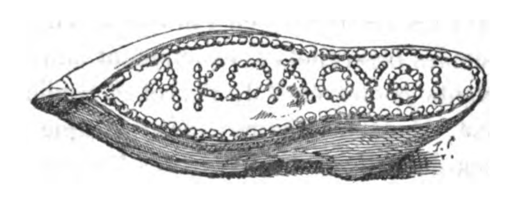
Le petit vase, malheureusement brisé à sa partie supérieure, est d'une antiquité incontestable : il a été acquis dans un lot de ces terres cuites gréco-romaines de la Basse-Égypte, qui sont ordinaire-

1. Joseph, *Bell. Jud.*, VI, I, 8. Pline, *Hist. nat.*, IX, 18.

ment d'un brun foncé, mais parmi lesquelles on rencontre quelques pièces d'une terre noirâtre, comme l'objet qui nous occupe. Les chaussures recourbées n'étaient guère moins usitées du reste dans l'antique Orient que dans l'Orient moderne. Elles caractérisent déjà sur les bas-reliefs de Ninive plusieurs populations tributaires des Assyriens. On les retrouve, en Phrygie et en Cappadoce, sur les bas-reliefs si exactement étudiés par nos savants confrères MM. Perrot et Guillaume[1], en Lycie, dans les figures déjà presque toutes grecques du célèbre tombeau des Harpyies. Les sandales égyptiennes affectent souvent aussi une courbure très-prononcée. Le goût des Grecs, ami du naturel et de la simplicité, repoussa généralement cette forme bizarre : je la rencontre cependant sur un bas-relief archaïque de Sparte, où l'on voit une déesse parèdre de Bacchus porter les chaussures recourbées[2]. En revanche, dans les plus anciennes représentations de l'art étrusque le brodequin à pointe courbe est la chaussure nationale des hommes comme des femmes, et l'on sait que le *calceolus repandus* s'était conservé jusqu'au temps de Cicéron dans les images de la Junon Sospita de Lanuvium[3] : ce détail de costume,

1. Perrot et Guillaume, *Voyage en Galatie,* p. 159, pl. X.
2. *Annales de l'Inst. de corresp. arch.*, 1870, pl. Q.
3. Cicéron, *De Natura deorum,* 29. Cf. Müller et Wieseler, *Denkmæler*, pl. LIX, 99. b.

soit dit en passant, n'est pas un argument sans valeur en faveur de l'opinion qui cherche l'origine des Étrusques dans les régions de l'Asie-Mineure occupées justement par les Phrygiens et par les Lydiens, les derniers célèbres aussi dans l'antiquité par le luxe et la recherche de leurs chaussures [1].



Mais ce qui est, je crois, sans exemple, c'est que le petit modèle de chaussure en terre cuite dont nous parlons porte une inscription grecque, et cette inscription est dessinée sous la semelle par la disposition même des clous qui s'y trouvent simulés. Au milieu d'une bordure formée par d'autres clous, on lit distinctement le mot αχολουθι, qui est une forme corrompue par l'iotacisme pour ἀκολούθει, deuxième personne de l'impératif du verbe ἀκολουθῶ *suivre* : ce qu'il faut traduire évidemment par : « Suis-moi. »

L'explication de cette singulière coutume n'est pas difficile à deviner. Lorsque la femme qui portait de semblables chaussures avait marqué ses pas sur le sol, ceux qui venaient derrière elle

1. Hérodote, I, 155. Sapho, dans Pollux, VII, 93.

lisaient à terre cette inscription autant de fois répétée; ils savaient sans autre information à quelle sorte de promeneuse ils avaient affaire et ils ne risquaient pas de perdre sa trace. Ajoutons, pour ne pas oublier l'épigraphie en un sujet si léger, que les caractères de l'inscription ne sont pas d'une haute époque, que la barre brisée de l'A et le style général de l'écriture indiquent environ le deuxième siècle de notre ère.

J'ai longtemps cherché dans les textes anciens, pour savoir si cette curieuse inscription répondait à un usage réel de la vie antique, ou bien si elle était due seulement à la fantaisie satirique du potier, à un trait de cette κεραμευτικὴ ἀκολασία[1] qui amusait les anciens par des inventions souvent bien autrement libres. Feuilletant dernièrement un des chapitres du *Pædagogus* de Clément d'Alexandrie[2], où le moraliste chrétien critique le luxe des femmes de son époque, j'ai eu la bonne fortune de tomber sur le passage suivant, que je traduis sans commentaires, en me tenant aussi près du grec que possible : « Les femmes poussent « le caprice jusqu'à faire enfoncer les clous de « leurs semelles en lignes sinueuses. Beaucoup « d'entre elles y inscrivent même des saluts « amoureux, de sorte que, mesurant le sol de

1. Lucien, *Amores*, 11.
2. Clément d'Alexandrie, *Pædagogus*, XI, 11; cf. Balduinus, *Calceus antiquus et mysticus*, Paris, 1615, p. 148.

« leur marche cadencée, elles y impriment avec « leurs pas, comme avec un cachet, leur pensée « de courtisanes. » Le texte est trop caractéristique pour ne pas être cité tout au long : « Ἀλλα δὲ τοὺς ἥλους ἑλικοειδῶς τοῖς καττύμασιν ἐγκατακρούειν ἀξίουσιν · πολλαὶ δὲ καὶ ἐρωτικοὺς ἀσπασμοὺς ἐγχαράττουσιν αὐτοῖς · ὡς ἂν, ἐκ τῆς ἐπιβάσεως ῥυθμίζουσαι τὴν γὴν, καὶ τὸ ἑταιρικὸν τοῦ φρονήματος ἐκ τοῦ βαδίσματος ἐναποσφραγίζουσι. »

On trouve dans le même auteur de curieux détails sur le genre de chaussures qu'il conseille aux femmes chrétiennes. Il leur interdit la nudité du pied, autant par convenance que par considération pour la délicatesse propre à la nature féminine. Il ne leur permet d'autre luxe que celui des chaussures blanches, s'accordant en ceci, mais pour un tout autre motif, avec le poète Ovide, qui conseille aux femmes qui ont un vilain pied de le cacher toujours dans un soulier de peau blanche et fine[1] :

Pes malus in nivea semper cæletur aluta.

La chaussure blanche n'est du reste tolérée que dans l'intérieur de la maison ; pour la marche, elle doit être remplacée par un soulier enduit d'une sorte de cirage, ayant la semelle garnie de clous : Γυναιξὶ μὲν οὖν τὸ λευκὸν ὑπόδημα συγχωρητέον, πλὴν εἰ μὴ ὁδεύοιεν, τότε δὲ τῷ ἀλειπτῷ χρηστέον · ἡλωμένων δὲ δέονται τῶν καττυμάτων αἱ ὁδεύουσαι[2].

1. Ovide, *Amores*, III, v. 271.
2. Clément d'Alexandrie, l. c.

On a vu que le petit monument de terre cuite auquel le passage cité plus haut s'applique avec une étonnante exactitude, provenait, selon toute vraisemblance, de la Basse-Égypte, et qu'il devait appartenir à une classe de terres cuites qui sont justement l'expression populaire de la vie et des mœurs de cette société gréco-égyptienne de l'époque impériale, que l'on peut appeler la société alexandrine. Le rapport serait alors aussi direct que possible entre l'humble ouvrage du potier et le texte du savant docteur chrétien : nous aurions ici une chaussure de forme orientale, qui était à la mode parmi les femmes, ou, plus exactement, pour nous garder de tout propos téméraire, parmi les courtisanes grecques d'Alexandrie, à l'époque romaine.

Il y a des inscriptions sur des objets antiques de nature très-diverse : l'inscription ici mentionnée ouvre à elle seule une catégorie nouvelle, celle de l'épigraphie des chaussures.

DEUX ÉPAVES

DE LA

CHAPELLE FUNÉRAIRE DES VALOIS

A SAINT-DENIS

AUJOURD'HUI AU MUSÉE DU LOUVRE.

Par M. Louis Courajod, membre résidant.

Lu dans les séances des 23 janvier et 6 mars 1878.

« Conserver avec soin le vrai, faire table rase du faux, telle est la tâche qui nous est imposée : tâche ingrate à tous égards et à laquelle l'œil le plus sûr, la main la plus délicate et la plus habile suffiraient à peine. C'est donc avec réserve et pour accomplir un devoir que nous exposerons notre opinion. Nous n'avons rien négligé pour nous rapprocher de la vérité et nous n'avons accepté, suivant notre habitude, que les attributions basées sur les documents ou sur la comparaison avec des ouvrages reconnus authentiques. Le temps et l'avis du public viendront confirmer ou détruire nos jugements que nous nous empresserons de rectifier quand le moment sera venu. » Ainsi s'exprime excellemment M. le directeur des

Musées nationaux dans l'introduction de la *Notice des tableaux de la collection Campana*. Ces principes, dictés à la fois par la science et par le bon sens, devraient être inscrits en gros caractères sur la porte de tous les musées. Nous en avons fait la règle de notre conduite.

On ignore généralement que le musée du Louvre possède, dans la salle des Anguier, deux marbres sculptés au XVIe siècle. Ce sont deux hommes vêtus de costumes militaires romains dont l'un, couché sur le côté et appuyé sur son bouclier, semble s'éveiller subitement, et dont l'autre, renversé sur le dos, paraît, par un geste de la main, soustraire son visage à quelque apparition terrible. En voyant ces deux figures, si on a quelque notion de l'iconographie religieuse, on ne peut hésiter sur le sujet qu'elles représentent. Ce sont deux de ces soldats, gardiens du tombeau du Christ, que la sculpture, fidèle interprète des textes sacrés, a si souvent prosternés et comme affolés à l'aspect de Jésus ressuscitant. C'est donc à tort qu'il est universellement admis en France que les nos 196 et 197 du catalogue des sculptures modernes nous montrent des prisonniers. Il suffit de jeter les yeux sur les gravures de ces marbres, exécutées directement d'après des photographies, pour y reconnaître, non pas des captifs désarmés et enchaînés, mais deux hommes parfaitement libres dans tous leurs mouvements. Leur attitude et leurs attributs justifient pleinement le rôle que

nous croyons pouvoir leur assigner dans la scène de la résurrection de Jésus-Christ.

Quelle a été la source de l'opinion contraire ? Quels motifs ont pu lui donner l'occasion de se produire ? Je n'en sais rien ; néanmoins elle apparaît, depuis 1856, dans les diverses éditions du catalogue des sculptures modernes du musée, et elle a été adoptée, par M. Albert Lenoir, dans sa *Statistique monumentale de Paris.* Ces deux ouvrages déclarent non-seulement que les marbres n°s 196 et 197 sont des captifs, mais encore que ces captifs proviennent du tombeau de Casimir, roi de Pologne. Il est facile de vérifier la valeur de cette seconde affirmation. Intact encore au moment de la Révolution, le tombeau de Casimir s'élevait dans le bras gauche du transsept de Saint-Germain-des-Prés. L'image du monument nous est parvenue dans son état primitif. Une planche de l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés* par dom Bouillart (pl. 12), reproduite par M. Albert Lenoir (*Statistique*, St-Germain-des-Prés, pl. XXXIV), nous fait voir les figures qui accompagnaient le tombeau de Casimir. « Aux angles » du tombeau, dit Piganiol (*Description de Paris*, tome VIII, p. 41 et 42), « sont des captifs enchaînés à des trophées d'armes, avec lesquels ils groupent et désignent les victoires remportées par ce prince sur les Turcs, les Tartares et les Moscovites. » L'estampe, citée et partiellement reproduite ici, nous les montre, non pas



LES ESCLAVES DU TOMBEAU DE CASIMIR, ROI DE POLOGNE

d'après l'estampe insérée dans l'*Histoire de Saint-Germain-des-Prés* de dom Bouillard.

couchés sur le dos, mais placés latéralement au tombeau et assis dans la pose traditionnelle des esclaves. Or, par leur posture, par leurs gestes, par leurs costumes, ils diffèrent absolument des soldats de marbre exposés au Louvre sous les nos 196 et 197. Donc ces derniers ne peuvent pas être l'œuvre des frères Marsy à qui est dû le reste du tombeau du roi de Pologne. Cette preuve, déjà satisfaisante, peut encore être fortifiée. Le tombeau de Casimir fut très-maltraité à l'époque où on transforma l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en fabrique de salpêtre[1]. Seule, parmi les sculptures en ronde bosse du tombeau, la statue du roi de Pologne fut réservée[2] et Lenoir, en 1794, comme le constate son *Journal* des entrées au dépôt des Petits-Augustins, ne put recueillir que cette épave, avec le bas-relief représentant une bataille[3] et avec les marbres de l'encadre-

1. Voyez *Musée des Monuments français,* tome V, p. 98, et l'art. 325 du *Journal de Lenoir* ainsi conçu : « Le 2 floréal an II, l'administration des poudres et salpêtres établie à Saint-Germain-des-Prés fait démonter tous les marbres de l'église Saint-Germain-des-Prés. Le 3 dudit, j'écris à cette administration de mettre le plus de soins possible dans son opération. » Consultez la correspondance reproduite en note.

2. Voyez la planche 186 du tome V du *Musée des Monuments français*, p. 94.

3. N° 405 du *Journal de Lenoir*. — « Le 5 thermidor an II, reçu du citoyen Harnachard, agent de la Commune, de Saint-Germain-des-Prés, un bas-relief en plomb représentant une bataille, provenant du tombeau de Casimir, roi de Pologne. »

MONUMENT D'ANNE DE MONTMORENCY

AU MUSÉE DES PETITS-AUGUSTINS.



Fac-simile d'une gravure tirée des *Vues pittoresques et perspectives des salles du Musée des Monuments français.*

ment. Les deux prisonniers, des frères Marsy, ayant disparu à l'époque de la Révolution, l'attribution actuelle est donc nécessairement inexacte.

Essayons de renouer le fil de la tradition trop longtemps interrompue. Ces statues ne sont pas tombées du ciel au musée du Louvre. Elles y arrivèrent, en 1821, venant précisément de ce musée des Petits-Augustins[1] où les prisonniers des Marsy n'étaient jamais entrés. Elles décoraient en 1816 le « Jardin Elysée » dessiné et planté par Lenoir. Le grand atlas des *Vues pittoresques et perspectives des salles du musée des monuments français etc., gravées au burin en 20 estampes par Reville et Lavallée, d'après les dessins de M. Vauzelle, avec un texte explicatif par B. de Roquefort*. Paris, Didot, 1816, en fait foi. L'une était placée au-dessus du monument du connétable de Montmorency. On la voit dans une planche « dessinée par Vauzelle » et « gravée à l'eau-forte par Desault ». L'autre avait été utilisée dans un édicule élevé à la mémoire de Pomponne de Bellièvre et composé de

Aucun autre fragment du tombeau n'entra depuis aux Petits-Augustins.

1. On lit dans un *État des objets d'art provenant de l'ancien Musée des Monuments français et demandés par M. le Directeur des Musées royaux le* 9 *novembre* 1821 : « .... N° du Catalogue : 349. — Deux Soldats romains, en marbre, couchés, par Germain Pilon. — Sans destination. »

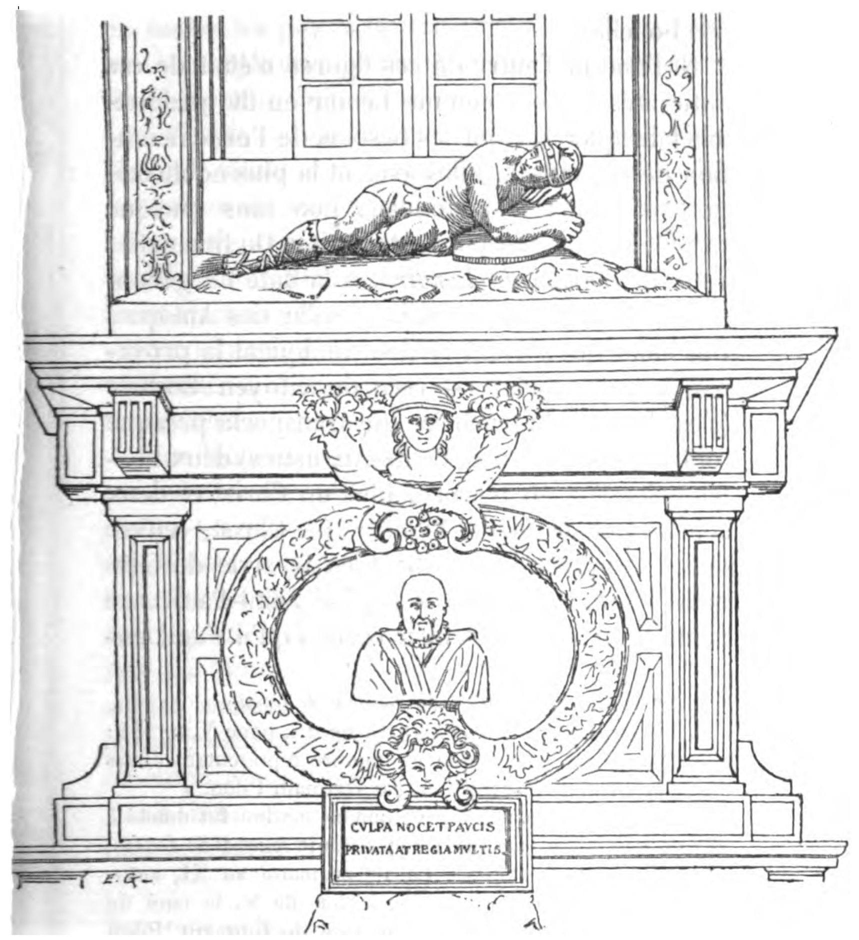
Dans l'Inventaire des sculptures du Louvre rédigé à l'époque de la Restauration, ces statues furent décrites sous les n°s 1592 et 1593 et attribuées à Germain Pilon.



FIGURE DESTINÉE À LA CHAPELLE DES VALOIS, À SAINT-DENIS.

MONUMENT DE POMPONNE DE BELLIÈVRE

AU MUSÉE DES PETITS-AUGUSTINS.



Fac-simile d'une gravure tirée des *Vues pittoresques et perspectives des salles du Musée des Monuments français*.

divers fragments. On la reconnaît dans une planche « dessinée par Vauzelle, » « gravée à l'eau-forte par Dormier. » C'est le soldat appuyé sur son bouclier.

Ni l'une ni l'autre de ces figures n'était de ces antiquités factices comme Lenoir en fit quelquefois fabriquer suivant les besoins de l'ornementation de son musée. Elles avaient la plus noble origine et Lenoir leur donnait, non sans quelque raison, la plus glorieuse attribution. On lit en effet dans le *Journal de Lenoir* [1], à la date de germinal an IV : « Le 17 dudit — salle des Antiques (les mots qui suivent la date indiquent la provenance des objets) — reçu du citoyen Scellier (c'est le nom du marbrier qui transporta presque toutes les statues aux Petits-Augustins) deux bustes colossaux en marbre, plus un Christ et deux soldats par Germain Pilon. » Le Christ, œuvre dont le caractère rappelle bien le style de Germain Pilon, se trouve à l'église Saint-Paul, rue Saint-Antoine [2]. Il est bien certain qu'il s'agit en-

1. N° 685 de mon édition du *Journal de Lenoir*.

2. Lenoir, *Musée des Monuments français*, tome V, p. 184 : « A Saint-Paul, une statue en marbre représentant Jésus au moment de sa résurrection, par Germain Pilon. »

C'est le 1er brumaire an XI que ce marbre fut donné à l'église Saint-Paul. On lit en effet, dans le *Journal de Lenoir*, n° 1110 de mon édition : « Le 1er brumaire an XI, autorisation pour remettre à la disposition de M. le curé de Saint-Paul : 1° une statue en marbre de Germain Pilon représentant Jésus-Christ ressuscitant; 2° une Mère de Dou-

suite de nos deux soldats de marbre. En effet, Lenoir indiquant plus tard, en 1816, par ordre du ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, l'origine de toutes les pièces de son musée, s'est exprimé ainsi au sujet du monument composé en l'honneur de Pomponne de Bellièvre :

« N° 159. — Ce beau monument d'architecture du XVIe siècle a été acheté au propriétaire des matériaux du couvent de Saint-Anastase. Le buste en marbre représentant Pomponne de Bellièvre, que l'on voit dans une niche circulaire, vient de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le soldat couché, exécuté en marbre blanc par Germain Pilon, placé au-dessus de la corniche, vient de la salle des antiques au Louvre. »

Plus loin, dans le même état adressé au même ministre, on lit : « N° 349. — De la salle des antiques. — Deux statues en marbre et demi-couchées représentant [l'une] un soldat appuyé sur son bouclier, étude de Germain Pilon, placé au-dessus du monument d'architecture de l'hôtel d'O, Vieille rue du Temple. — Voy. le n° 159. — L'autre soldat sculpté aussi en marbre, par le même auteur, est placé au-dessus de la chapelle d'Anne de Montmorency qui est placée dans le jardin. »

La bizarre disposition de ces deux statues, leur isolement réciproque, leur adaptation à des

leur, aussi en marbre, provenant tous deux de la salle des Antiques. »

monuments pour lesquels elles n'avaient point été exécutées, n'entrèrent pas dans les premières intentions du fondateur du musée des Petits-Augustins. Ce fut la conséquence du don de la figure principale fait, en l'an XI, à l'église Saint-Paul. On voit dans le catalogue du musée des monuments français, éditions de l'an V, de l'an VI et de l'an VIII, comment les trois marbres avaient été placés originairement par Lenoir : « N° 124. — Un groupe en marbre blanc, composé de trois figures représentant la Résurrection du Christ. Pilon, dans cette exécution, était inspiré du style de Michel-Ange. Ce morceau précieux, quoiqu'imparfait, n'avait jamais été placé. Je l'ai composé tel qu'on le voit dans le musée en cherchant à me rapprocher des idées de son auteur. »

Il est donc absolument certain que les marbres nos 196 et 197 du catalogue actuel du Louvre, groupés avec le marbre aujourd'hui à Saint-Paul, ont été recueillis par Lenoir et trouvés par lui dans la salle des antiques au Louvre, le 17 germinal an IV. D'où pouvaient-ils provenir antérieurement? Lenoir ne l'a pas dit. Mais Sauval, bien avant lui, avait prévu notre curiosité et l'a largement satisfaite. Écoutons ce qu'il nous apprend, dans ses *Antiquités de la Ville de Paris*, sur ces figures qui, de son temps, étaient déjà au Louvre :

« On voit chés lui (M. Lerambert, garde des « marbres du roi, dans le magasin des marbres « du roi) cinq figures de marbre de Pilon : un

« Christ ressuscitant ; deux soldats qui gardent « le sépulchre ; une Vierge et un saint François. « .... Toutes ces figures devoient entrer dans « le sepulchre des Valois, mais la disposition « n'en est pas sue.... Les soldats de Pilon sont « très bien maniérés et sentent tout à fait leurs « gros coquins. La tête de son Christ a une très « belle attitude ; le bras droit est un peu trop « court, les jambes trop menues et les pieds trop « décharnés pour un grand corps.... La terre ou « les modèles des trois figures précédentes se « voyent à Saint-Etienne, derrière le Chœur[1]. »

Voici maintenant ce que Sauval disait des modèles en terre cuite qui décoraient l'église de Saint-Étienne-du-Mont :

« Le Sepulchre et la Resurrection[2] de Jesus-

1. *Histoire et recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, t. III, p. 16 et 17.

2. Ces deux ouvrages sont également donnés à Germain Pilon par D'Argenville (*Vies des fameux sculpteurs*, p. 116). Les deux groupes recueillis par Lenoir (*Notice succincte* de 1793, n°s 186 et 188) à Sainte-Geneviève — c'est-à-dire à Saint-Étienne-du-Mont, ainsi nommé par décret du 11 février 1791 — ont été exposés quelque temps, de 1795 à 1803, au musée des Monuments français, sous le n° 123 du Catalogue dans les diverses éditions de l'an V à l'an XI. Ils furent réclamés en 1806 par l'église d'Arpajon, ainsi que cela résulte de la lettre suivante :

« Paris, le 29 décembre 1806.

« Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monu- « ments français, à Son Excellence le Ministre des Cultes.

« Monseigneur, malgré la bonne volonté où je suis de « satisfaire à la demande que vous me faites de procurer à

« Christ ne sont pas aussi des moindres ouvrages
« de ce sculpteur (Pilon) ; et les jambes de ce
« Christ ressuscité sont mieux proportionnées
« sur cette terre cuite que sur le marbre que l'on
« en voit dans le Louvre ; mais, en l'une et en
« l'autre, elles pèchent toujours en trop : le corps
« du Christ est fort beau, aussi bien que la tête ;
« la poitrine fort musclée, fort puissante ; et, si
« le tout étoit porté sur des pieds et des jambes

« la commune d'Arpajon des matériaux en marbre propres
« à réparer son église, il m'est pénible de ne pouvoir rem-
« plir vos intentions avec toute la latitude qu'un zèle reli-
« gieux et bien entendu peut inspirer. Déjà j'ai délivré un
« grand nombre d'objets inutiles aux Arts qui étoient dans
« le Musée des Monuments français et qui cependant font
« aujourd'hui l'ornement des temples où ils sont. Il ne me
« reste plus rien de disponible. Cependant, Monseigneur, je
« puis vous offrir pour la commune d'Arpajon un devant
« d'autel en marbre rance, bien travaillé, le seul qui me
« reste, ainsi que deux groupes en terre cuite de Germain
« Pilon, représentant la Sépulture de Jésus-Christ et sa
« Résurrection, que cette commune devra faire restaurer.
« Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien adresser la
« demande de ces objets à Son Excellence le Ministre de
« l'Intérieur qui, sans doute, me fera donner les ordres
« convenables pour les délivrer à la commune d'Arpajon.
« Salut et respect.

« LENOIR. »

Dans l'édition du Catalogue datant de 1806, les deux groupes ne figurent plus sous le n° 123, et Lenoir (*Musée des Monuments français*, t. VIII, p. 183) a constaté, en 1822, qu'ils avaient été remis à l'église d'Arpajon. C'est en vain que je suis allé les chercher dans cette commune, ainsi que dans l'église de Saint-Germain, près d'Arpajon (Seine-et-Oise).

« moins tendres et moins maigres, ce seroit un « des chefs d'œuvre de Pilon[1]. »

C'est toujours quelque chose de très-considérable qu'une affirmation de Sauval qui a eu à sa disposition toutes les archives de la Chambre des Comptes ; mais son opinion a ici une valeur toute particulière. Arrêtons-nous donc pour discuter un témoignage aussi important.

Tout d'abord on peut savoir approximativement l'époque où fut rédigé le passage de l'*Histoire et recherches des Antiquités de la Ville de Paris* cité plus haut. Le Mr Lerambert, dont il est question, ne peut être que Louis Lerambert, le sculpteur membre de l'Académie, sur lequel Guillet de Saint-Georges[2] et D'Argenville[3] nous ont fourni de curieux renseignements malheureusement tous à contrôler[4]. Or Louis Lerambert, qui succéda à Simon, son père, comme conservateur des Antiques[5], n'obtint la garde du grand magasin des Antiques que le 4 avril 1653[6], et sa charge lui fut retirée en 1663[7]. C'est donc de 1653 à 1663 que Sauval, traité de « jeune homme » par Gui

1. Choses remarquables dans Saint-Étienne (*Histoire et recherches des Antiquités de la Ville de Paris,* t. I, p. 407).
2. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des Membres de l'Académie de Peinture et de Sculpture,* t. I, p. 330 à 336.
3. *Vies des fameux sculpteurs,* p. 172 à 179.
4. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire,* p. 775.
5. D'Argenville, *Vies des fameux sculpteurs,* p. 172.
6. *Archives de l'Art français*, t. III, p. 234.
7. D'Argenville, *Vies des fameux sculpteurs,* p. 175.

Patin, dans sa lettre CVII adressée à Charles Patin le 16 novembre 1655, et dont le privilége pour imprimer son ouvrage sous le nom de *Paris ancien et moderne* est daté de 1654[1], put voir chez ce Lerambert les marbres qu'il signale.

Je viens d'indiquer ce que la parole de Sauval empruntait d'autorité aux documents d'archives qu'il avait consultés. Mais ici nous avons une double garantie de son exactitude. Sauval connaissait évidemment le fonctionnaire chargé de conserver les marbres du roi, et nous savons de bonne source qu'à ce moment le poste était rempli par un homme intelligent et très-éclairé. En parlant comme il l'a fait, Sauval était donc l'écho des traditions de la garde des Antiques du Louvre. Bien plus, par une circonstance particulière, ce Lerambert était personnellement en mesure de fournir à ce sujet les meilleurs renseignements. En effet, il appartenait à une nombreuse dynastie d'artistes qui, depuis un siècle, étaient occupés et pensionnés par le roi de France. Non-seulement son père, Simon Lerambert[2], et probablement son grand-oncle, Louis Lerambert[3], étaient,

1. Le P. Lelong, *Biblioth. hist. de la France,* t. III, p. 335, n° 34427.

2. *Archives de l'Art français,* t. III, p. 233. — D'Argenville, *Vies des fameux sculpteurs,* p. 172. Simon Lerambert était fils de Germain Lerambert ; voy. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire,* p. 777.

3. *Archives de l'Art français,* t. III, p. 228, 230, 231, 232.

comme lui, gardes des Antiques et sculpteurs du Roi, logés au Louvre, mais son arrière-grand-père ou ses grands-oncles avaient précisément travaillé pendant fort longtemps à la décoration de la sépulture des Valois à Saint-Denis[1]. Où donc, mieux qu'au Louvre, pouvait-on, vers le milieu du XVIIe siècle, trouver des renseignements précis et des traditions sérieuses sur le point d'histoire qui nous occupe?

Les Comptes des Bâtiments du Roi, publiés tant dans la *Renaissance des Arts à la Cour de France* que dans les nouveaux volumes imprimés par M. de Laborde et édités par la Société de l'Art français, ne peuvent nous fournir aucun renseignement confirmatif, à cause des nombreuses lacunes que présentent ces comptes à partir de 1570. Nous serions donc obligés de nous en tenir à la parole de Sauval si M. de Boislisle n'avait inséré son intéressant article sur la chapelle des Valois à Saint-Denis dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*. Dans un inventaire rédigé par Médéric de Donon, fait tant à Paris

1. Sur les deux Louis Lerambert, l'aîné et le jeune, Jean, Henri et François Lerambert, voyez la *Renaissance des Arts à la Cour de France*, p. 388, 389, 397, 407, 418, 424, 430, 513, 517, 527, 534, — p. 406, — p. 526, — p. 402, 456, 527; les *Archives de l'Art français*, t. II, p. 196 à 198; les *Nouvelles archives de l'Art français*, année 1876, p. 22 et 23; les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. III, p. 248. Sur Germain et Nicolas Lerambert, voyez Jal.

qu'à Saint-Denis, lors de l'interruption des travaux, en 1572, on lit (tome III des *Mémoires*, p. 251) que Germain Pilon avait entre les mains, au logis des Étuves, à la pointe de l'île, « une « figure de marbre blanc de Jesus-Christ ressus« cité, contenant VII piedz de haulteur sur III piedz « de large, avec deux Juifz aux costez de pareille « haulteur s'ilz estoient debout, pour servir à « ladicte sepulture. » Sauval savait et disait la vérité. On ne peut plus douter de son allégation.

Rien de plus facile à expliquer que le passage des statues de Saint-Denis à Paris, en admettant qu'elles aient un seul instant quitté Paris et n'aient pas été portées directement de l'atelier des artistes au magasin des marbres du Roi. M. de Boislisle a fait voir dans quel abandon tomba rapidement la construction élevée par Catherine de Médicis. Le monument, qui menaçait ruine avant d'avoir été terminé, ne put jamais recevoir sa décoration intérieure et fut définitivement condamné par arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1719. A ce moment, le tombeau de Henri II fut placé dans la basilique de Saint-Denis ; mais, bien longtemps avant cette date, comme l'atteste Sauval, la salle des Antiques avait offert un asile aux marbres sculptés de la chapelle funéraire qui demeuraient sans emploi. C'est là que vinrent toutes les statues que M. de Boislisle nous a montrées entre les mains de Germain Pilon et dans ses divers ate-

liers[1]. C'est là que Sauval, après avoir signalé le Christ et les deux soldats, indique encore une Vierge de Pitié en marbre, un saint François en marbre, un corps gisant représentant Catherine de Médicis et un Christ mort qui pourrait bien n'être qu'un « gisant[2] ». C'est toujours là que Thiéry[3] nous fait remarquer, en 1787, la présence du saint François et de la Mère de Pitié. Enfin c'est dans la salle des Antiques que Lenoir a recueilli les autres épaves de la décoration sculptée de la chapelle des Valois, qui ne lui étaient pas arrivées directement de Saint-Denis[4].

On aurait tort d'objecter que les termes de l'inventaire de Médéric de Donon « deux Juifz » ne concernent pas les deux soldats nos 196 et 197 et ne suffisent pas à les désigner. Il est bien certain qu'au XVIe siècle, dans l'interprétation pittoresque, on ne s'écartait pas des textes formels de l'écriture sainte et qu'une scène sculptée de la Résurrection du Christ n'a jamais pu comporter d'autres témoins agissants que les soldats préposés à la garde du tombeau. Je crois donc n'avoir

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. III, p. 273 et 274.

2. Voyez plus loin l'appendice, p. 128.

3. *Guide des Amateurs et des Étrangers voyageurs à Paris*, t. I, p. 336.

4. Articles 660, 686, 692 du *Journal de Lenoir*, et n° 349 du Catalogue du Musée des Monuments français, de 1806 à 1815.

pas perdu la trace des objets dont je veux établir la provenance et, comme un limier qui prendrait le contre-pied de la bête chassée, être remonté jusqu'au gîte qui l'abrita originairement. Les deux soldats renversés, qualifiés improprement du nom de Juifs, étaient en 1572, au logis des Etuves, à la pointe de l'Ile, dans l'atelier de Germain Pilon.

Mais jusqu'à présent on n'a allégué que des preuves extrinsèques et, en matière d'histoire de l'art, il ne faut jamais négliger celles qui résultent de l'examen des œuvres elles-mêmes. Ces preuves de style, dans ma pensée, dominent toutes les autres et rien n'est établi si tout n'est pas ratifié par elles. Un texte ne saurait convaincre l'esprit quand les yeux protestent. La première question que tout lecteur érudit me posera est donc celle-ci : les deux soldats que vous prétendez retrouver dans l'inventaire du XVIe siècle trahissent-ils l'époque où ils auraient été exécutés? Après mûr examen, je crois pouvoir répondre affirmativement. Les deux marbres doivent être attribués, par le style général et par l'exécution, au XVIe siècle. Sans doute les statues sont lourdes, courtes, à peine dégrossies sur certains points, mais on y sent une énergie et une puissance qu'on ne retrouverait pas sous le débile ciseau de l'école académique du XVIIe siècle, à laquelle, contre toute vraisemblance, elles ont été trop longtemps attribuées. Quelques détails d'ornementation rappel-

lent tout à fait le génie décoratif de la Renaissance. Le casque à bordure laurée, porté par l'un des soldats, date bien, par son caractère, du XVIe s. On remarque un casque de même forme sur la tête de Henri IV, dans le plâtre d'un buste colossal, naguère à Fontainebleau, et actuellement au Louvre dans la salle des Archives. Le cothurne de l'un des soldats, décoré de mufles de lion, affecte précisément la forme des chaussures portées par le *Mars* de la cour du Louvre, par le *Zaleucus* et les deux soldats soutenant des trophées du jardin de l'école des Beaux-Arts (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 21, 22 et 25). La palmette dessinée sur ce cothurne donne, à cette imitation d'une pièce du costume antique, un caractère particulier qui est bien celui de la Renaissance.

Il faudra, je crois, admettre désormais que ces deux marbres datent du seizième siècle et qu'ils ont bien l'origine que j'ai indiquée plus haut. Maintenant faut-il aller jusqu'au bout et affirmer, avec Lenoir, qu'ils sont l'œuvre de Germain Pilon? Sans doute Lenoir, et avant lui Sauval, a parlé d'après des traditions très-sérieuses, auxquelles le texte récemment publié par M. de Boislisle est venu prêter bien des apparences de vérité. Sans doute le Christ ressuscitant, qui était le morceau capital de la composition, rappelle la manière de Germain Pilon, en même temps qu'il révèle une certaine recherche et comme une préoccupation du goût dominant alors dans l'école italienne.

Sans doute Médéric de Donon dit bien positivement que les *deux Juifz* étaient, en 1572, dans l'atelier de Germain Pilon. Cependant, je suis invinciblement porté à reculer devant une conclusion aussi radicale que celle de Sauval et de Lenoir. D'abord une pièce de sculpture peut être rencontrée dans l'atelier d'un artiste sans être nécessairement sortie de sa main. Et puis nos deux statues présentent une rudesse, un parti pris de lourdeur, d'exagération dans le traitement de l'anatomie qui conviennent bien peu à l'auteur délicat des trois Grâces, qui contrastent profondément avec l'élégance un peu affadie, avec la nonchalance dans le jet des longues draperies soyeuses qui sont habituelles au sculpteur de Catherine de Médicis. Certainement Germain Pilon a connu le plus grand style, le pathétique le plus élevé et le plus grandiose, et la merveilleuse statue agenouillée de Birague[1] — qui n'est pas assez admirée — en est la preuve. Certainement, vers la fin de sa vie, il a singulièrement agrandi sa manière, et l'imitation de Michel-Ange, sensible déjà dans le Christ de Saint-Paul, est évidente dans le marbre de la *Vierge de douleur* de la même église. Mais ce n'est pas par la brutalité, par la négligence des détails, par la vigueur à outrance que se distingue le style de ses dernières années. Peut-on concilier la tendance à

1. J'ai la preuve matérielle que cette figure est de Pilon.

l'allongement, l'énergie, réelle mais contenue et adoucie dans la forme, qui caractérisent toujours sa sculpture, avec ce raccourcissement systématique de tous les membres, avec ces biceps exagérés, ces veines gonflées, ces mains calleuses, en un mot avec cette violence traduite si vulgairement?

Il ne serait pas absolument invraisemblable, je le sais, de supposer que Pilon, pour complaire à sa puissante protectrice, qui rêvait de posséder à Saint-Denis un nouveau San Lorenzo, ait voulu faire, sur commande, du faux Michel-Ange, et qu'il ait ainsi produit les marbres que nous examinons. Mais, avant de s'arrêter à cette hypothèse extrême, ne paraîtrait-il pas bien plus naturel de penser que Pilon a pu avoir des collaborateurs dans l'œuvre si complexe de la décoration sculptée de la chapelle des Valois, et que quelque Italien, imbu des doctrines avancées de l'école, a pu être chargé de tailler, sous sa direction, les figures accessoires d'un autel dont la figure principale était seule réservée à son ciseau? Nous savons pertinemment que, même dans le tombeau proprement dit de Henri II, une partie des sculptures n'était pas de Pilon[1]. On arriverait ainsi, sans trop d'invraisemblance, à imputer la paternité de ces ouvrages de marbre à quelque

1. Voyez les Comptes des Bâtiments dans la *Renaissance des Arts à la Cour de France* et le résumé qu'en donne M. de Boislisle dans les *Mémoires de l'histoire de Paris*, t. III, p. 283.

artiste, de style à la fois vulgaire et exaspéré, comme il a pu s'en trouver un dans l'atelier de l'auteur des figures d'Albert Pie, prince de Carpi, et de Blondel de Roquencourt [1].

Quoi qu'il en soit, je demande la permission de ne pas conclure plus absolument. Les deux sculptures que j'ai étudiées ne peuvent pas être les captifs taillés au XVIIe siècle, par les frères Marsy, pour le tombeau de Casimir. Elles furent exécutées avant 1572 et étaient destinées à décorer, avec le Christ de Germain Pilon (aujourd'hui à Saint-Paul), un des autels de la chapelle funéraire des Valois. Intéressantes au point de vue de l'histoire, ces figures sont loin d'être à recommander à l'admiration des artistes. Leurs défauts paraîtront encore plus choquants maintenant qu'on connaît l'époque de leur exécution. Qu'on veuille bien nous pardonner ce résultat regrettable de nos recherches. Ce n'est pas notre faute si l'indifférence des générations précédentes en matière de sculpture moderne nous a laissé plus d'erreurs à corriger que de chefs-d'œuvre à signaler à l'attention du public.

1. M. G. Perrot a bien voulu me faire remarquer l'analogie qu'il trouvait entre les deux soldats du Louvre et certaines sculptures de la décadence florentine, notamment avec les figures de V. Rossi et de V. Danti qui garnissent aujourd'hui la vaste salle du premier étage au musée du Bargello, à Florence.

Cf. Éméric-David, *Histoire de la sculpture française*, p. 156.

APPENDICE.

En imprimant l'article qui précède, la pensée nous est venue qu'il pouvait être intéressant de commenter le texte si curieux où Sauval décrit, dans le magasin des Marbres du roi, les figures destinées originairement au tombeau des Valois. Il nous paraît important pour l'histoire de l'art d'établir d'une façon positive que quelques-unes de ces figures sont indiscutablement l'œuvre de Germain Pilon. La période du talent de l'artiste, à laquelle appartiennent ces sculptures, n'a pas été suffisamment étudiée. On connait trop le style facile et un peu lâché de ses premiers et très-nombreux travaux. Le public pour apprécier le maitre en est encore à ne considérer que la coquetterie un peu efféminée de tant de marbres charmants. On ne connait pas assez le souffle puissant qui anime ses dernières œuvres et, à mon avis, on n'a pas suffisamment rendu justice au style agrandi, à l'ampleur et à la profondeur de ses dernières productions.

Nous rétablissons d'abord le passage complet de Sauval[1], que nous avions abrégé pour ne pas embarrasser la marche de notre démonstration.

« Chés M. Lerambert, garde des marbres du Roi, trois tronçons de porphyre des colonnes du Temple de Salomon

1. *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris*, tome III, p. 16 et 17.

apportées en France par saint Louis; deux ont plus de trois pieds et demi de diametre sur deux d'épaisseur; l'autre, qui se trouve dans le magasin des antiques dont il est gardien, a cinq pieds de diamètre et est une tranche d'un des mêmes tronçons: Tout curieux qu'ils soient, on n'a pas laissé de les vouloir gâter pour en faire des tables et même on y voit encore les traces de chaque tranche pour un si beau dessein. Dans le magasin des marbres du Roi, il y a aussi des marches de ce temple divin et toutes de porphyre, où l'on voit encore empreints des pieds à force d'avoir été frayées et usées des Juifs en entrant et sortant du Temple. Ces marques sans doute devraient être considérées comme des reliques puisque vraisemblablement Jésus-Christ a marché dessus et les a montées.

« On voit chés lui cinq figures de marbre de Pilon; un Christ ressuscitant; deux soldats qui gardent le sépulchre; une vierge et un saint François. On voit aussi le corps mort d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, fait par maître Ponce. Toutes ces figures devoient entrer dans le sépulchre des Valois, mais la disposition n'en est pas sue. Le Christ est la plus belle pièce que Ponce ait jamais faite; la tête tombe si bien, la main et le bras gauche sont si bien d'un mort; la droite est si doctement occupée à cacher d'un drap ce qui doit être caché; le sein, l'estomac, le ventre, les bras, les pieds, les jambes montrent tous leurs muscles si naturellement que cette pièce, quoiqu'imparfaite, est la plus belle du monde.

« Une trentaine de statues et soixante bustes antiques, de marbres merveilleux, tous de Dieux, de Déesses, de héros et d'empereurs anciens dont le moindre est meilleur que pas un moderne dont j'aie parlé et pourrai parler. Tous les jours il s'en divertit quelques uns. Parmi les bustes, il y en a un de marbre noir fort estimé; et, parmi les statues, celle de Mercure coupant la tête d'Argus est une merveille; une entre autres, dont la tête est de pierre de touche et le reste de marbre noir.

« Les soldats de Pilon sont très-bien maniérés et sentent

tout à fait leurs gros coquins. La tête de son Christ a une très-belle attitude ; le bras droit est un peu trop court, les jambes trop menues et les pieds trop décharnés pour un grand corps. Son saint François a une tête incomparable et presque inimitable ; la draperie de son habit est très-belle et d'un marbre grisâtre naturellement et de la couleur de son habit. La terre ou les modeles des trois figures précédentes se voyent à Saint-Etienne derrière le chœur. Le modele de saint François se voit au cloître des Augustins à qui on a derobé une main. Sa Vierge a aussi une tête admirable, mais les doits de ses mains sont excessivement longs, ses pieds trop décharnés et sa robe trop ample et pleine de draperie ; le modele de terre se voit barbouillé de peinture, sous les orgues de la Sainte-Chapelle. Mais toutes les figures de ce sculpteur sont de pièces de rapport et se sont toutes dementies ; ce qui est un grand defaut pour un habile homme qui veut rendre ses ouvrages immortels. »

J'ignore ce que sont devenus les fragments de porphyre provenant, selon Sauval, de Jérusalem. La description des statues et bustes antiques n'est pas suffisante pour nous permettre de les retrouver aujourd'hui. Peut-être « le buste de marbre noir fort estimé » est-il le Sérapis du musée actuel des Antiques[1] ?

Arrivons aux monuments de la Renaissance.

Le Christ ressuscité. Il est à l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

Deux soldats gardiens du Sépulcre. Les deux soldats sont au Louvre, nos 196 et 197 du catalogue des sculptures de la Renaissance.

La terre cuite de ces trois figures, qui existait encore en 1803, a disparu.

Vierge de Pitié. La Vierge de Pitié en marbre, dont

1. Bouillon, tome III, bustes, pl. 1, 1. — Clarac, cat., n° 351; Musée de sculpture, pl. 1089, 2722; c. — Fröhner, cat., n° 554.

il est question dans la *Renaissance des Arts à la Cour de France*[1] et dans l'article de M. de Boislisle[2], est à l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Tirée de la salle des Antiques et entrée au musée des Petits-Augustins le 25 ventôse an IV[3], elle en sortit le 1er brumaire an XI, sur un ordre de Chaptal, pour être portée à Saint-Paul[4]. Il est absolument certain que cette figure est l'œuvre de Pilon. On lit en effet, dans la *Renaissance* du marquis de Laborde, une lettre du premier président Nicolay, datée d'avril 1586, adressée au grand prieur de Saint-Denis et ainsi conçue : « Monsieur, la Royne m'a, ce jourd'huy, demandé de faire délivrer à Monsieur Pillon, du marbre blanc pour faire une image de la Vierge Marie. » Au dos de ce billet, Pilon a donné son reçu en ces termes : « Ce jourd'huy iije jour de avril Mil Vc iiijxx et six, moy, Germain Pillon, confesse avoir prins pour faire ledit ouvrage. »

G. Pillon.

A ce reçu est annexé un papier sans signature, mais dans lequel M. de Laborde a reconnu la main de Germain Pilon, contenant ce qui suit : « Un gros blo.... plus un assé gros blo, un moyen et un petit qui a esté employé pour faire une Nostre-Dame de sept douleurs et un saint Francoys de l'ordre des Capuchins, qui est pour le Roy. »

La terre cuite de la même figure décrite dans le tome IV, p. 151, du *Musée des monuments français,* et entrée aux Petits-Augustins le 17 fructidor an V[5], est dans la cha-

1. P. 537 et 538.

2. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, tome III, p. 273.

3. Art. 660 du *Journal de Lenoir :* « Le 25 dudit [ventôse, an IV] reçu de la salle des Antiques, du citoyen Scellier, une statue en marbre représentant la religion. »

4. Voyez le n° 1110 du *Journal de Lenoir,* cité plus haut.

5. N° 895 du *Journal de Lenoir :* « Le 17 [fructidor an V],

pelle de l'école de Saint-Cyr. Voici ce que Sauval en a dit, en décrivant la Sainte-Chapelle, dans le tome I, p. 445, des *Recherches et Antiquités de Paris* : « La tête de la Vierge de Pitié est très-belle ; les mains sont trop belles et trop délicates ; les pieds trop gresles ; la coëffure fort simple ; la robe trop vaste. »

Saint François recevant les Stygmates. Le saint François en marbre est aujourd'hui dans l'église Saint-Jean-Saint-François, rue Charlot, au Marais, à laquelle il a été donné après 1816. Il était entré au Musée des monuments français le 11 avril 1796, et venait de la salle des Antiques ou Magasin des marbres, où Sauval l'avait précédemment signalé. On lit dans l'article 692 du *Journal de Lenoir* : « le 22 [germinal an IV], du même lieu (la salle des Antiques), reçu du même Scellier... les débris d'une statue en marbre gris qui a dû représenter un religieux. » Il résulte, du billet anonyme publié ci-dessus et dont M. de Laborde a reconnu l'écriture, que Germain Pilon est indiscutablement l'auteur de cette figure.

La terre cuite de la même statue, citée et gravée par Millin[1], exposée par Lenoir, sous le n° 128 de ses catalogues de l'an V à 1806, — n° 15 de l'édition de 1793 ; n° 292 de l'édition de l'an IV (1795), — a été portée, en 1806, à la Malmaison pour décorer le parc de Joséphine. Elle n'en est pas revenue[2].

Le saint François de Germain Pilon était célèbre dès le commencement du XVII[e] siècle. Raoul Boutrays en a parlé dans son poëme de *Lutetia* (1611), et sa description en

reçu de la Sainte-Chapelle deux figures gothiques..... Plus, une mère de douleur, terre cuite, par Pilon, etc..... »

1. *Antiquités nationales*, tome III, p. 7 et 75, pl. n° 2.

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1877, p. 122. Je me suis trompé quand j'ai dit que le marbre avait disparu ; c'est la terre cuite qui est restée à la Malmaison.

vers latins a été reproduite par Lenoir, dans le tome IV du *Musée des Monuments français*, p. 152.

Corps mort d'Anne de Bretagne. Sauval a dû évidemment se tromper et nommer Anne de Bretagne au lieu de Catherine de Médicis, puisqu'il indique en même temps que ce marbre avait été sculpté pour le « sépulchre des Valois. » Tout le monde sait que le tombeau de Louis XII, terminé longtemps avant les premiers travaux de la chapelle de Catherine, n'était pas destiné à reposer sous la rotonde de Saint-Denis. Tout s'explique, au contraire, s'il s'agit de Catherine, et nous allons entrer, au sujet de cette figure célèbre, dans quelques détails capables d'en déterminer l'origine et peut-être l'auteur.

Il semble qu'en 1572, au moment où fut dressé l'inventaire de Méderic de Donon, publié par M. de Boislisle[1], quand l'atelier est « rompu », le tombeau proprement dit de Henri II était terminé. En effet, à la date de 1570-1571, on lit dans la *Renaissance des arts à la cour de France*, p. 532 : « Somme de la dépense de la sépulture du feu roi Henri, que Dieu absolve, 8,038 l. 18 s.; » et l'inventaire de Méderic de Donon ne contient que des objets destinés à la décoration de la chapelle et non pas au tombeau proprement dit, à l'exception d'une seule pièce. Parmi les débris de marbres décoratifs, les bouts de chapiteaux et de corniches, les tronçons de colonnes, dans un coin et à la fin de l'énumération on trouve « un gisant d'une femme en marbre blanc de VI pieds de hault sur II pieds de large ». Etant établi que le tombeau était terminé, que pouvait signifier la présence de cette statue parmi tous ces fragments et ces morceaux de rebut? A ce moment, elle n'était certainement plus destinée au monument achevé et parachevé avant le licenciement de l'atelier[2].

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. III, p. 250 et 251.

2. Plus tard, vers 1583, quand on se remit à travailler à

Rappelons-nous que d'après les comptes des bâtiments du Roi[1], Jérôme della Robbia, mort le 4 août 1566[2], toucha en 1565 un à-compte sur la commande d'une statue représentant l'image gisante de Catherine de Médicis. M. de Boislisle s'est demandé[3] si Jérôme a eu, avant sa mort, le temps de sculpter la statue ou s'il en fit seulement la maquette, et, dans ce cas, si Germain Pilon a exécuté le modèle de son confrère italien ou un autre modèle à lui? Dans mon opinion, Pilon a refait une statue nouvelle[4], et la figure trouvée au milieu des débris, en 1572, dans son atelier, était l'œuvre inachevée de Jérôme della Robbia.

En effet, il est parfaitement certain qu'il a existé deux figures en marbre de Catherine morte. On voyait au musée des Petits-Augustins, sous le n° 458, les statues en marbre et couchées de Henri II et de Catherine « en état de mort » qui provenaient du tombeau de Saint-Denis. On remarquait

la rotonde, on ne toucha plus au tombeau primitif. Les deux statues gisantes et habillées du roi et de la reine, exécutées en 1583 par Pilon, constituèrent une addition nouvelle, mais n'altéraient et ne complétaient en rien l'ordonnance primitive du tombeau. Cf. *Mémoires de l'Histoire de Paris,* tome III, p. 272.

1. *Renaissance des Arts à la cour de France*, p. 513 : « A Jhérosme de la Robia, sculpteur, pour ouvrages de sculptures par luy faits...; sur la figure d'un gisant de marbre blanc, de longueur de cinq pieds, représentant la figure de la Royne, pour mettre à la sépulture du feu Roy, Henri dernier décédé. »

2. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire,* p. 1066.

3. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* tome III, p. 248.

4. Les gros payements faits sans détails à Germain Pilon, et notamment ceux des pages 528 et 532 de la *Renaissance des Arts à la cour de France,* autorisent parfaitement cette supposition.

à côté, sous le n° 125, une figure en marbre blanc représentant, au dire du catalogue, une étude anatomique attribuée à Germain Pilon. Dans un inventaire remis à M. de Vaublanc, avant la disparition du musée, Lenoir a décrit ainsi cette sculpture : « N° 125, — la Salle des Antiques — Statue couchée en marbre blanc, sculptée par Germain Pilon, représentant une femme en état de mort, considérée comme pièce anatomique. On croit que cette statue est le premier essai de Pilon pour l'une des statues couchées qui ornent le tombeau du roi Henri II, qui est à Saint-Denis[1]. » Le n° 125 — Lenoir nous l'apprend encore par le n° 686 de son *Journal* — était entré au Musée des Monuments français le 19 germinal an IV, et provenait de la Salle des Antiques. C'était donc bien la Catherine de marbre que Sauval avait vue et qu'il prenait, à tort, pour une Anne de Bretagne. Si le lecteur a bien voulu suivre notre raisonnement, il admettra avec nous que cette sculpture, signalée dès 1572 dans l'atelier de Germain Pilon, directeur de tous les travaux du tombeau des Valois, devait être l'œuvre de Jérôme della Robbia. J'ignore ce qu'elle est devenue ; mais, puisqu'elle existait encore en 1816, il faut espérer qu'on la retrouvera.

Le Christ mort. Grâce à la minutieuse description de Sauval, cette pièce de sculpture était assez facile à recon-

1. La coexistence des deux figures de Catherine morte est indiscutable, puisqu'on lit dans le tome IV du *Musée des Monuments français*, p. 150 et 151 : « Sous le n° 458, nous avons déjà remarqué les belles statues couchées de Henri II et de Catherine de Medicis représentés nus dans leur état de mort. Le n° 125 fait voir une figure anatomique qui porte un grand caractère, une grande connaissance de l'anatomie et des formes humaines. On croit que cette figure est l'essai de celle que Pilon projetait pour le tombeau de Henri II. »

Dès l'édition de l'an X, le catalogue de Lenoir déclarait que la statue, décrite sous le n° 125, n'était qu'ébauchée.

naître et je m'étonne d'être le premier à la découvrir, quoiqu'il y ait bien longtemps qu'on la cherche. Dédaignée et toute mutilée, elle existe encore à l'École des Beaux-Arts, dans la chapelle. C'est cette admirable figure dont la tête est vaguement ébauchée, comme dans les plus belles œuvres de Michel-Ange, et devant laquelle tout le monde s'extasiera dès qu'on se donnera la peine de la regarder. Sauval, avec son tact exquis, en plein XVII[e] siècle, l'avait parfaitement comprise. Ce Christ ou ce « gisant », — car rien n'indique nécessairement que ce corps mort soit une image du Christ — a été exposé, de 1806 à 1815, dans le Musée des Monuments français, sous le n° 349. Lenoir le désignait ainsi, dans les différentes éditions de son catalogue : « Statue en pierre et couchée ; étude par Germain Pilon ; ouvrage du seizième siècle. » Il ne faut pas s'étonner de voir déclarer que cette figure est de pierre. Bien qu'en marbre réellement, comme on peut s'en assurer, elle a toutes les apparences de la pierre. Emeric-David, qui ne l'avait pas reconnue quand elle était aux Petits-Augustins, s'est exprimé ainsi, sur elle, en parlant de Paul Ponce dans son *Histoire de la Sculpture française :* « Enfin, en 1569 ou 1570, il exécutait une figure du Christ mort, en marbre, grande comme nature, qui devait être placée à Saint-Denis, avec différentes figures de Germain Pilon, dans la rotonde dite le tombeau des Valois. Ces faits sont indubitables, car Sauval, qui les rapporte, en a puisé la connaissance dans les états de payement déposés à la Cour des Comptes[1]. »

La figure signalée par Sauval et citée par Emeric-David est bien celle qu'on voit aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts en attendant qu'elle ait été restituée au Louvre. Mais Sauval et Emeric-David ont-ils dit la vérité quand ils l'ont attribuée à Paul Ponce? Je ne suis pas encore en état

1. *Histoire de la sculpture française,* p. 57.

d'émettre, sur ce point, une opinion raisonnée? De tous les grands sculpteurs de la Renaissance, Paul Ponce est celui qui s'est le plus obstinément soustrait à toutes les recherches[1]. Provisoirement, le sentiment de Sauval et d'Emeric-David paraît très-vraisemblable et peut être accepté jusqu'à plus ample information.

1. A. de Montaiglon, *la Famille des Juste en Italie et en France*, p. 24. — *Nouvelles Archives de l'art français*, 1873, p. 224 à 226.

DIPŒNUS ET SCYLLIS

SCULPTEURS CRÉTOIS.

Par M. Pol Nicard, membre résidant.

Lu dans les séances des 15 novembre 1871, 14 février 1873, 13 mai, 17 juin, 8 et 15 juillet 1874.

§ 1er.

On lit au chapitre douze du livre deuxième de l'histoire des Arméniens de Moyse de Khorène, écrivain du ve siècle de notre ère, qu'Ardasches Ier, l'Artaxerce des historiens grecs et latins, appartenant à la première branche de la dynastie des Arsacides, lequel a régné sur l'Arménie de l'an 114 à l'an 89 avant Jésus-Christ, fit transporter dans le pays qu'il gouvernait les statues en bronze doré de Diane, d'Hercule et d'Apollon, dont il s'était emparé dans l'expédition guerrière où il avait fait prisonnier Crésus, roi de Lydie en l'an 548 avant l'ère chrétienne. L'intention du monarque arménien était d'ériger ces statues à Armavir,

ville de la grande Arménie, située sur une colline au nord de l'Araxe, province d'Arsharouni (Arsciarunick) aujourd'hui complètement détruite, et que Saint-Martin, dans ses mémoires sur l'Arménie (t. I, p. 123), a cru pouvoir identifier avec l'Armauria du texte de la géographie de Ptolémée.

Au dire de plusieurs autres historiens arméniens il existait depuis longtemps dans la même ville, dont la fondation remonte à deux mille ans avant l'ère chrétienne, un temple célèbre, consacré aux divinités nationales.

Moyse de Khorène ajoute, un peu plus loin, que les prêtres de la famille des Vahnouni, qui étaient attachés au service religieux des dieux indigènes de l'Arménie, désirant se conformer aux ordres d'Ardasches Ier, élevèrent, sans doute dans la ville d'Armavir, les statues d'Apollon et de Diane, produit du glorieux butin fait en Asie par ce monarque, mais qu'ayant reconnu dans la statue d'Hercule représenté dans toute la force de la jeunesse, œuvre de Dipœnus et de Scyllis de Crète, l'image d'un de leurs ancêtres, ils crurent devoir la réserver pour le village d'Aschdîschad, que ces prêtres possédaient à titre de fief.

Cependant la translation de la statue d'Hercule ne fut effectuée qu'après le décès du prince qui avait été le premier à introduire, ou au moins à favoriser, le culte public des divinités grecques en Arménie.

Si nous devons ajouter une foi pleine et entière au récit du même historien, Ardasches Ier, victorieux de Crésus, avait également ordonné de porter dans le même pays les statues de Jupiter, de Diane, de Minerve, de Vulcain et d'Aphrodite arrachées en Asie aux sanctuaires où elles étaient conservées ; mais la mort inopinée de ce prince, survenue avant même que ces simulacres fussent arrivés au centre de l'Arménie, empêcha l'exécution des ordres qu'il avait donnés à cet égard. Il n'est pas au surplus impossible que les Arméniens, mécontents sans doute de voir le culte des divinités grecques associé à celui qu'ils tenaient de leurs ancêtres, se soient empressés de reléguer les images des dieux étrangers dans le fort d'Ani, province de Taranaghi, où nous savons qu'elles furent portées. Il faut, du reste, se garder de confondre cette forteresse, à l'exemple du géographe Balbi, avec la ville du même nom, capitale de toute l'Arménie, située dans le pays de Schîrag, laquelle a été détruite presque tout entière dans un tremblement de terre au XIVe siècle. Malgré les outrages prodigués aux divinités, objet de leur respect, les prêtres grecs qui avaient suivi leurs images en Arménie, à la demande très-probablement du roi Ardasches Ier, ne les abandonnèrent pas, ce qui nous autorise à croire que, loin d'avoir été brisées, comme on aurait pu s'y attendre, elles avaient été soigneusement dérobées à la destruction dont elles avaient été mena-

cées depuis leur arrivée sur le sol arménien.

En effet Dicran [Tigrane Ier] dont le règne remonte à l'an 89 avant l'ère chrétienne, successeur de son père Ardasches Ier, ne craignit pas de se montrer favorable au nouveau culte; cédant aux vœux des prêtres qui avaient accompagné en Arménie les simulacres des divinités grecques, il ordonna, c'est encore Moyse de Khorène qui nous l'apprend (liv. II, ch. XIV), de placer la statue de Jupiter Olympien dans le lieu le plus élevé d'Ani, afin qu'elle pût être aperçue de loin. Ce monarque fit en outre dresser l'image de Minerve à Thil, celle de Diane à Erîza ou Érez et enfin le simulacre de Vulcain à Pachaiarindsch, bourg de la province nommée Dercian (Tercîan), dans la grande Arménie. Les villes de Thil (Til) et d'Erisa (Giustinianopolis) appartenaient elles-mêmes à la province d'Egheghiatz.

Nous allons voir bientôt que les localités citées par le principal historien des Arméniens comme choisies et désignées par Dicran pour garder précieusement les statues grecques, étaient depuis longtemps consacrées à la religion nationale.

Quant à l'image d'Aphrodite, Moyse de Khorène assure que, par la volonté du même roi, elle fut placée à Aschdischad, province de Daron du Doroupéran, localité où les Vahnounî avaient plusieurs années auparavant transféré l'image d'Hercule. Nous sommes autorisés à conclure d'une autre assertion de Moyse de Khorène que Dicran

(Tigrane) dépouilla les prêtres arméniens, assez puissants sans doute pour résister au moins sourdement à l'invasion de la religion grecque, des fonctions sacerdotales qu'ils exerçaient, comme nous l'avons vu, à titre héréditaire dans les villages dont ils étaient en même temps les seigneurs temporels.

Le culte de la religion grecque ayant persisté longtemps encore en Arménie, les statues que nous avons citées restèrent debout dans les temples principaux du même pays, quoique depuis longtemps il fût soumis à la puissance de Rome. Cependant nous voyons (Moyse de Khorène, l. II, chap. XXVI) Abgar, petit-fils d'Arscham, qui a régné de l'an 5 avant Jésus-Christ à l'an 32 de notre ère, se refuser à placer l'image d'Hérode, à côté des statues de l'empereur romain et des rois d'Arménie, dans les édifices religieux du même pays conquis par les armes de Rome dès le commencement du règne d'Abgar, malgré l'introduction du nouveau culte.

Nous savons en même temps et de la même source que le même prince, après avoir élevé une ville nouvelle qui reçut le nom d'Edesse, ordonna de transférer dans cette nouvelle résidence les divers objets de sa vénération particulière et dont Moyse de Khorène nous a conservé les noms; il les appelle Nabok, Bel, Patnikal et Tarata; nous nous réservons d'en parler un peu plus loin.

Pendant la vie d'Erouant qui monta sur le trône

après la mort de Sanadroug, et qui occupait encore le même trône l'an 58 de notre ère, rien ne fut changé en Arménie sous le rapport de la religion, les divinités grecques se maintinrent à côté des empereurs romains et des rois arméniens divinisés. Moyse de Khorène n'a pas oublié en effet de nous instruire qu'Erouant, qui n'avait plus qu'un simulacre d'autorité, de cette autorité nominale que les Romains consentaient à laisser aux peuples vaincus, s'abandonnant tout entier au goût prononcé qu'il avait pour élever des villes nouvelles, fit bâtir une forteresse à laquelle il donna le nom de Pakaran, à une très-faible distance de la cité nommée elle-même du nom de cet usurpateur Erouantaschad ou Erouantaguerd, et c'est à Pakaran qu'il ordonna de mettre les divinités conservées et honorées si longtemps à Armavîr. C'est aussi dans cette dernière ville qu'il confia à son beau-frère Erouaz, avec la dignité de grand prêtre, le soin de veiller sur ces dieux étrangers qui semblaient ainsi se déplacer presque à chaque nouveau règne.

Quelques années plus tard, le roi Ardasches III (78 après Jésus-Christ), l'Axidares des Grecs, qui avait échappé miraculeusement au massacre des enfants de Sanadroug, dont Erouant avait usurpé le trône, jeta, à l'exemple de ses prédécesseurs, au confluent de l'Araxe et du Médzamor, les fondations d'une ville à laquelle il voulut imposer son nom. Il l'enrichit d'un temple magnifique et

dont la grandeur nous est attestée par l'historien Faustus de Byzance (ch. IV), où il nous raconte que les troupes du roi des Perses, Sapor, enlevèrent 20,000 familles arméniennes et 3000 familles juives après avoir ruiné cette ville de fond en comble. A cette occasion et sans doute pour embellir sa nouvelle résidence, Ardasches III prescrivit d'enlever de Pakaran, fondée par Erouant, comme nous venons de le dire, l'image de Diane et en même temps quelques autres divinités grecques, parmi lesquelles figurait Apollon dont il fit élever la statue, cette fois non plus dans l'enceinte d'un temple, mais hors des murs d'Erouantaschad et sur la grande route. Nous ne pouvons deviner le motif qui a pu dicter à ce monarque cette dérogation à l'usage depuis longtemps établi en Arménie de placer dans des enceintes fermées les images des dieux.

Pendant toute la durée des guerres acharnées que se firent les Arméniens et les Perses, et dans lesquelles les uns comme les autres furent tour à tour vainqueurs et vaincus, les temples de l'antique Arménie, dans lesquels des dieux d'origine si différente avaient trouvé un asile respecté, ne purent échapper au pillage et à la dévastation. Nous lisons en effet dans Moyse de Khorène (liv. II, ch. LXXVII) qu'Ardaschir (Artaxerce), roi Sassanide de Perse, contemporain de l'empereur Probus, ayant soumis l'Arménie à son autorité, fit allumer le feu d'Ormuzd sur l'autel de la ville de

Pakaran ou ville des Idoles, là même où longtemps après les dévots arméniens venaient porter leurs prières et leurs vœux aux pieds de la statue de Diane ; cette ancienne image était venue de la Grèce, comme nous l'avons vu.

Ils continuèrent même à y venir nombreux et empressés jusqu'au jour où Ardasches III, dernier prince de la famille des Arsacides, la fit enlever, après avoir donné l'ordre de renverser les simulacres des autres divinités adorées dans le même sanctuaire.

Un historien nommé Agathange, auteur d'une histoire du règne de Tiridate le Grand, deuxième du nom (Dertad), remplissait auprès du même prince les fonctions de secrétaire. Moyse de Khorène et Lazare de Pharbe, qui écrivait au commencement du VIe siècle de notre ère, s'accordent à vanter la sincérité et les lumières d'Agathange, malheureusement nous ne savons rien de plus à son sujet. Quoi qu'il en soit, nous apprenons de lui (§ II) que Chosroes le Grand, roi d'Arménie, vainqueur d'Ardaschir, avait commandé, sans doute à l'occasion de ses victoires, que des sacrifices solennels fussent offerts dans les principaux temples de l'Arménie, aux différentes divinités qu'on y adorait, tandis que les partisans du christianisme, chaque jour plus nombreux, cherchaient à semer dans le même pays les nouvelles doctrines religieuses. Les sacrifices des Arméniens, comme ceux des Perses, lesquels,

au dire d'Elysée, dans son histoire d'Arménie, sacrifiaient dans les temples du feu, nommés Adroudschan, des taureaux et des boucs, étaient accompagnés d'offrandes consistant en chèvres, en chevaux, en mulets, tous de couleur blanche, en tissus de soie, en ornements variés d'or et d'argent, en couronnes et en vases fabriqués avec des métaux précieux et ornés de pierreries. D'un autre côté Agathange raconte que les prêtres des divinités auxquelles on immolait ces animaux eurent une large part dans le butin fait par Chosroes sur les Perses, ces voisins turbulents et incommodes des Arméniens.

Dans un édit dont le texte arménien de l'histoire de Tiridate, par Agathange, nous a conservé la teneur (§ 57), ce monarque, en qualité de roi de la grande Arménie, s'adressant aux princes, aux satrapes, aux nobles et à tous ceux qui sont sous sa puissance dans les villes, les bourgs, les villages et les campagnes, à ceux qui sont libres comme à ceux qui ne le sont pas, leur recommande de rester fidèles à la religion de leurs pères, et d'honorer les dieux nationaux, auxquels lui-même demande la santé et la prospérité pour ses sujets. Puisse, ajoute-t-il, le puissant Aramazd vous accorder une félicité complète, puisse la grande déesse Anahid vous prendre sous sa protection, puisse enfin le vaillant Vahakn inspirer et soutenir votre courage. Je crois utile d'ajouter ici que dans la traduction grecque d'Agathange, dont le texte original a été

écrit en arménien, le nom d'Aramazd se trouve traduit par Jupiter, celui d'Anahid par Diane, et enfin celui de Vahakn par Hercule. Voici le passage du texte où les noms de ces trois divinités se trouvent relatés : Πρόνοια γένηται ἀπὸ τῆς τῶν θεῶν βοηθείας, καὶ πλῆθος ἑτοιμασίας ἀπὸ τοῦ ἀνδρειοτάτου Διός, φροντὶς δὲ ἀπὸ τῆς δεσποίνης Ἀρτέμιδος καὶ ἄρέτη ὑμῖν φθάση ἀπὸ τοῦ ἐναρέτου Ἡρακλέους πάσῃ τῇ χώρα καὶ τὰ λοιπά.

Cependant peu de temps après la publication de ce curieux édit, suivant le même historien, qui n'a pas craint d'insérer dans l'histoire de ce monarque les récits les plus incroyables sur les causes qui déterminèrent Tiridate à se convertir au christianisme, les Arméniens restés fidèles au culte de leurs ancêtres ne tardèrent pas à être persécutés par celui qui naguère les engageait à ne pas abjurer leurs anciennes croyances. Les statues des divinités étrangères ou nationales, anciennes ou nouvelles, furent détruites sans aucune exception, les temples eux-mêmes dans lesquels elles avaient été si longtemps adorées furent démolis, et les autels sur lesquels les croyants sacrifiaient la veille encore furent renversés par les ordres du même prince dont l'intolérance ne tarda pas à égaler le zèle qu'il avait montré envers des dieux auxquels il attribuait cependant la prospérité de son royaume dans l'édit que nous avons cité un peu plus haut.

Un fait curieux, utile à signaler en passant,

c'est que les expressions dont se sert Agathange rappellent celles qu'emploie Sulpice Sévère, l'historien de saint Martin, le grand apôtre des Gaules ; mais, en outre, les événements relatés par ces deux écrivains, presque contemporains, qu'un zèle religieux aussi ardent animait, paraissent identiques, quoiqu'ils se soient passés dans des contrées éloignées et au milieu de populations si différentes.

En Arménie en effet, comme dans les Gaules, les démons qui habitaient le temple d'Eriza, où il existait des autels consacrés à la grande déesse Anahid, n'abandonnèrent qu'à regret le domicile dont ils avaient fait élection. Agathange nous représente ces démons combattant sous des formes humaines, tantôt à cheval, tantôt à pied, armés de lances et de javelots, munis de nombreux projectiles qu'ils font pleuvoir sur les ennemis de leur culte et dont l'ardeur guerroyante ne peut être refroidie, ni par les pierres, ni par les flèches de leurs assaillants qui se montrent aussi acharnés que les assiégés, à l'envahissement du temple où les derniers se trouvaient retranchés.

Saint Grégoire l'Illuminateur, le grand apôtre des Arméniens, dont la mémoire vit encore aujourd'hui au milieu d'eux, conduisait lui-même l'attaque du temple de la déesse Anahid et du sanctuaire situé dans le bourg de Tortan, consacré au héros divinisé et adoré plus particulièrement par les Assyriens sous le nom de Parcham. Là ne s'ar-

rêtaient pas les courageux efforts du saint apôtre, car, encouragé par le succès des adeptes du nouveau dieu qu'il aimait et vénérait, il marchait à leur tête à l'assaut du sanctuaire du grand et puissant Aramazd, situé dans la ville où reposait la dépouille mortelle des anciens rois d'Arménie. Cette fois encore, vainqueur des démons, saint Grégoire dirigeait aussitôt ses pas vers le bourg d'Arez, province d'Egheghiatz, où se trouvaient les édifices religieux les plus célèbres de toute l'Arménie, et là encore les ennemis de la religion nouvelle, après avoir soutenu, avec persévérance, de véritables siéges, des assauts réitérés et sanglants, se voyaient contraints de prendre la fuite, pleins de confusion et de rage, à la suite de leur défaite. Le même apôtre de l'Arménie, dévoré par un zèle de plus en plus véhément, n'épargna pas même le temple de Thil, la Θαλινα de Ptolémée, situé également dans la province d'Egheghiatz, et celui de Mihr, fils du grand et puissant Aramazd, qui se voyait dans la ville de Pakararidg. Rien n'échappa aux mains des sectateurs chrétiens et sans aucun doute au nombre des idoles détruites à la vue et comme sous l'inspiration de saint Grégoire, nous n'hésitons pas à ranger les statues arrachées à la Grèce par Ardasches Ier, et notamment cette image d'Hercule, œuvre prétendue ou réelle des deux artistes crétois dont nous nous proposons maintenant de parler plus au long, avec l'espérance de pouvoir

déterminer l'époque à laquelle ils vécurent, de signaler les noms des élèves qu'ils formèrent et de caractériser le mérite des œuvres que les historiens grecs et latins leur attribuent, par le rapprochement des monuments venus jusqu'à nous, après tant d'années et de si grandes vicissitudes, des termes mêmes employés par ces mêmes historiens pour les décrire.

Notre but sera en même temps de rechercher auquel des mêmes écrivains Moyse de Khorène a pu emprunter le fait que nous avons relaté et qu'il est seul à nous conserver, au moins parmi les nombreux annalistes de la vieille Arménie, si riche en textes historiques.

Toutefois, avant de parler des sources auxquelles Moyse de Khorène a pu emprunter le passage où il est question des artistes crétois, passage qui depuis quelques années a fixé l'attention des archéologues européens, nous croyons indispensable de jeter un coup d'œil rapide sur la religion primitive du pays auquel appartenait cet historien, en mettant à profit les recherches de ceux qui nous ont précédés et celles qui nous sont propres. Ce sujet, quoique un peu vaste, offre un intérêt d'autant plus grand que jusqu'au XII[e] siècle de notre ère et peut-être beaucoup plus tard, l'Arménie a continué à compter un très-grand nombre de sectateurs des diverses croyances religieuses qui ont régné simultanément ou qui se sont succédé au fond de ses provinces. Ce serait

même un chapitre aussi curieux qu'instructif à ajouter à l'histoire, je ne dirai pas de la destruction, mais de la transformation du paganisme dans l'empire d'Orient, laquelle reste toujours à faire et ne sera que difficilement entreprise.

Si, dans un mémoire couronné en 1849 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a pour titre *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient*, l'auteur, M. E. Chastel, ne craint pas de dire que la décadence de cet empire et l'invasion des barbares avaient complétement achevé la dissolution du polythéisme dans les contrées orientales, nous pensons que cet écrivain a été beaucoup trop affirmatif. Une étude approfondie des écrivains orientaux aurait sans doute conduit le lauréat de l'Académie à des conclusions moins formelles ; mais cette étude, outre la possession des principaux idiomes du monde oriental, demandait pour être complète des recherches longues et pénibles, la connaissance des mœurs, des usages, des coutumes des habitants de ce monde si différent du nôtre, des voyages nombreux et un séjour prolongé notamment en Arménie, où les divinités de l'Inde, de la Perse, de la Grèce et même de l'Italie, ont compté tour à tour de nombreux et fervents adorateurs.

§ 2.

Je me propose dans ce paragraphe d'examiner la question de savoir quelles étaient les croyances

religieuses des Arméniens, avant l'introduction des divinités grecques dans le même pays, introduction qui fut surtout favorisée par les princes de la dynastie des Arsacides. J'essayerai en même temps de rechercher si les habitants de l'Arménie avaient établi parmi les dieux nationaux ou étrangers des rangs hiérarchiques, c'est-à-dire des *Dii majores* et des *Dii minores*, demi-dieux, héros ou démons. C'est aux écrivains arméniens que je compte recourir principalement pour atteindre le but auquel tendent en ce moment tous mes efforts. Car les historiens grecs ou latins qui nous fournissent çà et là quelque lumière sur cet important sujet nous semblent s'être singulièrement trompés en assimilant les dieux primitifs de l'Arménie aux divinités révérées soit à Athènes, soit à Rome. Incidemment je dirai quelques mots des sanctuaires de la religion arménienne, signalant également un fait assez généralement ignoré, quoiqu'indubitable, celui de la persistance des croyances payennes jusqu'au XIIe siècle de notre ère dans plusieurs parties du même pays.

Le sujet dont je vais m'occuper et que malheureusement je ne puis traiter ici in extenso, a déjà été à plusieurs reprises abordé, comme il est facile de s'en assurer en consultant les *Mémoires sur l'Arménie*, de Saint-Martin, qui n'a pas oublié de mentionner les localités du même pays où les divinités nationales étaient principalement révérées, mais surtout une dissertation publiée il y a quel-

ques années par un Arménien de naissance, M. Emin, intitulée *Recherches sur le Paganisme arménien*.

Cette dissertation, écrite primitivement en russe, a été traduite en français par M. Stadler et insérée dans la Revue de l'Orient. Nous devons renvoyer également nos lecteurs au mémoire de Cirbied *Sur le gouvernement et sur la religion des anciens Arméniens*, inséré dans le t. II des mémoires de notre Société, page 262, et enfin à la collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie entreprise par V. Langlois et malheureusement interrompue par la mort de ce laborieux et fécond orientaliste.

Le premier, le plus grand des dieux de l'antique Arménie, se nommait Abramazd, l'Ormuzd des Perses, chef des animaux purs ; c'est ainsi qu'il est nommé dans la traduction arménienne du faux Callisthène (ch. VIII répondant au ch. IV du texte grec), ὁ δὲ λεγόμενος Ζευς ἀέρινος. Ses adorateurs voyaient en lui le créateur du ciel et de la terre, et Moyse de Khorène (l. II, ch. LIII) nous apprend de son côté que le roi Ardaches, deuxième du nom, contemporain de l'empereur Domitien, avait confié au nommé Majan l'exercice des fonctions sacerdotales auprès de ce dieu, dans le temple d'Anî, forteresse située sur la rive occidentale de l'Euphrate, dans la province nommée Tanaraghi.

Nous avons vu plus haut que les images des

divinités grecques dérobées à l'Asie mineure par Ardaschir Ier avaient été renfermées à leur arrivée en Arménie dans la même forteresse. Ani devint plus tard le lieu de sépulture de la dynastie des Pagratides et le temple élevé dans les mêmes murs, si longtemps célèbre dans toute la contrée, n'a été détruit qu'au commencement du IVe siècle de notre ère par les ordres de saint Grégoire l'Illuminateur, comme nous l'apprend Agathange § 133, dans les termes que voici : Στηρίξας δὲ τοὺς πιστοὺς, ἐξελθὼν ἐπορεύθη εις ὀχυρώτατον τόπόν, καλούμενον Ἰανῖ (lis. Ἀνι) βαδιλικὸν οἶκον ἐν τοῖς κοιμητηρίοισ τῶν τῆς Αρμενίας Βαδιλέων, κἀκεῖ κατέστρεψαν τὸν βωμὸν τοῦ Κρόνου, τοῦ πατρὸς Διὸς παντοδαίμονος. C'est du reste à peu près tout ce que les historiens originaux de l'Arménie nous apprennent au sujet de ce dieu, néanmoins Moyse de Khorène (l. XI, ch. LXXXVI), voit en lui le dieu du tonnerre, en même temps qu'il nous apprend que les Arméniens lui avaient élevé une statue à Medzkhitha, ville de l'Ibérie nommée par Ptolémée Μεστλῆτα, hors de l'enceinte de cette ville, dont les habitants, au lendemain de leur conversion au christianisme, entraînés par une femme nommée Nouné, renversèrent l'image de la base sur laquelle on l'avait placée. Ce dieu avait de nombreux sanctuaires, notamment sur le mont Bakkat, district d'Andzavadziq, province de Vasbouragan et très-vraisemblablement dans la ville d'Iaschdischad, ou ville des sacrifices, parce

que les Arméniens avaient réuni les principales divinités auxquelles ils sacrifiaient à certains jours de l'année.

Nous savons que le même peuple possédait une histoire de ses principaux temples écrite par un prêtre d'Aramazd nommé Oughioub, qui desservait l'un des temples de la forteresse d'Ant. Cette histoire n'est pas venue jusqu'à nous, et sa perte est d'autant plus regrettable que cet ouvrage nous aurait sans doute fourni d'abondantes lumières sur le culte de l'Arménie qui n'était nulle part plus fervent que dans la ville de Pakaran ou Pakavan, Pakran, Paknatvan, Paknotskiough et même plus tard Pakram, appellations qui ont toutes la même signification, celle de Bourg des Idoles ou Bourg des Dieux, et conséquemment indiquent que dans le même endroit plusieurs divinités, dont nous ignorons aujourd'hui les noms, recevaient les adorations des indigènes.

Moyse de Khorène (l. II, ch. XLVIII) nous dit qu'après la mort d'Erouant II, descendant de la famille des Arsacides, et roi d'Arménie, contemporain de Vespasien et de Titus, et qui a régné de l'an 58 à l'an 78 de notre ère, cette même ville de Pakaran fut saccagée par Sempad, qui obéissait aveuglément aux ordres d'Ardasches. En outre Sempad avait ordonné dans sa fureur de précipiter dans l'Araxe Erouaz, grand prêtre du temple magnifique construit par les ordres de son frère Erouant. C'est au reste dans le

même sanctuaire que toutes les statues des divinités qui se voyaient précédemment à Armavir avaient longtemps trouvé un asile inviolable. Après la mort si cruelle d'Erouaz, il fut remplacé par un officier d'Ardasches, disciple d'un mage interprète des songes, nommé Mokbaschîd (Mok en arménien signifie Mage).

Si nous savons peu de chose sur le prétendu Jupiter des Arméniens dont Agathange mentionne néanmoins le nom en divers endroits de son histoire, nous sommes encore moins instruits au sujet du Dieu que cet écrivain a nommé Dîr et dont le temple se trouvait sur la route suivie par le roi Tiridate dans sa marche sur la ville d'Ardaschad où il voulait détruire les autels de la grande déesse Anahid.

Le roi Tiridate, nous apprend cet écrivain (§ 129), rencontra sur son chemin le temple du dieu Dîr, où les songes inspirés par la divinité étaient interprétés par les prêtres attachés à son culte.

Emin, dans ses recherches sur le paganisme arménien, n'hésite pas à voir dans ce dieu le Tîr des Assyriens et en conséquence croit pouvoir l'assimiler au Mercure des Grecs, mais gardons-nous d'oublier que le texte grec d'Agathange ne nous a pas conservé le nom de ce dieu et que les Mekhitaristes, auteurs d'une excellente traduction italienne de cet historien, n'ont pas cru devoir l'introduire dans leur version, sans doute parce que nulle part ailleurs le nom Dour d'Agathange

ne se rencontre. Cependant, dans le nom propre de Tiridate, en arménien Dertad, on retrouve comme racine Dîr.

La traduction grecque d'Agathange se contente de dire Ἀπιοῦσι δὲ αὐτοῖς ὑπήντησε τόπος, προσαγορευόμενος ὀνειροπόλων, ονειροδεικτῶν, σέβασμα δαίμονος γραμματέως, καὶ γνώσεις ἱερέων. Cette traduction, à quelqu'époque qu'elle ait été faite, diffère sensiblement de l'original arménien qu'elle abrége trop souvent ; cependant il n'est pas douteux qu'Agathange, quoique grec de naissance, n'ait écrit en arménien, mais nous sommes disposé à croire que le texte original de cet historien a subi des remaniements, peut-être même des interpolations ; nous ignorons à quelle époque les uns et les autres ont eu lieu et nous ne connaissons pas davantage les motifs pour lesquels les religieux de Venise ont cru devoir traduire le passage rapporté ci-dessus comme ils l'ont fait ; V. Langlois a cru devoir adopter la manière de voir de M. Emin, auquel nous serions tenté de reprocher d'avoir trop facilement identifié le dieu Dîr ou *Dour* arménien avec le Tyr assyrien. Le pseudo-Callisthène a conservé en effet le nom même de Mercure, ἙΡΜΗ͂Σ, dans son texte. Si réellement Dîr eût été le même que Mercure, le traducteur d'Agathange n'aurait-il pas employé le nom propre Dîr dans le cas où ce nom eût été l'équivalent de l'autre? (Voy. le ch. III du texte arménien du faux Callisthène.)

Dans un autre passage de l'histoire de Tiridate (§ 134), nous trouvons mentionnée l'existence d'un temple consacré à Mihr, fils d'Aramazd, dans la ville de Pakajaridji, située dans la province de Terdjan, au midi de celle de Garin. La version grecque de cette histoire a traduit le nom propre Mihr par Vulcain, ἐν τῷ ιἑρῷ 'Ηφαιστου λεγουμένου υἱοῦ τοῦ Διος ; mais, comme l'a fait observer justement V. Langlois, il est fort douteux que le traducteur du texte arménien ait eu raison d'assimiler Vulcain au dieu Mihr des Arméniens, qui n'est autre que le Mithras des Perses.

Suivant nous, Saint-Martin lui-même s'est trompé lorsqu'il a cru devoir avancer que Moyse de Khorène voyait dans Mithras une divinité grecque ; car cet écrivain se contente de dire que Tigrane avait fait ériger la statue de Vulcain dans le sanctuaire de Mihr à Pakajaridji, ce qui n'est pas absolument la même chose. Saint-Martin croyait-il donc que le même prince, en ordonnant de placer l'idole dans le temple consacré à Mihr ou Mithras, voyait dans le Vulcain des Grecs un dieu du même ordre, avec les mêmes attributs, le même culte? cependant ces dieux offraient entr'eux des différences très-sensibles ; bien évidemment le dieu Mihr des Arméniens avait été emprunté aux Perses. Ces derniers invoquaient continuellement son nom et l'adoraient dans les endroits nombreux de l'Arménie, nommés Adrouschan. Les Perses, dans

les longues guerres qu'ils firent aux Arméniens, leur reprochaient d'avoir tué le feu, parce qu'à leurs yeux le feu était un être réel, et tandis que les Arméniens, après leur conversion au christianisme, laissaient éteindre le feu des autels où il avait brûlé jusque là, les Perses prenaient le soin de l'entretenir ; en lui fournissant des aliments, ils croyaient ainsi l'empêcher de mourir et les cendres mêmes qu'on retirait des foyers consacrés au dieu Mihr ne pouvaient être employées qu'à fertiliser la terre. Les historiens arméniens peuvent servir quelquefois de commentaire au Zend Avesta, en complétant ce que celui-ci nous apprend du magisme.

Jusqu'à présent nos recherches ne nous ont pas permis de reconnaître la place qu'occupait dans la religion arménienne le dieu nommé tantôt Parschimnia, Parchamin ou Parcham, dans lequel quelques critiques, M. Emin notamment et après lui V. Langlois, se plaisent à reconnaître une divinité d'origine assyrienne. Il avait un temple à Thortan, localité dont nous avons parlé dans le § 1er, lequel renfermait son image en ivoire, en cristal et en argent, et que Dikran (Tigrane) y avait fait placer après l'avoir enlevée de la Mésopotamie. Le traducteur grec d'Agathange a traduit le nom de ce dieu par Κρόνος τοῦ Διὸς πατὴρ.

D'un autre côté Moyse de Khorène, Leroubna ou Gheroupna, écrivain syrien d'Edesse, Zenob de

Klag, Syrien également, dans son histoire de Daron, mentionnent tous les trois quelques autres dieux auxquels ils donnent les noms de Kisanè et de son frère Témèdre qui étaient adorés dans différentes villes et dont les statues avaient été dressées à Aschdischad, canton de Daron. Les statues de ces divinités, de taille colossale, puisque celle de Témèdre atteignait quinze coudées, étaient en pierre et en métal. Elles furent renversées et détruites du vivant de saint Grégoire l'Illuminateur, qui fit mettre des reliques de saint Jean-Baptiste le précurseur et d'Athenogène le martyr dans les temples où elles avaient été placées, comme nous le lisons au surplus dans Zenob, premier abbé du monastère des Neuf Sources, situé sur les confins de l'Arménie et de la Syrie. Nous présumons que le culte de ces deux divinités, Kisané et Témèdre, qui étaient venues de l'Inde, ne s'était pas répandu dans toutes les parties de l'Arménie et se trouvait relégué soit dans le canton de Daron soit à Edesse, par les ordres d'Abgar, roi appartenant à la deuxième branche des Arsacides et qui a commencé à régner très-peu de temps avant la venue du Christ.

En Arménie, au surplus, durant la lutte des Perses et des Arméniens, à la suite de laquelle ces derniers finirent par succomber, on peut affirmer que la rivalité des deux peuples fut principalement alimentée par les passions religieuses.

Nous allons maintenant dire quelques mots des

principales divinités du sexe féminin de l'antique Arménie dont la célébrité avait franchi les limites du même pays, parce qu'elles occupaient un rang élevé dans la mythologie arménienne. Nous parlerons en premier lieu de la grande déesse, de la protectrice des Arméniens, d'Anahid, dont un temple très-considérable se trouvait à Erazamoin, ville de l'interprétation des songes. Agathange, dans son histoire, nous a conservé un récit plein de vie et d'animation de l'assaut donné au sanctuaire de la grande déesse par les chrétiens de cette ville et de la défense opiniâtre que firent les démons renfermés dans l'enceinte sacrée du temple, lesquels, à pied et à cheval, armés de lances, de javelots et de projectiles de toute espèce, ne consentirent à l'évacuer qu'après une longue et terrible lutte.

Cet historien raconte que les trésors considérables enfouis et conservés depuis longtemps dans le même temple furent pillés, que les prêtres qui desservaient ses autels furent réduits à l'esclavage, que les biens-fonds affectés aux frais du culte, l'un des plus anciens de l'Arménie, furent distribués aux vainqueurs attirés sans doute autant par l'appât du pillage que par l'ardeur de leurs convictions religieuses. Toutefois le plus renommé, le plus célèbre temple consacré à la grande déesse, se voyait au village d'Eriz, district d'Egheghiatz, province de Bardzahaig, et suivant Agathange (ch. V) le roi Dertad

(Tiridate) sacrifiait encore au IIIe siècle de l'ère chrétienne à cette divinité et voulait contraindre ses sujets à en faire autant.

Pline l'ancien, dans son Histoire naturelle (l. XXXIII, ch. XXIV), a parlé de la statue consacrée à la même déesse, à laquelle il donne le nom d'Anaitis, dans des termes que nous croyons devoir citer ici : « Aurea statua prima omnium « nulla vanitate et antequam ex aere aliqua modo « fieret, quam vocant *Holosphyraton*, in templo « Anaitidis posita dicitur quo situ terrarum no« men hoc signavimus, numine gentibus illis « sacratissimo, » et qu'on adorait dans toute l'étendue du même pays. Cet écrivain fait observer que cette statue était la première qui eût été faite d'un métal aussi précieux. Si même nous ajoutons une foi entière au récit de celui qui a mis tant de fables en circulation, répandu tant de grossières erreurs, lesquelles sont encore aujourd'hui regardées comme des vérités par les habitants de nos campagnes, elle aurait été enlevée par les Romains durant la guerre de Marc-Antoine contre les Parthes. Pline raconte en effet à son sujet une anecdote assez piquante pour mériter d'être rapportée ici. L'empereur Auguste, s'étant arrêté à dîner chez un vétéran de Bologne, qui avait pris part à la guerre des Romains contre les Parthes, s'avisa, tout en mangeant, de demander à son hôte s'il était vrai que le soldat qui le premier avait osé porter la main sur l'image d'Ana-

hid, s'était vu tout à coup renversé à terre, frappé tout à la fois de cécité et de paralysie. Le vétéran se contenta de répondre à la demande de l'empereur et sans aucunement se déconcerter, qu'il soupait justement de la jambe de l'image de la grande déesse, en ajoutant : Vous voyez en moi le soldat qui a enlevé la statue en or du sanctuaire où elle était vénérée, et toute ma fortune provient de ce butin.

Mais les historiens arméniens, à coup sûr mieux informés que les écrivains latins, ne racontent pas les choses de la même manière. Agathange rapporte que la statue d'Anahid, arrachée aux mains des démons qui la défendaient, avait été ensuite brisée, sur l'ordre de saint Grégoire, par les soldats de Tiridate, et en conséquence beaucoup plus tard que Pline ne l'affirme. Dans le récit de ce fait, le texte arménien et la version grecque d'Agathange sont identiques et en conséquence j'incline à préférer le témoignage de l'historien arménien à celui de l'écrivain latin, à moins toutefois qu'il ne faille admettre qu'il existât plusieurs statues en or érigées à la même déesse dans des temples différents, ce qui lui avait valu le nom d'Anahid, la mère d'or, nom que lui donnaient les Arméniens qui la considéraient comme la déesse protectrice des mines d'or.

Strabon de son côté (l. IX), en parlant de cette déesse, a commis une erreur évidente en assimilant Anahid, la déesse d'Arménie, à la Dea

Syria dont le culte donnait lieu aux cérémonies les plus obscènes, les femmes se prostituant à l'envi dans le temple qui lui était consacré.

Notre confrère M. Maury, dans son *Histoire des religions de la Grèce antique* depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution, a adopté sans hésiter l'opinion de Strabon, et tout dernièrement encore, M. J. Soury, dans un article de la Revue des Deux-Mondes, en 1872, a répété purement et simplement ce qu'avait dit le géographe grec.

Chez les Arméniens au contraire, Anahid était la mère de toute chasteté, ce qui seul suffit pour faire repousser l'idée que les jeunes filles lui sacrifiassent leur virginité, et nulle part dans les historiens de l'Arménie, qui sont unanimes sur ce point, on ne rencontre un indice quelconque de la divinisation des forces génératrices de la nature.

Anahid avait deux autres temples, l'un se voyait à Artaichat, province d'Ararat, l'autre à Aktichat, Acdischad, district de Daron, dans la province de Douroupéran; ces deux sanctuaires, révérés à l'égal des autres, furent détruits par les ordres de Tiridate Ier après la conversion tardive de ce prince au christianisme, sans cependant que les sectateurs de cette déesse eussent eux-mêmes suivi l'exemple de leur roi en abjurant leurs antiques croyances. Nous voyons en effet, au IVe siècle de notre ère, Anahid compter encore un très-grand nombre d'adorateurs, et les historiens arméniens nous apprennent qu'ils continuaient à porter sur les

autels à moitié ruinés de la déesse des couronnes et des branches d'arbre. Les Grecs le faisaient eux-mêmes sur ceux d'Apollon, comme Sophocle nous l'apprend dans le vers suivant emprunté à l'Œdipe roi :

ἱκτηρίοις κλάδοισιν ἐξεστεμμένοι ;

mais jamais aucun des historiens de l'Arménie, qui s'étendent avec tant de complaisance sur le triomphe de la religion chrétienne, n'est tenté d'attribuer ses rapides progrès aux pratiques criminelles et honteuses des payens, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire, pour excuser les excès et les violences des nouveaux croyants, si les cérémonies du culte arménien eussent été mêlées à des actes licencieux.

Nous ne devons pas oublier de citer le nom d'une autre divinité, la déesse nommée Nané, que M. Emin identifie avec la Nana ou Nanara, la Nanea de la bible, dont le temple, comme celui d'Anahid, renfermait des richesses considérables; ces richesses tentèrent Antiochus, ainsi que nous le lisons au ch. Ier du l. II des Machabées εἰς γὰρ τὴν Περσίδα γενόμενος ὁ ἡγεμῶν καὶ ἡ περὶ αὐτοῦ ἀνυπόστατος δοκοῦσα εἶναι δύναμις, κατεκόπησαν ἐν τῷ τῆς Ναναίας ἱερῷ παραλογισμῷ Χρησαμένων τῶν περὶ τὴν Ναναίαν ἱερέων. Aux yeux des Grecs Atys était le fils de Nana.

La déesse de ce nom possédait un sanctuaire très-fréquenté à Thil, district d'Egheghiatz, province de Bardzerhaig. Agathange (ch. CX) nous

apprend que Tiridate Ier, poussé par saint Grégoire, apôtre fougueux du christianisme, après avoir traversé le Kail, le Lycus des anciens, vint renverser les autels sur lesquels avait été placé l'image de Nana, fille d'Aramazd, dans le bourg que nous venons de nommer. Le traducteur grec du texte arménien d'Agathange a rendu le nom de cette divinité par celui d'Artémis. On peut au surplus rapprocher de ce texte les antiquités judaïques de Joseph, l. XIII, ch. XIII. — M. Emin, de son côté, est d'avis que les Arméniens révéraient en Nana une Vénus quelconque ; mais en réalité nous ne savons presque rien de cette divinité, dont les sectateurs furent persécutés avec acharnement au IVe siècle de notre ère. Car les temples qui lui étaient consacrés, quel que fût le culte qu'on lui rendît, furent convertis en églises chrétiennes, tandis que les trésors que la piété des Arméniens y avaient accumulés tombaient entre les mains des partisans des nouvelles croyances religieuses, lesquels bientôt après ajoutèrent les possessions territoriales affectées au service de la divinité Nana ou Artemis à celles que les rois de l'Arménie ne tardèrent pas à attribuer aux prêtres chrétiens. L'homme agit partout de la même manière, ce que lui-même a consacré de ses mains, les objets de son culte, les idoles de son cœur, ses mains les brisent dans un jour de colère ou d'enthousiasme avec un empressement égal à celui qu'il a mis à

les dresser, et sur la terre les choses bonnes comme les mauvaises se succèdent dans un désordre au moins apparent, sans que nous puissions toujours en expliquer les causes ou en prévoir les conséquences.

Quelques historiens arméniens ont cru devoir comparer Nana à la déesse à laquelle ils ont réservé le nom d'Astghig. Agathange, en effet, dans un passage du § CXLI où il prétend que trois temples payens étaient encore debout sous le règne de Tiridate sur le sommet de la montagne nommée Karki, au lieu dit des sacrifices, Achdichad, nous a conservé les noms des dieux adorés dans le même temple, mais sur trois autels différents. Le premier, dit-il, était consacré à Vahakn, destructeur des dragons, δρακοντοπνίκτου Ἡρακλέους; — le second à la divine mère d'Or Χρυσῆς μητρὸς; enfin le troisième à la déesse Astghig, qui n'est autre que l'Aphrodite des Grecs (Ἀσταρῶθ), κατὰ δὲ τοὺς Ἕλληνας Ἀφροδίτης (le texte est ici légèrement corrompu). La même déesse avait un second sanctuaire, celui-ci était situé sur le mont Bakhat, district d'Andzavadzid, province de Varbouragan, où l'on adorait également le roi du ciel et de la terre, Ahramazd.

Maintenant sans vouloir discuter ici les points de ressemblance, si ce n'est d'identité, que les dieux de l'antique Arménie offraient avec les divinités assyriennes ou phéniciennes, nous croyons devoir nous contenter de faire observer que lors de l'in-

troduction du culte grec dans le même pays, les simulacres des principales divinités arrachées à la Grèce paraissent avoir été placés intentionnellement auprès des dieux nationaux dont les attributs se trouvaient avoir un rapport plus ou moins étroit avec ceux des divinités étrangères d'importation récente.

C'est ainsi que la statue de Jupiter fut dressée auprès d'Aramazd, celle de Vulcain auprès de Mihr, que Diane fut placée sur l'autel d'Anahid la grande déesse, la μεγάλη δέσποινα, l'Anaitis des Grecs, et Vénus enfin non loin d'Astghig.

Sans doute il ne résulte pas de ce fait une certitude absolue de l'identité de la religion grecque avec la religion arménienne, formée sans doute de plusieurs religions orientales greffées les unes sur les autres, par des mains et à des époques différentes; mais enfin rien ne s'oppose à l'idée d'en conclure que les divinités nommées par les Arméniens, avant leur conversion au christianisme, Ahramazd, Dir, Anahid, Astghig répondaient en partie aux dieux de l'antique Hellade.

Jusqu'à présent nous ne nous sommes occupés que des grands dieux, des Dii Majores de la religion arménienne; mais il nous paraît utile de dire quelques mots des demi-dieux de la même religion, Dii Minores, héros ou démons, parmi lesquels nous rangerons tout d'abord Vahakn, dont nous avons mentionné le nom un peu plus haut, comme étant principalement adoré sur le mont Karki.

Faustus de Byzance, liv. III, ch. XIV, a traduit le nom Vahakn par celui d'Hercule. Le même nom se trouve conservé dans les chants populaires de l'Arménie. Ces chants étaient répétés dans toute l'étendue de ce pays, avec accompagnement d'instruments de musique, et quelques fragments en sont parvenus jusqu'à nous : malheureusement ils sont beaucoup trop mutilés pour nous permettre aujourd'hui d'en apprécier le mérite. Ils ont été au surplus l'objet de réflexions intéressantes dans un mémoire de M. Dulaurier, intitulé *Les Chants populaires de l'Arménie*, inséré dans la Revue des Deux-Mondes, t. XIV[e], 1852.

Au quatrième siècle après Jésus-Christ on les répétait encore, comme nous l'apprend l'historien Jean Mamigonien, auquel nous devons l'histoire de Daron écrite au VII[e] siècle suivant.

Agathange qualifie Vahakn de destructeur de dragons, sans doute parce qu'on lui attribuait la destruction des animaux malfaisants qui ravageaient le pays. Moyse de Khorène, qui est postérieur à Agathange (l. I, ch. XXXI), nomme parmi les fils de Dicran, Tigrane, Pan, Diran, Vahakn, et ajoute que, suivant des récits qu'il n'hésite pas à qualifier de fabuleux, le dernier des trois était né de l'enfantement des quatre éléments, le ciel, la terre, l'eau et le feu, et que d'un roseau né dans le sein de la mer, rempli d'un feu éclatant, s'était élancé Vahakn sous la forme d'un jeune homme dont les cheveux brûlaient et dont la barbe émettait

des jets de flamme, tandis que ses yeux brillaient comme des soleils. Les Arméniens, en chantant ses louanges, célébraient les combats et les victoires de ce héros sur les dragons; les uns comme les autres au surplus, laissant loin derrière eux les exploits d'Hercule, lui avaient valu l'honneur d'être mis au rang des dieux. En effet les Ibériens lui avaient élevé des statues devant lesquelles ils offraient des sacrifices. Or les Ibériens professaient la religion des Perses et des Arméniens, ce qui permet de croire que ces derniers avaient un culte semblable pour les descendants de leurs anciens rois.

Ainsi chez les habitants de l'Arménie, comme en Grèce, le souvenir des services rendus par un personnage dont l'histoire avait conservé le nom se voyait perpétué dans des fêtes instituées en son honneur; l'homme d'abord obscur au début de sa vie, héros à la fin, se transforme plus tard en dieu. Les rois de l'antique Arménie étaient eux-mêmes regardés comme des demi-dieux, ils avaient des autels semblables à ceux que les Romains élevaient à ces empereurs auxquels les Arméniens ne tardèrent pas à obéir. Dans une lettre (Moyse de Khorène, l. I, ch. IX), Valarsace, roi des Arméniens, parlant au roi des Perses, Arsace le Grand, ne craint pas de lui dire: « Arsace, souverain couronné « de la terre et de la mer, toi dont la personne, toi « dont l'image sont semblables à celles de nos « dieux. » Le même Valarsace avait ordonné de

placer les statues de ses ancêtres à Armavir, capitale des Arsacides, à côté des idoles Arekhagen et Lousin, personnifications du soleil et de la lune (Voy. Moyse de Khorène, ch. VIII, l. II).

La puissance souveraine une fois déifiée, l'adulation s'étend encore plus loin, car les principaux adorateurs des dieux qu'ils se sont faits tirent de leur abaissement le droit de s'élever eux-mêmes au-dessus de la foule dans laquelle ils vivaient confondus jusque là. C'est ainsi qu'en Arménie, au dire de Moyse de Khorène, les prêtres finirent par avoir des autels placés auprès des divinités dont le culte leur avait été confié et dans les mêmes sanctuaires. Dicran (Tigrane) élève un autel sur le tombeau de son frère Majan placé dans le bourg des idoles, au canton de Pakrevan (Moyse de Khorène, l. II, ch. LXVI).

J'ai parlé un peu plus haut des deux idoles nommées Arekhagen et Lousin, c'est-à-dire le soleil et la lune. Areq = Akn, l'œil d'Areq est la personnification du soleil qui éclaire et qui vivifie tout ce que ses rayons rencontrent dans leur parcours; la lune répand sa lumière, mais d'une manière plus douce, elle n'échauffe ni ne brûle, comme le soleil; aussi la première de ces deux divinités représentait chez les Arméniens le principe générateur mâle, la seconde le principe générateur femelle; Arekhagen, suivant V. Langlois, était le symbole du feu sexuel chez l'homme, tandis que Lousin était le symbole du feu sexuel chez la femme.

Consultez à ce sujet M. Maury, *Hist. des religions de la Grèce*, t. III, p. 127.

Auprès d'Arekhagen nous devons placer le dieu Arev, le dispensateur de la vie, qui se montre à nos yeux comme une autre personnification du soleil. M. Emin, dans la dissertation que nous avons déjà citée, affirme que de nos jours les Arméniens jurent par cette divinité, comme les Italiens invoquent encore actuellement le nom de Bacchus.

N'oublions pas d'observer ici en passant que les sectateurs d'Arev sont nommés les fils d'Arev dans une lettre pastorale adressée aux habitants de la ville de Samosate, au douzième siècle de notre ère, par Nerses de Lampron, où cet écrivain arménien nous apprend que les adorateurs du soleil ayant demandé à la même époque à se faire chrétiens, après avoir vécu jusque là dans les ténèbres de l'esprit, aveuglés par la lumière du soleil qu'ils adoraient, il enjoignit à ces opiniâtres payens de renoncer formellement à Satan et à ses œuvres, avant de recevoir le baptême. Ces Arevortistes ou fils d'Arev adoraient non-seulement le soleil, mais encore la lune, les étoiles, les arbres, notamment le peuplier et leurs femmes se livraient aux sortiléges, aux incantations, aux fascinations. Voici un passage très curieux de cette lettre que je crois devoir rapporter ici : « Docete eos postea, nihil aliud existimare solem, nisi luminare soli, quod Deus

« creator creavit, et posuit in cœlo ad illuminandam terram. Item et luna et stellæ. Populum autem ne colatis plusquam salicem aut fagum aut aliam ex arboribus, et ne credatis populeum fuisse Crucis Christi lignum : id namque est mendacium ac dolus Satanæ qui vos seduxit atque a Deo amovit. Hanc siquidem arborem, quæ populus nuncupatur, adorandam sumpserunt ethnici idolatriæ tempore, in qua dæmones quoque ingrediebantur et ab hominibus adorationem incipiebant. Quæ fallacia et si ex aliis gentibus, quæ sunt in mundo, Dei miseratione ablata fuerit, penes vos tamen eam Satanas celavit servavitque, ceu malitiæ fermentum. Quam improbam consuetudinem vos a vobis auferte, si ad Christi veritatem vultis venire. Neque tantum populeam arborem plusquam alias ne colatis; quin immo eam plusquam alias arbores contemnendam existimate : unde Satanas ipse contemnetur. Et si quis vestrum nosceret apud eos diabolicum quodpiam amuletum, id quoque palam facite, ac respuendum abjiciendum que eis indicate. »

Ce passage est tiré de la traduction latine des œuvres de saint Nersès par un prêtre vénitien nommé J. Cappelletti. Dans une autre lettre pastorale du même saint on trouve une invitation pressante aux femmes chrétiennes de l'Arménie de renoncer entièrement à leurs superstitions : « Insuper nemo vestrum diabolicis sortilegiis vel

« magicis veneficiis incumbat ; quia dum alia pec-
« cata in operibus damnum inferunt hac vel in ipsa
« fide nam fascinationes a Diabolo sunt, etc. »
Malgré leur conversion au christianisme, elles étaient restées payennes. Strabon, comme l'a fait très-justement observer M. Maury, a dit en parlant du sexe féminin que tout le monde s'accordait à regarder les femmes comme auteurs de la superstition, et depuis l'époque où écrivait Strabon, elles ne paraissent pas avoir changé. Nous avions bien raison de dire un peu plus haut que le paganisme avait vécu et fleuri même en Orient beaucoup plus tard qu'on ne serait tenté de le croire.

Le soleil et la lune avaient plusieurs temples en Arménie, dont le principal se voyait à Armavir et avait été bâti par les ordres de Vagharschag, qui a régné l'an 178 de l'ère chrétienne. Du reste le feu qu'engendre le soleil était perpétuellement entretenu dans d'autres temples, notamment à Bagavant (Moyse de Khorène, l. 1, ch. LXXXV).

Ainsi au soleil, à la lune adorés par les Arméniens, nous devons ajouter les astres, qui aux yeux des Arméniens étaient habités par les Devs ou démons, les Devas des sectateurs de Zoroastre. Ces démons descendaient sur la terre sous la forme de dragons noirs ; on leur offrait des victimes humaines, des jeunes garçons, des jeunes filles et ces sacrifices humains se continuè-

rent postérieurement à l'introduction des divinités grecques dont le culte a dû se confondre souvent avec la vieille religion du pays.

Cette croyance des Arméniens à l'existence de génies malfaisants résulte notamment de quelques passages d'un livre peu connu, qui a pour titre : *La réfutation des sectes des payens*, *du parsisme*, *de la religion grecque*, *des Marcionites*, dont l'auteur est Eznig de Goghp, écrivain arménien du cinquième siècle de notre ère ; il a été traduit en français d'une manière trop littérale sans doute par Vaillant de Florival, et après lui par V. Langlois. Les historiens latins d'un autre côté, Tacite notamment (Ann., ch. XXXVII, l. VI), nous apprend que les Arméniens offraient des sacrifices à l'Euphrate : « At Vitellius, profugo Artabano, et « flexis ad novum regem popularium animis, « hortatus Tiridaten parata capessere, robur « legionum sociorumque ripam ad Euphratis « ducit. Sacrificantibus, cum hic more romano « suovetaurilia daret, ille equum placando amni « adornasset, nuntiare accolæ, etc. »

A l'exemple des Perses, les Arméniens plaçaient au nombre des choses sacrées l'eau et le feu, ces deux éléments également nécessaires à l'homme, sans doute parce que sans leur combinaison les productions naturelles n'auraient pas lieu ; tous les deux méritaient les hommages qui leur étaient rendus comme à des dieux puissants et bienfaiteurs qui contribuaient à la

multiplication des biens de la terre. Les habitants de l'antique Arménie avaient au surplus une divinité protectrice des moissons et des fruits, dont ils célébraient la fête au renouvellement de l'année, c'est-à-dire dans le mois nommé par eux *Navassart*, qui correspond à notre mois d'août, époque où se font les récoltes, que cette divinité protégeait.

L'historien Agathange, § CL, nous apprend que Tiridate ordonna de célébrer solennellement la fête des nouveaux saints du christianisme le jour même où les Arméniens avaient coutume de fêter le dieu Amanor : Καὶ τὰ μνημόσυνα τῶν ἐνεχθέντων ἔταξεν εἰς τῆν μεγάλην πανήγυριν τῆς λεγομένης Διαπομπῆς, τῆς ματαίὼς εἰς τιμὴν τῶν παλαιῶν σεβασμάτων γενομένης ἀπὸ τῶν καιρῶν τῶν νέων εἰς τᾶς ἀπαρχᾶς των καρπῶν, c'est-à-dire au moment de l'année où les fruits tiennent les promesses des fleurs. La grande fête de saint Jean-Baptiste fut renvoyée à ce jour là et célébrée de la même manière, succédant ainsi à la solennité antique du commencement de l'année arménienne, instituée, au dire de Moyse de Khorène (l. XI, ch. LXVI), auprès de l'autel élevé sur le tombeau de Majan, frère de Majan.

Dans l'ouvrage d'Eznig, qui mériterait d'être publié accompagné de notes empruntées aux écrivains grecs ou latins qui ont traité le même sujet, pour être plus facilement compris, l'auteur, § 24 du liv. I, semble admettre

l'existence simultanée des anges, des démons et des hommes, et se conformer ainsi aux croyances religieuses des chrétiens, dont il ne s'éloigne pas au surplus dans le même paragraphe, en agitant la question de savoir si la nature ne nous offre pas des sirènes, des onocentaures, car il la résout négativement. L'existence de ces monstres n'était pas douteuse aux yeux de ses compatriotes; Eznig (l. I, § 24) va jusqu'à combattre en termes formels l'opinion de ceux qui étaient tentés d'admettre que le chien engendrait des êtres surnaturels, chargés de guérir les plaies des hommes blessés dans les combats : « Il n'est sorti, dit-il, aucun « être du chien qui puisse guérir ou ressusciter un « homme tué à la guerre et qui gît sur le champ de « bataille, par le seul fait de lécher ses blessures. »

Dans les récits merveilleux relatifs à Sémiramis, tels que nous les lisons dans Moyse de Khorène (l. Ier, ch. XV), qui peut avoir emprunté ce qu'il avance à l'historien syrien nommé Mar Iba Katina, on retrouve quelques curieux vestiges des anciennes croyances arméniennes au sujet du chien. Sémiramis, en effet, prétend qu'Ara, fils d'Aram, mis à mort par les soldats victorieux de cette reine, revint à la vie après que les blessures dont son corps était couvert eurent été léchées par les dieux qu'elle adorait, dieux qui affectaient des formes animales et habitaient les vastes champs de l'air. Serait-ce être trop téméraire que d'admettre que cette singulière croyance soit venue à

l'esprit des hommes, témoins du soin avec lequel le même animal lèche ses propres plaies jusqu'à ce qu'elles soient entièrement fermées?

Au dire d'Eznig, les Arméniens croyaient fermement à l'existence des démons et notamment de ceux qu'ils nommaient Devs et dont Vaillant de Florival a fait des Dives dans sa traduction. Dans une vie de saint Nersès, dont l'auteur ne nous est pas connu, écrite très-probablement au cinquième siècle de notre ère, le roi Bab ayant été l'objet de la malédiction du même saint, à cause de la licence de ses mœurs, se voit tourmenté par les Devs qui se montrent à lui sous la forme de serpents et ne le quittent que lorsqu'ils se voient obligés de fuir à la vue de saint Nersès.

Dans l'histoire d'Arménie du docteur Elisée, écrite au ve siècle de notre ère et traduite successivement en anglais, en italien, en français, en russe, il est également question des Devs d'Arimane (Haraman). « Si Dieu l'avait voulu, les Devs « même auraient été bons, tandis que les anges « seraient devenus mauvais, » — ainsi s'exprime Elisée.

Nous possédons une version arménienne de Faustus de Byzance qui avait écrit en grec une histoire, dont le texte original est aujourd'hui perdu. Au l. IV, ch. XLIV, et au l. V, ch. XXII, il affirme que le roi Bab, fils du roi arménien Arschaq, avait été voué aux Devs par ses parents peu de temps après sa naissance, et qu'il en fut tellement possédé,

lorsqu'il fut devenu adolescent, que sous la forme de serpents blancs ils s'enroulaient tantôt aux pieds du lit dans lequel ce jeune voluptueux était couché et tantôt même autour de son corps. Il peut paraître assez extraordinaire que des parents vouent leur enfant à des démons malfaisants. Cependant les Arméniens ne paraissent pas avoir adopté toutes les croyances religieuses des Perses; le nom d'Arihmane, comme l'a fait observer V. Langlois, se trouve rarement dans leurs livres.

D'autres divinités paraissent avoir reçu chez les Arméniens le nom de Katch, du moins M. Emine n'hésite pas à les regarder comme les bons génies de la religion arménienne. Mais est-il bien certain que l'interprétation que cet écrivain donne du nom arménien Katch soit juste et les passages tirés de Moyse de Khorène qu'il cite à l'appui de son opinion sont-ils aussi formels qu'il le prétend? Ce mot ne doit-il pas être regardé plutôt comme un adjectif laudatif que comme un substantif proprement dit? Si cela était vrai, il faudrait rayer du nombre des êtres surnaturels de l'Arménie les Katsch ou Kadch dont M. Emine a voulu enrichir la mythologie de son pays.

Les esprits malfaisants, les Devs, qui ne sont pas contestables, resteraient alors les seuls démons (Eznig, § 24); ils habitaient tantôt les plaines, tantôt les forêts, surtout celles qui étaient plus particulièrement consacrées à telle ou telle divinité, par exemple la forêt des peupliers ou des

platanes d'Aramaniag, auprès d'Armavir, non loin de l'Erivan actuel. Moyse de Khorène, l. Ier, ch. XX, nous apprend qu'en Arménie, lorsque ce pays était encore payen, les prêtres tiraient du bruissement des feuilles du peuplier, nommé Sos, des présages favorables ou contraires. Le nom Sos a été au surplus traduit tantôt par cyprès et tantôt par platane. Nous avons montré plus haut qu'au XIIe siècle de notre ère les fils du soleil, Solis filii, continuaient à adorer le même arbre; car le culte des arbres se retrouve partout. Dans un fragment de Michel Psellus, cité par notre confrère M. Perrot, on voit que les Assyriens se montraient très-habiles dans la divination par le mouvement des feuilles de certains arbres, divination pratiquée également en Arménie.

L'énumération rapide qui précède suffit pour montrer que je me suis rapproché du but que je m'étais proposé d'atteindre. Je voulais, en effet, prouver que les écrivains de l'antiquité grecque et romaine s'étaient trompés en assimilant complétement les divinités nationales de l'Arménie, telles qu'on les adorait dans ce pays, avant l'introduction des dieux d'Athènes ou de Rome, à ces dieux empruntés en partie à l'Orient, du moins sous plusieurs rapports, mais idéalisés, ennoblis, parés de formes élégantes et doués d'attributs nouveaux. J'ai, d'un autre côté, démontré autant que cela était possible, que chez les Arméniens il existait à côté des grands dieux

et au-dessous de ceux-ci des héros ou demi-dieux, des démons tantôt bons, tantôt malfaisants, mais que nous ne connaissons qu'imparfaitement, auxquels on offrait des sacrifices plus ou moins sanglants, et dont les ministres avaient un nom particulier. Ceux-ci exerçaient leurs fonctions dans des lieux désignés à cet effet et qui recevaient des appellations diverses. Ces sanctuaires, ces temples, consacrés par la piété des Arméniens, avaient des autels desservis non-seulement par des prêtres, mais même par des prêtresses, comme nous l'apprend Strabon (l. XI, ch. XVI), dans lequel il mentionne les hiérodules ou esclaves mâles et femelles consacrés au service des autels dans les temples de l'Arménie. Les fonctions des uns et des autres étaient exercées par les membres de la même famille, et ces familles empruntaient leurs noms aux divinités qu'elles desservaient. Ils étaient souvent choisis dans les familles royales, ce qui se comprend d'autant plus facilement lorsqu'on veut bien se rappeler que des prérogatives considérables étaient attachées à l'exercice des fonctions sacerdotales. En effet, de véritables fiefs, des terres importantes se voyaient dévolus aux ministres du culte de l'Arménie, qui en furent définitivement dépouillés au ve siècle de l'ère chrétienne. Ces terres étaient sans doute cultivées par de nombreux vassaux, assujettis au service militaire, ou par des esclaves également en nombre considérable, l'Arménie

tout entière formant sous le rapport politique une monarchie féodale. La piété des fidèles avait réuni d'immenses richesses dans l'enceinte des édifices religieux les plus renommés, et comme cela s'est pratiqué ailleurs, les prêtres attachés à ces édifices ne négligeaient pas de conserver à la postérité les faits les plus intéressants dont ils avaient été les témoins ou auxquels ils avaient pris part eux-mêmes. Quelques fragments, malheureusement très-incomplets, des annales rédigées dans les temples de l'Arménie sont parvenus jusqu'à nous, défigurés sous la domination successive des Assyriens, des Mèdes, des Parthes, voisins ambitieux de l'Arménie, mais surtout des empereurs romains. Les dominations étrangères introduisirent avec elles des cultes divers comme elles et les dieux de l'Orient se maintinrent longtemps debout, mais sans aucun doute en subissant des transformations qui les éloignaient du culte primitif.

Les dieux mêmes de la Grèce les derniers venus ne parvinrent pas à supplanter entièrement les divinités plus anciennement adorées dans le même pays, ils s'y naturalisèrent comme nous voyons autour de nous les graines des plantes étrangères à la France introduites par la culture, se répandre et finir par s'acclimater sans cependant étouffer entièrement les plantes indigènes.

Cette simultanéité de cultes différents sur un territoire relativement étroit, cette réunion de

dieux de figures diverses, dans un même sanctuaire, peuvent servir à expliquer les erreurs commises par quelques écrivains grecs, notamment par Strabon, lorsqu'il dit : Ἅπαντα μεν οὖν τὰ τῶν Περσῶν ἱερὰ καὶ Μῆδοι καὶ Αρμένιοι τετιμήκασι ; il a confondu, comme nous l'avons dit, la religion des Mèdes et des Perses avec celle des Arméniens qui leur a survécu (l. XI, ch. XIV). La destruction du paganisme dans l'empire d'Orient a été beaucoup plus lente qu'on ne le croit généralement, et l'auteur du mémoire que nous avons cité a eu le tort de croire que le règne de Basile le Macédonien a vu la ruine totale de l'idolâtrie payenne dans l'empire de Byzance. Les mœurs, nous l'avons déjà dit, sont plus fortes que les lois destinées à les changer ; il ne faut donc pas conclure d'un petit nombre de textes législatifs que nulle part le paganisme ne subsista au-delà du IXe siècle ; nous croyons avoir démontré le contraire, en Arménie au moins, dont les habitants sont restés très-longtemps attachés au culte du polythéisme, si longtemps même que de nos jours certaines pratiques du culte primitif ont survécu sur cette terre, où tant de religions ont été révérées en même temps. Ce seul fait, mis en lumière et désormais incontestable, suffit à motiver une aussi longue digression.

§ 3.

Ce paragraphe est consacré tout entier à l'examen de plusieurs questions qui ne paraissent point avoir été résolues d'une manière satisfaisante jusqu'à présent.

Qu'est-ce que Moyse de Khorène? à quelle époque vivait cet historien?

A quelles sources a-t-il puisé? ces sources sont-elles orientales, grecques ou romaines? mérite-t-il le titre d'Hérodote arménien qui lui a été donné par ses compatriotes?

Depuis l'année 1736, durant laquelle les frères Whiston ont publié une traduction latine, accompagnée du texte original de l'histoire des Arméniens, dont quelques parties seulement avaient été traduites par Brenner plusieurs années auparavant, cette histoire a été réimprimée depuis encore, soit dans le texte original, dont la première édition avait été publiée à Amsterdam, en 1695, soit dans des traductions. Le texte seul, au surplus très-amélioré, a paru à Venise en 1827 et en 1843, avec les autres œuvres de l'auteur; ces deux publications sont dues à la savante congrégation des Mechitaristes établie à Venise depuis plus d'un siècle dans la petite île de Saint-Lazare. La plus ancienne traduction française, faite par Vaillant de Florival, remonte à l'année 1836; elle a été réimprimée en 1844, mais cette fois

avec le texte en regard. La version française, très-améliorée dans la seconde édition, laisse néanmoins beaucoup à désirer quoiqu'elle ait été revue et corrigée par les religieux de Saint-Lazare. Les Italiens en possèdent plusieurs traductions dans leur langue maternelle. L'une, due à l'abbé Cappelletti, a été imprimée à Venise en 1849; deux autres versions dans la même langue sont l'œuvre des Mechitaristes ; elles ont été successivement publiées dans le cours des années 1849 et 1850, après avoir été revues par Tommaseo. Une traduction russe, dont nous sommes redevables à M. Emine, imprimée à Tiflis en 1858, se recommande par sa fidélité et par les notes dont le traducteur l'a enrichie. Enfin l'année suivante, V. Langlois, mettant à profit toutes les versions de Moyse de Khorène que je viens d'indiquer, a cru devoir en mettre au jour une nouvelle, après avoir fait une étude spéciale des sources auxquelles cet historien a eu recours, dans le bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il est juste d'ajouter qu'il avait été précédé dans cette voie par Saint-Martin.

Mais aucun des savants que je viens de nommer ne s'étant occupé de rechercher avec le soin nécessaire à quels écrivains venus avant lui Moyse de Khorène a emprunté les faits trop souvent merveilleux qu'il raconte, il était utile de le faire ici. Je ferai observer en même temps

qu'aucun érudit n'a montré que cet historien ignorait la langue latine; lorsqu'il parle en effet des empereurs romains notamment, il est facile de voir qu'il se laisse guider par des historiens grecs infidèles ou ignorants, au point de donner comme authentiques des documents évidemment apocryphes ou dénaturés. Pour notre compte nous inclinons à croire que Moyse de Khorène a trouvé à peu près tout ce qu'il dit dans les écrivains grecs pour lesquels il professe partout une très-vive admiration. Ce n'est pas cependant qu'il ne connût l'Italie, comme il nous l'apprend lui-même dans le passage suivant (l. III, ch. LXIII : « En « naviguant vers la Grèce, la violence de la tem« pête m'a jeté en Italie, et sans m'arrêter à « Rome que tout juste le temps nécessaire pour « saluer la terre où reposent saint Pierre et saint « Paul, après avoir traversé l'Attique, je me suis « fixé quelque temps à Athènes. »

D'ailleurs, pour le sujet dont nous nous occupons en ce moment, nous devons laisser complétement de côté les emprunts plus ou moins nombreux que Moyse de Khorène a pu faire soit aux historiens syriens, tels que Mar Iba Katina, Bardazane, Leroubna, que peut-être il n'avait lus que dans des traductions grecques alors fort répandues en Arménie. Sans doute il a eu recours quelquefois à des écrivains arméniens venus avant lui, tels qu'Agathange; il connaissait certainement les récits légendaires, les *Chansons de geste* du pays, par-

ticulières à certaines provinces de l'Arménie et dont il nous a conservé quelques fragments ; mais peu nous importe, car bien évidemment ce n'est pas là que Moyse de Khorène a pu rencontrer les noms des deux sculpteurs crétois dont il parle.

Au chapitre II du livre Ier, l'auteur apprend à ses lecteurs les motifs pour lesquels il a emprunté presque exclusivement aux récits historiques de la Grèce les faits qu'il a enregistrés dans ses annales, mais qui sont loin de mériter la même créance.

Le plus souvent il nomme les historiens auxquels il fait des emprunts ; rien alors ne doit nous empêcher de croire aujourd'hui qu'il les avait sous les yeux, dans toute leur intégrité. Cependant il serait possible qu'il n'en eût connu quelques-uns que par la chronique d'Eusèbe, traduite en arménien à l'époque où Moyse écrivait ; cette traduction plus complète que les fragments grecs que nous en possédons en ce moment lui a même été attribuée. Au ve siècle de notre ère, on faisait usage de compilations semblables à celles d'Eusèbe, chez les Grecs comme chez les Latins ; ces abrégés historiques comptaient de nombreux lecteurs ; quoique beaucoup moins intéressants que les histoires dont ils formaient le résumé, comme ils coûtaient beaucoup moins cher que les originaux, alors que les manuscrits étaient peu communs,

il fallait bien s'en contenter. Quelques critiques ont été d'avis que la multiplication de ces recueils qui circulaient partout a dû contribuer à la destruction des manuscrits dont les copies étaient beaucoup plus rares. D'un autre côté la société, qui naissait sur un sol formé des débris de la civilisation antique accumulés partout, était beaucoup moins lettrée et nécessairement moins soucieuse de s'instruire ; les barbares appelés à jouer quelques années plus tard un rôle prédominant sur le théâtre du monde, ne devaient pas tenir à connaître exactement ce qui s'était fait avant eux dans les pays qu'ils ravageaient, et bientôt même ces abrégés allaient être menacés d'un anéantissement presqu'aussi complet que la plupart des monuments historiques de l'antiquité, qui ne nous sont parvenus que mutilés, quand ils sont arrivés jusqu'à nous.

Je dirai peu de chose de la vie de Moyse de Khorène, originaire d'un pays gouverné par des étrangers. Nous savons, en effet, qu'il est né en Arménie au IVe siècle de notre ère, dans le bourg de Khorène, canton de Daron, où se sont conservées longtemps les vieilles croyances religieuses de cette contrée. Elevé par un oncle, nommé Mesrob, il fut envoyé par le roi Vram Schapoud, le Sapor des historiens, en Syrie, en Egypte et en Grèce pour y perfectionner son instruction et sans doute aussi pour y recueillir les matériaux de son histoire des Arméniens. Lui-

même a pris soin (l. III, ch. LXI et LXII) de nous apprendre qu'il avait visité successivement la ville d'Edesse, dont les archives étaient alors très-considérables, la Palestine, l'Egypte et la Grèce où il devint le disciple de celui qu'il se contente d'appeler le nouveau Platon, sans le désigner autrement. Poussé, comme nous l'avons dit plus haut, par des vents contraires en Italie, il se contenta de traverser Rome, qui aurait mérité cependant de l'arrêter quelque temps, avant de gagner la Grèce pour retourner à Byzance, cette nouvelle capitale du monde antique.

C'est très-probablement à son retour dans la ville de Constantin, que déjà vieux et malade il écrivit, comme il nous l'apprend, à la demande d'Isaac Bagratide Baragouni, l'histoire des Arméniens, sans avoir le temps de châtier son style. Elle est sans contredit le plus important des écrits qu'il nous a laissés.

« Il ne faut pas s'étonner, ainsi s'exprime-t-il « au commencement du l. I, ch. II, que malgré « l'existence d'écrivains persans et chaldéens « dont les ouvrages mentionnent des faits relatifs « à l'Arménie, nous ne citions que des historiens « de la Grèce. C'est que les monarques de ce « pays, non contents de transmettre à leurs su- « jets le récit de leurs propres exploits, ont « encore voulu qu'ils eussent connaissance des « travaux de l'esprit humain, c'est-à-dire des « histoires écrites dans des idiomes étrangers et

« concernant les autres peuples. C'est sous leur « impulsion, si ce n'est à leur demande expresse, « qu'un très-grand nombre d'écrivains distingués « se sont appliqués non-seulement à traduire « dans leur langue maternelle les documents con« servés dans les archives des autres pays ou « déposés soit dans les édifices religieux, soit « dans les palais des rois... »

Ailleurs, parlant des chants populaires du pays, de ces récits qui se transmettaient de bouche en bouche et dont nous avons déjà parlé, Moyse de Khorène n'hésite pas à dire que les faits dont ces chants sont en quelque sorte un écho retentissant, ne sont que des fables grossières qui ne méritent aucune créance, des histoires absurdes, insensées ; et s'adressant de nouveau au prince, à la sollicitation duquel il a composé son histoire, il ajoute : « Ce ne sont pas là les riantes fictions « de la Grèce, si nobles, si pleines de raison, si « remplies de bon sens, et qui sous le voile « transparent de l'allégorie cachent la vérité. »

C'est uniquement en considération de la jeunesse de celui auquel il s'adresse que Moyse de Khorène a consenti à rapporter les faits merveilleux de l'antique Arménie, semblable à une nourrice qui endort l'enfant qu'elle tient dans ses bras en lui chantant quelque vieille chanson.

Il est vrai, je le répète, qu'il oppose quelquefois le témoignage des historiens grecs à celui des historiens latins ; mais, à l'égard de ces der-

niers, comme nous l'avons déjà fait observer, il est très-vraisemblable qu'il ne les a jamais lus, soit parce que son ignorance de la langue latine ne le lui permettait pas, soit parce que c'est aux Grecs seuls qu'il croyait pouvoir ajouter une foi pleine et entière.

L'histoire des Arméniens comprenait quatre parties; nous n'en possédons que les trois premières, et c'est le seul des ouvrages de cet écrivain dont nous ayons à parler ici; car rien n'autorise à regarder comme de sa composition les traductions de la chronique d'Eusèbe et du Pseudo-Callisthène, le livre des Chries, le traité de Géographie et quelques autres écrits religieux qui lui sont assez généralement attribués; mais nous pouvons affirmer en même temps, et cette fois sans hésiter, qu'il ne mérite pas le surnom d'Hérodote arménien que ses compatriotes lui donnent avec tant de complaisance. Il a dû emprunter à de nombreux écrivains, plus ou moins recommandables, les matériaux à l'aide desquels il a construit son histoire en les liant par un ciment grossier; mais malgré la richesse de ses emprunts, il n'a réussi qu'à faire une composition indigeste, mêlant les faits authentiques à des faits bien évidemment controuvés. Lors même qu'il parle des événements contemporains, ou au moins très-rapprochés de lui, il les dénature au point de les rendre méconnaissables. C'est un écrivain de bonne foi sans doute, mais sans critique, et

dont le témoignage peut être contesté avec d'autant plus de raison qu'il se trouve contredit formellement par des écrivains venus après lui, tels que Faustus de Byzance; et puisque Moyse de Khorène est le premier à dire que les fables qu'il raconte après les avoir empruntées à d'autres ne méritent pas qu'on s'y arrête, on est souvent tenté de se demander quel motif sérieux a pu l'engager à les reproduire.

§ 4.

Il est évident que toutes les sources auxquelles Moyse de Khorène a puisé souvent avec trop de confiance ne méritent pas le soin qu'il a pris d'en indiquer l'origine. D'un autre côté, un assez grand nombre d'entre elles sont taries aujourd'hui, et si quelques-unes ne le sont pas entièrement, c'est qu'à diverses époques les historiographes des premiers siècles de l'ère chrétienne ont cherché à les recueillir.

Ne se pourrait-il pas aussi que Moyse de Khorène, se fiant à sa mémoire, n'ait également cité d'une manière fugitive les témoignages historiques qu'il croit devoir invoquer.

Loin de nous la prétention de contrôler sévèrement tous les faits rapportés par l'historien des Arméniens, lequel contredit assez souvent les historiens latins qu'il connaissait à peine; ce serait sans doute une œuvre méritoire, très-utile par

elle-même, mais en même temps très-longue, que de citer en regard de chacun des événements signalés par Moyse de Khorène, dans le cours de son histoire, les récits des historiens de l'antiquité relatifs aux mêmes événements; nous laissons à d'autres cette entreprise qui nous éloignerait plus qu'elle ne nous rapprocherait du but auquel nous tendons; ce but consiste à connaître le nom de l'écrivain auquel il a emprunté les noms de Dipœnus et de Scyllis, comme auteurs de la statue d'Hercule portée en Arménie par les ordres d'un prince qui régnait sur ce pays.

Après avoir cherché dans quel ordre devaient se placer les écrivains grecs connus de Moyse de Khorène et qu'il a cités successivement, nous avons cru devoir les nommer nous-même au fur et à mesure qu'ils se présentent sous la plume de l'historien, et conséquemment sans avoir égard à l'époque où ils ont écrit.

Les trois premiers historiens grecs cités au ch. V du l. Ier sont Berose, Alexandre Polystor et Abydène, dont Moyse de Khorène oppose les témoignages aux récits bibliques; les ouvrages de ces historiens sont malheureusement perdus pour nous, sauf les fragments qui nous ont été conservés par Eusèbe. Tous trois, antérieurs à l'ère chrétienne, avaient écrit l'histoire des Assyriens, des Chaldéens et des Mèdes. Nous apprenons du même écrivain qu'ils avaient été traduits en grec et qu'ils étaient encore conservés

au IVe siècle de notre ère. Suivant lui, leurs témoignages concordaient parfaitement, ce qui permettait d'y ajouter foi pleine et entière, mais Abydène surtout méritait la renommée dont il n'avait cessé de jouir à cause de sa véracité habituelle.

Au ch. V du l. Ier, Moyse de Khorène rapporte un passage de Céphalion, auteur du livre des neuf Muses, contemporain d'Adrien, dont les récits commençaient au règne de Ninus et finissaient à la mort d'Alexandre.

Le savant éditeur des *Fragmenta historicorum græcorum* a reproduit ce que Moyse de Khorène seul nous en a conservé ; c'est en effet tout ce que nous possédons aujourd'hui de cet écrivain qu'il ne faut pas confondre avec le Céphalien de Gergette.

Il n'est pas possible de dire quoi que ce soit concernant un historien nommé Arius, mentionné par Moyse de Khorène, lequel avait traduit du chaldéen en grec des récits historiques qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; on a proposé, mais à coup sûr sans une autorité suffisante, de voir dans cet Arius un écrivain du même nom, originaire d'Heracleopolis, cité par Phylon de Byblos. En invoquant le témoignage de cet historien (l. I, ch. V), à propos de la descendance de Ninus fils de Bel ou Bel lui-même, Moyse de Khorène ajoute que les faits insérés dans son histoire ont été empruntés à la Grèce, la mère de toutes les sciences.

L'absence de critique de l'historien des Armé-

niens se manifeste d'une manière évidente par l'emprunt qu'il a fait aux oracles sybillins, si répandus, si goûtés dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et dont personne en effet ne révoquait en doute l'authenticité. Il affirme (l. I, ch. VI) que la sybille Berosienne lui semble mériter beaucoup plus de créance que beaucoup d'autres historiens, et pour prouver la véracité de celle qu'il qualifie comme lui étant particulièrement chère, il s'appuie sur le témoignage d'Epiphane, évêque de Constance, dans l'île de Chypre, auteur de la réfutation des hérésies, qui avait rendu un hommage complet à la véracité des récits de la sybille.

Je ne ferai que mentionner ici en passant quelques noms propres, ceux de Kortky, de Panan, de David, d'Olympiodore, cités par Moyse de Khorène, à propos de l'arrivée de Xisusthre en Arménie; leurs récits ne lui inspiraient aucune confiance; conservés en partie, comme il nous l'apprend, dans les chants populaires, ils étaient répétés dans des danses exécutées au son des cymbales. Ces noms propres peuvent avoir été défigurés dans les manuscrits arméniens ; dans tous les cas nous devons confesser notre complète ignorance à leur égard.

Parlant de la guerre de Troie, Moyse de Khorène (l. I, ch. XXXII) invoque le témoignage d'Homère à propos de l'Arménien Zarmair, qui, suivi de quelques guerriers de son pays, avait

marché au secours du roi Priam, sous le règne de Teutamus, roi d'Assyrie, puissance à laquelle l'Arménie était elle-même soumise, et dans un combat livré aux Grecs, commandés par Achille, avait reçu la mort des mains de ce héros. On chercherait vainement aujourd'hui ce Zarmair dans les chants homériques ; cependant les Arméniens croient pouvoir reconnaître le héros de leur race dans l'Ascanias du grand poëte.

Le nom de Platon se trouve rapproché de celui d'Homère et cité dans une digression assez longue sur les récits fabuleux des Perses opposés aux fictions pleines de noblesse et de raison de l'antique Hellade.

Un historien qui mérite de nous arrêter un peu plus longtemps, et pour plusieurs raisons, c'est le chronologiste Jules l'Africain, dont malheureusement l'ouvrage est aujourd'hui perdu. Cette perte est d'autant plus regrettable que l'existence de la chronologie générale qu'il avait écrite serait précieuse à nos yeux, puisque, suivant Moyse de Khorène, ce chronologiste avait puisé aux meilleures sources, notamment dans les riches archives d'Edène et de Sinope, citées par Moyse de Khorène (l. XI, ch. X) avec toute l'assurance d'un archiviste qui tient entre ses mains les clefs des armoires dans lesquelles sont renfermés les documents auxquels il a eu lui-même recours et qu'il communiquerait au besoin à celui qui voudrait les consulter à son tour.

La bonne foi, les lumières, la science historique de Jules l'Africain dont la chronologie existait encore au XIe siècle de notre ère, se trouvent attestées, au dire de Moyse de Khorène, par Joseph, par Hippolyte et par un très-grand nombre d'autres historiens grecs. Nous connaissons plusieurs historiens du nom de Joseph, mais nous ne savons absolument rien de cet Hippolyte, et à coup sûr il n'a pu avoir rien de commun ni avec saint Hippolyte ni avec le chroniqueur Hippolyte de Thèbes qui a laissé une chronique allant de Jésus-Christ au XIe siècle, époque à laquelle il vivait.

En citant (l. II, ch. X) le livre V de la chronologie de Jules l'Africain, l'historien arménien qui avait emprunté une partie du liv. Ier de sa propre histoire à la traduction grecque de l'ouvrage d'un écrivain syrien nommé Mar Ypas Katina, semble donner à entendre qu'il aura désormais recours en poursuivant le cours de son récit au témoignage de Jules l'Africain. En conséquence, comme, ainsi que nous l'avons exposé, Moyse de Khorène a parlé des statues en bronze de Diane, d'Apollon et d'Hercule qu'Ardasches avait fait porter à Armavir, en attribuant le simulacre d'Hercule aux deux artistes crétois, ne pourrait-on pas se croire en droit d'en conclure que l'historien arménien a rencontré les noms des deux sculpteurs de la Grèce dans cette chronologie ?

Mais, nous l'avons vu, si Moyse de Khorène

est seul à nous parler d'eux, un grand nombre d'autres historiens mentionnent le pillage des statues grecques par Ardasches, lequel semble avoir montré par sa conduite un zèle plutôt inconsidéré pour l'introduction du culte grec sur le sol de l'antique Arménie qu'un goût éclairé pour la conservation des chefs-d'œuvre enfantés par la religion hellénique. Cependant nous n'osons pas affirmer que le fait si curieux de ces divinités grecques arrachées par la main brutale du vainqueur du sanctuaire où elles étaient conservées, suivies en Arménie par les prêtres qui étaient depuis longtemps préposés à leur garde, ait été emprunté à Jules l'Africain, car Moïse de Khorène ne le dit pas en termes exprès et se contente d'enregistrer le fait. Plus on étudie la compilation historique dont il est l'auteur et plus on demeure convaincu qu'il n'avait pas les lumières nécessaires pour dissiper convenablement les obscurités qui enveloppent de toutes parts les temps historiques des siècles écoulés avant lui. Ne va-t-il pas jusqu'à raconter qu'au dire de quelques historiens dont il cite les noms, Cyrus avait fait périr Crésus, et Crésus combattu Nectanèbo, le dernier roi d'Egypte, selon Manethon, dans lequel Moyse de Khorène voit le père d'Alexandre le Grand.

Personne n'ignore que dans le roman célèbre d'Alexandre, l'intrigue galante à la suite de laquelle la femme du roi de Macédoine devient en-

ceinte d'Alexandre le Grand, intrigue où le mage Nectanèbo a joué un rôle assez plaisant, se trouve racontée fort longuement. Or ce roman d'Alexandre, dont il existe des versions dans la plupart des idiomes de l'Orient, avait été traduit en arménien et Moyse de Khorène a dû avoir connaissance d'une traduction faite dans la langue de son pays à l'époque où il vivait et qu'on a été jusqu'à lui attribuer ; rien en conséquence ne nous empêche de croire qu'il y a pris ce qu'il raconte, sans cependant y ajouter une foi pleine et entière, puisqu'au l. II, ch. XIII, de son histoire, il a fait observer que Crésus vivait 200 ans avant Nectanèbo, et Nectanèbo lui-même 200 avant le premier roi des Arméniens Ardasches.

Nous venons de dire que Moyse de Khorène citait les écrivains grecs, auxquels il a fait des emprunts et dont il a souvent de la peine à adopter les témoignages ; cependant, au nombre de ceux qu'il a consultés, nous pouvons citer Manethon qui a placé Nectanèbo dans la 30e dynastie égyptienne, dite sebennitique, et dont au surplus la véracité était certainement égale à celle de Jules l'Africain. Parmi les autres historiens, dont quelques-uns sont très-peu connus, figure un Polycrate. Plutarque mentionne un Grec du même nom parmi les historiens d'Alexandre le Grand, mais est-ce bien le même ?

Nous rencontrons ensuite sous la plume de Moyse de Khorène un Evagros, auteur d'une vie

de Crésus, un Camadros, auquel on devait une biographie du même prince. Un autre historien originaire de l'Orient, converti au christianisme un peu plus tard, auquel Moyse de Khorène (l. II, ch. LXX) donne le nom de Khorophoud, secrétaire de Chaboud, roi des Parthes, et contemporain de Julien l'Apostat, avait écrit en grec l'histoire de cet empereur et de Chaboud. Il avait traduit dans la même langue du texte persan, dû à la plume de Parsouma, une histoire des temps antérieurs à ces deux monarques, défigurée par les fables les plus grossières. C'est cependant à cet historien, aussi crédule qu'ignorant, que Moyse de Khorène a pris ce qu'il raconte des victoires remportées par Chosroès le Grand sur Ardaschir, roi Sassanide de Perse, avec l'aide et l'appui de l'empereur Philippe.

La perte totale de cette histoire ne nous permet pas de montrer ce qu'elle pouvait avoir d'instructif pour nous, mais il est douteux qu'elle eût l'intérêt du récit des persécutions suscitées contre l'église chrétienne sous les règnes de Maximien, de Decius et de Dioclétien, récit sorti de la plume d'un évêque de Cappadoce, élève d'Origène, nommé Firmilianus; Moyse de Khorène, au surplus, lui reproche de parler trop brièvement des mesures cruelles auxquelles les chrétiens d'Arménie furent soumis pendant le règne de Chosroès.

N'oublions pas de mentionner au nombre des

écrivains grecs dont Moyse de Khorène a conservé les noms, Pflegon, et non pas Phlédon, comme Vaillant de Florival l'orthographie dans sa traduction française, car nous ne pouvons douter que le passage cité par Moyse de Khorène ne soit tiré de l'ouvrage dans lequel Pflegon avait entassé sans ordre comme sans critique une foule de faits merveilleux. Quel autre que lui pouvait dire qu'Ardasches naviguait sur terre toutes voiles déployées et marchait tranquillement sur les eaux de la mer en fureur ?

Moyse de Khorène a été beaucoup mieux inspiré en empruntant à Ariston de Pella, contemporain d'Adrien, auteur d'une apologie chrétienne, le passage curieux et instructif dans lequel il est question des cérémonies publiques qui eurent lieu à l'occasion des funérailles d'Ardasches. Ce prince, se voyant mourir, avait inutilement demandé à Artemis, qu'on adorait plus particulièrement dans le temple d'Eriza, de lui rendre la santé qu'il avait depuis longtemps perdue ; cette déesse, malgré les prières ferventes du monarque, ne s'était pas laissé séduire, et bientôt la mort du malade donna lieu à des obsèques magnifiques auxquelles assistèrent les enfants, les parents, les alliés du roi défunt, les gouverneurs des provinces, les officiers de la maison royale, l'armée, les simples citoyens, et qui se terminèrent par la mort volontaire des femmes, des esclaves du défunt, genre de sacrifice qui

rappelle ce qui se voyait naguère encore dans quelques parties de l'Inde.

Après avoir parlé de l'histoire traduite en grec du syriaque, de Bardesane (Partadzan), d'Edesse, contemporain de Titus, où Moyse de Khorène a pris ce qu'il raconte de Dicran V (Tigrane), dernier prince du même nom, l'historien des Arméniens fait de nombreux emprunts à l'histoire d'Agathange (l. XI, ch. LXVII) que nous avons eu souvent l'occasion de citer, et un peu plus loin (au ch. LXIX), dans son énumération rapide des monarques arméniens de la race des Arsacides, dont l'histoire paraît avoir été écrite par un très-grand nombre d'auteurs orientaux et grecs, Moyse de Khorène cite encore parmi eux Paléphate, Porphyre et Philémon. Nous ne savons absolument rien du dernier et le premier ne doit pas être confondu avec les écrivains du même nom, car l'un est antérieur à Homère, l'autre vivait au temps d'Alexandre le Grand, mais tout nous autorise à croire que le Porphyre de Moyse de Khorène est le philosophe dont nous possédons quelques écrits admirablement traduits en arménien par David; ce qui permet d'affirmer qu'au v[e] siècle de notre ère, le texte grec de l'*Introduction aux catégories d'Aristote* (Εἰσαγωγή) était entièrement conforme à celui que nous possédons aujourd'hui.

Le plus souvent, comme nous venons de le

voir, Moyse de Khorène mentionne des historiens pour la plupart inconnus aujourd'hui; il est néanmoins assez probable que dans l'antiquité leurs noms n'avaient pas la notoriété de ceux dont les écrits plus ou moins bien conservés sont arrivés jusqu'à nous. Il ne nous paraît pas les avoir eus tous à sa disposition, car (ch. Ier, l. III), après avoir avancé que l'Arménie ne possède aucune histoire remontant à des époques un peu anciennes, il ajoute : « Je n'ai pas malheureusement à ma dis« position les histoires de Diodore, » dont très-probablement il ne connaissait que le nom.

De ce que nous venons de dire des sources grecques auxquelles Moyse de Khorène a pu puiser et qu'il n'a sans doute connues que très-imparfaitement, parce qu'à l'époque où il écrivait elles ne lui arrivaient qu'à moitié taries ou troublées par des traducteurs infidèles ou des abréviateurs négligents, il résulte que parmi les écrivains grecs dont les noms se trouvent dans ses écrits, un très-petit nombre sont antérieurs à l'ère chrétienne, que la plupart n'étaient que des traducteurs du syriaque ou du persan; mais en même temps nous présumons que Moyse de Khorène a emprunté à la chronique de Jules l'Africain, dont on ne possède plus que d'insignifiants fragments, l'histoire du transport des divinités grecques en Arménie, parmi lesquelles figuraient quelques-uns des simulacres les plus vénérés, attribués à tort ou à raison à l'école pri-

mitive des Dédalides ou plutôt à la corporation des artistes auxquels on a donné ce nom et dont faisaient partie les sculpteurs crétois Dipœnus et Scyllis.

Maintenant, sans avoir dissipé tous les doutes que les premiers siècles de l'histoire de l'Arménie font naître, nous allons citer parallèlement les textes grecs et latins relatifs aux deux Crétois dont les œuvres ont commencé une nouvelle période de l'art antique, et lorsque nous saurons bien ce que ces mêmes textes doivent nous apprendre, nous nous trouverons amenés à contrôler les opinions émises à leur sujet par les archéologues modernes qui ont cherché de leur côté à concilier les témoignages contradictoires des anciens. Alors nous pourrons discuter en connaissance de cause la question de savoir si, parmi les documents de l'antiquité figurée venus jusqu'à nous, on peut raisonnablement en attribuer quelques-uns à l'époque où Dipœnus et Scyllis ont vécu.

§ 5.

L'écrivain le plus ancien qui ait parlé de ces deux sculpteurs, c'est Pline; voici ce qu'il en dit (au ch. IV, l. XXXVI, de ses histoires) :
« Marmore scalpendo primi omnium inclaruerunt
« Dipœnus et Scyllis, geniti in Creta insula etiam
« nunc Medis imperantibus, priusque quam Cyrus

« in Persis regnare incipere, hoc in Olympiade « circiter L. in Sicyonem se contulere quæ diu « fuit officinarum omnium talium patria. Deo- « rum quorundam simulacra publice locaverant « Sicyonii, quæ priusquam absolveruntur arti- « fices, injuriam questi, abierunt in Ætolos. « Protinus Sicyonem fames invasit ac sterilitas, « mœror que dirus. Remedium petentibus Apollo « Pythius affuturum respondit, si Dipœnus et « Scyllis deorum simulacra perfecissent. Quod « magnis mercedibus obsequiis que impetratum « est. Fuere autem simulacra ea Apollinis, Dianæ, « Herculis, Minervæ, quod e cœlo postea tactum « est. »

Dans un autre passage Pline ajoute : « Dipœni « quidem Ambracia, Argos, Clone operibus re- « ferta fuere » (ch. V du même livre).

Si du récit de Pline on excepte le merveilleux, c'est-à-dire si l'on regarde comme une fable l'intervention d'Apollon consulté à Delphes par les Sicyoniens, à l'occasion de la famine née sans doute de l'insuffisance de leurs récoltes, sur les causes de cette stérilité et de la famine qu'elle avait amenée à la suite, il résulte des deux passages que nous venons de citer plusieurs faits importants à signaler : à savoir que, avant la cinquantième Olympiade, Dipœnus et Scyllis étaient nés en Crète, qu'avaient habitée les *Dactyles*, ces δημιουργοὶ σιδήρου, et qui possédait un labyrinthe dessiné, disait-on, par Dédale :

qu'à cette dernière époque ils vinrent tous les deux habiter Sicyone, ville qui était alors regardée comme la mère-patrie de tous les arts, et notamment de celui qui consistait à fondre les métaux. Précédés de la réputation qu'ils avaient depuis longtemps acquise dans l'île de Crète, Dipœnus et Scyllis trouvèrent bientôt à utiliser leurs talents dans la nouvelle résidence qu'ils avaient choisie et où ils reçurent des commandes importantes, moyennant un prix convenu à l'avance. Au nombre de ces commandes se trouvaient les statues d'Apollon, de Diane, d'Hercule, de Minerve ; mais avant qu'elles fussent terminées, les mêmes artistes devinrent l'objet de la jalousie et de l'envie des sculpteurs ou des fondeurs de Sicyone, peu satisfaits de voir des étrangers s'établir parmi eux ou le marbre remplacer le bronze, et ils quittèrent cette ville avant d'avoir achevé les simulacres des divinités qui ne leur avaient pas été payés. A peine étaient-ils partis que les habitants de Sicyone, désolés de voir les images des dieux, qui faisaient l'objet de leur dévotion, rester à l'état d'ébauche, firent auprès de Dipœnus et de Scyllis des démarches qui furent couronnées de succès, et bientôt après les deux Crétois de retour achevèrent ce qu'ils avaient commencé, c'est-à-dire des statues probablement en marbre dans l'exécution desquelles ils montrèrent une habileté peu commune.

Sans doute Pline ne dit pas explicitement qu'ils

avaient employé le marbre, matière dont ils ne furent pas les premiers à se servir, mais qu'ils furent les premiers à tailler habilement; cela néanmoins résulte de l'ordre logique dans lequel le récit de cet écrivain est disposé, car après avoir dit qu'ils se distinguèrent dans le travail du marbre, et que les villes d'Ambracie, d'Argos, de Cléome, renfermaient des œuvres nombreuses de Dipœnus, il ajoute que tous les artistes qu'il venait de nommer en même temps que les deux Crétois, savoir : Mélas, Archennus, Bupalus, Athenis, n'avaient employé que le marbre blanc de Paros, nommé d'abord *lichnites*, parce qu'au dire de Varron on le dégrossissait dans les carrières à la lumière des lampes.

Les expressions mêmes employées par Pline sembleraient indiquer que les artistes antérieurs s'étaient servis d'une autre espèce de marbre, car la sculpture, au dire de cet écrivain, remontait au commencement des Olympiades et devait être regardée comme antérieure à la statuaire en airain, *statuaria*, pratiquée pour la première fois par Phidias, vers la 82e Olympiade. Phidias fut en effet le premier à communiquer aux œuvres en airain sorties de ses mains une supériorité remarquable.

Devant un témoignage aussi formel que celui de l'écrivain latin, nous n'aurions qu'à nous incliner, en adoptant purement et simplement son opinion, si Pausanias ne contredisait formelle-

ment Pline dans un passage que nous croyons devoir rapporter in extenso (l. II, ch. XV), à cause de son importance :

« Ἐκ Κορίνθου δὲ ἐς Ἄργος ἐρχομένῳ Κλεωναὶ « πόλις ἐστὶν οὐ μεγάλη. Παῖδα δὲ εἶναι Πέλοπος « Κλεώνην λέγουσιν, οἱ δὲ τῷ παρὰ Σικυῶνα ῥέοντι « Ἀσωπῷ θυγατέρα ἐπὶ ταῖς ἄλλαις Κλεώνην γενέσ- « θαι · τὸ δ' οὖν ὄνομα ἀπὸ τοῦ ἑτέρου τούτων ἐτέθη « τῇ πόλει. Ἐνταῦθά ἐστιν ἱερὸν Ἀθηνᾶς, τὸ δε « ἄγαλμα Σκΰλλιδος τέχνη καὶ Διποίνου · μαθητὰς « δὲ εἶναι Δαιδάλου σφας, οἱ δὲ καὶ γυναῖκα ἐκ Τόρ- « τυνος ἐθελουσι λαβεῖν Δαίδαλου, καὶ τὸν Δίποινον « καὶ Σκυλλιν ἐκ τῆς γυναικός οἱ ταυτης γενέσθαι. »

« Sur la route de Corinthe à Argos se trouve « Cleone, petite ville ainsi nommée de Cleonos, « fils de Pelops, suivant les uns, et suivant les « autres de Cleone, l'une des filles de l'Asope « qui passe au milieu de Sicyone ; ce qui est « indubitable, c'est que le nom de cette ville a été « tiré de l'une ou de l'autre. Dans cet endroit « existe un temple consacré à Minerve et dans « ce temple une statue de la même déesse, œuvre « de Scyllis et de Dipœnus, tous deux, à ce qu'on « croit, élèves de Dédale, peut-être même les « propres enfants de cet artiste, comme nés de la « fille de Gortys, que Dédale avait épousée. »

Pausanias, dans les lignes que nous venons de citer, n'est en réalité que l'écho affaibli et mourant des traditions de l'antiquité, et sauf sur un seul point, celui où il constate l'existence,

au moment où il écrit, d'une statue de Dipœnus et de Scyllis à Cleoné, il contredit l'opinion de Pline qui écrivait avant lui : il semble ainsi se ranger du côté de l'opinion de ceux qui voyaient dans les artistes crétois les élèves et même les fils de Dédale ; ils auraient ainsi vécu à une époque beaucoup plus reculée, tellement éloignée même des temps historiques qu'elle se perdrait dans la nuit des temps.

Cependant, dans un autre passage (l. II, ch. XXXII, de la description de la Grèce, si intéressante à consulter, malgré les erreurs qu'elle peut renfermer, Pausanias se contredit lui-même comme cela résulte des termes qu'il emploie :

« Ἐν δέ τῇ ἀκροπόλει τῆς Σθενιάδος καλουμνης
« ναός ἐστιν Ἀθηνᾶς. Δῆτὸ δὲ εἴργασατο τῆς θεοῦ τὸ
« ξόανον Κάλλων Αἰγινήτης. Μαθητὴς δὲ ὁ Κάλλων
« ἦν Τεκταιου καὶ Ἀγγελίωνος, οἱ Δηλίοις ἐποίησαν
« τὸ ἄγαλμα τοῦ Ἀπόλλωνος · ὁ δὲ Ἀγγελίων καὶ
« Τεκταῖος παρὰ. Διποίνῳ καὶ Σκύλλιδι ἐδιδάχ-
« θησαν. »

Parlant, en effet, de la statue en bois de Minerve qui se voyait dans le temple de cette déesse surnommée Streniade, attribuée à Callon, né dans l'île d'Egine, il affirme que cet artiste était disciple de Tectœus et d'Angelion, auteurs communs du simulacre d'Apollon, dans lesquels, soit dit en passant, nous serions tentés de voir de simples ouvriers en métaux chargés des assemblages des feuilles métalliques repoussés au mar-

teau au moyen de rivets ; puis il ajoute que ces deux artistes avaient appris de Dipœnus et de Scyllis les éléments de l'art qu'ils exerçaient.

Les lignes que nous venons de citer montrent clairement que Pausanias s'éloigne de la première opinion qu'il avait exprimée au sujet de la naissance et de la filiation des deux artistes crétois pour se rapprocher de l'opinion de Pline. Sans doute, et comme on l'a fait observer depuis longtemps, il est impossible aux modernes de dissiper aujourd'hui toutes les obscurités qui couvrent le commencement des arts en Grèce, ce qui du reste ne doit pas nous étonner, car l'histoire des arts au moyen âge est elle-même très-obscure. Les actions du prétendu maître de Dipœnus et de Scyllis, de ce Dédale auquel les anciens attribuaient tant de rares inventions et prêtaient tant d'aventures extraordinaires, sont trop mêlées à des fables de la mythologie grecque pour que nous puissions en tirer un enseignement historique, et Pausanias n'a pas ignoré qu'il existait à une époque très-ancienne des images en bois nommées *Dedalia*, et des *Dedalies*, c'est-à-dire des fêtes solennelles dans lesquelles ces images étaient portées processionnellement, comme nous voyons encore de nos jours les châsses dans lesquelles les chrétiens conservent précieusement les reliques des saints honorés par l'Eglise, figurer dans les processions du nouveau culte. Toutes les statues attribuées à Dédale par

Pausanias et qu'il a eu l'occasion de rencontrer dans son tour en Grèce, étaient en bois, notamment celle d'Hercule à Chalinitis, et dans d'autres localités, tandis que Pline affirme que les œuvres de Dipœnus et de Scyllis étaient en marbre ou en bronze.

N'est-il pas possible qu'à une époque incertaine, mais évidemment plus rapprochée de nous, le nom collectif des Dedalia, par lequel on avait pendant longtemps désigné les statues en bois conservées dans différents sanctuaires de la Grèce, après avoir passé, légèrement modifié, aux artisans qui exécutaient les images des dieux et qui formaient une corporation sous ce nom, soit devenu un nom propre particulier, servant à désigner le personnage fabuleux que nous rencontrons aujourd'hui dans quelques écrivains de la Grèce. Dans les temps modernes, l'adjectif qualificatif de *faber* a servi à désigner un très-grand nombre d'individus avec d'assez légères variantes dans la manière de l'écrire.

En Grèce, l'épithète Dédalide a pu être employée de la même manière, et quelques adjectifs grecs par lesquels on désignait l'habileté de la main humaine paraissent avoir également servi à nommer plus tard des artistes qui n'avaient jamais existé.

Sans cela comment pourrait-il se faire que le Dédale des poètes ou des historiens ait été contemporain de Thésée et qu'il ait pu vivre plusieurs

siècles avant la guerre de Troie, tandis que Pline mentionne lui-même un autre Dédale ayant existé assurément beaucoup plus tard, ce qui dans tous les cas permet de supposer que plusieurs artistes grecs, descendants de la même famille ou membres de la même corporation, ont porté au moins un nom semblable quoiqu'à des époques différentes.

La même incertitude règne au sujet du nom du père de Dédale, premier du nom. Les uns, en effet, le disent fils de Metion et d'Iphim, les autres voient en lui le petit-fils d'Eupalamos ; aux yeux de quelques-uns il passe pour le fils d'Eupalamos et pour le petit-fils de Metion et d'Alcippe, ailleurs on le fait descendre d'Erecthée ou de Palémon, ailleurs encore il est appelé fils d'Euphemus.

L'antiquité tout entière nous le représente tour à tour comme un sculpteur soit en bois, soit en marbre, comme un architecte, comme un ingénieur mécanicien. Quelques écrivains, de leur côté, prétendent qu'il a été le premier à transformer les hermès terminés par des gaînes, ou des troncs d'arbre grossièrement sculptés, en des statues proprement dites, c'est-à-dire avec des bras et des jambes séparés du corps, membres auxquels il aurait communiqué le mouvement et la vie. Les anciens lui attribuent l'invention de la hache, du fil à plomb, des mâts de vaisseaux garnis de voiles. Allant plus loin encore, ces Grecs, à la riche et puissante imagination, vont

jusqu'à dire que, jaloux de son fils Talas qui, de son côté, avait inventé le tour du potier, la scie, etc., il l'aurait précipité du haut de l'Acropole d'Athènes et que, condamné à mort pour ce meurtre, il se serait enfui en Crète, où il aurait exécuté de nombreux ouvrages, notamment le groupe d'Ariadne et des danseuses, qui existait encore du temps de Pausanias, comme nous l'apprenons par le passage suivant (l. IX, ch. XL) :

« Δαιδάλου δὲ τῶν ἔργων δυό μὲν ταῦτά ἐστιν ἐν Βοιωτίᾳ, Ἡραχλῆς τε ἐν Θήβαις καὶ παρὰ Λεβάδεῦσιν ὁ Τροφώνιος, τοσαῦτα δὲ ἕτερα ξόανα ἐν Κρήτῃ, βριτόμαρτις ἐν Ὀλοῦντι καὶ Ἀθηνᾶ παρὰ Κνωσίοις· παρὰ τούτοις δὲ καὶ ὁ τῆς Ἀριάδνης χορὸς, οὗ καὶ Ὅμηρος ἐν Ιλιάδι μνήμην ἐποιήσατο, ἐπειργασμένος ἐστὶν ἐπὶ λευκοῦ λίθου. »

Quelques écrivains de l'antiquité attribuent au même personnage le fameux taureau auquel Pasiphae, mère d'Ariadne, a dû une si triste renommée ; suivant eux, il aurait dessiné le fameux labyrinthe à la demande de Minos, puis il serait tombé dans la disgrâce de ce prince pour avoir donné à Ariadne le fil dont Thésée se servit pour sortir de ce même labyrinthe dans lequel il fut lui-même enfermé à son tour avec Icare son fils, et dont il parvint à s'échapper grâce aux ailes de cire qu'il avait fabriquées. Un peu plus tard, parvenu en Sicile auprès de Cocalos, qui l'accueillit volontiers, il y fut poignardé par la fille de ce roi,

qui récompensa assez mal ce que Dédale avait fait pour son père, en employant ses grands talents à la construction de différents monuments. Cependant, s'il faut en croire d'autres mythologues, le même personnage avait fini par trouver un asile inviolable en Sardaigne, où ses talents lui avaient valu des honneurs semblables à ceux qu'on rend à la divinité. Je ne sais quel écrivain lui a fait épouser une Crétoise nommée Iapyx ou Naucrates, dont il aurait eu son fils Icare, mort si malheureusement, et c'est d'une autre union, aussi fabuleuse que la précédente, avec la fille de Gortys que seraient nés les sculpteurs crétois Dipœnus et Scyllis, comme Pausanias l'affirme, mais à coup sûr sans en être bien sûr lui-même, ce qu'il est loin au surplus de dissimuler.

Si nous avons rapporté ici une faible partie des récits fabuleux qui concernent Dédale et dont Pausanias s'est fait l'écho complaisant, en confondant le temps et les lieux, puisqu'il attribue à un même personnage non-seulement les œuvres de plusieurs artistes, mais encore de plusieurs siècles, c'est parce que dans l'histoire du même personnage on pourrait avec un peu de bonne volonté retrouver le développement successif des arts en Grèce, et qu'il était en même temps utile de montrer que le témoignage tout à la fois précis et vraisemblable de Pline concernant les artistes crétois dont il s'agit doit être préféré à celui de Pausanias.

En outre, si les sculpteurs crétois, au dire même de Pausanias, en contradiction flagrante avec lui-même, ont été les maîtres de Tectœus et d'Angelion, élèves eux-mêmes de l'éginète Callon que nous nous garderons bien de confondre avec l'éléen du même nom, comme l'a fait Meyer dans son histoire des *beaux-arts* chez les Grecs, ce que Sillig lui a reproché (*Catalogus artificum*) avec raison, et si d'un autre côté Callon doit être regardé comme ayant vécu en même temps que Canacus de Sicyone, nous verrons bientôt que Pausanias et Pline semblent presque d'accord au sujet de l'époque qui a vu fleurir les deux maîtres crétois en question.

Canachus en effet a vécu incontestablement entre la 65e et la 75e Olympiade, tandis qu'au dire de Pline, Dipœnus et Scyllis fleurissaient vers la 50e; or, suivant Pausanias, ils auraient eu pour disciples Angelion et Tectœus, et ceux-ci à leur tour auraient donné des leçons à Callon; rien n'empêche de croire que les maîtres crétois de l'Olympiade 50e aient enseigné leur art vers la 58e et que leurs élèves Angelion et Tectœus aient eux-mêmes transmis les leçons qu'ils avaient reçues à Callon vers la 66e Olympiade, quoi qu'ait pu dire à ce sujet Otfried Müller dans ses *Æginetica*, p. 101.

Callon l'Eginète, dont il vient d'être question, comme Pausanias nous l'apprend, était contemporain de Canachus de Sicyone, fils de Cleotas, frère

d'Aristocles, et c'est à Canachus qu'il faut notamment attribuer la statue colossale d'Apollon Philésien, à laquelle il travaillait vers la 73e Olympiade. Les critiques qui se sont occupés de la chronologie des œuvres de la plastique grecque admettent unanimement que l'époque où cet artiste se montra dans tout son éclat ne peut pas remonter au-delà de la 75e Olympiade. Laissant donc complétement de côté la question de savoir s'il a pu exister deux artistes nommés Canachus dont le dernier aurait vécu vers la 84e Olympiade, ce qui nous importe peu en ce moment; nous nous contenterons de nous demander si les maîtres de Callon, Angelion et Tectœus, peuvent être considérés comme ayant été les maîtres de Callon. Or Pausanias le dit en termes trop exprès (l. II, ch. XXXII), cités un peu plus haut et auxquels nous nous référons, pour que nous n'acceptions pas son témoignage ; mais ceux-ci ayant été les disciples des deux maîtres crétois qui fleurissaient vers la 50e Olympiade, cet écrivain nous autorise à adopter l'opinion de Sillig, qui, dans son *Catalogus Artificum*, propose de considérer comme contemporains de la 58e Olympiade les élèves de Dipœnus et de Scyllis, auteurs communs de l'Apollon Délien, statue célèbre dans l'antiquité et dont Plutarque a parlé dans les termes suivants :
« εἴ γε ξύλινον μὲν ἦν τὸ πρῶτον εἰς Δῆλον ὑπὸ Ἐρη-
« σιχθυνος Ἀπόλλωνι ἐπὶ τῶν θεωριῶν ἄγαλμα. »
Nous sommes condamnés à ignorer si Angelion

et Tectæus méritaient la renommée à laquelle ils étaient parvenus en travaillant le marbre ou le bronze, mais comme leurs maîtres Dipœnus et Scyllis passent pour avoir été très-habiles à sculpter le marbre, il nous est permis de supposer que leurs élèves ont dû employer la même matière. Toutefois nous croyons devoir observer que l'association de ces différents maîtres nous rappelle le temps où il n'existait encore que des ouvriers en métaux, des maîtres tailleurs de pierre, des sculpteurs praticiens regardés comme Dédalides, c'est-à-dire comme les élèves, les enfants, les apprentis d'un maître qui n'a peut-être jamais existé, parce que sans aucun doute les œuvres qui sortaient de leurs mains étaient exécutées dans le style ancien, c'est-à-dire dans le style convenu et religieusement conservé, à l'exemple des statues nommées *Dedalea*, exposées dans les fêtes nommées *Dédalies*, dont nous avons parlé.

Parmi les autres disciples de Dipœnus et de Scyllis, Pausanias (l. III, ch. XVII) range Klarchus de Rhegium, « Κλέαρχον δὲ ἄνδρα Ῥηγῖνον το ἄγαλμα ποιῆσαι λέγουσιν, ὃν Διποίνου καὶ Σκύλλιδος, οἱ δὲ αὐτοῦ Δαιδάλου φασὶν εἶναι μαθητήν, » maître lui-même de Pythagoras, originaire de la même ville (le premier a fleuri sous la 68e Olympiade), Doryclidas et Médon, tous les deux frères, tous les deux Lacédémoniens, auteurs, le premier d'une statue de Themis, mère des Heures, l'autre d'une

statue de Minerve ; ces deux simulacres se voyaient dans le temple de Junon à Elise. Cependant Pausanias ne paraît pas être très-bien informé au sujet de Clearchus dont il vient d'être question, car il hésite à croire qu'il ait été élève des deux sculpteurs crétois, parce que, suivant quelques-uns, il était élève de Dédale, du fabuleux Dédale.

Quant à la statue de Jupiter que le même écrivain attribue à Clearchus, elle devait remonter aux premiers temps de l'art, puisqu'elle était faite de feuilles de bronze peu épaisses, travaillées au marteau et réunies ensuite avec des queues d'aronde ou de simples rivets. Sillig, et avant lui Thiersch, ont déjà fait observer que nous avons là un spécimen de ce que les Grecs nommaient σφυρήλατον.

Aucun doute au surplus à concevoir au sujet de Dorvclidas et de Médon ; tous deux avaient appris leur art à l'école des artistes crétois. Pausanias le dit à deux reprises différentes dans le passage suivant (l. V, ch. XVII) :

« Παρὰ δέ αὐτὰς Θέμιδος ἅτε μητρὸς τῶν Ὡρῶν ἄγαλμα ἕστηκε Δορυκλείδου τέχνη, γὲνος μὲν Λακεδαιμονίου, μαθητοῦ δὲ Διποίνου καὶ Σκύλλιδος· τὰς δὲ Ἑσπερίδας πέντε ἀριθμοὸν Θεοκλῆς ἐποίησε, Λακεδαιμόνιος μὲν καὶ οὗτος, πατρὸς Ἡγύλου, φοιτῆσαι δὲ καὶ αὐτὸς παρὰ Σκύλλιν καὶ Δίποινον λέγεται· τὴν δὲ Ἀθηνᾶν κράνος ἐπικειμένην, καὶ δόρυ καὶ ἀσπίδα ἔχουσαν Λακεδαιμονίου λέγουσιν

ἔργον εἶναι Μέδοντος, τοῦτον δὲ ἄδελφον τε εἶναι Δορυκλείδου καὶ παρὰ ἀνδρασι διδαχθῆναι τοῖς αὐτοῖς.

Le même temple de Junon, situé à Olympie, gardait, au temps de Pausanias, cinq statues nommées Hesperides, τας δὲ Ἑσπερίδας πέντε ἀριθμοῦ Θέοκλης εποίησε, c'est-à-dire les Nymphes filles de la nuit, œuvres également d'un statuaire lacédémonien nommé Theocles, fils d'Hegylus, et qui passait pour avoir suivi lui aussi les leçons des deux artistes crétois. Ne peut-on pas se croire autorisé à appliquer à toutes ces œuvres d'art sorties des mains des élèves de Dipœnus et de Scyllis ce que dit Pausanias en parlant des simulacres de Jupiter et de Junon placés dans le temple de la même déesse, lesquels, il est vrai, étaient en or et en ivoire, mais qu'il caractérise par les mots ἔργα δὲ ἐστιν ἅπλα, malgré la beauté des matières employées à leur confection, en se servant du mot ἀρχαῖα pour quelques autres simulacres du même sanctuaire, tels que ceux de Bacchus, de Latone, de la Fortune et de la Victoire; « ὄπισθέν δὲ τῆς Χαλκιοίκου ναός ἐστιν Ἀφροδίτης Ἀρείας τὰ δὲ ξόανα ἀρχαῖα, εἴπερ τι ἄλλο ἐν Ἕλλησιν. »

Il nous reste encore à parler d'un autre élève de Dipœnus et de Scyllis mentionné par Pausanias (l. VI, ch. XIX), auquel on attribuait quelques statues déposées dans le trésor d'Olympie, œuvre des Mégariens, mais que cet écrivain n'a

pas cru devoir signaler d'une manière plus expresse. En effet, il s'est contenté de dire : « τὰ δὲ ἀναθήματα ἐκ παλαιοῦ σφᾶς ἔχειν εἰκὸς, ἅ γε ὁ Λακεδαιμόνιος Δόντας Διποίνου καὶ Σκύλλιδος μαθητὴς ἐποίησεν. »

Comme les artistes précédents, Doryclidas, Medon, Theocles, Dontas, étaient originaires de Lacédémone; n'est-ce pas un fait bon à signaler ici?

D'un autre côté, les œuvres d'art attribuées aux élèves des mêmes maîtres avaient été exécutées aussi bien en bois qu'en bronze, qu'en ivoire, en or et en ébène, matières précieuses que les Grecs ne rencontraient pas sur leur sol ou du moins qu'en très-faible quantité; cette considération pourrait bien à elle seule infirmer le témoignage de Pausanias, en ce qui touche l'ancienneté des unes comme des autres, à moins qu'on ne soit tenté d'admettre que les Grecs tenaient de leurs voisins l'exemple et l'usage de l'emploi de matières aussi rares.

Si maintenant nous consentons à nous rappeler que dans l'énumération rapide et concise de Pline des œuvres d'art attribuées aux deux artistes crétois, maîtres des artistes grecs dont nous avons cité les noms en dernier lieu, très-vraisemblablement comme les plus illustres ou du moins les seuls dont il eut l'occasion d'entendre parler, nous ne trouvons que des simulacres de divinités telles qu'Apollon, Diane, Minerve, Hercule, Pausanias a

contribué à augmenter et à diversifier le nombre des œuvres d'art sorties de leurs mains. En effet, le Periégète mentionne successivement une statue en bois de Minerve conservée dans la petite ville de Cleoné, les Dioscures et leurs enfants Anaxide et Mnesinous, les mères de ces deux enfants, Hilaire et Phebœ, dont les images avaient été exécutées par une combinaison heureuse du bois, de l'ébène et de l'ivoire. Le culte des Dioscures remontait à une si haute antiquité qu'à Sparte on les voyait représentés par des pièces de bois disposées en parallélogrammes, auxquelles on donnait le nom particulier de δόκανα, et qu'on conservait précieusement dans les temples nommés ἀνάκτορον. La popularité du culte des Dioscures explique suffisamment comment de bonne heure ils ont pu être représentés par l'art grec qui, avant d'être entièrement maître de lui-même, a pu employer l'ivoire, l'ébène et l'or à la confection d'images grossières de la divinité, parce que ces matières, quoique rares ou inconnues en Grèce, avaient été depuis très-longtemps mises en œuvre par les ouvriers orientaux qui en fabriquaient sans doute des idoles grossières, mais que la Grèce ne devait pas tarder à métamorphoser en œuvres immortelles d'invention et de goût. Sans cette considération, on pourrait douter un peu de la véracité ou des lumières de Pausanias, car il n'est pas facile de comprendre au premier abord comment deux artistes, nés en Crète, île puissante et

riche il est vrai, venus plus tard à Sicyone, avaient pu exécuter vers la 50ᵉ Olympiade, c'est-à-dire plus de trente Olympiades avant Phidias, des statues de grandeur naturelle, non plus isolées, mais groupées ensemble, et qu'ils aient pu le faire autrement qu'en bois, seule matière commune dans leur pays.

Pausanias parle en effet d'ornements en ébène, en ivoire, des chevaux des Dioscures. Mais le sol de la Grèce ne produisait ni l'ébène, ni l'ivoire, l'or ne devait pas y être commun; c'est au commerce seul des Grecs avec les populations orientales qu'il faut attribuer la diffusion, l'usage de ces matières que les modernes prisent encore très-haut, quoiqu'elles soient devenues beaucoup moins rares. Pausanias cependant n'est pas le seul écrivain de l'antiquité qui nous ait conservé le souvenir des simulacres des Dioscures attribués à Dipœnus et à Scyllis; un écrivain beaucoup plus moderne, sans nous faire connaître où il a pu puiser ce qu'il dit à cet égard, Clément d'Alexandrie dans sa *Cohortatio ad gentes*, mentionne les statues des Dioscures dans le passage suivant :

« Ἐγενεσθην δὲ καὶ ἄλλωτινε δυω, Κρητικω οἰμαι ἀνδριαντοποιω· Σκυλῆς καὶ Διποινος ὠνομαζεσθην· τουτω δὲ τὰ ἐν Ἀργει των Διοσχουρῶν ἀγαλματα κατεσκευασατην, καὶ τον ἐν Τιμυνθι Ηραχλεους ἀνδριαντα καὶ το τῆς Μουνυχιας Αρτεμιδος ξοανον ἐν Συκυωνι. »

Ce passage, en confirmant ce que nous savions sur la patrie de Dipœnus et de Scyllis, nous apprend en même temps qu'ils avaient fait un simulacre d'Hercule pour les habitants de Tyrinthe et un autre de Diane pour Sicyone, dont Pausanias n'a pas parlé. Le silence de ce dernier écrivain semble autoriser à croire que l'écrivain chrétien, loin de puiser ce qu'il a dit dans la description de la Grèce, avait eu recours à d'autres sources.

Nous n'en avons pas encore fini avec les témoignages empruntés à l'antiquité, relatifs aux deux artistes crétois, car un chroniqueur du XI[e] siècle, Cedrenus, écrivain aussi crédule que médiocre, et qui a cru devoir entasser fables sur fables dans l'indigeste compilation historique qu'il nous a laissée, affirme qu'il existait à Constantinople une statue d'émeraude haute de quatre coudées, sortie des mains associées de Dipœnus et de Scyllis. Au dire de cet écrivain, le roi d'Egypte Sésostris avait fait cadeau de cette statue à Cléobule, tyran de Lyndos dans l'île de Rhodes. Voici le passage de Cédrenus :

« Ἐν τοῖς Λαύσου ἦσαν οἰκήματα παμποίκιλα καὶ ξενοδεχεῖα τινὰ, ὅπου η φιλόξενος ἐχόμηγεν τὸ ὕδωρ, ἔνθα ἔχε τῆν κλῆσιν · ἵσατο δέ καὶ τὸ ἄγαλμα τῆς Λινδίας Αθηνᾶς τετράπηχη ἐκ λίθου σμαράγδου, ἔργον Σκύλλιδος καὶ Διποίνου τῶν ἀγαλματουργῶν ὅσπερ ποτὲ δῶρον ἔπεμψε Σέσωστρις Ἀἱγυπτου τύραννος Κλεοβουλῷ τῷ Λινδίῳ τύραννῳ. »

« In lausi erant domunculae varie et quædam hospitum receptacula, ubi hospitalis illa aquam suggerebat unde habebat nomen. Stabat etiam simulacrum Minerviæ Lindiæ in lapide smaragdo altum cubitos quatuor, opus Scyllidis et Dipœni statuariorum, quod olim donum misit Sesostris Ægyptorum tyrannus Cleobulo Lindi tyranno. »

Il aurait bien dû nous apprendre comment le monarque égyptien, qui vivait en 643 avant l'ère chrétienne, avait pu faire un aussi beau présent à Cléobule, qui existait encore au ve siècle avant la même ère. Il est vrai que Cléobule avait voyagé en Egypte, pays dont les anciens tiraient les émeraudes qu'ils employaient. Pline s'est étendu très-longuement sur cette pierre précieuse, dont le prix était si excessif qu'au rapport de Theophraste les livres égyptiens racontaient qu'un roi de Babylone avait envoyé en présent au roi d'Egypte une émeraude longue de quatre coudées et large de trois. Le même auteur, ajoute-t-il, prétend qu'en Egypte, dans un temple de Jupiter, on voyait un obélisque fait de quatre émeraudes, lequel mesurait quarante coudées de hauteur, avec une largeur de quatre coudées à l'une de ses extrémités et de deux à l'autre, et qu'enfin, c'est toujours Pline qui parle, « au moment où « j'écris, il existe à Tyr, dans le temple d'Hercule, « une stèle très-grande d'une pierre semblable ; » mais Pline devait-il ajouter foi à de pareils contes, à des exagérations aussi manifestes ? De nos jours

on est loin de rencontrer des émeraudes d'aussi forte dimension, ce qui permet de douter qu'il en ait existé d'aussi prodigieusement grandes que celles dont parle le naturaliste romain. Cependant, il n'est pas douteux que les anciens n'aient connu la véritable émeraude, c'est-à-dire l'émeraude verte analogue à celle du Pérou. On doit à M. Cailliaud la découverte des carrières où les Egyptiens exploitaient cette pierre précieuse; malheureusement cette carrière, située dans la montagne de Zabara, est épuisée depuis longtemps. Si l'on admet au surplus l'existence dans l'antiquité d'émeraudes de quatre coudées, il sera sans doute nécessaire de reconnaître que les anciens donnaient ce nom à des substances vertes, qui n'avaient rien de commun avec les émeraudes que nous désignons sous le nom de béril.

Ce serait d'ailleurs perdre un temps précieux que de rechercher à quelle source le chroniqueur Cédrenus a puisé ce qu'il dit des deux sculpteurs crétois dont la renommée paraît avoir été si grande dans l'antiquité qu'elle a pénétré jusqu'en Arménie, et qu'après tant d'années écoulées, dans le siècle où nous sommes ces deux artistes ont encore occupé la plupart des archéologues, comme nous allons le voir dans le § suivant.

§ 6.

Après avoir soigneusement rapporté tous les témoignages que les écrivains de l'antiquité nous

ont transmis concernant Dipœnus et Scyllis, et en même temps démontré d'une manière irrécusable que l'opinion de Pline relative à ces deux sculpteurs doit l'emporter sur celle de Pausanias, à cause de la contradiction manifeste dans laquelle celui-ci est tombé, je suis arrivé insensiblement à la conclusion de mon mémoire ; mais avant d'agiter l'importante question de savoir si nous possédons aujourd'hui des œuvres d'art qu'on puisse raisonnablement attribuer à la 50e Olympiade, je crois nécessaire de résumer en quelques pages les opinions émises par les archéologues les plus renommés de l'Europe depuis un siècle environ, au sujet de l'époque à laquelle Dipœnus et Scyllis ont vécu. Personne au surplus n'ignore que l'un comme l'autre ont occupé dans l'histoire de l'art grec une place importante que l'antiquité avait été unanime à leur accorder et qu'au surplus les modernes ne leur contestent pas.

Le premier antiquaire dont le nom se rencontre tout naturellement sous ma plume, c'est l'immortel Winckelmann. Cependant il ne faut pas attacher une très-grande importance à ce qu'il dit des deux sculpteurs crétois, puisque non-seulement il en a parlé très-succinctement, mais encore contradictoirement. En effet, au ch. XI du liv. I de l'*Histoire de l'art antique*, le grand antiquaire a fait observer qu'au nombre des statues en bois qui se voyaient en Grèce au temps de Pausanias, il fallait placer les images d'Hilaire et

de Phœbe, femmes de Castor et de Pollux, dont les chevaux en ébène et en ivoire, de la main de Dipœnus et de Scyllis, disciples de Dédale, étaient conservés également dans le temple consacré aux Dioscures, non pas à Thèbes, comme le dit Winckelmann à tort, mais à Argos, ainsi qu'on l'a fait observer depuis longtemps. Voici le passage : « Besonders sind zu merken Hilaira und Phœbe zu Theben, nebst den Pferden des Kastor und Pollux aus Ebenholz und Elfenbein, als Werke des Dipœnus und Skyllis welche Schüler des Daedalus waren, » que j'ai tenu à rapprocher du suivant (l. IX, ch. I, § 5) du même ouvrage, dont la teneur suit : « Damals blüheten auch Dipœnus und Scyllis, welche Pausanias sehr irrig für Schüler des Dædalus angibt : es müsste denn derselbe ein jüngere Dædalus sein..... » parce que Winckelmann n'hésite pas à y blâmer Pausanias, et avec toute raison, d'avoir très-mal à propos fait des deux sculpteurs crétois des disciples de Dédale.

En 1788, Sainte-Croix, auteur de la chronologie des artistes grecs qui accompagne le célèbre Voyage d'Anacharsis, de l'abbé Barthélemy, qui, après avoir joui d'une réputation considérable, est aujourd'hui à peu près oublié, a adopté l'opinion finalement émise par Winckelmann en regardant Dipœnus et Scyllis comme les élèves de Dédale de Sycione ; il s'est trompé à coup sûr ; mais néanmoins il a fait preuve

de discernement en empruntant ce qu'il a dit à Winckelmann.

Heyne, auteur d'un mémoire qu'on lit encore avec profit aujourd'hui et qui a pour titre : *Antiquior artium inter Græcos historia ad tempora sua probabiliter revocata*, n'avait garde d'oublier les deux artistes crétois, et voici ce qu'il en dit : « Ita plures Dædali discipuli celebrati sunt, interdum qui aliquos sæculis post eos vixere, ita « Scyllis et Dipoenus quorum ætas Cyri tempora « et Olympiadam quinquaginta attigit Dædali discipuli Cleoneis habiti sunt ab aliis ejus liberi « a Gortyni filia suscepti, simili loquendi usu « Dædali temporibus vixisse dicti sunt, sculptores « quorum nomina ætatibus antiquioribus ad sequiores pervenerant, cum nihil aliud quam « ætati antiquiores eos vixisse de iis constaret. »

Mais en outre il fait observer que les statues en marbre exécutées par les mêmes maîtres ou n'existaient plus au temps de Pausanias, ou avaient entièrement disparu du sol de la Grèce, enlevées sans doute par les mains des envahisseurs de ce pays, tandis qu'on continuait à y montrer des œuvres d'art exécutées par Dipœnus et Scyllis, soit en bois, soit en ivoire, soit en airain. Conséquemment, dit-il, « on est en droit d'en « conclure qu'au temps où Pausanias parcourait « la Grèce, les *ciceroni* qui lui montraient sur son « passage les objets de l'art antique qui cou- « vraient le sol du même pays attribuaient aux

« deux Crétois, dont la renommée n'avait fait
« que grandir avec le temps, tous les anciens
« simulacres de divinités exécutés par des mains
« différentes, mais dans le même style et par
« des procédés semblables. » Le passage que nous venons de citer, sagement interprété, démontre que le célèbre critique était loin d'admettre que Dipœnus et Scyllis eussent figuré au nombre des élèves de Dédale ; au surplus, ailleurs Heyne a lui-même employé les expressions dont Pline l'ancien s'était servi en parlant d'eux; conséquemment il les a regardés comme contemporains de la 50ᵉ Olympiade.

Hirt, dès l'année 1805, avait lu à l'Académie de Berlin un mémoire qu'il a inséré dans le tome I du recueil de l'Amathea, page 207, où, parlant de la sculpture en ivoire, il adopte l'opinion de Pline concernant l'époque où les deux sculpteurs crétois exerçaient leur art en commun.

Depuis, le même archéologue, dans une *Histoire des beaux-arts chez les Grecs*, publiée en 1833, sans abandonner entièrement l'opinion qu'il avait précédemment émise, n'hésite pas à admettre qu'à ses yeux Dipœnus et Scyllis ont vécu beaucoup plus tard qu'on ne l'admet généralement.

Boettiger, dans ses *Andeutungen zu vier und zwanzig vortrægen ueber die Archeologie*, qui remontent à l'année 1806, a fait justement observer que jusqu'à cette date aucun archéologue

n'a égalé le mérite d'Heyne, comme auteur d'une histoire de l'art antique divisée en trois périodes : la première depuis son origine jusqu'à Phidias, la seconde depuis Phidias jusqu'à Praxitèle, la troisième enfin depuis Praxitèle jusqu'à Lysippe ; au dire du même archéologue, Heyne a montré un rare esprit de critique en disant qu'à l'origine, les arts chez les Grecs étaient exercés et pratiqués en famille et que les élèves d'un même maître étaient appelés ses enfants. C'est ainsi, pour donner un exemple, que Dipœnus et Scyllis, disciples d'un même maître, étaient regardés comme lui appartenant par les liens du sang. Il y a eu des Dedalides, comme des Asclépiades et des Homerides, et les premiers n'étaient que des ouvriers, des artisans plus ou moins habiles, auteurs des statues nommées Dedalia.

Emeric David, de son côté, à la même époque que Boettiger, adoptait dans son *Histoire de la sculpture antique* l'opinion soutenue par Heyne, dont les travaux paraissent lui avoir été familiers. Voici ce qu'il dit en parlant de Dipœnus et de Scyllis : « Ils florissaient vers la 50e Olympiade, « l'an 580 avant notre ère, et ils acquirent autant « de renommée par le mérite de leurs élèves « que par leurs propres ouvrages ; ils formèrent « Learque de Rhège, Smilis d'Egine, Theocles, « fils d'Hegylus, Dontas, Dorycidas et son frère « Medon, tous de Lacédémone, et entre autres « Tectœus et Angelion, qui furent les maîtres de

« Callon d'Egine. » Dans l'édition de cette histoire donnée il y a quelques années, on a remplacé Smilis par Emilis ; c'est une faute qu'il est utile de relever.

Quatremère de Quincy a publié en 1814 son *Jupiter Olympien*, ouvrage considérable et dont l'auteur mérite d'être cité, parce qu'il a contribué puissamment aux progrès de l'archéologie, malgré les critiques qui ne lui ont pas été épargnées par les archéologues d'un pays voisin du nôtre. Ce savant n'hésite pas à dire que l'école de Dipœnus et de Scyllis lui paraît avoir été la première à mériter ce nom, sous le rapport de l'enseignement, car elle obtint dans toute la Grèce la consistance, la durée et l'éclat. « Pline, ajoute-« t-il, a fixé avec beaucoup de précision l'époque « où ces deux artistes fleurissaient ; leurs ou-« vrages étaient très-nombreux en Grèce et l'on « doit s'étonner que Pausanias ait pu, sans s'a-« percevoir de l'anachronisme, regarder Dipœnus « et Scyllis non-seulement comme des élèves, « mais encore comme des fils de la fille de Gor-« tyne, épouse de Dédale. Pausanias, au surplus, « a fourni lui-même des preuves de cet anachro-« nisme, et c'est bien à tort que Winckelmann a « proposé de remplacer le nom de l'ancien « Dédale, fils d'Eupalamus, par celui de Dédale de « Sicyone; n'était-ce pas substituer une erreur à « une autre? » En effet, l'âge de Dédale de Sicyone se trouve incontestablement fixé par l'existence

même des ouvrages que les anciens lui attribuent, ce sont des statues d'athlètes vainqueurs à Olympie ; or ces statues n'ont pas dû être exécutées avant la 60ᵉ Olympiade. Mais Pausanias affirme que Dédale de Sicyone était fils de Patrocles, lequel, au dire de Pline, fleurit dans la 95ᵉ Olympiade. Dédale de Sicyone avait élevé le trophée dans l'Altis, après la victoire des Eléens sur les Lacédémoniens, et ce trophée étant postérieur à la 94ᵉ Olympiade, on peut donc considérer comme un fait incontestable que c'est du même artiste dont parle Pline (l. XXXIV, ch. 8), en disant : « Dédale, estimé aussi entre les artistes qui « ont fait des ouvrages en argile, est l'auteur des « deux enfants en bronze qui se frictionnent : « *Dædalus et ipse inter fictores laudatus pueros* « *duos destringentes se fecit.* » On attribuait au même artiste une Vénus au bain : *Venerem lavantem sese Dædalus, stantem Polycharmus.* Nous croyons devoir faire observer ici que Sillig, dans la dernière édition de Pline qu'il a donnée en 1851, a supprimé le nom propre Dædalus de la citation précédente faite par Quatremère de Quincy, et voici comment il a rétabli la phrase : *Venerem lavantem se sed et aliam stantem Polycharmus.* Que Sillig ait eu tort ou raison de corriger ainsi le texte de Pline, je ne l'examine pas ici ; mais à nos yeux il résulte de l'opinion très-habilement motivée de Quatremère que Winckelmann s'est trompé.

Thiersch, dans un mémoire important publié en 1816, *Ueber die Epochen der bildenden Künste*, le meilleur peut-être que l'archéologie allemande ait produit sur le même sujet, et qu'il a singulièrement amélioré dans la seconde édition qu'il en a donnée en 1829, remarque en premier lieu que la plupart des artistes grecs antérieurs à la 70e Olympiade appartiennent par le style de leurs ouvrages à la plus ancienne école de l'Attique, et que c'est le motif qui les a fait appeler élèves de Dédale : parmi ces artistes on a rangé Dipœnus et Scyllis, qui cependant doivent être placés incontestablement au commencement du VIe siècle avant l'ère chrétienne, tandis que les traditions relatives à Dédale le placent au Ve siècle avant notre ère.

Comme nous nous proposons de revenir à Thiersch qui, au surplus, n'hésite pas à considérer les célèbres metopes de Selinonte comme des œuvres contemporaines des deux Crétois, nous nous contentons en ce moment de regarder le témoignage de cet archéologue comme favorable à l'opinion que nous avons adoptée nous-même.

Meyer est l'auteur d'une *Histoire des beaux-arts chez les Grecs* depuis l'origine jusqu'au moment de son déclin, publiée en 1824-1835. Cet écrivain, parlant de Dipœnus et de Scyllis, se contente de dire que les œuvres d'art attribuées aux deux artistes crétois par Pausanias

ont été réellement exécutées par eux et qu'il existe des motifs très-plausibles pour ne pas admettre qu'ils aient été les élèves et les enfants du premier Dédale. C'est ainsi que le simulacre de la *Minerva Alea*, qu'on leur attribue et qui était partie en ébène et partie en ivoire, autorise à croire que cette statue ne pouvait pas remonter au siècle où l'on est convenu de placer Dédale, le prétendu maître de ces deux artistes, parce que l'emploi seul de matières aussi précieuses et que le sol de la Grèce ne fournissait pas à coup sûr, semble appartenir à un art plus perfectionné, à des mains plus habiles, à une époque de civilisation plus développée. L'exécution de cette statue n'indique-t-elle pas les leçons de maîtres étrangers habitués depuis longtemps à se servir de l'ébène et de l'ivoire, ou même l'imitation d'objets semblables inconnus jusque là à la Grèce? Ne doit-on pas tenir compte d'un fait hors de conteste, l'existence vers la 50e Olympiade de Dipœnus et de Scyllis qui ont dû leur célébrité à l'habileté avec laquelle ils taillaient le marbre, matière déjà employée avant eux, mais moins généralement, quoiqu'il fût très-abondant en Grèce?

Suivant Meyer, l'intervalle considérable, il est de plusieurs siècles, qui sépare le commencement des arts sous les Dédalides, de l'époque contemporaine des deux Crétois, semble démontrer que nous ne possédons aujourd'hui que des

traditions incertaines sur ses premiers développements.

Otfried Müller, malgré sa science ordinairement aussi sûre que profonde, ne nous paraît pas s'être approché de la vérité autant que la plupart des archéologues dont nous avons jusqu'à présent cité les noms. En effet, dans deux ouvrages différents et à deux reprises, savoir dans les *Æginetica* et dans les *Ephémérides* de Vienne, année 1835 (cette dernière dissertation a été réimprimée depuis sa mort), il a cru devoir adopter l'opinion de Pausanias, comme ses compatriotes le lui ont reproché, notamment Sillig et Thiersch, qui le traite avec son âpreté ordinaire. Cependant je n'hésite pas à mettre Otfried Müller au nombre des érudits qui placent Dipœnus et Scyllis vers la 50e Olympiade, en leur donnant pour élèves Angelion et Tectœus, Doryclidas, Dontas, Theocles, Medon, à peu près contemporains ; c'est ce qui semble résulter du § 82 de la première édition du Manuel archéologique de cet illustre savant.

Sillig, dans son *Catalogus artificum*, antérieur à la première édition du manuel dont on vient de parler, n'a pas eu de peine à montrer que le témoignage de Pline devait être préféré à celui de Pausanias, parce que, comme il le dit trèsbien, ce dernier écrivain ne s'étant jamais proposé pour but d'écrire une histoire chronologique de l'art grec, nous devons le considérer comme

ayant adopté sans parti pris l'opinion de ceux qui « *Dipœnum et Scyllidem Dædali discipulos vel* « *filios dixerunt, sed nihil aliud voluerunt quam* « *primos hos sculptores cum chorago omnium arti-* « *ficum conjungere.* »

Sillig ajoute que l'opinion de Pline se trouve confirmée d'une manière irréfutable, par le seul fait de l'existence de Callon l'Eginète, contemporain de la 76e Olympiade, lequel avait suivi les leçons de Tectœus et d'Angelion; or ceux-ci étaient sortis de l'école de Dipœnus et de Scyllis, comme Pausanias lui-même nous l'apprend dans le passage qu'Otfried Müller a cru pouvoir rejeter et que nous avons nous-même rapporté tout au long.

Schinke, auteur de l'article de *Dipœnus* dans la grande Encyclopédie connue sous le nom d'Ersch et Gruber, se montre disposé à admettre comme un fait incontestable que le type primitif des images des Dieux, avait dû être religieusement conservé. Ce fait une fois admis permet, suivant lui, de comprendre très-facilement comment il a pu se faire qu'un grand nombre de statues, reproduisant des types depuis longtemps en usage, aient été regardées comme ayant été exécutées au temps où l'on suppose que Dédale a vécu, c'est-à-dire à une époque très-reculée. Mais lorsque les auteurs de ces mêmes statues reproduites incessamment et à des époques très-différentes avaient quelque réputation, ils ont dû être eux-mêmes appelés élèves

et fils même de Dédale, personnage fabuleux. Au nombre des artistes dont les noms sont venus jusqu'à nous, on a placé Dipœnus et Scyllis, dont les œuvres forment en quelque sorte la transition de l'art primitif à l'art insensiblement transformé et comme animé d'un souffle nouveau. Dans des temps plus rapprochés de nous, l'art a reproduit également des types figuratifs depuis longtemps consacrés.

Raoul Rochette, dans le *cours d'archéologie* professé à la Bibliothèque du roi en 1828, s'est demandé si l'art grec a dû sa naissance et son développement à l'influence de l'art égyptien, question qu'il a résolue négativement, et il a rangé parmi les Dédalides Dipœnus et Scyllis. Suivant lui, ces deux sculpteurs, par la nature même de leurs travaux et d'après des témoignages dignes de foi, doivent avoir vécu à cinq ou six siècles de distance de l'Athénien Dédale, et ne peuvent conséquemment être regardés comme ses enfants que dans le sens moral de ce mot, c'est-à-dire en qualité de disciples formés à son école.

Hoeck, auteur d'un savant ouvrage sur l'île de Crète, patrie de Dipœnus et de Scyllis, qui a paru sous le titre de Kreta, et dont le premier volume remonte à 1829, s'est contenté de dire que ces deux artistes ayant vécu vers la 50e Olympiade, il n'existe aucun motif pour admettre qu'ils aient été fils et élèves de Dédale.

Bartsch, dans sa *Chronologie des artistes grecs*

et romains (Vienne, 1835), a placé Dipœnus et Scyllis, dédalides, originaires de l'île de Crète, comme ayant vécu à Sicyone vers la 50e Olympiade.

Le professeur Ross, qui, dans son ΕΓΧΕΙΡΙΔΙΟΝ ΤΗΣ ΑΡΧΑΙΟΛΟΓΙΑΣ ΤΩΝ ΤΕΧΝΩΝ, avait pris pour guide le Manuel d'archéologie d'Otfried Müller, a rangé parmi les artistes grecs dont les noms ont commencé à être connus, outre Rhœcus, Théodore et Telecles Samicus, Glaucus de Chio, Léarque de Rhégium, Gitiadas le Lacédémonien, Aristocles de Cydarinte ; Dipœnus et Scyllis, les Dédalides crétois qui vivaient vers la 50e Olympiade, suivant le témoignage de Pline, c'est-à-dire avant le règne de Cyrus ; mais en ajoutant qu'il existe sur l'époque où les artistes crétois exerçaient leur art une assez grande incertitude, puisque Pausanias a pu dire qu'ils avaient eu pour maître Léarque.

Frantz Kugler, dans son *Manuel de l'histoire de l'art*, dont la première édition date de l'année 1841, a placé dans la première moitié ou au milieu du VIe siècle avant l'ère chrétienne deux artistes ayant travaillé en commun, Dipœnus et Scyllis de Crète, dont les travaux et l'influence laissent apercevoir une personnalité considérable dans les arts. Ils ont exercé leur art dans le Péloponèse, notamment à Sicyone et à Argos, et ont formé une école importante. Parmi leurs élèves on cite notamment des Lacédémoniens. Au nombre des sujets qu'ils ont traités, outre quelques statues de divinités,

on rencontre des groupes de figures appartenant au mythe héroïque qui avaient été consacrés dans des temples, notamment à Olympie; les matières principalement employées dans leurs divers travaux offraient l'association du bois de cèdre à des ornements d'ivoire et d'ébène.

C'est en 1847 que le comte de Clarac a publié son catalogue chronologique des artistes de l'antiquité dans lequel il a placé à l'Olympiade 50 (580 avant Jésus-Christ), Dipœnus et Scyllis, de Crète, premiers sculpteurs en marbre, qui passaient pour être de l'école de Dédale, ou statuaires du premier style, en ajoutant que Dipœnus travaillait aussi en or et en ivoire, et qu'il avait fait notamment des chevaux en ébène dont les sabots étaient en ivoire.

Brunn, dans son *Histoire dez artistes grecs* (1853), dit en parlant des deux artistes crétois qu'ils nous ramènent au temps de Dédale. S'ils ont été appelés élèves et même fils de ce personnage, c'est bien évidemment parce qu'ils appartenaient à l'école dédalienne et qu'ils sortaient de l'île de Crète. Pline, suivant Brunn, a déterminé positivement l'époque à laquelle ils ont vécu, en les plaçant vers la 50e Olympiade, mais ne peut-on pas se demander s'ils sont bien nés à la même époque ou si leur plus grande renommée date de l'Olympiade dont il est question dans le texte de Pline? Otfried Müller a montré avec une certitude à peu près absolue sur quoi se fonde l'assertion de Pline, et c'est aux

sources arméniennes que le célèbre archéologue a puisé.

Ici nous demandons la permission de faire quelques observations qui ont bien leur importance. Si le savant archéologue de Gœttingue a connu le passage de Moyse de Khorène que nous avons cité au commencement de ce mémoire, ne s'est-il pas trompé en interprétant le texte arménien qu'il n'avait pas lu du reste dans la langue originale ? Cyrus, au dire de Brunn que je cite textuellement, avait trouvé dans le butin fait sur Crésus une statue d'Hercule, ouvrage de Dipœnus et de Scyllis, aussi bien qu'un Apollon et une Diane, vraisemblablement exécutés par les mêmes artistes, et il les avait emportés avec lui. Il résulte de là que les deux artistes crétois exerçaient leur art avant la défaite de Crésus, qui eut lieu la troisième année de la 50e Olympiade. Allant encore plus loin et par une autre conjecture, Otfried Müller a cru pouvoir admettre que les artistes crétois avaient vécu beaucoup plus tard et il en a conclu qu'ils avaient pu traiter le sujet si souvent représenté par les anciens, l'enlèvement du trépied d'Apollon par Hercule. Chacun des simulacres de ces divinités grecques aurait été exécuté de ronde bosse, et indépendamment l'un de l'autre ; mais plus tard groupés ensemble, ils auraient servi à composer la représentation tout entière de cet épisode mythique à l'instar des statues des frontons de quelques temples.

Néanmoins, en rapportant l'opinion d'Otfried Müller, Brunn est loin de l'accepter tout entière, et en conséquence il se refuse à croire que les statues portées en Arménie par Ardasches aient pu faire partie du butin enlevé à Crésus, et suivant nous il ne s'est pas trompé.

Que dit en effet Moyse de Khorène? « Ardasches « va à l'occident, il fait captif Crésus, roi des Ly-« diens. Ayant trouvé en Asie les statues de bronze « doré d'Artémise, d'Hercule et d'Apollon, il or-« donne de les porter en notre pays, afin qu'elles « soient érigées à Armavir : quant à la statue « d'Hercule représenté dans la force de l'âge, faite « par Scyllis et Dipœnus de Crète, les prêtres qui « appartenaient à la famille des Vahnouni l'ayant « regardée comme la figure de leur ancêtre Vahakn, « ils l'élevèrent, après la mort d'Ardasches, dans la « contrée de Daron, au village nommé Achdichad, « qui leur appartenait. »

Il résulte de ce passage que le roi d'Arménie Ardasches Ier fit prisonnier Crésus, roi de Lydie, et qu'ayant trouvé en Asie les statues en bronze doré de Diane, d'Hercule et d'Apollon, il les envoya en Arménie pour les ériger à Armavir. Or à quelle époque vivait Ardasches ou Artaxes Ier? De l'année 114 à l'année 80 avant Jésus-Christ. Conséquemment il n'a pu faire prisonnier un prince ayant vécu lui-même plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

D'un autre côté, résulte-t-il des expressions

employées par Moyse de Khorène que les statues en question appartinssent à Crésus? Non assurément; pas plus que les simulacres de Jupiter, de Diane, de Minerve, de Vulcain, de Vénus, arrachés à la Grèce par le même prince. Mais l'historien des Arméniens, ordinairement si crédule en rapportant fidèlement ce que les écrivains grecs avaient dit concernant Ardasches, semble regarder lui-même ce qu'il avance comme une fable; il n'ignorait pas que Cyrus avait pardonné à Crésus, après l'avoir condamné à périr, sans ajouter aucune créance à cette fable racontée par plusieurs écrivains, tels que Evagoras, Camadros, Pflegon, il ajoute : « A moins qu'il n'ait existé « plusieurs Crésus, ce qui pourrait expliquer « tout. »

Un de nos anciens confrères a publié en 1864 une histoire de la sculpture grecque avant Phidias, accompagnée de planches très-médiocres. Cette histoire a été réimprimée sans aucun changement en 1870; conséquemment nous devons croire que l'auteur regardait comme incontestable ce qu'il a pu dire des sculpteurs crétois. Dipœnus et Scyllis furent, suivant lui, pour la sculpture en marbre ce que Dédale avait été pour la sculpture en bois. Le marbre qu'ils employaient était le marbre de Paros, à l'exemple des sculpteurs de Chio, et, ce qui est digne d'être noté, ajoute-t-il, c'est que les Crétois avaient établi des colonies dans les deux îles de Paros et de Chio.

Tous deux vivaient avant Cyrus, vers la 50e Olympiade; car Cyrus, parmi le butin enlevé de Sardes, emporta une statue d'Hercule que ces deux artistes avaient faite pour Crésus. Ainsi, ce roi éclairé autant que magnifique avait demandé des œuvres d'art à la Crète, aussi bien qu'à Samos et à l'Ionie. Seulement, comme le royaume de Lydie fut détruit trente-cinq ans plus tard par Cyrus, on ne peut décider si la 50e Olympiade marque l'époque de la naissance des deux artistes ou celle de leur notoriété.

M. Beulé ne nous apprend pas sur quelle autorité il s'est fondé pour avancer que Crésus avait enlevé une statue d'Hercule sortie des mains des deux artistes crétois et qu'ils avaient exécutée à la demande de ce prince; mais comme ce fait ne se trouve mentionné que par Moyse de Khorène, l'auteur de la *Sculpture grecque avant Phidias* n'aurait dû l'admettre qu'avec certaines réserves, et surtout après avoir avoué qu'il avait emprunté le fait en question au savant archéologue de Gœttingue. Au surplus, M. Beulé affirme beaucoup plus qu'il ne prouve; le plus souvent, sous sa plume convaincue, les conjectures deviennent des faits incontestables. Si Dipœnus et Scyllis sont venus à Sicyone, comme l'avance Pline, c'est qu'ils y avaient été appelés de Crète pour y exécuter des statues commandées par les Sicyoniens, séduits comme Crésus par la réputation de ces artistes. Les statues étaient commandées et payées par

l'état : donc c'était un travail d'une grande importance. S'ils quittent Sicyone pour se réfugier en Etolie, c'est qu'ils avaient été persécutés par leurs rivaux, c'est-à-dire par les artistes sicyoniens, qui façonnaient les métaux et devaient considérer avec envie ces étrangers, qui savaient travailler cette belle pierre blanche qui n'avait pas de nom dans la langue grecque et que l'on faisait venir de Paros ; mais les statues enlevées au roi Crésus, et notamment celle d'Hercule, étaient en bronze doré, au dire de Moyse de Khorène, et Pline ne dit nulle part que les quatre statues de divinités exécutées à Sicyone fussent en marbre. Comment concilier cela ? Sans plus de gêne, M. Beulé attribue une erreur géographique à Pline en lui reprochant d'avoir prétendu que Dipœnus et Scyllis restèrent longtemps en Etolie ; c'était en Acarnanie qu'il aurait dû dire, car la ville d'Ambracie, qui était remplie des œuvres des deux Crétois, était précisément située en Acarnanie.

M. Beulé, après avoir parlé du rappel des deux artistes à Sicyone, où ils furent reçus avec de grands honneurs et comblés de présents, et qu'ils ne quittèrent qu'après avoir terminé les quatre statues qu'ils avaient ébauchées durant leur premier séjour, Apollon, Diane, Hercule, Minerve, ajoute que ces simulacres formant un seul groupe représentaient la fameuse dispute du trépied, si chère aux villes doriennes. O. Müller avait été le

premier à émettre la même idée qui ne repose pas sur un fondement sérieux ; mais M. Beulé néanmoins croirait plus volontiers que les quatre statues dont il parle étaient isolées et destinées à divers sanctuaires de Sicyone ; il n'est pas éloigné d'admettre qu'elles avaient été portées à Rome, car Pausanias ne les trouva plus à Sicyone... D'un autre côté, Clément d'Alexandrie ayant attribué aux mêmes sculpteurs une statue de Diane en bois, M. Beulé en conclut qu'ils avaient dû au travail du bois auquel ils s'étaient longtemps livrés, comme les statuaires de Chio, le nom d'élèves de Dédale, bien que plusieurs siècles les séparassent des temps fabuleux où l'on plaçait Dédale. Suivant lui, les artistes crétois avaient donné à leurs œuvres un caractère archaïque, embarrassé, roide, et lorsqu'ils façonnaient le marbre le mérite d'exécution devait être contestable. Mais comme l'auteur de la Sculpture avant Phidias admet que les statues de divinités exécutées à Sicyone ont été transportées à Rome, il se met en contradiction avec lui-même lorsqu'il prétend que les Romains n'avaient qu'un goût très-modéré pour les œuvres des deux statuaires.

Pline a déjà été corrigé par M. Beulé, pour avoir pris l'Etolie pour l'Acarnanie, mais une seconde fois notre ancien confrère le gourmande pour avoir dit que les deux villes de Cleone et d'Argos, peu éloignées de Sicyone, étaient remplies des œuvres des vieux maîtres crétois, car

M. Beulé n'a trouvé à Cleone qu'une Minerve et dans Argos six statues placées dans le temple des Dioscures et formant un ensemble : *Castor* et *Pollux*, tenant chacun un cheval, *Hilaira* et *Phœbé* leurs femmes, *Anaxidis* et *Mnasinous* leurs fils ; ces figures étaient en bois d'ébène avec quelques parties en ivoire. Mais il nous semble que l'idée d'avoir groupé six personnages différents et en outre d'avoir employé des matières aussi précieuses que l'ébène et l'ivoire, peu communes, si ce n'est même inconnues en Grèce, semble annoncer que les maîtres crétois étaient initiés à tous les secrets, à toutes les ressources de leur art.

Poursuivant l'énumération des œuvres d'art sorties de l'atelier de Dipœnus et de Scyllis, le même archéologue parle d'une statue d'Hercule que les Tirynthiens leur avaient demandée, et la troisième qu'ils eussent exécutée ; en ajoutant qu'ils se copiaient volontiers eux-mêmes, car ils avaient également répété Minerve à plusieurs reprises.

Enfin, pour terminer son histoire chimérique, ou à peu près, des maîtres crétois, M. Beulé a consacré quelques lignes au moine Cédrenus, dont, dit-il, les inepties sont nombreuses en matière d'art. Ce moine, comme nous l'avons vu, a raconté qu'on admirait au palais de Lausus, à Constantinople, une Minerve en émeraude haute de quatre coudées, c'est-à-dire de six pieds, œuvre de Dipœnus et de Scyllis, et qui avait été envoyée au tyran

de Lindos Cléobule par Sésostris, roi d'Egypte. M. Beulé pense que le moine en question avait mal compris le mot lychnite par lequel on désignait une certaine qualité de marbre de Paros, et pensé à tort qu'il s'agissait d'une pierre précieuse, émeraude ou autre, tandis que la statue en question était en marbre blanc. Elle avait été commandée par le tyran Cléobule, un des sept sages, et plus tard enlevée de Lindos, cité dorienne de l'île de Rhodes.

Je ne veux pas continuer plus longtemps l'analyse de ce que le même savant a dit des deux maîtres crétois qui, suivant lui, auraient exercé sur l'art de la Grèce continentale une influence salutaire et introduit l'usage du marbre, cette admirable matière dont l'art moderne se montre si épris. Pline s'était contenté de dire qu'ils s'étaient rendus célèbres par la perfection avec laquelle ils le taillaient, sans cependant avoir été les premiers à le faire.

J. Overbeck, dans l'ouvrage suivant: *Die antiken schriftquellen zur Geschichte der bildenden kunste bei den Griechen*, Leipzig, 1868, s'est contenté de placer les deux artistes crétois en regard de la 50ᵉ Olympiade.

Urlichs, dans un programme publié en 1871 à Wurtzburg, dont le titre porte : Commencements de l'histoire des artistes grecs, et que je ne connais malheureusement que par la critique qu'en a faite Brunn dans les comptes-rendus de l'acadé-

mie des sciences de Munich, est d'avis que les deux Crétois ne devaient pas avoir moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils quittèrent la Crète et qu'ils n'ont pu arriver à Sicyone que vers la 55e Olympiade, tandis que Brunn admet de son côté que Dipœnus et Scyllis avaient environ vingt-neuf ans lorsque Cyrus monta sur le trône.

Ulrichs est également persuadé que ces mêmes artistes avaient travaillé le marbre avant de quitter la Crète; que, du reste, leur séjour à Sicyone fut d'environ quatre ans et qu'ils abandonnèrent cette ville pour Ambracie vers la 56e Olympiade. Suivant lui, dans cette nouvelle résidence, Dipœnus et Scyllis comptèrent au nombre de leurs élèves Polystratos, auteur d'une statue de Phalaride, lequel très-vraisemblablement a dû mourir un peu plus tard, la première année de la 57e Olympiade.

Enfin Ulrichs rejette entièrement le témoignage de Moyse de Khorène dont Brunn, dans la critique assez amère qu'il a faite du travail de son compatriote, croit devoir prendre la défense, en observant que s'il règne une obscurité très-grande dans le récit de l'historien arménien, il n'en résulte pas moins, des termes dont il se sert, que la statue d'Hercule était l'œuvre commune des deux sculpteurs crétois, car le lieu dont ils étaient originaires se trouve expressément mentionné par Moyse de Khorène. La réputation des mêmes artistes était trop peu répandue dans l'antiquité pour qu'on pût leur

attribuer légèrement des œuvres qui n'étaient pas sorties de leurs mains, comme cela est arrivé à plusieurs reprises à Phidias, auquel on a donné des statues qu'il n'avait pas faites, dans l'idée de leur donner une valeur qu'elles n'auraient pas eue sans cela. Rien n'empêche de croire qu'au bas du simulacre d'Hercule on ne lût les noms de Dipœnus et de Scyllis.

De tous les témoignages que nous avons cités dans le paragraphe actuel et qui émanent des archéologues les plus éminents de notre époque, il résulte qu'ils s'accordent à peu près unanimement pour fixer à la 50e Olympiade le moment où les deux sculpteurs crétois ont fleuri. Dans le paragraphe qui va suivre, nous allons passer à l'examen d'une dernière et très-importante question, celle de savoir s'il nous est possible de reconnaître parmi les monuments figurés venus jusqu'à nous les caractères principaux de l'ancien style tels qu'ils se trouvent signalés par les écrivains qui en parlent.

§ VII.

Au moment où nous écrivons, un certain nombre d'archéologues ne se montrent que trop disposés à voir dans l'art grec une imitation servile de l'art oriental, mais cela nous paraît une erreur manifeste et d'autant plus déplorable que rien ne la justifie. Il y a souvent, à des époques

différentes, quoique peu éloignées les unes des autres, des courants qui se contrarient même en matière d'érudition ; et, comme l'a fait justement observer Raoul Rochette, la science archéologique a, comme toutes les opinions humaines, ses vicissitudes, ses retours et ses accès d'humeur et de caprice. Cette science a même, qui le croirait? ses objets de mode et de fantaisie ; on revient à des opinions abandonnées depuis longtemps, pour s'en éloigner ensuite ; on élève des systèmes nouveaux sur des ruines anciennes et on les construit avec les matériaux de systèmes précédemment adoptés, sauf à les combattre plus tard avec une précipitation égale à celle avec laquelle on les avait soutenus, sans s'inquiéter du résultat qu'on obtient ainsi. Or, en quoi consiste ce résultat? Il sert à ébranler ce qui paraissait solide et à remettre en doute des choses généralement admises.

Depuis la fin du XVIIIe siècle et principalement depuis l'immortel ouvrage de Winckelmann, qui a mérité à coup sûr d'être appelé le réformateur de la science archéologique, malgré les erreurs qu'il a pu commettre, on a agité la question de savoir si c'était à la douceur du climat de la Grèce, à la clarté du soleil qui l'inondait, à la pureté de l'air que ses habitants y respiraient, aux libertés politiques dont ceux-ci jouissaient, aux richesses qu'ils avaient amassées, aux avantages de la paix qu'ils avaient su assez longtemps conserver, mais

surtout à leurs institutions religieuses, si nombreuses et si libres en même temps, qu'il fallait attribuer l'essor du génie des arts dans une partie de l'Europe, qui nous paraît bien petite aujourd'hui, mais dont le nom est resté populaire et respecté dans toutes les parties du monde civilisé.

Tour à tour et presque en même temps, on a cherché à prouver que le climat de la Grèce n'était pas aussi beau qu'on était tenté de le croire; que son sol était plutôt ingrat que fécond, et que cependant c'étaient précisément les parties les moins fertiles de la même contrée qui avaient produit les artistes le plus en renom. D'un autre côté, quelques archéologues ont réussi à démontrer que les principes de la liberté politique n'ont pas toujours été respectés dans toutes les provinces du même pays, que les douceurs de la paix elle-même y avaient été très-souvent troublées, et enfin que les richesses de la Grèce étaient loin d'être importantes. N'eût-il pas été plus simple de reconnaître que les Grecs appartenaient à une race douée de facultés éminentes sous plusieurs rapports, que cette race, malgré tant de malheurs, après un long esclavage si peu mérité, conserve encore aujourd'hui quelques-unes des qualités qui l'ont toujours distinguée?

Les Grecs, dans l'antiquité, possédaient non-seulement le génie des arts qui sait créer, mais en même temps le génie qui donne les moyens de les pratiquer heureusement. Aujourd'hui, nous

avons de la peine à concevoir et à comprendre comment, vers la 80e olympiade, c'est-à-dire à une distance d'un peu plus d'un siècle de l'époque où florissaient les artistes crétois Dipœnus et Scyllis, Phidias et ses émules ont pu enfanter de nombreux chefs-d'œuvre réunissant la grandeur, la majesté, la gravité, l'ampleur, la magnificence, qualités si rarement réunies dans les productions sorties du même ciseau. Les Grecs au surplus pouvaient juger mieux que nous de leur mérite, puisqu'ils avaient sous les yeux les œuvres de ces immortels artistes, tandis que, pour les apprécier à notre tour, nous devons nous contenter de la vue de quelques statues de marbre arrachées par la violence aux monuments pour lesquels elles avaient été faites.

Néanmoins, il faut bien reconnaître que si Phidias a créé les images des divinités, ce sont les poésies homériques qui ont inspiré le sculpteur, et que celles-ci, en supposant même qu'Homère n'en serait pas l'auteur, n'ont pas à coup sûr été imitées des compositions épiques de l'Inde ou de l'Égypte.

En consultant, d'un autre côté, la chronologie de l'art grec avant et depuis Phidias, on observe en premier lieu que les œuvres des Dédalides ont été précédées par Homère et par Hésiode, et qu'entre les marbres attribués aux sculpteurs crétois Dipœnus et Scyllis et la représentation des drames d'Eschyle et de Sophocle, il n'existe

qu'une différence de vingt-sept olympiades. Continuant la même étude, nous voyons qu'Euripide se trouve être le contemporain du sculpteur Onatas, comme Phydias l'avait été d'Hérodote et de Pindare, auxquels succédèrent, très-peu d'années après, Thucydide, Platon, Xénophon, Aristote, en même temps que le grand sculpteur athénien se trouva remplacé par Myron, Polyclète, Scopas et Lysippe.

Après tant d'immortelles productions écloses sur une terre en réalité si pauvre, on pourrait croire le génie grec épuisé, comme les champs longtemps ensemencés ; loin de là, il se renouvelle, et, malgré la perte des libertés publiques de ce pays merveilleux, malgré la ruine de ses institutions civiles et religieuses, au premier siècle de notre ère, sous Titus, plusieurs centaines d'années après Phidias, un artiste se rencontre, capable de sculpter le groupe du Laocoon, où l'art triomphe habilement des nombreuses difficultés qu'il avait à vaincre pour représenter un sujet qui semblait uniquement dévolu à la poésie dont il s'est inspiré en réalité et de manière à lutter avec elle.

Actuellement nous nous voyons obligés de reconnaître d'autres causes que celles indiquées jusqu'ici comme ayant puissamment contribué à la marche progressive de l'art grec qui, pendant plusieurs siècles, a su se rajeunir en sacrifiant tour à tour la majesté à la grâce et la grâce au

pathétique, sans cependant faire oublier Phidias, et peut-être même sans le surpasser.

Les causes secondaires du développement successif des arts plastiques en Grèce, où les trouverait-on si l'on ne consentait pas à avouer hautement que le génie de ses habitants n'a puisé qu'en lui-même les inspirations qui le font admirer? et cela malgré la perte de la plus grande partie des chefs-d'œuvre qu'ils avaient enfantés et que nous sommes trop heureux nous-mêmes de reproduire d'après les quelques copies que le temps a respectées.

Mais ces causes secondaires elles-mêmes, quelles sont-elles? Suivant moi, elles consistent dans la noblesse de la figure, la proportion de toutes les parties du corps des Grecs, la force de la constitution physique, mais principalement dans l'amour enthousiaste que la beauté exerçait sur le peuple tout entier. A cela il convient d'ajouter des croyances religieuses si poétiques par elles-mêmes que les chrétiens, qui ont condamné le plus sévèrement les auteurs de ces croyances qu'ils connaissaient mal, ont emprunté à leurs livres les images les plus gracieuses des compositions et des tableaux de leurs poètes et de leurs peintres.

La religion grecque accueillait volontiers les divinités étrangères avec lesquelles elle aimait à confondre les siennes ; elle multipliait les cérémonies publiques telles que les processions, les fêtes, les jeux que la pantomime, la danse, la mu-

sique animaient ; elle fournissait ainsi aux artistes mille sujets variés, propres à être reproduits sur le marbre comme sur la toile. D'un autre côté, les lois politiques, intimement liées aux croyances religieuses, attachant une importance extrême aux exercices du corps, tels que la lutte, le pugilat, le palestre, la course à pied ou en char, accordaient des récompenses aux citoyens qui en sortaient vainqueurs. En effet, à partir de la 60e olympiade, des statues iconiques consacrèrent la mémoire de ceux qui avaient triomphé de leurs rivaux, et les auteurs de ces images étaient obligés non-seulement de représenter les traits du visage des vainqueurs, mais jusqu'aux attitudes qui leur étaient familières. Les mœurs dictent ordinairement les lois d'un peuple, mais les lois à leur tour servent à conserver les mœurs qui les ont inspirées ; or, les Grecs ne voyant rien au-dessus de la beauté des formes du corps humain, la conformation extérieure leur faisait présager les qualités morales de celui auquel ce corps servait d'enveloppe ; ce qui peut servir à nous expliquer comment et pourquoi ils ont désiré imiter fidèlement, mais toutefois en les enoblissant, les traits de la figure humaine, comme le véritable miroir où l'âme se trouvait réfléchie.

Certes les idées que les Grecs se faisaient de l'homme, qu'ils associaient volontiers à l'être divin, sont non-seulement loin des nôtres, mais elles différaient encore plus de celles des popula-

tions asiatiques qui leur étaient connues et auxquelles ils ont pu faire quelques emprunts passagers sous le rapport de l'art, à coup sûr beaucoup moins considérables qu'on ne serait tenté de le croire.

Aussi, pour notre compte, nous n'hésitons pas à révoquer en doute et peut-être même à rejeter entièrement l'opinion des archéologues qui n'hésitent pas à croire que les Grecs ont copié, et copié même servilement, les œuvres d'art des peuples étrangers que le commerce leur avait fait connaître.

Nous ne devons pas oublier que, comme l'a dit Platon, les Grecs ont non-seulement perfectionné tout ce qu'ils ont reçu des barbares, mais qu'ils ont fait subir une métamorphose complète aux représentations figurées des plantes, des animaux et de l'homme lui-même, telles qu'ils avaient pu les observer dans les productions des artisans asiatiques, par exemple les idoles, les vases, les armes et autres objets semblables. Dans les statues égyptiennes où le corps humain se trouve associé à celui d'un animal, on voit presque toujours la tête d'une bête surmonter le corps humain, ce qui ne se rencontre presque jamais dans les œuvres de l'art grec, où l'homme commande même quand son corps se trouve associé à celui des animaux. En conséquence, nous n'hésitons pas à dire que si les Grecs ont reçu de l'Asie quelques productions, et principalement

les matières premières que le sol de la Grèce ne produisait pas ou qu'il ne produisait qu'en très-minime quantité, telles que l'ébène, l'ivoire, l'ambre, les pierres précieuses, l'or, l'argent, ils ne lui ont pris que des outils, tout au plus des procédés manuels qu'ils n'ont pas tardé à surpasser. Ces outils, ces procédés ont dû être apportés en Grèce par des artisans étrangers ayant quitté leur pays natal pour des causes qui nous sont inconnues. En vérité, je suis tenté de reconnaître les artisans dans les Cyclopes, Gasterocheirs, Engasterocheirs, venus de la Lycie, les Dactyles, Δάκτυλοι, Ἰδαῖοι, les Telchines, les Héliades, qui devaient passer aux yeux de la postérité pour des devins et des sorciers, ou tout au moins pour des êtres surnaturels. C'est avec toute réserve que je fais ce rapprochement, quoiqu'il me paraisse cependant assez fondé, n'ignorant pas que les Telchines, les Héliades et les Cyclopes ont été regardés comme représentant les feux du ciel et les éruptions volcaniques.

Dans les poésies homériques, où le merveilleux se trouve mêlé à la réalité, et où très-probablement deux civilisations différentes se trouvent confondues, les œuvres d'art les plus extraordinaires sont attribuées à Vulcain et se trouvent rapprochées d'œuvres plus réelles, les armes notamment que portent les combattants. Mais les commencements des arts n'ont-ils pas dû être partout les mêmes? De simples ouvriers dont

l'histoire n'a pas enregistré les noms dans ses annales, commencent par donner à la matière brute, qu'ils trouvent en abondance autour d'eux, une forme quelconque et sans doute en rapport avec les besoins du moment ; ces ouvriers reçoivent plus tard des noms particuliers, tirés de leurs œuvres ou de leur habileté manuelle ; ils ne tardent pas à former de puissantes corporations, lesquelles continuent et perpétuent les familles auxquelles ces artisans appartenaient, exerçant le métier de leurs pères dans des localités différentes. Au midi comme au nord, l'art est resté longtemps collectif, c'est-à-dire impersonnel ; en Égypte, par exemple, on chercherait vainement à trouver le nom d'un artiste inscrit sur les monuments de ce pays, et cependant il a existé sur la terre des Pharaons des époques où le style de la sculpture s'est modifié assez sensiblement pour que les différences en soient sensibles aux yeux des modernes. Nulle part on ne peut retrouver quelque chose du souffle de celui qui a exécuté les statues égyptiennes que nous admirons aujourd'hui. Mais n'en a-t-il pas été ainsi dans les premiers siècles du christianisme, où l'art antique a fini par subir l'influence des idées des nouvelles opinions religieuses?

Il serait facile aujourd'hui de reconnaître cette influence, après tant de siècles, dans certaines images toujours reproduites et qu'on a cru pouvoir attribuer à des personnages pieux dans les

légendes si répandues et si populaires parmi les adeptes de la religion chrétienne, mais nous ne savons rien et nous ne pouvons rien dire de ceux qui, les premiers, ont tracé ces images.

Au moment où nous écrivons, beaucoup de personnes sont disposées à admettre que l'homme troglodytique, qui n'avait à sa disposition que des instruments grossiers en pierre ou en os, a su représenter fidèlement les animaux qu'il avait su s'attacher et employer à ses besoins; qu'il s'est montré capable de tracer à la pointe, sur des os à peine dégrossis, des rennes et des chevaux, sans avoir eu de maître qui lui ait enseigné le dessin. Mais si ce fait rare et curieux a pu se produire avant l'existence des sociétés humaines et comme aux premières lueurs de la civilisation, comment nous refuser à croire que la Grèce, qui comptait des poètes tels qu'Homère et Hésiode ou, si l'on veut, des rapsodes assez inspirés pour inventer les poèmes qui sont attribués à ces deux poètes et qui paraissent antérieurs à toutes les productions de l'art proprement dit dans le même pays, tels que nous les connaissons nous-mêmes par les écrivains grecs qui ont cru devoir en parler, que la Grèce, dis-je, ait pu puiser dans son génie la force d'imiter la nature vivante ou morte au milieu de laquelle elle respirait?

Force n'est-il pas de reconnaître que les Grecs, au lieu de se contenter de fabriquer de leurs mains des idoles grossières, semblables à celles

que les populations asiatiques emportaient avec elles dans leurs pérégrinations, se contentèrent longtemps de simples pierres brutes, de bétyles, comme la statue d'Hercule à Hyette, gros bloc non taillé, aussi informe qu'au vieux temps, ὄντος οὐχὶ ἀγάλματος σῦν τέχνῃ, λίθου δὲ ἀργοῦ κατά τὸ ἀρχαῖον, ou comme les célèbres pierres de Phares adorées comme des divinités, τούτους δὲ σέβουσιν οἱ Φαρεῖς ἑκάστῳ θεοῦ τινὸς ὄνομα ἐπιλέγοντες. Ces pierres néanmoins étaient quelquefois dégrossies et taillées comme le Jupiter ou Ζεύς Μειλίχιος de Sicyone ou l'Apollon Agieus des montagnes d'Ambracie, tandis que chez les mêmes populations les aérolithes, nommés depuis διοπετής ou διοπετές, étaient considérés comme sacrés. A peu près à la même époque, les Pélages se contentaient d'avoir pour idoles des troncs d'arbres à peine dégrossis ou des pieux, comme les δόκανα qui représentaient les Dioscures, comme la Minerve de l'Acropole qu'on disait être tombée du ciel, ou la statue de Mercure formée de quelques branches de cyprès réunies.

Rien ne serait plus aisé que de citer un assez grand nombre de fétiches semblables, sans doute de petite dimension, que les dévots portaient avec eux : au dire de Pausanias, ces statues probablement très-grossières, faites des plus anciens chênes de la Béotie, au nombre de quarante, étaient portées solennellement dans la procession des Dédalies dont nous avons déjà dit quelques mots.

Mais, au fur et à mesure que l'art progressa, les aérolithes, les pierres brutes ou simplement équarries, taillées en colonne, les morceaux de bois furent remplacés par des pierres terminées par des têtes et des pieds, comme les Hermès athéniens, et surtout par des statues en bois de peuplier, de saule, de tilleul, de cyprès, de cèdre, de chêne, d'olivier, de poirier, de sycomore, de figuier, qui, d'abord grossièrement travaillées, furent d'assez bonne heure peintes avec de brillantes couleurs et ensuite revêtues d'habits magnifiques, tissés soigneusement, semblables aux images de la Vierge dans les contrées méridionales de l'Europe. Pausanias, en parcourant la Grèce, n'a pas oublié de noter les simulacres des principales divinités en bois qu'il rencontrait sur son passage, notamment ceux d'Apollon à Egine ou à Thèbes, de Minerve à Argos, à Platée, à Corinthe, de Diane à Phère, d'Esculape à Titane, d'Hercule, de Vénus, de Bacchus à Bulis, des Dioscures à Sicyone, d'Hygée à Titane, des Erynnies, surnommées les vénérables, sur les bords du Cratis. Malheureusement, le plus souvent cet écrivain, auquel nous devons presque tout ce que nous savons sur les productions des débuts des arts en Grèce, se contente de caractériser le style de ces images de la divinité par les mots Ξόανα ἀρχαῖα, mais sans parler des artistes qui les ont exécutées, et tout semble nous autoriser à supposer que, lorsqu'il ajoute que quelques

unes étaient attribuées à Dédale, c'est qu'elles étaient exécutées dans un style déjà moins ancien, style qui, rappelant l'école des Dédalites, caractérisait les progrès accomplis par cette école personnifiée dans l'artiste au sujet duquel tant de contes ont été faits et tant de merveilles racontées.

Toutes les statues en bois que Pausanias avait sous les yeux ont péri ou par l'effet des années, l'humidité des lieux où elles étaient exposées, ou par la carie du bois dont on s'était servi pour les faire, mais sans doute plus encore par le fait de l'homme; tandis que des statues égyptiennes de pareille matière qui, du reste, ne représentent pas des divinités ou des personnages d'un ordre élevé, placées dans des conditions meilleures, c'est-à-dire à l'abri des causes ordinaires de destruction, ornent maintenant quelques musées européens ou se voient encore en Égypte. Hâtons-nous d'observer que ces statues ont un style entièrement différent de celui des simulacres en pierre consacrés aux divinités ou aux rois du même pays. On peut citer avec éloge la figure du scribe accroupi du Musée du Louvre qui, suivant M. de Rougé, peut être attribuée à la cinquième ou à la sixième dynastie et qui est en quelque sorte si parlante que l'on serait tenté de la prendre pour un véritable portrait. Mais quelques autres statues égyptiennes en bois nous offrent des traits pleins de naïveté ; elles sont exécutées dans un style réaliste dont il ne serait pas possible de

citer un seul exemple dans les œuvres de la plastique grecque qui, à coup sûr, n'a jamais cherché à les imiter. La plupart des archéologues qui ont étudié les monuments figurés de l'art de l'Égypte semblent s'accorder pour distinguer les œuvres du premier empire de celles qui ont été exécutées sous la domination des Saïtes, où l'art de la sculpture semble se rapprocher davantage de la vérité de la nature. On constate les changements que le style a pu subir dans une suite d'années aussi considérable, comme les statues en ronde bosse exécutées avec des matières assez rebelles au ciseau par les prêtres de l'antique Égypte, qui formaient une corporation très puissante, ou par des ouvriers sous la direction de ces prêtres et suivant des règles fixes et invariables, signalées par Platon ; cependant, il serait téméraire d'affirmer qu'il ait jamais existé en Égypte quoi que ce soit rappelant ce que les Grecs ont nommé des écoles différentes, où de véritables artistes avaient communiqué aux œuvres sorties de leurs mains le caractère de leur individualité, c'est-à-dire un style personnel, ce qui établit une différence essentielle entre l'art grec et l'art égyptien. Nous sommes assez disposé à croire que cette différence a dû exister entre les productions des populations asiatiques et celles de l'antique Hellade : bien plus, dans ce pays où l'art a produit de si admirables choses, c'est à peine si nous rencontrons quelques noms

d'artistes antérieurs à la 50e olympiade; ils sont au nombre de vingt tout au plus. Dès lors, pourquoi ne pas admettre que, pendant plusieurs siècles, les arts en Grèce ont été pratiqués, comme en Égypte et dans les pays voisins, par des familles à titre héréditaire ou par des corporations comme les Dédalides qui fabriquaient les grossières idoles promenées dans les fêtes religieuses? Le Dédale des poètes, le Dédale des historiens, caractérise les arts à leur début; les inventions qu'ils lui attribuent, les voyages qu'ils lui prêtent, les monuments dont ils le croient l'auteur montrent les progrès successifs de la sculpture, c'est-à-dire au fur et à mesure que la figure humaine se détache en haut relief de la matière qui a servi à la représenter, comme un portrait sur un fond lumineux.

Jamais Pausanias ne reconnaît, dans les statues en bois qu'il mentionne, des copies ou des imitations de l'art égyptien qui n'a laissé nulle part, en Grèce, d'œuvres d'art ayant appartenu à l'Égypte. Une seule fois cet écrivain parle, livre IV, § 32, d'ouvriers égyptiens, mais il y a lieu de rejeter la leçon ordinaire et de remplacer par le mot Αἰγινητῶν le mot Αἰγυπτίων, dans le passage suivant : τὰ δὲ ἀγάλματα τὰ ἐν τῷ γυμνασίῳ ποιήματα ἐστιν Αἰγυπτίων.

Et maintenant, si, négligeant la plupart des offrandes déposées dans les temples de la Grèce avant la 50e olympiade, telles que les trépieds en

bois ou en métal, les vases, les armes et les autres instruments en terre et en bronze qui, sans doute, furent les premières à une époque aussi reculée, nous nous contentons de mentionner ici quelques œuvres d'art dont la date paraît à peu près certaine, nous y trouvons la confirmation de l'opinion que nous avons cru pouvoir adopter depuis longtemps, laquelle consiste à croire que l'art grec s'est inspiré de lui-même et développé sur le sol où des circonstances favorables l'avaient fait germer. Les monuments auxquels nous faisons allusion, on les trouve décrits longuement par Pausanias qui les avait eus sous ses yeux; ils étaient sans doute assez grossièrement exécutés, mais ils ne représentaient que des sujets empruntés à la mythologie grecque post-homérique. Que voyons-nous, en effet, dans le coffre de Cypselus, en bois de cèdre? des figures d'animaux en or et en ivoire, quelquefois gravées sur le bois lui-même avec des inscriptions tracées en caractères rétrogrades, destinées à nommer les personnages principaux représentés dans les scènes où ils figuraient, et dont on retrouve d'assez nombreuses répétitions dans les vases grecs d'ancien style. Car il n'est pas douteux que les potiers grecs se contentaient de reproduire sur leurs poteries des sujets mythologiques, des compositions de la sculpture et de la peinture, comme dans les temps modernes les terres cuites, les mosaïques ont imité, et quelquefois assez fidè-

lement, les œuvres les plus répandues de la peinture.

Pausanias lui-même n'a pas été capable de déchiffrer les inscriptions dont nous venons de parler, qui étaient diversement interprétées; il les attribue au poète Eumélus de Corinthe, de la famille des Bacchiades, qui vivait au huitième siècle avant notre ère; et si quelques détails de l'exécution, la barbe de Bacchus, les ailes de Diane, l'absence de barbe de l'un des Dioscures, les pieds de Borée terminés par des queues de serpent, les ailes des sœurs de Méduse, etc., semblent empruntés à l'art oriental, la Grèce mythologique, la Grèce héroïque revit tout entière dans les tableaux de ce coffre célèbre; rien ne trahit l'imitation de sujets empruntés à la civilisation des contrées asiatiques; seule l'association du bois, de l'ivoire et de l'or la rappelle, et, comme la haute antiquité de ce coffre ne peut être mise en doute, cela démontre que, bien des années avant la 50ᵉ olympiade, les artistes grecs savaient déjà mettre en œuvre les matières les plus précieuses en les associant de la manière la plus heureuse.

On peut en dire autant du trône d'Amyclès, exécuté par un ouvrier de Magnésie qui se nommait Bathyclès, sur lequel était placée la figure d'Apollon, statue faite sans art et dans le goût ancien; ce trône était de marbre : il était orné de bas-reliefs; des statues soutenaient les bras du

siège, le dossier était orné d'un chœur de danse. Comme les archéologues sont loin de s'accorder au sujet de l'époque où Bathyclès a vécu, il est difficile aujourd'hui de préciser l'année où une œuvre d'art aussi considérable a pu être exécutée ; mais si Pausanias n'a pas lui-même pu nous apprendre le nom du maître de Bathyclès et l'époque où il vivait, cependant, comme il avait vu le trône d'Amyclès, il n'a pas pu se tromper dans la description détaillée qu'il nous en a laissée. La présence seule des nombreux bas-reliefs qui en faisaient l'ornement suffit à montrer que l'art s'était développé très-rapidement, participant en quelque sorte aux progrès de la religion elle-même dont les mythes s'enrichissaient tous les jours et fournissaient ainsi de nombreux sujets aux artistes grecs.

La mythologie du même peuple elle-même ne devait rien à la religion des Égyptiens, à cette époque reculée du moins ; ce n'est que depuis la 30e olympiade que les Grecs ont eu des rapports avec l'Égypte, et dans le huitième siècle, comme l'a dit très-bien M. Maury, notre confrère, l'Égypte demeurait encore pour la Grèce une contrée bien imparfaitement connue. Mais, si c'est par les colonies de la Cyrénaïque, limitrophes de la terre des Pharaons, que les habitants de l'antique Hellade ont appris quelque chose des Égyptiens, il est facile d'en conclure que les Grecs, quand bien même ils ne seraient pas les auteurs de

toutes les inventions qu'ils se plaisaient à s'attribuer, de la fonte du bronze, de la fabrication de la poterie, du travail du marbre, de la gravure sur pierre fine, de la fabrication de la monnaie, cela ne changerait absolument rien à la thèse que nous venons de soutenir. Néanmoins, en nous arrêtant ici, nous terminerons par l'observation que nous avons déjà faite, c'est que, comme nous l'avons déjà dit, d'épaisses ténèbres couvrent les premiers temps de l'art en Grèce, et que nous sommes impuissants à dissiper. Serons-nous plus heureux en examinant la question de savoir si, après tant de siècles écoulés, tant de révolutions politiques ou religieuses, tant de causes de destruction naturelles ou volontaires des monuments qui le caractérisaient, nous pouvons nous vanter de posséder quelques fragments, quelques débris des œuvres d'art contemporaines de Dipœnus et Scyllis, ou du moins exécutées peu d'années après la mort de ces deux artistes renommés.

Depuis le commencement de ce siècle, l'Inde, l'Égypte, l'Assyrie, la Grèce, l'Étrurie nous sont beaucoup mieux connues et, d'un autre côté, les monuments figurés recueillis dans ces diverses contrées et comparés entr'eux nous permettent de les juger avec plus de sûreté. Mais, en même temps que les statues colossales, trouvées sur l'emplacement de l'antique Ninive, où nous observons des personnages dont les têtes sont représentées de face, tandis que les pieds

sont de profil, défaut que nous retrouvons dans quelques monuments de l'art grec primitif, semblent prouver que l'art, dans ses commencements, procède partout de la même manière, la comparaison des œuvres de l'art étrusque avec celles de l'art grec nous autorise à attribuer à ce dernier pays un grand nombre de monuments regardés trop longtemps comme propres à l'Étrurie. Les artistes étrusques et les artistes grecs forment deux rameaux sortis du même tronc, mais l'un d'eux, transplanté sur un sol étranger, a donné des fruits différents, ce qui ne doit pas nous étonner ; les Romains en effet ont emprunté, tantôt à l'Étrurie, tantôt à la Grèce, les arts qu'ils ont pratiqués, et nous chercherions vainement aujourd'hui sur le sol de ce dernier pays certains monuments que les Romains avaient élevés dans toutes les provinces conquises par les armes et soumises à leur domination : de même que les scènes des tombeaux de la Grèce diffèrent essentiellement de celles des urnes funéraires de l'Étrurie. Le doute ici ne serait pas permis, les erreurs ne seraient pas excusables, mais pourrait-il en être de même s'il s'agissait de déterminer le caractère des œuvres de l'art grec antérieures à la 60e olympiade, cela nous paraît fort douteux ; aussi, en reproduisant ici l'énumération de la plupart des monuments figurés attribués à l'époque où vécurent Dipœnus et Scyllis, je ne le fais qu'avec les réserves néces-

saires, car, n'ayant pas toujours sous les yeux les originaux eux-mêmes, je dois me contenter trop souvent de gravures de la plupart d'entr'eux. En même temps je ne veux pas oublier de faire observer en passant que les écrivains de l'antiquité qui ont parlé de quelques-uns ne l'ont fait qu'en termes très-concis et tout à fait insuffisants.

Parmi ces monuments, plusieurs ont été exécutés avec l'idée de conserver, par un sentiment de piété volontaire, des images longtemps vénérées et qui auraient fini par disparaître pour une raison ou pour une autre. Mais, comme l'a dit très-bien un archéologue habile, le professeur Ross, auteur de l'Ἐγχειρίδιον τῆς Ἀρχαιολογίας τῶν τεχνῶν, ces imitations sont loin d'être aussi nombreuses qu'on pourrait être tenté de le croire ; en outre, au fur et à mesure que le sol de la Grèce sera fouillé avec plus de soin et de méthode, il est à espérer que les œuvres de style hiératique augmenteront en nombre.

Je donne ici la nomenclature à peu près complète des œuvres d'art signalées par les archéologues les plus autorisés comme appartenant à la période de temps écoulée entre la 1re et la 60e olympiade, c'est-à-dire de l'année 777 à l'année 509 avant notre ère.

BRONZES.

1. Une statuette de Pallas, trouvée dans l'acropole d'Athènes. *Kunstblat*. 1836, *n*. 42.

2. Une statuette d'Amphiaros, appartenant au musée de l'Université de Tubingue. *Grüneisen, die altgriechische Bronze des Tuxschen Cabinets in Tuebingen.*

3. Une statuette appartenant au British Museum.

4. Une statuette du Musée Nani, avec l'inscription Πολυκράτης ἀνέθηκε. *Cor.* I. C. I, n. 6. *Thiersch*, p. 265.

5. Une statuette d'Apollon, avec l'inscription ΑΘΑΝΙΑΙ ΔΕΚΑΤΑΝ. M. I. d. I. *Arch.* I, 58. 59. *Ann.* VI, tav. D. E. p. 198-225.

6. Une statuette d'Apollon, trouvée à Locres, en Italie. *Duc de Luynes*, *Ann. d. Inst.*, II, p. 12. M. I. d. I. *Arch.*, I, pl. 15.

7. Une statuette de Centaure, trouvée dans l'acropole d'Athènes, avec des pieds d'homme par devant et des pieds de cheval par derrière. *Kunstblatt*, 1836, n. 24.

8. Un disque en bronze, trouvé dans l'île d'Égine, sur lequel sont représentés deux Pentathles. *Wolff*, *Ann. d. Inst.*, IV. d. I. B., p. 75.

9. Un cerf déchiré par deux lions, graffito décrit par Gérard dans ses *Antiken Bildwerken. Fernerer Text*, p. 318, pl. 80.

10. Une statuette d'Ulysse, trouvée à Ithaque. Le héros est représenté assis, tandis qu'une esclave lui lave les pieds. *Collection Oppermann.*

11. Les jeunes filles athéniennes qui se trouvent figurées et décrites dans le tome II du Musée

Borbonico, pl. 4-7 : elles rappellent par leurs proportions la Vesta du palais Giustiniani.

Les fouilles récemment pratiquées à Dodone, sur l'emplacement du temple de Jupiter, par M. Carapanos, ont amené la découverte d'une assez grande quantité de monuments figurés, d'une très-belle conservation, aussi remarquables par la beauté du bronze qui a servi à les faire que par l'intérêt des sujets qui s'y voient représentés. Ils ont fait récemment l'objet d'une publication remarquable, où des figures généralement fidèles sont accompagnées d'un texte savant, dû à quelques-uns de nos confrères, MM. Egger, Heuzey, Rayer et de Witte. Parmi les bronzes décrits par ce dernier, nous croyons devoir signaler :

Un Satyre ithyphallique, à pieds et à queue de cheval, représenté dansant, le plus important des bronzes qui ont été trouvés à Dodone et qui peut être regardé comme du septième siècle avant notre ère.

Une Aulétria jouant de la double flûte, dont la coiffure est très-curieuse.

Un personnage royal (Pélops?) représenté assis et dont les cheveux nattés descendent par derrière sur les épaules.

Une Atalante courant, d'une admirable conservation, et dont les cheveux tombent également en tresse sur les épaules.

Un jeune cavalier, avec les cheveux longs et tressés retombant sur le dos.

Une Pallas vêtue d'une tunique sans manches et de l'hégide.

Un Apollon debout et à peu près nu, avec les cheveux longs et tressés retombant sur le cou.

Deux autres statuettes du même dieu représenté nu également, avec les cheveux tressés retombant sur le dos.

Un éphèbe à cheval.

Une divinité marine, moitié homme moitié poisson.

Toutes ces statuettes remontent au sixième, peut-être même au septième siècle avant notre ère.

Nous croyons devoir encore mentionner ici une plaque en bronze provenant des mêmes fouilles, à cause du sujet qu'elle représente : la dispute d'Apollon et d'Hercule pour le trépied de Delphes, quoiqu'elle soit moins ancienne que les monuments figurés dont nous venons de parler ; et une autre plaque sur laquelle on voit un sphinx mâle accroupi, d'un travail très-ancien.

Cette précieuse découverte démontre que de très-bonne heure, c'est-à-dire vers la 25e olympiade, les Grecs savaient travailler le bronze de la manière la plus heureuse, car tous les monuments trouvés à Dodone appartiennent à l'art hellénique.

MARBRES.

Statues.

1. Apollon Musagète, connu longtemps sous le nom de Muse Barberini.

2. Torse de la Minerve de la villa Albani.

3. La Pallas du Musée de Dresde, précédemment au palais Chigi. *Welcker*, *Musée de Bonn*, 1841, in-8°.

4. La Pallas du Musée d'Herculanum, peinte et dorée. *Musée Borbonico*, tome II.

5. Trois statues de la même déesse trouvées dans l'acropole d'Athènes, toutes trois représentées assises, malheureusement elles étaient privées de leurs têtes au moment où elles ont été découvertes. *Ross.*, p. 151.

6. La Diane trouvée à Pompéï.

7. La Pallas en marbre pentélique de Modène.

8. L'Apollon Pythien trouvé dans le temple de Mars à Théra ; les bras de cette statue sont collés contre le corps. *Ross. Inselr.*, I, p. 81. *Kugler*, I, p. 122.

9. Une statue d'Apollon, trouvée dans les fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes. *Gonze*, *Beitræge*, planches 3-8.

10. Les Marbres d'Égine tant de fois décrits.

11. Le groupe de Castor et Pollux, du Musée du Louvre. A mon avis, ce groupe ne peut pas remonter à une époque aussi ancienne.

12. Deux statues représentant Pénélope, qui font partie du Musée du Vatican ; elles ont été l'objet d'un excellent travail de Thurich publié en 1829.

13. Les statues assises de Milet ; malheureuse-

ment elles ont été trouvées privées de leur tête. *Ion. Antiq.*, tome I.

14. La Minerve d'Héraclée. *Millingen, Un. Mon. Ser.*, I, pl. 7, p. 13.

15. La tête d'un athlète, appartenant à M. Rayer, trouvée à Athènes. Dans le mémoire que vient de publier au sujet de cette tête cet archéologue, aussi zélé qu'instruit, il ne craint pas de la faire remonter au sixième siècle avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire au moment où commençait, sous l'influence du samien Théodore, du chiote Boupalos, du magnésien Bathyclès et des crétois Dipœnus, Scyllis et Aristoclès, le merveilleux essor de la statuaire dans la Grèce orientale et dans le Péloponnèse. Suivant M. Rayer, cette tête appartiendrait à l'école attique, école que distinguaient ses tendances particulières, ses procédés et ses mérites originaux : cette assertion ne nous paraît pas devoir être acceptée sans réserve, car nous sommes d'avis qu'Athènes a pu posséder des artistes habiles à une époque très-reculée, mais nous doutons qu'ils aient pu constituer une école proprement dite, avec le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot.

BAS-RELIEFS.

1. L'autel du Musée de Dresde.

2. Le bas-relief du Musée du Louvre, représentant Agamemnon, Epeus et Thallybus, trouvé dans l'île de Samothrace, l'ancienne Dardanie.

C'est incontestablement un des plus anciens monuments de l'art grec. *Millingen*, *Un. Mon. Ser.*, II, pl. 1. *Ottfried Müller*, *Amalthea*, t. III, p. 35.

3. L'éducation de Bacchus, bas-relief de la villa Albani.

4. Le cippe du Musée du Capitole, représentant Hermès, Apollon et Artémis.

5. Le putéal ou margelle de puits avec les douze grands dieux du Musée du Capitole.

6. La base du candélabre de la villa Borghèse, maintenant au Louvre, représentant les douze grands dieux, les Grâces, les Hermes, les Illythies. *Mus. Cap.*, IV, pl. 22.

Kugler, dans son Manuel de l'histoire de l'art, tome Ier, p. 126, n'hésite pas à dire que l'autel des douze dieux du Louvre, le piédestal du trépied de Dresde, la margelle du puits du Capitole, monuments qui, sans doute, avaient été consacrés dans les temples anciens, ne remontent pas au-delà du second siècle de notre ère. Suivant lui, les formes du corps, les gestes, les plis des vêtements des personnages qui y sont représentés indiquent clairement qu'ils ont été imités du style hiératique, et imités de manière à laisser voir que le style de l'imitation chez les anciens était loin d'être servile.

Pallas assise, bas-relief trouvé dans l'église de Merenda, l'antique Thorica. *Lebas*, *Rev. arch.*, 1844, p. 48.

Pallas de l'acropole d'Athènes, l'Enlèvement du trépied d'Apollon, bas-reliefs du Musée de Dresde

et du palais Albani. *Augustum*, 5-7 ; *Zoega* pl. 66.

Une mère consacrant son fils à la divinité. Suivant d'autres, ce bas-relief représente la naissance de Junon ; il était autrefois connu sous le nom de Leucothea, dans laquelle les anciens se plaisaient à voir la personnification de la mer dont les flots sont apaisés. Voy. *Brunn*, *Ueber die sogenannte Leukothea. Munchen*, 1867.

La stèle trouvée à Orchomène, avec l'image du défunt appuyé sur son bâton, offrant une sauterelle à son chien. *Dodwell*, *Tour*, I, p. 243. *R. Rochette*, *M. Ined.*, I, pl. 63, p. 249.

La stèle d'Aristion, déposée au Musée d'Athènes, portant le nom d'Aristoclès, nom qui nous est révélé par une inscription très-ancienne en caractères rétrogrades. Cf., au sujet de cet artiste, Sillig, *Catalogus Artificum ;* Thiersch, *Ueber die Epochen der bildenden Kunst ;* Boeck, *Corp. Ins. græc.*, I, n° 23; Ross, 'Εγχειρίδιον, etc.

Les célèbres métopes de Sélinonte, si souvent décrites, et qui ont fourni tout récemment le sujet d'un travail considérable où elles ont été l'objet d'un examen nouveau. Thiersch, dans une dissertation qui remonte à l'année 1829, avait essayé de montrer qu'elles n'ont été exécutées ni avant la 40e olympiade, ni après la 92e, et il avait cru devoir les attribuer à une époque antérieure de quelques années à peine à celle où les sculpteurs crétois Dipœnus et Scyllis avaient acquis toute leur renommée, la dureté et la sécheresse du style de

ces sculptures ne permettant pas de les faire descendre plus bas.

Les bas-reliefs du temple d'Assos, où les Centaures ou fabuleux habitants de la Thessalie, que des traditions mythologiques semblent rattacher à l'Asie, occupent une place considérable au milieu des scènes guerrières qui s'y voient représentées; les combats d'animaux, les figures fantastiques de ces bas-reliefs semblent former comme l'union de l'art oriental et de l'art grec.

TERRES CUITES.

Diane hyperboréenne. *O. Müller*, *Monuments de l'art antique*, pl. 14.

Juno Sospita, portant encore des traces de peinture, conservée au Musée de Berlin. *Panofka, Terracotten des K. Museums zu Berlin*, pl. X.

Un assez grand nombre de têtes de divinités. Voy. *Gérhard*, *Ann. d. Inst.*, IX, p. 133.

Deux bas-reliefs trouvés dans l'île de Mélos et représentant : le premier, Persée tranchant la tête de Méduse; le second, Bellérophon vainqueur de la Chimère. Voyez *Millingen*, *Un. Mon. Ser.*, II, pl. 2-3.

Hécate, dont les simulacres avaient exercé le ciseau des plus grands sculpteurs de la Grèce, dans le bas-relief trouvé à Égine, est représenté auprès de l'Amour. *Wecker*, M. I. d. l. *Arch.*, I, 18; *Ann.*, II, p. 65.

VASES.

Si la fabrication des vases grecs, qui nous montrent tantôt des zones sans figures d'aucune espèce, et tantôt des zones avec des animaux, peut remonter à une douzaine de siècles avant l'ère chrétienne, il nous est aujourd'hui assez difficile de dire à quelle époque appartiennent ceux qui ont été successivement découverts dans l'île de Rhodes, à Égyne, à Mycène, à Athènes, très-probablement de fabrication hellénique, auxquels on a donné le nom de vases de *style asiatique*. Les figures humaines monstrueuses, moitié hommes moitié poissons, les sphinx, les sirènes, les oiseaux à tête humaine, qu'on y observe, ont permis d'en former plusieurs classes très-distinctes entr'elles.

M. de Witte a cru pouvoir rapprocher des vases de terre où se voient des scènes mythologiques encadrées entre des zones d'animaux, les tapisseries et les tissus fabriqués à la même époque, et quelques coupes d'argent doré ou d'airain, de travail oriental, conservées dans les musées européens. Un archéologue allemand, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, a publié, en 1862, trois vases trouvés dans l'île de Milo, qui rappellent ceux dont nous venons de parler et que M. de Witte regarde comme remontant au septième siècle avant notre ère, époque où l'usage s'introduisit de tracer des inscrip-

tions grecques à côté des figures des divinités dans les sujets mythologiques qu'encadrent des ornements archaïques et des bordures d'animaux.

Notre confrère, en décrivant quelques-uns des vases de style oriental, auxquels on a cru pouvoir donner le nom de corinthiens, parce qu'on en avait rencontré un certain nombre à Corinthe, lieu où il existait une fabrique de poteries, a cru pouvoir les comparer, sous le rapport du style, aux compositions sculptées sur le célèbre coffre de Cypselus, parce que les inscriptions grecques qu'on y lisait étaient tracées en caractères boustrophédons ou rétrogrades, comme celles des vases corinthiens dont quelques-uns au surplus portent déjà les noms des artistes qui les ont exécutés.

Les vases à peintures noires sur fond jaune ou rouge ont pu être fabriqués à la même époque que les vases nommés improprement corinthiens, néanmoins il est probable qu'on les a imités pendant les siècles postérieurs, comme nous avons vu les œuvres d'ancien style copiées plus ou moins exactement par des artistes venus beaucoup plus tard et, sans doute, à cause du goût tout particulier que les Grecs avaient pour les monuments figurés qui remontaient aux époques les plus reculées.

Les vases à peintures noires sur fond rouge, jaune ou blanc, que nous possédons encore, ont dû être exécutés beaucoup plus tard que ceux dont nous avons parlé précédemment, quoiqu'on

les ait désignés sous le nom de *vases d'ancien style*. Leur étude permet de suivre les progrès de la céramique dans les sujets qui y sont représentés, tels que les assemblées de divinités, les scènes où Bacchus figure très-souvent ; les travaux d'Hercule n'y sont pas rares non plus, ce qui ne doit pas nous étonner, car ils figurèrent de bonne heure sur les monuments de la sculpture grecque, et il est très-vraisemblable que les potiers s'inspiraient des compositions des poètes ou des inventions des sculpteurs en communiquant aux dessins qu'ils traçaient à la hâte le caractère raide et sévère qui caractérise les monuments de l'art antérieurs à la 60e olympiade.

PIERRES GRAVÉES.

Quelques scarabées trouvés en Grèce. Voyez *Ann. d. Inst.*, IX, p. 144. — *Mon. de l'art antique*, I, pl. 15. — Cette planche reproduit la planche I. n. b. c. de l'Histoire de l'art de Meyer, où l'on voit des figures d'animaux tirées de quelques pierres gravées. Cf. *les Specimens of ant. sculpt.*, p. 81.

MONNAIES.

Les monnaies d'Égine avec la tortue à l'avers et au revers.

Les monnaies d'Athènes avec la tête de Méduse et, plus tard, celle de Minerve, à l'avers, la chouette au revers.

Les monnaies incuses de Sybaris, de Syris, de Posydonie, de Pandosa, de Tarente, de Caulonia, de Crotone, terminent la longue nomenclature des œuvres d'art de style hiératique, dans lesquelles il peut être permis de chercher à retrouver le style de la statuaire ou de la sculpture antérieures à la 60e olympiade.

NOTICE

SUR

L'OPPIDUM DE BOVIOLLES

(MEUSE)

Par M. L. Maxe-Werly, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 12 décembre 1877 et 17 avril 1878.

A peu de distance de Boviolles[1], sur une des hauteurs qui dominent le village de Naix, l'antique Nasium, et dont le plateau suffisamment étendu pouvait permettre aux populations voisines de s'y réfugier en temps de guerre, a existé aux temps antérieurs à l'époque gallo-romaine un oppidum considérable.

Situé à l'extrémité du coteau regardant les vallées de la Barboure et de l'Ornain, à l'endroit où celle-ci se resserre, ce lieu, rendu naturellement inabordable par des pentes escarpées, était

1. Canton de Void, arrondissement de Commercy, Meuse.

admirablement choisi comme poste de défense. Des retranchements d'une vaste étendue qui se voient encore, vers le plateau du Mont, le protégeaient de ce côté; puis tout autour, sur une largeur de quinze à vingt mètres, se remarque, bien conservée, la ligne de défense qui permettait aux assiégés de repousser les attaques des assaillants. Sur le versant regardant la vallée de l'Ornain, dans la contrée dite la Haquinée, existe une dépression de terrain en pente moins rapide, qui facilitait l'accès du plateau aux chariots et aux bestiaux. Cette gorge étroite, formée par la nature, fut évidemment fortifiée par la main de l'homme, ainsi que le prouve le promontoire assez accusé qui s'avance à gauche, et dont l'agrandissement était rendu nécessaire pour la sûreté de la défense.

Depuis bientôt huit années que j'explore les vallées de l'Ornain et de la Barboure, j'avais souvent parcouru ce vaste plateau, et rendu visite aux habitants de Boviolles, dans le but de me procurer les matériaux nécessaires pour l'étude que j'avais entreprise sur la numismatique de ce pays[1]. Mes relations avec les principaux cultivateurs de ce village, tous propriétaires de terres sur le sommet de la côte dite le Châtel, Mont-Châtel ou Châté; le récit de quelques-uns

1. Etudes sur les monnaies antiques recueillies au Châtel de Boviolles, 1876.

d'entre eux concernant les nombreuses découvertes archéologiques faites depuis environ cinquante ans sur ce plateau, m'engageaient à étudier ce territoire, à un point de vue tout différent de celui qui jusqu'alors m'avait uniquement préoccupé. La vue de quantité de débris antiques, tels que meules de moulins à bras, amphores et poteries de diverses couleurs, fibules de toute nature, me confirmait dans l'idée que le Châtel de Boviolles avait dû être, aux temps contemporains de la conquête romaine, un vaste camp retranché destiné à recevoir les peuplades de cette partie du pays des Leuci, et à les protéger contre les invasions si fréquentes à cette époque.

J'avais bien remarqué les retranchements qui le circonscrivent de toutes parts; maintes fois j'avais suivi les lignes de défense qui en déterminent l'enceinte; mais, dans l'ignorance où j'étais du mode de construction des murailles gauloises signalées par la Commission de topographie des Gaules, il ne m'était point venu à l'esprit que sous ces monticules, dans lesquels je voyais des remparts de pierres sèches détruits par le temps, devaient exister des murs parfaitement conservés, construits suivant des règles déterminées, présentant dans leur ensemble une preuve de l'habileté de nos pères dans l'art de la fortification.

La lecture que j'eus l'occasion de faire du remarquable travail de M. Castagné sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois de

Murcens, d'Uxellodunum et d'Impernal, ayant modifié mes idées sur la nature des retranchements du Châtel de Boviolles, je retournai en mai dernier visiter cet emplacement dans tous les sens et, comparant sa situation avec celle de Murcens, je demeurai convaincu que le mont Châtel avait été autrefois fortifié suivant les mêmes principes, et que la Bosse, élévation d'environ 300 m. de longueur, sur 4 à 5 m. de haut et de 15 m. à la base, fermant le camp du côté de la hauteur voisine, à l'endroit où le plateau se resserre, devait renfermer sous ses décombres une muraille gauloise.

Le peu de temps dont je pouvais disposer, l'état avancé de la végétation dans ces champs couverts de seigle et de blé, ne me permettaient point de songer en ce moment à entreprendre des fouilles; mais, lorsque, rentrant au village de Boviolles, j'eus découvert chez MM. Hannel et Guillermain des fiches en fer, en tout conformes, comme mode de fabrication, à celles décrites par M. Castagné; quand de toutes parts me vint l'assurance que des fiches semblables se rencontraient partout, et en quantités considérables sur le plateau du Châtel, alors je compris l'importance de ma découverte.

J'ignore si les différents objets en fer trouvés par moi au Châtel de Boviolles avaient fait naître dans l'esprit des membres de la Commission de la topographie des Gaules une égale confiance

dans la possibilité de retrouver en cet endroit des murailles gauloises; un clou à large tête avait été considéré comme appartenant à l'époque franque; de plus les fiches recueillies, variant de 20 à 23 centimètres de longueur, sur 8 à 12 millimètres en carré, pouvaient paraître bien petites en présence de celles trouvées à Murcens, à Uxellodunum, à Impernal, et dont la longueur ordinaire est de 32 centimètres, sur 15 à 20 millimètres d'épaisseur; mais si ces différences de dimension avaient pu susciter quelques doutes sur la nature des grands clous recueillis sur le Châtel, je déclare n'en avoir éprouvé aucun. Les fiches découvertes à Landunum variant de 20 à 25 centimètres, celles trouvées au Mont-Beuvray de 25 à 30, j'estimai que cette question de la grandeur des clous en fer était subordonnée à la force des madriers employés; aussi, connaissant les lieux où ces objets avaient été découverts, je n'éprouvai qu'un désir, celui d'aller fouiller ces remparts et retrouver sous les décombres ces murs que mon imagination me faisait entrevoir tels qu'ils me sont apparus ces jours derniers.

Avant de commencer les travaux, j'inspectai à nouveau le plateau du Châtel dans toute son étendue, afin de bien déterminer les différents endroits où je devais entreprendre les fouilles; puis, sur différents renseignements recueillis près des habitants du village, je me décidai à diviser mes travailleurs en plusieurs groupes.

Tandis que plusieurs terrassiers attaqueraient l'élévation, où j'espérais retrouver le mur antique caché sous l'amas de pierres résultant de l'écroulement de la partie supérieure du rempart, les autres dirigés par l'instituteur M. Leduc et par M. Guillermain, qui me secondaient dans mes travaux, devaient par des sondages procéder à la recherche des anciennes habitations, dont ce dernier avait à différentes fois reconnu l'emplacement, en défonçant le sol de plusieurs pièces de terre qu'il possède sur le sommet du plateau.

Attaquée par huit ouvriers, la Bosse ne tarda point à laisser voir la partie supérieure d'un mur, dont le parement extérieur s'était maintenu dans un parfait état de conservation. Construit en moellons de toutes les dimensions, sans préparation, et tels qu'ils étaient extraits de la carrière, ce mur avait conservé sa forme primitive, sauf en un endroit où, la poussée des terres lui ayant imprimé une certaine flexion, il s'écroula en partie lorsque je le fis dégager jusqu'à la base. Sa hauteur actuelle atteint dans sa plus grande élévation 1 m. 70, mais la partie supérieure ne pouvant être inférieure au sommet du monticule sous lequel je l'ai découvert, je dois en conclure que lors de sa construction il ne devait pas avoir moins de 5 mètres. Quant à l'épaisseur de la muraille, elle est formée de pierres et de terre.

Dans les déblais j'avais recueilli une vingtaine

de clous de grande dimension, presque tous tordus ; car, en s'écroulant dans le fossé, la partie supérieure du rempart avait entraîné dans sa chute les poutres qui le consolidaient. Cette découverte était d'une grande importance au point de vue de la construction de cette muraille; cependant, cherchant à établir le rapport qui pouvait exister entre le mode employé pour son édification et celui décrit par M. Castagné, il devenait essentiel, dans la recherche à laquelle je me livrais, de constater l'existence des ouvertures par lesquelles avaient dû apparaître, au dehors, les pièces de bois employées à la construction, et qui, selon l'auteur dont je suivais les savantes explications, faisaient saillie sur le parement extérieur.

Dans la partie mise à nu, ne rencontrant point de vide bien caractéristique, je fis élargir la tranchée vers la droite, et à la distance de 5 m. 50 environ, à 35 centimètres du sol, je découvris une ouverture parfaitement régulière de 20 centimètres en carré qui, se prolongeant dans l'épaisseur de la muraille, ne laissait aucun doute sur sa destination ; j'y recueillis, en effet, une fiche en fer en très bon état, des débris de charbon et de bois en décomposition.

En élargissant davantage cette tranchée, j'étais assuré de rencontrer de nouvelles ouvertures, permettant de déterminer l'écartement que les poutres employées à la construction de cette

muraille peuvent avoir entre elles, tant dans le sens de la largeur que dans celui de la hauteur du rempart[1]. Toutefois considérant que la Bosse, terrain communal, n'est point cultivée, et qu'ainsi à toute époque il devient possible d'y continuer les travaux, je laissai mes instructions à MM. Leduc et Guillermain, convaincu que sous leur direction les fouilles à faire en cet endroit donneraient certainement les résultats que j'en espérais. Le 14 novembre, je reçus de M. Leduc la lettre suivante, qui vint confirmer en tous points mes prévisions :

« En continuant les fouilles vers la droite, le mur dégagé présente à ce jour une longueur de huit mètres, mais son état de conservation est moins satisfaisant que dans la fraction mise à découvert en septembre dernier. Par suite de pluies, la terre présente moins de consistance, croule plus facilement, entraînant dans sa chute la partie supérieure de la muraille qui, elle-même, offre moins de solidité.

« A partir de la base, à 20 centimètres du sol, les ouvriers ont constaté l'existence d'un certain nombre d'ouvertures régulièrement placées les

1. Je ne puis dès à présent conclure que le mode de construction des remparts de l'oppidum de Boviolles était conforme à celui en usage dans ceux de Murcens, d'Uxellodunum et d'Impernal ; ma prochaine excursion sur le Châtel aura pour but d'étudier et de résoudre cette question importante.

unes au-dessus des autres, présentant entre elles un écartement de un mètre dans le sens de la longueur. Le premier rang offre sept ouvertures, le second quatre, et le troisième trois; l'espace existant entre chaque rangée est environ de 40 centimètres.

« S'écroulant à mesure qu'on le dégageait, le mur a mis à nu les canaux formés par les poutres qui, autrefois, avaient fait partie intégrante du rempart, et les travailleurs ont pu reconnaître quatre couches de poutres à partir du sommet de la Bosse. Or, comme il reste encore trois rangées d'ouvertures à dégager, il en résulte que le mur présentait en hauteur sept assises de poutres chargées chacune d'un massif de pierre et de terre de 40 centimètres, soit une élévation de 3 mètres, offrant ce mode si remarquable de construction.

« Placées perpendiculairement au parement extérieur et pénétrant peut-être jusqu'au revêtement intérieur, ces poutres étaient reliées dans le sens longitudinal par des madriers de même force, espacés de deux en deux mètres, et maintenus à leur point d'intersection par des fiches en fer, qui toutes ont été retrouvées. La septième couche, c'est-à-dire la première mise à découvert au sommet du rempart, a de largeur dix mètres environ, et va jusqu'à bien avant de l'autre côté de la Bosse. Comme toutes les poutres, transversales et longitudinales, se trouvent placées

les unes au-dessus des autres, les ouvriers dans la recherche des fiches se servaient du moyen suivant. Munis de deux baguettes, l'une de un mètre, l'autre de deux, ils posaient la première parallèlement au revêtement extérieur, à partir de l'endroit où ils avaient découvert un de ces grands clous, puis plaçant la seconde dans le sens perpendiculaire, juste au-dessus d'une des ouvertures, toujours au point de jonction de ces deux baguettes, à 40 centimètres de profondeur, ils recueillaient une nouvelle fiche. »

Des tranchées faites en différents endroits dans l'intérieur de la Bosse ont permis de constater que dans toute son étendue, sur une longueur de 300 mètres, le rempart fermant l'oppidum du côté du Mont avait été construit suivant le même système ; il ne reste plus qu'à s'assurer si dans d'autres endroits, principalement du côté de la Plate-forme et sur quelques points de l'enceinte, le même mode de fortification avait été mis en usage.

Dans la recherche de l'emplacement des anciennes habitations, ayant autrefois existé sur le plateau du Châtel, je n'avais d'autres indications que les renseignements fournis par les propriétaires, aucun vestige de construction n'apparaissant sur la surface du sol. Déjà quelques sondages avaient été faits sans présenter d'indices révélateurs ; l'absence de terre noire mêlée de cendres me les fit abandonner, et sur les avis

de M. Guillermain, dont le talent d'observation est vraiment remarquable, je fis creuser diverses tranchées dans les champs contigus à ceux où ce cultivateur avait reconnu l'existence de plusieurs emplacements, autrefois habités.

Mal servi par le hasard, je ne fus point heureux dans ces fouilles, soit que le terrain sur lequel je fis creuser eût été défoncé précédemment, soit que les enceintes mises à découvert n'eussent point servi de demeures particulières. Néanmoins, si les résultats n'ont point été décisifs dans la recherche que j'entreprenais, et si je n'ai point cette fois rencontré d'habitation bien caractérisée, les fouilles faites sous mes yeux ne sont point demeurées sans présenter un véritable intérêt.

Selon que l'on opère sur les pentes ou sur le plateau, les sondages varient sensiblement avant d'atteindre le sol primitif; en différents endroits la couche de terre végétale présente une hauteur de un mètre et plus, mais généralement c'est environ à cinquante centimètres que l'on rencontre la terre noire, indice certain de l'emplacement des habitations gauloises. Formée de débris de poteries et d'ossements de toute nature, sur une épaisseur de 25 à 50 centimètres, cette terre noire nous a procuré quantité de clous en fer à tête plate, ronde ou carrée, de toutes dimensions, variant de 5 à 13 centimètres de longueur, des fragments de grains de colliers, de

fibules, des anneaux en fer et en bronze de différents modules, des rouelles à quatre rayons, des monnaies en potin et en bronze, etc. Au-dessous apparaît un lit de cendres et de charbons où parfois se retrouvent des scories, dont j'ai conservé quelques échantillons pour les soumettre à l'analyse; le tout reposant sur un pavé de pierres irrégulièrement placées, s'étendant dans tous les sens, jusqu'aux murs formés de gros moellons qui circonscrivent l'enceinte des habitations.

Il ne paraît point que le mode de construction usité sur le Châtel de Boviolles ait jamais eu un caractère bien déterminé, car les emplacements reconnus jusqu'à ce jour varient non-seulement dans leurs dimensions, mais encore dans leur forme qui est ovale ou circulaire, carrée ou rectangulaire.

Dans la première des trois habitations que j'ai reconnues, ont été recueillis une rouelle en bronze à quatre rayons, aux arêtes vives et d'une belle patine noire, un petit anneau également en bronze de 9 millimètres de diamètre, deux monnaies au type du sanglier, deux autres à la légende MATVGIINOS, une pierre de bague de couleur verte, enfin un fragment de verroterie très curieux présentant à sa surface de petites fleurs assez semblables à des marguerites, et dont le dessin produit par des pâtes de différentes couleurs dénote une grande habileté dans l'art de

travailler le verre. Il ne s'agit point ici d'un produit de l'industrie locale ; cet objet, étranger à la région, est, je crois, le seul fragment de verroterie de ce genre qui ait été recueilli sur le plateau du Châtel. La seconde m'a procuré un fragment de bronze d'une patine vert clair admirable, objet de parure destiné, sans doute, à être suspendu au cou. Quoique cet objet soit malheureusement brisé, il est facile de le reconstituer ; la partie cassée devant être en tout conforme à celle qui nous est restée. J'y ai également recueilli une broche en fer longue de treize centimètres, présentant une pointe aiguë, terminée à son extrémité par un renflement en forme d'olive, et dans laquelle je crois reconnaître un style. Le troisième emplacement mis à découvert contenait quantité de débris de poterie, principalement des amphores brisées dont j'ai pu rapporter quelques fragments intéressants et plusieurs débris d'une meule de moulin à bras.

Depuis mon départ deux habitants de Boviolles ont fait des fouilles sur le plateau du Châtel, et grâces aux bons soins de MM. Leduc et Guillermain tous les objets qui en proviennent m'ont été adressés.

La première fouille, faite par M. Bouchot, dans un champ situé à la Haie-Borgne, a mis à découvert un emplacement de forme carrée de 3 m. 30 en carré sur 3 mètres de profondeur. Après avoir enlevé la terre végétale, épaisse en cet endroit de

25 à 30 centimètres environ, le sieur Bouchot a rencontré à 1 m. 20 de profondeur une couche de terre rouge de 4 à 5 centimètres, et en dessus et en dessous de cette couche, une grande quantité de cendre, de fragments de charbon, de terre brûlée, de chaux même, plus de cinquante grands clous de toutes les formes, une clef bien intacte dont deux dents du panneton paraissent avoir subi autrefois une réparation habilement faite, un hameçon en fer de 4 centimètres et demi de longueur, exactement semblable comme forme, courbure et inclinaison du crochet, à ceux en usage aujourd'hui, deux gaînes coniques terminées en pointes, fermées à leur extrémité, l'une de 7 centimètres et demi sur 18 millimètres de diamètre à l'ouverture, l'autre de 5 centimètres sur 13 millimètres, ayant pu servir à garnir des bâtons ou épieux, ainsi que semble l'indiquer une petite goupille traversant de part en part cette dernière. Il a été également recueilli une rondelle de 4 centimètres de diamètre, percée au centre, dont le bord marqué de six crans rappelle par sa forme la plaque de bronze trouvée à Jouy-devant-Dombasle (Meuse), et décrite dans le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France, 1876, page 144 ; des débris de fibules à boudin; enfin plusieurs pièces également en fer dont j'ignore l'usage.

Cette fouille m'a procuré une rouelle en bronze à quatre rayons, du diamètre de deux centimè-

tres, une spirale en cuivre rouge de forte dimension, six pièces en potin au type du sanglier, désignées par les habitants du pays sous le nom de *Chivres de Moïse*, un petit denier d'argent à la légende KAA, enfin quantité de débris de poterie de toute nature, entr'autres un fragment fort remarquable qui présente comme singularité des petits trous dont je ne puis m'expliquer l'utilité[1].

Là, point de murs, la terre présentant partout une grande consistance; le fond seul était pavé de pierres de deux à trois décimètres cubes. Sur un des côtés de cette habitation on remarquait les traces bien visibles d'un foyer au milieu duquel a été recueilli un petit lingot de bronze; sur l'une des parois, M. Leduc a remarqué quelques fragments de bois carbonisé adhérents à la terre; il les considère comme les débris des piquets destinés à maintenir la toiture de l'habitation.

Dans le second emplacement, fouillé au Prillot par M. Manchette, mais non mis complètement à découvert, ont été trouvés un style en bronze, long de douze centimètres, terminé par une spatule en forme de coquille autrefois argentée, un autre style également en bronze, de neuf centimètres, terminé en olive, un fléau de balance

1. M. Cournault a rencontré quelques fragments semblables provenant des lacs de Suisse.

muni de ses anneaux, enfin une rouelle à huit rayons, large de 4 centimètres, ornée au centre d'un petit bouton peu saillant. Cette rouelle de métal blanc, ou de bronze saucé, présente de chaque côté du cercle les traces nettement accusées de deux lignes parallèles faites en pointillé, particularité peut-être unique, car je ne l'ai jusqu'ici point remarquée sur aucun des nombreux spécimens qui me sont passés entre les mains, non plus que sur les dessins publiés par M. de Widranges dans son travail sur les Anneaux et les Rouelles.

Tels sont les résultats actuels de cette première recherche sur l'oppidum de Boviolles. Si les découvertes en objets antiques n'ont point été abondantes, j'ai laissé à M. Guillermain le soin de me tenir au courant des fouilles particulières qui y sont faites, et de poursuivre, en mon nom et pour le compte de la commission de la topographie des Gaules, les recherches commencées sur ses indications; nul mieux que lui n'est capable de bien remplir cette mission, car depuis cinquante ans qu'il travaille sur le Mont-Châtel, il en connaît parfaitement le terrain.

Si les nombreuses découvertes qu'il a faites sont aujourd'hui dispersées dans les cabinets de Bar, de Toul, de Verdun et de Nancy, je crois pouvoir espérer que celles que l'avenir lui réserve seront recueillies avec soin, et pourront ainsi nous édifier sur l'importance des

richesses archéologiques de l'oppidum de Boviolles.

Dans ce rapport déjà si long, je n'ai point décrit les différents fragments de poterie qui couvrent le sol; ignorant le premier mot de cette étude, je me suis contenté d'en recueillir les principaux types[1]. Quant aux ossements que les travailleurs exhumaient à chaque coup de pioche, dans mon ignorance de la science qui permet de déterminer les espèces auxquelles ils appartiennent, je ne m'en suis point inquiété, assuré que je suis de pouvoir en soumettre des spécimens le jour où la Société témoignera le désir de les étudier. Notons pour mémoire la découverte d'une mâchoire humaine sur le Châtel et celle d'un pied dans les déblais de la Bosse[2].

1. C'est sur le champ même des fouilles qu'au printemps dernier il a été trouvé un fragment de vase à trois pieds, semblable à ceux découverts au Mont-Beuvray, à Lisieux et dans le pays de Tours. Ce fragment est aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.

2. M. Castagné rapporte la croyance chez les habitants de Murcens de l'existence d'un veau d'or caché sous la terre; j'ai été très surpris d'entendre les travailleurs s'interpeller d'un groupe à un autre à ce sujet, et se promettre, s'ils trouvaient le veau d'or, de fêter sa naissance depuis si longtemps attendue.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches du Bulletin.

Les trois planches représentant Béatrix d'Aragon, à la p. 52.
La planche représentant une statuette de Vénus, à la p. 100.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1877



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1877.

MM. Alex. BERTRAND,	Président.
V. GUÉRIN,	Premier Vice-Président.
L. HEUZEY,	Deuxième Vice-Président.
E. GUILLAUME,	Secrétaire.
L. COURAJOD,	Secrétaire-adjoint.
E. AUBERT,	Trésorier.
POL NICARD,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. MICHELANT.
DE BARTHÉLEMY.
C. WESCHER.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. CH. ROBERT.
A. DE MONTAIGLON.
DE GUILHERMY.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1877.

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. Maury (Alfred) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (1842-1858).
3. Bataillard (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Godot-de-Mauroy, 31 (1842-1859).
4. Saussaye (Louis de la) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Guillaume, 29 (1843-1867).
5. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (1851-1874).
6. Villegille (Arthur Nouail de la) ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (1836-1875).
7. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de la Commission de la topographie des Gaules, rue de Grenelle-Saint-Germain, 96 (1851-1876).
8. Boutaric (Edgard) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 161 (1860-1876).
9. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (1859-1877).
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1877.

MM.

1. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

2. Lacabane (Léon) O. ✻, ancien directeur de l'École des chartes, rue d'Uzès, 12 (9 juin 1841).

3. Quicherat (Jules) ✻, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie) et membre de la Commission des monuments historiques, rue de Tournon, 16 (9 mai 1845).

4. Renier (Léon) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

5. Kœnigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

6. Montaiglon (Anatole de Courde de) ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

MM.

7. **Bordier** (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

8. **Renan** (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vaneau, 29 (9 avril 1851).

9. **Nicard** (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

10. **Michelant** (Henri-Victor) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

11. **Waddington** (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Dumont-d'Urville, 11 (19 décembre 1853).

12. **Cocheris** (Hippolyte) ✻, conservateur honoraire à la Bibliothèque Mazarine, inspecteur général de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, carrefour de l'Odéon, 10 (8 novembre 1854).

13. **Delisle** (Léopold) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

14. **Mariette** (Auguste) C. ✻, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

MM.

15. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue de Solferino, 13 (16 avril 1856).

16. Egger (Émile) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 68 (5 mai 1858).

17. Le Blant (Edmond) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Leroux, 7 (2 mars 1859).

18. Vogüé (le comte Melchior de) O. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ambassadeur de France à Vienne, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

19. Barthélemy (Anatole de) ✻, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

20. Passy (Louis), docteur en droit, député, sous-secrétaire d'État au Ministère des Finances, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

21. Bertrand (Alexandre) ✻, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue des Saints-Pères, 9, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

22. Chabouillet (P.-M.-Anatole) O. ✻, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

23. Rey (A.-E. Guillaume-) ✻, rue Billault, 35 (5 février 1862).

MM.

24. Guérin (Victor) ✻, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

25. Riant (le comte Paul), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 248 (2 mai 1866).

26. Guilhermy (le baron de) ✻, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

27. Read (Charles) ✻, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

28. Heuzey (Léon) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur adjoint des antiques au Musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

29. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

30. Perrot (Georges) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

31. Wescher (Carle) ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

32. Robert (Charles) C. ✻, intendant général inspecteur, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, avenue de Latour-Maubourg, 25 (3 mars 1869).

33. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

34. Duplessis (Georges) ✻, bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Madame, 31 (6 décembre 1871).

MM.

35. DUMONT (Albert) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, directeur de l'École française d'Athènes, rue de Naples, 4 (6 décembre 1871).

36. DEMAY (Germain) ✻, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

37. GUILLAUME (Edmond) ✻, architecte des bâtiments civils, boulevard de la Madeleine, 17 (1er juillet 1874).

38. COURAJOD (Louis), attaché à la conservation de la sculpture et des objets d'art du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 46 (5 mai 1875).

39. ROZIÈRE (Eugène de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des Archives départementales, rue des Saints-Pères, 48 (5 mai 1875).

40. SAGLIO (Edmond), conservateur adjoint de la sculpture et des objets d'art du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, au Louvre (3 novembre 1875).

41. VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE) ✻, attaché à la Conservation des antiques au Musée du Louvre, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).

42. LONGNON (Auguste), archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue Jacob, 46 (7 juin 1876).

43. GUIFFREY (Jules), archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

44. SCHLUMBERGER (Gustave), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1] :

Ain.

MM.

MARTIGNY (l'abbé) ✻, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

AUBERTIN (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, juge de paix, à Châtillon-de-Michaille (10 janvier 1866).

Aisne.

PEIGNÉ-DELACOURT ✻, à Guise (16 avril 1856).

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard) ✻, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

MOREAU (Frédéric) ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

PIETTE (Édouard), juge de paix, à Craonne (8 novembre 1876).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Hautes-).

ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Alpes-Maritimes.

MM.

Chambrun de Rosemont (Art. de), à Nice, rue de la Gare, 26, et à La Girardière, par Belleville-sur-Saône (Rhône) (5 juillet 1876).

Aube.

Arbois de Jubainville (Henri d') ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Lapérouse (Gustave) ✻, à Troyes (3 juin 1863).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✻, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue du Grand-Cloitre-Saint-Pierre, 27 (7 juin 1865).

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

Chauffour (Ignace), avocat, à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Dietrich, secrétaire général de la préfecture, à Belfort (3 novembre 1875).

Bouches-du-Rhône.

Beaune (Henri) ✻, procureur général près la Cour d'appel, à Aix (15 novembre 1865).

Parrocel (E.) ✻, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

MM.

Teissier (Octave) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, rue Consolat, 145 (2 juin 1872).

Joannon (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

Calvados.

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Moisy (Henri), à Lisieux (3 janvier 1877).

Travers (Émile), à Caen (7 mars 1877).

Charente.

Laurière (Jules de), à Angoulême (3 mai 1876).

Lièvre, président du Consistoire, à Angoulême (7 juin 1876).

Charente-Inférieure.

Delayant ✻, conservateur à la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Lefort (Louis) ✻, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Côte-d'Or.

Baudot (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Garnier (Joseph) ✻, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Beauvois, à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules) ✻, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Côtes-du-Nord.

MM.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P.-L.), à Saint-Brieuc, boulevard National, 2 (16 décembre 1865).

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

Filioux (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

Cessac (le comte P. de), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Doubs.

Castan (Auguste) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Clerc (Édouard) ✻, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

Drôme.

Chevalier (l'abbé Ulysse), à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction à Montélimart (9 décembre 1874).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Finistère.

Levot (P.) ✻, conservateur de la Bibliothèque du Port, à Brest (1er février 1865).

Le Men, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Gard.

MM.

Aurès O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

Révoil (Henri) ✻, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

Barry (C.-E.-A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Gantier (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

Morel (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Gironde.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léon) ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

Ropartz (Sigismond), avocat, à Rennes, rue aux Foulons, 16 (5 mars 1862).

Galles (René) O. ✻, intendant militaire du 10e corps d'armée, à Rennes (4 avril 1864).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Isère.

MM.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Le Mire (M.-J.) ✻, à Pont-de-Poitte (8 janvier 1873).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Vincent-Durand, secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Loire (Haute-).

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Chassaing (Augustin) ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Damour (Léon), sous-préfet, à Yssingeaux (3 février 1875).

Loire-Inférieure.

Girardot (le baron de) O. ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Nantes, rue Haute-du-Château, 4 (9 avril 1847).

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Wismes (le baron de), à Nantes, rue Royale, 9 (7 juin 1876).

Kerviler (René Pocard-), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).



Loiret.

MM.

Mantellier ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), premier président de la Cour d'appel, à Orléans (10 février 1845).

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules) ✱, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Loir-et-Cher.

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1846).

Rochambeau (le marquis Achille de), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen, à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

MM.

Lorquet, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (le comte Édouard de) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Baye (Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Morel, percepteur, à Châlons-sur-Marne, rue de l'Autre-Monde, 5 (1er juillet 1874).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux (Th.), à Langres (10 avril 1837).

Soultrait (le comte Georges de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, trésorier-payeur général, à Chaumont (2 février 1864).

Meurthe-et-Moselle.

Morlet (Ch.-Gabriel de) O. ✻, colonel du génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

Mougenot (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

Rouyer (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy, rue de la Constitution, 9 (7 mai 1866).

Cournault (Ch.) ✻, conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Meuse.

Dumont, ✻, vice-président honoraire du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

MM.

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

Morbihan.

Rozenzweig (Louis) ✱, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, au château de Luanges (1er juillet 1868).

Nord.

Michel (le chevalier Emmanuel) ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Marly-lez-Valenciennes (19 mai 1846).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✱, à Lille (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Chautard, doyen de la faculté des sciences à l'Université catholique, à Lille (6 mars 1872).

Casati (Ch.), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

Oise.

Colson (le docteur) O. ✱, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

MM.

Marsy (le comte Arthur de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), à Senlis (13 décembre 1876).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) O. ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges) ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Becq de Fouquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Monnecove (Félix le Sergeant de) ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J.-B.) ✻, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Mallay, architecte de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Pyrénées (Basses-).

MM.

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✱, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

RAYMOND (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhône.

ALLMER (Auguste) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon (6 mars 1861).

MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.) ✱, directeur des musées de la ville, à Lyon (20 avril 1864).

MORIN-PONS (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

GUIGUE (M.-C.), archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

FLOUEST (Ed.) ✱, avocat général près la Cour d'appel, à Lyon, rue de la Reine, 48 (3 novembre 1869).

CHANTRE (Ernest), attaché au Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

Saône (Haute-).

SUCHAUX (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

CHABAS (F.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

BULLIOT (G.) ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

FONTENAY (Harold DE), à Autun (5 janvier 1870).

LACROIX (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

Sarthe.

HUCHER (E.) ✱, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

MM.

Rabut (Laurent), professeur au lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Mazard (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

Seine-et-Marne.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de) ✱, à Trilport (21 décembre 1864).

Hennebert, O. ✱, chef de bataillon du génie, attaché à l'École d'application, à Fontainebleau, rue du Château, 38 (3 janvier 1872).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste) ✱, à Rambouillet (9 mars 1849).

Corblet (le chanoine Jules) ✱, directeur de la revue l'*Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

Vinet (Ernest) ✱, à Sannois (5 juin 1861).

Cougny (E.), professeur au lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✱, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Colonna Ceccaldi, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Seine-Inférieure.

Semichon (E.), à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), aumônier du collége, à Dieppe (13 novembre 1872).

MM.

Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste et directeur du Musée, à Dieppe (17 mars 1875).

Estaintot (le vicomte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Sèvres (Deux-).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens, rue Saint-Louis, 14 (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques) ✱, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).

Beauvillé (Victor Cauvel de), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), député, au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Van Robais (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Grellet-Balguerie (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

Labatut (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castres-sur-l'Agout (1er juillet 1868).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✱, bibliothécaire à Montauban (9 mars 1853).

Var.

Giraud (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

MM.

Deloye (Auguste) ✱, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Baudry (l'abbé), curé au Bernard, par Avrillé (2 décembre 1868).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Longuemar (Le Touzé de) ✱, à Poitiers (3 février 1869).

Bonsergent (L.-F.), à Poitiers, rue des Trois-Piliers (7 mai 1873).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).

Leclerc (Lucien) ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akermann (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

Halliwel (James-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

MM.

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

Roulez (J.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de) ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

MM.

Doognée (Eugène, M.-O.) ✱, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae, ancien ministre des cultes, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

États-Unis.

Squier (E.-G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849.

Hollande.

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

MM.

Morbio (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier G.-B. de) ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele) ✱, professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Citadella (Luigi-Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

Henzen (le docteur Wilhem) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bigi (le chev. Quirino), à Correggio-Émilie (3 décembre 1873).

Norwége.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlænder (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpft (A.-W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

MM.

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Bock (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

Werth (le professeur Ernest Aus'm) ✱, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Kœhne (le baron Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Cannes*. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— — Société française d'archéologie.
— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.

— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires. — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.

— *Édimbourg*. Société des Antiquaires d'Écosse. — Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Grætz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.

— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

Espagne, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— *Valence*. Société archéologique de Valence.

États-Unis, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire narelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstadt, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Hollande, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Turin*. Académie royale des sciences.
— *Rome*. Académie des Lincei.

Luxembourg, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

Turquie, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1877.

Séance du 3 Janvier.

Présidence de MM. DE MONTAIGLON et Alex. BERTRAND.

M. de Montaiglon, président sortant, prononce le discours suivant :

« En quittant, Messieurs, le fauteuil de la présidence — dont votre bienveillance m'a honoré, à la fois à cause du temps déjà très-éloigné depuis lequel j'ai eu l'honneur d'être admis au milieu de vous, et surtout à cause du sentiment d'estime reconnaissante et affectionnée qui n'a fait que continuer et grandir depuis le moment où vous m'avez admis à me mêler à vos doctes entretiens et à en profiter de toutes manières, — j'ai, comme mes prédécesseurs, à vous entretenir de ce qui nous est arrivé et de ce que vous avez fait pendant l'année qui vient de s'ajouter à l'histoire de votre Compagnie.

« Si nous avons eu le regret, parmi nos correspondants, de perdre en France M. Eugène Morin, à Rennes, de Coussemaker, à Lille, Damase Arbaud, à Manosque et, à l'étranger, M. Adolphe Pictet, de Genève, qui laissera une grande trace dans la philologie ethnographique, je n'ai pas au moins à rappeler douloureusement la mort d'aucun des quarante-cinq membres de la Société. M. de Saulcy et M. Boutaric ne cessent pas de vous appartenir, puisqu'ils sont passés, sur leur demande, au rang de membres honoraires, et vous devez en plus au Musée du Louvre et aux Archives de France deux nouveaux

membres, M. Héron de Villefosse, dont les études se rapportent plus particulièrement à l'antiquité romaine, et M. Longnon, dont les travaux, par leur compétence et leur érudition géographique, ont éclairci et continueront d'éclaircir plus d'un point de l'histoire de notre moyen-âge, ce moyen-âge français qui ne doit pas être le seul, mais qui doit être l'un des principaux sujets de vos études pour continuer de justifier l'objet de votre fondation et votre nom si honorable de Société des Antiquaires de France.

« Pendant l'année vous avez reçu un certain nombre de membres correspondants nationaux. Ce sont, en les citant dans l'ordre de leur réception, M. Arthur Rhoné à Plouha (Côtes-du-Nord), M. Roman à Embrun, M. Lièvre à Angoulême, M. Prunières à Marvejols, M. de Laurière à Angoulême, M. de Wismes à Nantes, M. de Chambrun de Rosemont à Nice, M. Edouard Piette à Craonne, M. René Kerviler à Saint-Nazaire, M. de Caix de Saint-Aymour à Senlis, qui tous, par leur dévouement à l'archéologie, par leurs publications de textes et par leurs travaux, mériteraient de se présenter à vos suffrages s'ils résidaient à Paris. Malheureusement il y a encore — ne les citons pas — un certain nombre de départements où vous n'avez encore aucun correspondant. Quelques-uns en ont plusieurs, et vous ne vous plaignez pas du nombre, mais d'autres n'en ont aucun. Espérons que nous verrons bientôt se compléter sous ce rapport notre carte géographique, en même temps que nos communications de découvertes et de renseignements archéologiques.

« Ceci m'amène à vous parler de votre Bulletin. Il a pris depuis un certain nombre d'années une véritable importance, qui est des plus heureuses. On rencontre, en lisant ou en voyant, une chose curieuse; elle sort des études particulières de chacun; elle n'est pas assez considérable pour mériter un mémoire; on manque de temps, — ce désespoir de tous ceux qui travaillent, — pour en pousser la recherche et l'étude; on en fait au moins l'objet d'une communication, et vos Bulletins ont pris une réelle valeur depuis qu'ils impriment, presque rapidement, ces communications, plus

ou moins sommaires, mais toutes compétentes et, ce qui n'est pas un mal, naturellement très-variées. Cette année, — et je ne citerai les noms que de ceux qui ont fait les plus considérables, — je rappellerai, parmi celles des correspondants, celles de M. Van Robais, de M. de Marsy, de M. Guigue, l'archiviste de la ville de Lyon, de M. d'Arbois de Jubainville sur l'ambre et sur un passage d'Hécatée de Milet, et de M. de Wismes, qui a eu le plaisir et qui vous a fait l'honneur de vous apporter des tablettes de cire du XIIIe siècle dont l'abbé Lebeuf avait connu l'existence, mais qu'il eût été bien difficile de ne pas croire absolument perdues depuis lors.

« Quant aux communications habituelles et constantes de vos membres, elles ont été, comme toujours, nombreuses et intéressantes. Comme elles doivent figurer au Bulletin, je n'ai qu'à rappeler les noms, pour les antiquités grecques, romaines, et pour les inscriptions, de MM. Leblant, de Witte, Perrot, Heuzey, Albert Dumont, Héron de Villefosse, de M. Bordier, qui vous a apporté de bien curieux renseignements sur les fouilles du dernier siècle faites au Châtelet par Grignon, et de M. Bertrand, qui vous a tenu au courant de toutes les découvertes qui se révèlent à chaque instant dans le sol gaulois et romain de la France. M. Courajod, pour l'inscription de poids tracée sur la garde de l'épée dite de Charlemagne et pour la restitution au fils de Bernin d'un bas-relief du Louvre ; M. Anatole de Barthélemy sur des sujets numismatiques ou sigillographiques ; M. Demay sur une tapisserie brodée en Allemagne à la fin du second tiers du XVIe siècle, et surtout, M. Quicherat, sur les matières les plus diverses, ont ajouté à vos séances un intérêt de curiosité et d'importance dont votre Bulletin fait profiter l'érudition.

« Quant aux notices destinées au recueil de vos volumes, vous avez entendu la lecture et décidé l'impression de mémoires aussi variés qu'intéressants. Vous en devez à deux de vos correspondants, à M. Caffiaux sur la charte de la Frairie de la Haute-Cour de Valenciennes ; et sur les fouilles exécutées à Bourbonne-les-Bains de 1868 à 1876, à M. de

Witte, à propos duquel nous avons tous bien de la peine à nous souvenir de son titre de correspondant, tant son exactitude à nos séances et les communications fréquentes et érudites dont il les enrichit, nous le font considérer comme l'un des meilleurs et des plus dévoués de nos membres.

« Comme on les verra bientôt imprimés, j'énumèrerai seulement les mémoires de M. Wescher, l'un de vos derniers présidents, sur une pierre gnostique égyptienne, — de M. Longnon sur Champtoceaux, siége d'un évêché au VI[e] siècle, — de M. Auguste Prost sur des pièces liturgiques en latin et en grec écrites à Metz au IX[e] siècle, — de M. Aubert sur les miniatures d'un beau manuscrit du XI[e] siècle — de M. de Saulcy sur les monnaies de Charles VII frappées à Tournay, — et de M. Demay sur les représentations héraldiques dans les sceaux les plus anciens. Déjà M. Demay avait enrichi votre dernier volume d'un travail aussi précis que nouveau sur la date, en quelque sorte officielle, des différentes pièces et des modifications successives de l'armure de guerre au moyen-âge. Serait-ce trop lui demander que de continuer pour vous, dans ce sens, ses travaux si exacts et si érudits, en signalant à sa compétence l'intérêt sérieux qu'il y aurait à donner d'une façon complète la constatation des dates successives de l'apparition sur les sceaux existants de toutes les pièces particulières de blason qui peuvent s'y relever. Le blason n'a pour ainsi dire été considéré qu'au point de vue nobiliaire des personnes et des familles ; cette nouvelle étude ajouterait beaucoup de clartés archéologiques à son histoire véritable, qui se commence, mais dans laquelle par là même il y a encore beaucoup à faire.

« Vous voyez ainsi, Messieurs, que l'année qui vient de se terminer n'a pas été mal employée. Permettez-moi pourtant, et je prendrai moi-même la part du reproche, de vous faire une observation, et presque une critique : c'est qu'il y a bien longtemps que beaucoup d'entre nous n'ont pas écrit de Mémoires pour les volumes de la Compagnie. C'est pourtant par là que les Sociétés vivent le plus, non-seulement dans le présent, mais surtout dans l'avenir : c'est par

là et en dehors d'elle-même qu'une Société a le plus d'influence et laisse la trace la plus durable. Pensons-y donc. Trop de bons mémoires ne seront, croyez-le, ni une gêne, ni une ruine. Je ne sais même pas s'ils n'ajouteraient pas à nos ressourees, c'est-à-dire à la possibilité, je ne dirai pas de faire mieux, mais au moins de faire plus.

« Pour l'année 1877, vous imprimerez les Mémoires qui ont été lus en 1876; vous verrez sortir, sinon la totalité, au moins le commencement de l'impression du catalogue de votre si curieuse bibliothèque, que votre bibliothécaire M. Nicard a préparé avec tant de soin et de dévouement; vous vous trouverez avoir, sans pertes funèbres et par conséquent sans regrets de personnes, à vous augmenter, disons même à vous enrichir, de trois nouveaux membres, pour lesquels l'élection n'a d'autre difficulté que de se prononcer entre des candidats qui méritent d'être élus. Vous pouvez donc être sûrs que l'année qui commence peut être encore plus occupée et plus féconde que l'année qui vient de finir.

« C'est dans ce sentiment de durée et d'espérance que je me trouve, en votre nom, avoir l'honneur de clore l'exercice 1876, d'installer le nouveau bureau, et de prier M. Alexandre Bertrand de me remplacer comme président. »

Sur la proposition de M. Bertrand, président élu, la Société, à l'unanimité, vote des remerciements au bureau sortant.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société philotechnique, t. XXXVI, in-8°.

Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 457, in-8°.

Indicateur de l'archéologue, t. I et II, in-8°.

Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des Comptes de Lille, in-4°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XI, 3° et 4° livr., in-4°.

Revue de la numismatique belge, t. XXVI, 2° et 3° livr., in-8°.

Travaux de l'Académie de Reims, t. LVI, n°s 3 et 4, in-8°.

Birch (S.). *Remarks upon the cover of the granite sarcophagus of Ramses*, in-4°.

Guichard, de Cousance. *Mémoire sur la voie romaine du Rhin à Lyon entre Lons-le-Saulnier et Coligny*, in-8°.

Jousset (le Dr). *Les Confréries de charité dans le Perche*, in-18.

Kerviler (René). *Chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire du* xve *au* xviiie *siècle*, in-8°.

Siennicki (Stanislas). *Quelques mots pour servir à l'histoire des cimetières musulmans et des mosquées tartares*, in-8°.

Witte (J. de). *Noms des fabricants et dessinateurs de vases peints*, in-8°.

Travaux.

M. Ed. Aubert, trésorier, rappelle qu'une décision du Conseil a établi que les frais de recouvrement des mandats adressés aux associés correspondants étaient mis à leur charge; il est donc important de les prévenir qu'ils ont intérêt à acquitter leur cotisation de 10 fr., de l'année courante, par un bon sur la poste, un chèque sur Paris ou en timbres-poste, *avant le 1er juillet,* jour où les mandats, augmentés de 1 fr., sont envoyés aux retardataires.

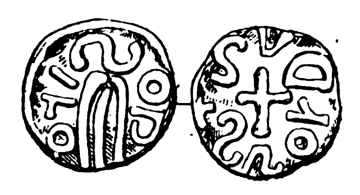
M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur l'admission de M. le général Creuly au nombre des membres honoraires. — M. Heuzey a ensuite la parole, au nom de la commission nommée pour examiner les titres présentés par M. Moisy. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président, conformément aux conclusions des rapporteurs, proclame M. Creuly membre honoraire de la Société, et M. Moisy associé correspondant national à Lisieux (Calvados).

Il est donné lecture d'une note de M. l'abbé Baudry, associé correspondant au Bernard (Vendée), sur une pièce en plomb attribuée par lui à l'époque mérovingienne :

« Le premier dimanche de mai 1876, un cultivateur de la Templerie-du-Givre me rendit visite et m'apporta un objet en plomb qu'il avait recueilli au milieu des ruines

qui abondent dans un champ voisin du *Troussepoil*, ruisseau qui sépare le Givre du Bernard; l'objet était rond, épais et pesait environ 12 grammes; il avait deux centimètres de diamètre. Je jugeai qu'il était intéressant et j'en fis immédiatement l'acquisition; il me parut d'autant plus curieux qu'une double légende était gravée au droit et au revers; les lettres accusaient le commencement du VIIe siècle. La pièce ayant une grande ressemblance, et par sa forme et par son épaisseur qui est de cinq millimètres, avec les poids si communs en Vendée frappés au XVIIe siècle pour peser les *pistoles*, je me demandai si des poids existaient pour un usage semblable sous les règnes de Dagobert et de ses successeurs. Avant d'asseoir mon jugement, j'ouvris le livre de M. Benjamin Fillon intitulé : *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*. J'y trouvai, à la page 216, la mention de deux pièces en plomb du VIIe siècle qui font partie de la collection de M. Bonsergent, à Poitiers (pl. IV, n°s 3 et 5). M. Fillon dit en parlant de la première : « Milieu du VIIe siècle. — Poids : 50 gr. — Ce plomb mérovingien, frappé avec les coins d'un tiers de sol d'or, ne peut être considéré comme une monnaie fausse autrefois dorée. Son poids ne permet pas d'admettre cette supposition; j'y verrais plutôt une de ces pièces de convention que le collecteur de l'impôt remettait à ceux qui l'avaient payé, ou qui servaient à un usage religieux. Son authenticité est incontestable. »

« Je passe à la description de mon plomb, qui appartient évidemment à la même série que celles de M. Bonsergent :



« Au droit : restes très-altérés de la figure humaine ne

présentant plus que des traits informes. — La légende peut se lire : DOSILO, nom du monétaire qui a frappé la pièce.

« Au revers : croix dans le champ-légende GROADVS, nom de saint analogue au *Rothaldus*, *Roaldus* (S. Ruau) qui figure dans le martyrologe; mais celui-ci serait d'une époque plus ancienne, et l'on ne peut dire s'il désigne une paroisse ou un monastère.

« Il est à souhaiter que les numismatistes qui s'occupent de l'étude des monnaies de la période comprise entre le VIe et le VIIIe siècle, fassent un examen comparatif des pièces en plomb que peuvent fournir certaines collections de province et en constatent le poids et le style. Il en résulterait probablement des découvertes curieuses, et peut-être arriverait-on à déterminer avec certitude l'usage de ces petits monuments qui peuvent bien avoir été des fractions de denier, et qui, en tout cas, sont excessivement rares. La commune de Thiré en Vendée, l'ancien TIDIRICIACVM, en a fourni un exemplaire au Cabinet national des médailles. Il en existe un autre que le hasard fit découvrir en 1874 à la Court de Saint-Cyr-en-Talmondais. Moins belle et moins forte que celle de la Templerie, cette dernière pièce pèse moins de 3 grammes.



« Au droit : tête informe vue de face.

« Au revers : monogramme composé des lettres A M avec un annelet au dessous. »

M. J. de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), fait la communication suivante :

« Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, j'ai trouvé en Champagne une sépulture dans laquelle le corps, qui avait été simplement inhumé, était accompagné de

plusieurs objets en bronze. Il importe de bien constater qu'il ne s'agit pas ici d'une sépulture à incinération et que le seul métal trouvé était du bronze sans la moindre trace de fer.

« Les objets recueillis consistent en une épée, des flèches et un couteau. Ces produits ne sont point les représentants isolés d'une industrie. Déjà dans la contrée d'où ils proviennent, j'avais exhumé une grande quantité de débris de poteries de la même époque. En 1874 j'ai signalé ces fragments de céramique au congrès de Stockholm. Les archéologues ont reconnu dans l'ornementation et la forme des vases des traits de ressemblance avec des produits des palafittes de l'âge du bronze des lacs de la Suisse.

« Des vases semblables en grand nombre avaient été trouvés aussi dans la Charente par MM. Bourgeois et Delaunay, dans une station bien caractérisée appartenant à l'âge du bronze. Des flèches de bronze accompagnaient ces vases. J'ai pu comparer les produits des deux localités et j'ai été frappé de la ressemblance, qui avait du reste été bien constatée par M. Delaunay. Il y a donc lieu de conclure à l'existence en Champagne d'une industrie considérée dans d'autres régions comme appartenant à l'époque du bronze.

« Peu de temps après la découverte des poteries de Barbonne, M. Morel de Châlons se procurait une épée en bronze, un couteau et une épingle du même métal provenant de la même région. Voilà donc plusieurs faits qui accentuent la présence du bronze en Champagne. Antérieurement une épée en bronze avait été également trouvée dans les marais de Saint-Gond. De plus six haches en bronze ont été trouvées réunies, cachées sous une roche affleurant le sol.

« Ces divers produits ne ressemblent en rien à ceux qui proviennent des sépultures de l'époque gauloise où les armes sont exclusivement en fer et les objets de parure assez généralement en bronze.

« Il n'y a point lieu de confondre les deux catégories de sépultures. La forme des armes est aussi différente que la

nature du métal et les vases attestent également une différence essentielle. Dans ces conditions on s'efforcerait en vain de rattacher l'industrie du bronze à la civilisation qui précède immédiatement l'époque gallo-romaine. Tout le monde sait combien la période gauloise, caractérisée par les torques et les épées en fer, est abondamment représentée en Champagne.

« La présence de l'industrie du bronze constatée dans les faits que nous venons de citer n'est point associée aux produits de l'époque où le fer apparaît. Ce métal se serait du reste parfaitement conservé dans la grève où nous en avons recueilli si fréquemment.

« L'industrie de la pierre polie ayant eu une existence si puissamment affirmée en Champagne et d'un autre côté le premier âge du fer y étant si bien représenté, il y a lieu de soupçonner une industrie intermédiaire reconnue dans d'autres pays.

« J'ai pensé vous intéresser en vous présentant les objets afin que vous puissiez les examiner et en reconnaître les caractères. L'épée, il est à peine nécessaire de le faire remarquer, ressemble à celle de Courtavant (Aube) dont M. Bertrand vous a si heureusement entretenus. Pour mon compte je ne vois rien à ajouter pour le moment à ce qui a été dit par M. Bertrand. J'appellerai seulement votre attention sur les denticulations qui oblitèrent la lame dans la partie voisine de la poignée. Cette particularité m'a frappé dans un grand nombre d'épées en bronze que j'ai pu examiner pendant mon séjour en Hongrie.

« L'épée de bronze ne rappelle nullement l'épée gauloise en fer. La première adhérait à la poignée par trois rivets, l'épée gauloise en fer était au contraire pourvue d'une soie faisant corps avec l'épée.

« Les flèches en bronze, jusqu'alors inconnues en Champagne, démontrent l'importance de l'industrie

à laquelle elles appartiennent. Leur forme est la reproduction des flèches en silex à ailerons.

« Cette découverte mérite d'attirer votre attention puisqu'elle vous apporte un fait nouveau destiné à faciliter votre jugement sur une industrie dont l'existence a été reconnue dans d'autres contrées. »

M. Courajod lit en communication une note sur un buste de Beatrice d'Este, conservé au Musée du Louvre (*Catalogue*, n° 12) et attribué jusqu'à ce jour à Desiderio da Settignano. M. Courajod détruit cette attribution et propose, en se fondant sur un certain rapprochement de faits et de conjectures, d'y voir une œuvre de l'école de Léonard de Vinci.

Séance du 10 Janvier.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France; séances du 21 mars au 4 juillet 1876, in-8°.

Journal des Savants, déc. 1876, in-4°.

Revue de l'art chrétien, t. XXI, 1re liv., in-8°.

Baye (J. de). *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, in-8°.

Demay (G.). *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, in-4°.

Schlumberger (G.). *Les Principautés franques du Levant, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique*, in-8°.

— *Sceaux des chevaliers de l'Hôpital et jeton du Trésor d'Outre-mer*, in-8°.

Correspondance.

M. le général Creuly remercie la Société de l'avoir admis au nombre des membres honoraires.

Travaux.

M. le Président donne la parole à M. Mazard, associé

correspondant, pour la communication d'un mémoire sur les *chars gaulois de la Marne*, sujet qui lui a paru de nature à offrir quelqu'intérêt à la Société.

Dans son travail, M. Mazard traite successivement des vestiges de chars trouvés dans les sépultures de la Champagne, de leur structure, de l'emploi des chars de guerre par les Gaulois, et enfin de l'*essedum* gaulois.

On sait que, depuis quelques années, on a recueilli dans un certain nombre de sépultures des départements de la Marne et de l'Aisne des segments de bandages en fer qui cerclaient des jantes de roues, des garnitures en métal, des moyeux, des mors de chevaux, etc., antiquités qui indiquaient l'enfouissement dans les tombes d'un véhicule quelconque. Dans celles de ces sépultures fouillées avec le plus de soin, on a constaté que le squelette était étendu la partie supérieure entre deux cavités creusées en contre-bas du sol de la fosse, sortes de poches dans lesquelles étaient engagées les roues jusqu'aux moyeux de façon que l'essieu pût poser directement sur le sol. D'où on a conclu que les chefs des Rèmes et des Suessions, suivant un rite funéraire caractéristique des mœurs belliqueuses de ces populations, étaient inhumés, dans un appareil militaire, couchés sur leurs chars de guerre.

De quelle espèce étaient ces chars, quels étaient leur forme, les matériaux dont ils étaient fabriqués? C'est ce que l'auteur du mémoire s'est appliqué à rechercher en s'aidant du traité de J. Scheffer, *de re vehiculari veterum*.

Quant à l'emploi des chars de guerre par les Gaulois, M. Mazard dit n'avoir trouvé, dans les auteurs anciens, que quatre passages où il soit fait mention de cet usage dans des actions historiquement déterminées. Une fois en Asie par les Tectosages, et deux fois en Italie contre les Romains par des Gaulois qui, sous le nom de Gésates, lui paraissent appartenir à des nations s'étendant à l'est et au nord-est de la Gaule.

La quatrième mention, beaucoup plus explicite, est celle par laquelle J. César, au IV[e] et V[e] livre des Commentaires, fait connaître la manière dont les Bretons combattaient sur

leurs chars de guerre. Des détails qu'il donne, il résulterait que l'exercice auquel se livraient ces insulaires, sortir de leurs chars, courir sur le timon, se tenir sur le joug, n'était praticable que sur un véhicule ouvert par devant, disposition qui concorde avec celle que devaient affecter les chars de la Marne, à en juger par la position qu'occupent les squelettes dans les sépultures.

En conséquence, M. Mazard propose, comme conclusion de son étude, les hypothèses suivantes :

L'introduction en Occident de l'usage des chars de guerre, d'origine orientale, ne paraît pas devoir remonter plus haut que l'époque gauloise ; à l'époque celtique, qui l'a précédée, on trouve bien des mors de chevaux en bronze, mais aucune autre antiquité de laquelle on puisse inférer que ce genre d'armement ait été usité.

La coutume de combattre sur des chars, en vigueur deux siècles avant notre ère en Gaule, loin d'être commune à toutes les populations, n'était sans doute que le fait des Galates de l'est et du nord. Elle avait dû être promptement abandonnée, et ne s'était vraisemblablement conservée chez les tribus de la Champagne que comme un privilége des chefs militaires.

Les Belges avaient porté cet armement dans la Grande-Bretagne où il s'était perpétué postérieurement à la descente de Jules César, en raison de la situation isolée de l'île.

Il y a toute présomption pour assimiler les chars de la Marne, et probablement tous les chars de guerre gaulois, au véhicule dont parlent les Commentaires sous le nom d'*essedum*. Chars d'une légèreté extrême à en juger par l'étroitesse des jantes, construits en bois mince ou simplement en osier dans le but d'obtenir la plus grande vitesse possible, ils ne devaient être propres qu'à un service militaire, il est même supposable que le combattant n'y montait qu'au moment de l'action.

Contrairement à l'idée acceptée que donnent les représentations classiques des chars de guerre antiques toujours fermés par devant, ceux des Gaulois devaient être ouverts

du côté du timon, ainsi que cela résulte du texte de César et des constatations archéologiques.

Le luxe d'ornements brillants et bruyants était réservé au harnachement des chevaux plutôt qu'au char lui-même.

M. de Witte, associé correspondant étranger, lit en communication une note sur les fragments de vases étrusques ou grecs trouvés au nord des Alpes.

M. Roman, associé correspondant à Embrun, lit la note suivante sur un sceau du collége d'Harcourt :

« On ne connaissait pas encore de sceau du collége d'Harcourt; je viens d'en découvrir un exemplaire dans un recueil de quittances sur parchemin conservé à la Bibliothèque nationale. Il est orbiculaire, en cire verte et suspendu par une simple queue de parchemin. Il représente la Vierge debout de face, tenant une branche de lys et l'enfant Jésus; de chaque côté sont des personnages revêtus d'un vêtement à capuchon, agenouillés en priant; il y en a trois du côté droit, quatre de l'autre. Au-dessus d'eux sont



deux écussons, l'un à deux fasces chargées d'une crosse, l'autre à deux fasces au chef dentelé. Le premier écusson se retrouve au bas du sceau, aux pieds de la Vierge ; c'est probablement celui du collége d'Harcourt. La légende est .S. SCOLARIVM . DOMORVM . DE . HARICVRT[1]. . . . . Le reste est détruit. Cette légende prouve que ce sceau devait servir pour deux colléges associés ou réunis. Quoique suspendu à un acte de 1512, ce sceau est beaucoup plus ancien, la forme des lettres de la légende lui assigne le XIVe siècle pour date. »

M. de Montaiglon propose, en ces termes, l'explication de deux anagrammes :

« Notre confrère M. Henri Bordier, dans la bibliographie qui termine le curieux *Chansonnier Huguenot* publié par lui en 1871, a rencontré un certain nombre d'anagrammes.

« Son numéro XI : « S'ensuyvent plusieurs belles et bonnes chansons... », offre au verso du titre avec la molette de l'imprimeur Pierre de Vingle et la date de 1533, une adresse en seize vers aux Lecteurs Chrétiens; les huit premiers donnent le nom de MALINGRE en acrostiche descendant, et les huit derniers donnent le même nom en acrostiche remontant. Ces seize vers sont suivis de la devise, évidemment anagrammatique : Y ME VINT MAL A GRÉ, l'*y* grec correspondant à la vieille prononciation de *il* quand il n'était pas suivi de la voyelle nécessaire au commencement du mot suivant pour faire sonner sa lettre finale par liaison. M. Bordier, qui attribue à juste titre le volume à ce Mathieu Malingre, s'est demandé (p. 422) quel pouvait être le nom caché sous cet anagramme. Il est possible d'appuyer son attribution d'une certitude de plus. — En effet, du moment où l'on trouve dans l'anagramme la syllabe MAL à l'état de mot isolé, la syllabe IN dans le mot *vint* et la syllabe GRE dans le mot *gré*, auquel il suffit d'enlever l'accent, il est certain que le nom *Malingre* s'y trouve.

« Il faut donc forcément trouver *Mathieu* dans les autres

1. Le graveur, par erreur, sur le dessin ci-contre, a mis HAROCVRT au lieu de HARICVRT.

lettres, et il s'y trouve si, au lieu de l'écrire par un H, on remplace le HI par l'Y grec qui donne le même son. L'anagramme se lit donc MATYEU MALINGRE, ce qui vient ajouter un nouvel appui à l'opinion de M. Bordier. Il est même à remarquer que toutes les lettres y sont exactement et complètement sans qu'il soit besoin d'en redoubler aucune.

« Sous le numéro XXVIII, M. Bordier cite une « chanson de la bataille donnée entre Paris et Saint-Denys la veille de saint Martin 1567 », et dit qu'elle se termine « par une devise obscure », sous laquelle se cache peut-être le nom de l'auteur en anagramme :

DI ESPEREZ EN TOUT

« Ce n'est peut-être pas l'anagramme d'un nom, mais plutôt une sorte de rébus assez naïf : ESPEREZ EN DIEU AVANT TOUT.

« Il serait tout à fait exact s'il y avait : DI ESPEREZ EU TOUT, parce qu'alors *espérez* serait entre les deux syllabes de *Dieu*, par conséquent *en Dieu*, et il est probable qu'il y a là une faute d'impression, bien naturelle par la confusion constante de l'*n* et de l'*u*. Les mots *espérez en Dieu* sont en réalité avant le mot *tout* de sorte qu'il faut rétablir le mot *avant* pour que la phrase soit complète.

« Enfin il remarque, nnméro XIX, p. 455-71, que la dédicace de la Confession de la foi chrétienne publiée à Lyon en 1562 et composée « de douze pièces de vers rangées sous les premières lettres de l'alphabet hébraïque depuis *aleph* jusqu'à *lamed* » est signée de l'anagramme : DE NAKOL. La première explication peut être considérée comme certaine et la seconde est très-probable; je ne proposerai la troisième que sous toutes réserves. Ce n'est pas un nom de la Bible, où l'on ne trouve que *Nachon* et *Nachor*, mais il est bien difficile que dans *de Nakol* il n'y ait pas, soit *Léon*, soit *Noël*, qui sont le même mot retourné, comme on le voit dans l'anagramme *Léon Ladulfi*, la signature bien connue de *Noël du Fail*. Les lettres qui restent : D, A, K, ne suffisent pas à faire un nom, mais en répétant l'E on trouverait le nom *Noël Kade*. Sans aller jusqu'aux

Gades de Phrygie dont parle Properce, ni jusqu'aux Gnades germaniques, mis par Tacite en Moravie sur les bords de l'Ister, on peut remarquer que *cade* veut dire en anglais *tonneau* et que le prénom de Noël est un prénom fréquent en Angleterre. Resterait maintenant à confirmer l'hypothèse par la constatation en 1562 d'un protestant français ou suisse portant le nom de Noël ou de Léon Kade. »

M. Courajod lit la note suivante, relative à un buste de Beatrice d'Aragon, reine de Hongrie (pl. I).

« Après avoir séjourné longtemps dans les magasins de Versailles, une sculpture appelée dans cet établissement aux plus hautes destinées, puisqu'on la prenait pour une reine du temps de saint Louis, a été réclamée par le marquis de Laborde au moment où il formait à Paris le Musée de la Renaissance. A sa première apparition dans les salles publiques du Louvre, en 1850, notre confrère M. le baron de Guilhermy y reconnut sans hésitation l'œuvre d'un sculpteur italien de la fin du xve siècle, et il exprima cette judicieuse opinion dans l'un de ses excellents articles des *Annales archéologiques*. Six ans après, ce marbre, sous le n° 79 de la première édition du catalogue des sculptures modernes, fut déclaré ouvrage français du xve siècle. Aujourd'hui, dans les nouvelles éditions du même catalogue, le buste a changé de numéro et d'attribution. Il se trouve sous le n° 11 bis et est passé au compte de l'école milanaise. Mais malgré cette mobilité dans les attributions, depuis dix-sept ans qu'il est exposé, le nom du personnage représenté est toujours resté et demeure encore invariablement inconnu. Je suis heureux de pouvoir déclarer, avec certitude, que ce marbre nous retrace les traits de Béatrice d'Aragon fille de Ferdinand d'Aragon Ier, roi de Naples, reine de Hongrie et femme de Mathias Corvin.

« Ce fait n'intéresse pas seulement le musée du Louvre, mais un autre grand musée de l'Europe. En parcourant l'année dernière la galerie impériale et royale d'Ambras, au belvédère de Vienne, je remarquai un excellent buste d'un sculpteur italien, couvert encore de sa peinture origi-

nale et qui présentait avec celui du Louvre la plus frappante analogie (pl. II). Cette charmante sculpture, parfaitement appréciée par M. le baron de Sacken, l'éminent conservateur du Cabinet des Antiques et de la collection d'Ambras, était considérée par lui comme nous offrant le portrait présumé d'une princesse de la famille d'Este de Ferrare. J'exposai mes doutes à M. de Sacken et je lui promis de lui indiquer le nom certain du personnage dès qu'il m'aurait envoyé une photographie de la sculpture. Il m'a donné récemment cette nouvelle preuve de bienveillance. Je ne m'étais pas trompé. Le buste de Vienne représente exactement le même personnage que la sculpture du Louvre et qu'un délicieux marbre faisant actuellement partie du cabinet de M. Dreyfus, à Paris. Ce dernier buste porte l'inscription : Diva Beatrix Aragonia (pl. III). C'était, avec un médaillon en marbre blanc du même musée d'Ambras, le seul portrait sculpté authentique qui me fût connu de la reine de Hongrie. Désormais il y en aura quatre, sans compter tous ceux que la comparaison pourra encore faire découvrir.

« A qui maintenant attribuer l'exécution de la sculpture du Louvre, point de départ et but de ma recherche? J'avoue franchement que je ne puis encore rien affirmer. Je dirai seulement qu'il y a beaucoup de chances pour que l'ouvrage ait été fait à Naples ou en Hongrie, et qu'une même famille d'artistes italiens célèbres, les Majani, travailla à la fois pour Mathias Corvin et pour la maison royale d'Aragon. Il faudra peut-être étudier la vie de ces artistes dans les documents. Provisoirement, je m'abstiens de toute attribution, ne voulant pas m'exposer à substituer une erreur à l'opinion généralement admise aujourd'hui et qui est seulement invraisemblable. »



BÉATRIX D'ARAGON

(Musée du Louvre).



BÉATRIX D'ARAGON

(Coll. d'Ambras, à Vienne).

Séance du 17 Janvier.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Caix de Saint-Aymour (A. de). *Annuaire des Sciences historiques*, in-18.

Fleury (Edouard). *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 1re partie, in-4°.

Moutié (Aug.). *Chevreuse : Recherches historiques et archéologiques; tableaux généal. et sceaux*, in-f°.

Ravaisson-Mollien (Ch.). *La critique des sculptures antiques au musée du Louvre, à propos des catalogues en préparation*, in-8°.

Rayet (Oliv.). *L'architecture ionique en Ionie; le temple d'Apollon Didyméen*, in-8°.

Correspondance.

M. Moisy adresse à la Compagnie des remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

Le Président annonce la mort de M. Sansas, associé correspondant à Bordeaux, et rappelle ses titres à la reconnaissance de ses confrères.

Travaux.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly, communique deux dessins à l'appui du travail sur les *chars gaulois* dont il a parlé dans la séance précédente.

M. A. Dumont adresse à la Compagnie la note suivante sur une lionne de style ancien trouvée à Corfou :

« En octobre 1843, en fouillant aux pieds de la pente est de l'ancien fort de Saint-Sauveur à Corfou, au sud de la ville et au nord du faubourg de Castradis, près de la mer, on découvrit une nécropole antique qui semble être celle dont parle Xénophon, *Helléniques*, IV, II, 20. Les inscrip-

tions les plus importantes et les objets qu'ont donnés ces fouilles ont été décrits par plusieurs savants, en particulier par Mustoxidi, *Delle cose corciresi* p. 271, par Birch et Franz, *Archeologische Zeitung*, 1846, n° 48, et par Ross, *Iahrb. für Philologie und Pœdagogie* n. 69 fas. 5. Parmi ces monuments se trouvait une lionne, qui, à ma connaissance, n'a été reproduite que par des lithographies très-imparfaites : *Bazilie ionienne* 1845, n° 70, et Mustoxidi, *ouvrage cité*. Cette statue, transportée au palais du gouverneur, aujourd'hui palais du Roi, n'a jamais été dessinée exactement. M. Riemann, membre de troisième année de l'École, dans le voyage qu'il a fait durant l'été et l'automne de 1876, en vue d'une description générale des sept îles ioniennes, a jugé avec raison que ce monument méritait d'être photographié. J'ai l'honneur d'adresser cette reproduction à la Société.

« La lionne de Corfou a été découverte près d'un tombeau célèbre, celui de Ménékrate, qui porte une inscription écrite en lettres corinthiennes de style très-ancien (Mustoxidi *ouv. cité* et, pour la bibliographie, *Arch. Zeit.* 1846, n° 48). M. Riemann ne pense pas que la statue fît partie du tombeau. Elle appartient cependant à une antiquité reculée. Elle est une des œuvres les plus précieuses que nous possédions de la sculpture primitive chez les Grecs, elle nous fait comprendre comment cette sculpture traitait les animaux.

« L'ensemble de la statue, la pose générale, la poitrine, le dos, les pattes rappellent la sculpture égyptienne. L'artiste n'a pas accentué les muscles, il a préféré les lignes droites et les plans très-simples. La tête au contraire témoigne déjà d'un effort original. Elle est légèrement inclinée et tournée à droite; les replis de la peau y sont marqués avec précision : la structure osseuse est facilement reconnaissable. Nous retrouvons ici les principes qu'il est facile de constater dans d'autres sculptures antiques, en particulier dans le guerrier de Marathon. Il semble donc que nous soyons en présence d'une œuvre de transition où il est possible de faire la part du génie propre

à la Grèce et d'une tradition antérieure au libre développement de ce génie. — Cette lionne est sculptée dans un bloc de pierre blanche, très-tendre; cette pierre se trouve en abondance dans les îles Ioniennes. »

M. Courajod demande la parole et s'exprime en ces termes :

« A la suite de la communication que j'ai eu l'honneur de faire à la Société, notre confrère M. le baron de Guilhermy a bien voulu me demander ce qu'était devenu le buste d'homme, ouvrage en marbre blanc et de l'école italienne, qui formait autrefois, dans les salles de la Renaissance, un pendant au buste de Béatrice d'Aragon.



Voici la réponse à cette question. Longtemps on l'a cru français, on a fini par le croire faux et, comme tel, on l'a

condamné à être relégué dans les magasins. C'est en vain que, en m'appuyant sur sa bonne mine et sur tous les caractères de sincérité imprimés à son exécution, j'ai plaidé la cause de ce bel objet d'art. Il est provisoirement regardé comme une falsification moderne. Ce jugement constitue malheureusement une flagrante injustice. Je ferai prochainement l'histoire de ce marbre et je montrerai qu'il a les mêmes origines et offre les mêmes garanties d'authenticité que le buste de Béatrice d'Aragon.

« On ne saurait trop louer la sévérité qui proscrit, dans les collections, les objets faux ou douteux. C'est la première et la plus nécessaire des qualités d'un érudit. Il suffit seulement qu'elle épargne les innocents. Cette sévérité si légitime, non-seulement je l'accepterai, mais je la réclamerai contre deux pièces très-médiocres exposées par le Musée. Ce sont les deux bas-reliefs représentant en buste Galba et Faustine[1] provenant d'une source suspecte et souvent empoisonnée, la collection Campana, où ils étaient attribués à Donatello.





1. Aujourd'hui numéros 48 O. et 48 P. du supplément au *Catalogue des sculptures du moyen âge et de la Renaissance*. Dans le *Catalogue des tableaux, des sculptures de la Renaissance et des majoliques du Musée Napoléon III*, p. 184 et 185, ces deux bas-reliefs portaient les numéros 12 et 13. C'étaient les numéros 49 et 50 de la classe XI des catalogues du Musée Campana.

Ces deux sculptures m'inspirent depuis longtemps des doutes persistants. Aujourd'hui je crois avoir acquis la certitude que la Faustine au moins est l'ouvrage d'un faussaire. Je n'ai pas, je le reconnais, de preuves judiciaires à alléguer. Je n'ai pas, par exemple, l'aveu d'un Bastianini ; on pourrait soutenir à la rigueur que la plaque de pierre noire sur laquelle le relief est exécuté a des apparences anciennes et date du XVI[e] siècle ainsi que la lettre de l'inscription; mais, pour moi, la sculpture, retouchée ou non, style et exécution, est toute moderne. Il n'est pas facile, on le sait bien, de démontrer, sans preuves extrinsèques, ces falsifications souvent très-habiles. Cela se sent et ne peut guère s'exprimer. Cependant, s'il est dangereux d'affirmer catégoriquement dans cette matière, c'est en même temps, pour quiconque a éprouvé la douloureuse impression produite par l'objet faux, un devoir de prévenir le public trop confiant. »

M. Saglio fait la communication suivante sur deux objets inédits du Musée des antiques du Louvre :

« Le premier est une lampe romaine en terre cuite d'un mérite très-médiocre au point de vue de l'art, mais dont le sujet paraît nouveau. On sait combien sont fréquentes sur les lampes fabriquées sous l'empire les représentations qui se rapportent aux spectacles du cirque. On voit sur celle-ci un cheval que son conducteur tient par la bride et qui se dresse sur ses jambes de derrière, de manière qu'il se tient tout debout. Le conducteur est à pied, il est vêtu d'une simple tunique, ses jambes et ses bras sont nus. Le mouvement de l'animal rappelle un passage d'Hérodote (V, 111) où il est question d'un cheval qu'on avait habitué à se tenir ainsi debout et à combattre avec les pieds de devant. Mais celui qu'on voit sur la lampe du Louvre n'est pas un cheval de guerre; il n'a été évidemment exercé que pour l'amusement du public, comme les chevaux que les Sybarites (Athénée XII, 19, p. 520; Aelien, *Nat. anim.* VI, 10, 16, 23; Plin. *H. nat.* VIII, 65, 1) faisaient danser pendant les repas. On se souvient aussi de l'âne dont Lucien et Apulée

ont raconté les aventures : quand Lucius, ainsi métamorphosé, descend du lit où on l'a fait étendre, pour dévorer les roses qui doivent lui rendre sa forme naturelle, les assistants, accoutumés aux spectacles de ce genre, s'imaginent d'abord qu'il va danser. Les hommes qui dressaient des animaux pour les plaisirs du peuple romain dépassaient par leur habileté tout ce que l'on voit aujourd'hui. Les bêtes les moins dociles et les moins capables de se plier à un enseignement, se soumettaient à tout ce qu'ils exigeaient d'elles. On vit, par exemple, des taureaux rester debout comme le cheval dont il est ici question, tandis que des faiseurs de tours se tenaient sur leur tête; on en vit qui dansaient, se laissaient porter en litière, ou demeuraient immobiles dans un char lancé au galop (Aelien, *Nat. anim.* VII, 4; Plin. VIII, 70, 6; Martial, V, 31).

« Le second objet est un petit vase peint sur lequel est représenté un singe, debout, à côté d'un jeune homme qui lui présente un fruit. La peinture, à figures rouges, peut être du IVe siècle avant J.-C. A cette époque les singes étaient en grande faveur, à ce qu'il semble, en Grèce. Théophraste (*Char.* 5) parle de gens habiles à élever des singes et qui se vantent de posséder un *tityre*, grande espèce des plus rares alors; probablement une espèce anthropomorphe que l'on ne connaissait que depuis peu de temps et qui venait soit d'Afrique, où les Carthaginois rencontrèrent, les premiers, le gorille, dans la partie occidentale, soit de la haute Asie qui leur fut ouverte après les conquêtes d'Alexandre. Jusque là les Grecs ne connurent probablement que le cynocéphale, dont les représentations plus anciennes ne sont pas très-rares. On raconte que le scythe Anacharsis ayant vu paraître des singes et des bouffons dans un même repas, déclara qu'il préférait les grimaces naturelles des premiers (Athénée, XIII, 2); cette anecdote prouve que dès le VIe siècle il y avait des singes en Grèce dans les maisons et qu'on les introduisait dans les banquets pour l'amusement des convives. Le Musée du Louvre possède des figurines de singes plus anciennes encore; j'en présente une, en terre cuite, provenant de Camiros, dans l'île de Rhode, qui

peut être du VIIe siècle; une autre du même genre, en terre grisâtre mouchetée de brun, appartient à la série des vases qu'on appelle corinthiens ou phéniciens et peut dater de la même époque. On remonterait plus haut encore si l'on cherchait des exemples dans les peintures assyriennes et parmi les terres émaillées de fabrication égyptienne ou phénicienne : les singes ainsi représentés sont des cynocéphales. On peut voir sur une des planches publiées par l'Institut de Correspondance archéologique en 1875 (*tav. d'aggiunta I*) la figure d'un singe sculptée dans un morceau d'ambre, les naturalistes y ont reconnu une espèce de l'Inde, le *Macacus Rhesus*; cet objet a été trouvé dans un tombeau de Palestrina avec d'autres qui ne peuvent y avoir été placés que comme des raretés venues de loin et conservées précieusement, par exemple des coquilles de la *Cypraea Isabella*, qu'on ne rencontre pas dans la Méditerranée, mais dans les mers de l'Inde. On ne peut donc citer cet exemple que comme une preuve de plus des relations que le commerce entretint, dès une époque extrêmement ancienne, entre l'orient et l'occident. Le singe ainsi représenté n'avait probablement pas de modèle connu en Europe.

« Il est inutile de citer tous les monuments d'époque plus récente, et plus connus aussi, où sont figurés des singes d'autres espèces que le cynocéphale. On peut voir ceux qu'indique M. de Longpérier dans sa *Notice des bronzes antiques du Musée du Louvre*, n° 755. Des singes ont été plusieurs fois représentés dans les tombeaux étrusques. A Rome, ils devinrent communs après les guerres puniques et prirent place dans les habitations, à côté des animaux familiers. Comme tels ils ont été quelquefois représentés sur les tombeaux, jouant avec leur maître. On dressait ces animaux à danser, à jouer de la flûte ou d'autres instruments, à monter à cheval en se servant de la bride et du fouet, et à beaucoup d'autres exercices. Leur image servit à composer des figurines grotesques. Diverses collections renferment de ces caricatures des vices et des ridicules des hommes (Stackelberg, *Græber der Hellenen*, pl. LXX, 5;

Micali, *Monum. per servire a la stor. degli ant. popoli d'Italia* 1832, p. 101; *Jahrbüch. für Alterth. in Rheinlande*, XLI, pl. III). Une terre cuite du Musée du Louvre, venue de la Cyrénaïque, représente un singe qui joue du trigonon ou d'un autre instrument à corde triangulaire. Sur une lampe romaine (Passari, *Mus. Pisaur.* III pl. XX; Bartoli, *Lucernæ*, I, 35 et 36 et XVII, 68) on voit une guenon coiffée du *tutulus* dans une barque dont la proue se termine en tête d'âne. Une peinture de Pompéi (*Pitt. d'Ercolan.* II, p. 166) parodie sous les traits de trois cynocéphales, le groupe, souvent figuré, d'Enée portant Anchise et suivi du jeune Ascagne. »

Séance du 7 Février.

Présidence de M. A. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Journal des Savants, janvier 1877, in-4°.

Revue Africaine, juillet et août 1876, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LVII, nos 1 et 2, in-8°.

Zeitschrift fur Numismatik, redigirt von Dr Alf. Sallet, t. IV, n° 3, in-8°.

Bruel (Alex.). *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. Ier, in-4°.

Rosenzweig (L.). *Recherches historiques dans les archives départementales du Morbihan;* VII, *le Port-Louis*, in-18.

Lucas (Ch.). *Découvertes récentes faites dans le Forum romain*, in-8°.

— *Adolphe Lance, sa vie, ses œuvres, son tombeau*, in-8°.

— *C. Murtius et les temples de l'Honneur et de la Vertu, à Rome*, in-8°.

— *Les architectes de la cathédrale de Tolède*, in-8°.

— *L'architecture en Portugal*, in-8°.

— *L'empereur architecte Hadrien*, in-8°.

— *Biographie universelle des architectes célèbres, par Alex. Dubois;* 6 fasc., liv. 1 à 24, in-8°.

— *Lambert Thiboust et Jean-Frédéric Dübner; étude sur leurs tombeaux*, in-8°.
— *Souvenirs du Congrès international de Bonn*, in-8°.
— *De la reconstruction des contreforts de la cathédrale d'Évreux*, in-8°.
— *Note sur le monument des sources de la Seine*, in-8°.
— *Un projet de décoration du Panthéon et le concours de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre*, in-8°.
— *Les temples églises circulaires d'Angleterre*, in-8°.
— *Les grands architectes*, in-18.

Matty de la Tour. *Andecombo, Juliomagus et Andecavi, ou triple emplacement de la capitale de l'ancien Anjou*, in-8°.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de deux membres résidants en remplacement de MM. Marion et Boutaric. Après avoir entendu les rapports présentés au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les titres des candidats qui sont au nombre de cinq, savoir MM. Lecoy de La Marche, Rayet, Schlumberger, Guiffrey et Gaidoz, on passe au vote. MM. Guiffrey et Schlumberger ayant obtenu le nombre de suffrages exigés par le règlement, sont proclamés membres résidants de la Société des Antiquaires de France.

Travaux.

M. Delisle présente trois photographies d'un buste antique en bronze, acquis par le Musée de Coutances.

M. le comte Riant lit la note suivante sur une charte provenant des archives de la Grande-Commanderie de l'Ordre Teutonique :

« En juillet 1875, notre confrère M. Michelant a acquis, moyennant 50 francs, du libraire Tross, pour le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque, une charte, datée d'Acre 19 octobre 1277. Cette pièce a été classée dans le nouveau fonds latin n° 2160.

« C'est un *vidimus*, donné sur l'ordre de frère Bonacursus de Gloire, archevêque de Tyr, et de frère Gaillar.

d'Oursault, évêque de Bethléem, tous deux dominicains, par Jean d'Acre, notaire apostolique, d'une encyclique d'Innocent IV (Lyon, 21 avril 1246), portant octroi à l'Ordre Teutonique d'un privilége ecclésiastique. Les sceaux des deux prélats, encore très-bien conservés, sont appendus à la pièce, dont voici la teneur :

Noverint universi, presens instrumentum inspecturi, quod nos, frater Bonacursus, de ordine predicatorum, Dei gratia, Tyrensis archiepiscopus, et nos, frater Guailardus eadem gratia Bethleemitanus episcopus, vidimus et legimus, et de verbo ad verbum diligenter inspeximus, quasdam litteras domini Innocentij pape iiij, sanas et integras, non abolitas, non cancellatas, non erasas, nec in aliqua sui parte viciatas, quarum tenor per omnia talis est :

Innocentius episcopus... Venerabilibus fratribus... Cum dilecti filij, fratres hospitalis S. Marie Teutonicorum.....

Datum Lugduni xj kal. maij, pontificatus nostri anno tercio.

Quas quidem litteras transcribi et publicari fecimus per Johannem clericum Acconensem, notarium publicum, ad instanciam et preces religiosi viri, fratris Johannis, magni preceptoris domus hospitalie S. Marie Teutonicorum Jerosolimitani : in cuius rei testimonium sigilla nostra duximus apponenda.

Ego Johannes, clericus Acconensis, assisius ecclesie Sancte Crucis Acconensis, sacrosancte Romane ecclesie auctoritate notarius publicus, predictas litteras vidi et diligenter inspexi, et eas, de mandato prefatorum dñi archiepiscopi et dñi episcopi, transcripsi, et hanc publicam formam redegi, nichil addito vel mutato, quod sentenciam mutet : quod mandatum fecerunt michi dominus archiepiscopus et dominus episcopus predicti, in domo episcopali Acconensi, anno domini millesimo, cc° lxxvij°, Indict. VII, die xviiij mensis octobris, presentibus discretis viris : domino Nicolao archidiacono; domine Michiele thesaurario Acconensi ; fratre Johanne predicatore, domino Augustino, canonico Bethleemitano, testibus ad hec specialiter vocatis et rogatis.

Au dos :

Transumptum Innocencij iiij « quod nemo potest fratres excommunicare sine speciali mandato domini pape ».

« Ce document est intéressant à plus d'un titre : d'abord, par le fait même de son existence, puis par les noms nou-

veaux qu'il fournit, enfin, à cause des deux sceaux, encore inédits, qui l'accompagnent.

« On sait que l'Ordre Teutonique, fondé pour la seconde fois en 1190, est demeuré en Terre-Sainte jusqu'en 1291, où il avait acquis des possessions presque aussi considérables que celles du Temple et de l'Hôpital. L'on sait également que les archives générales de l'Ordre furent conservées à Montfort, avec le trésor, sous la garde d'un des hauts dignitaires, le Grand Trésorier (*Grosstressler*), depuis la construction de ce château (1228) jusqu'en 1271[1], époque où il tomba aux mains de Bibars. Mais on ignore complétement quel a pu être le sort ultérieur de ces archives, qui contenaient les originaux fort nombreux des priviléges et des titres de l'Ordre en Terre-Sainte, priviléges et titres que nous ne connaissons que partiellement, par des registres copiés au XIIIe siècle et déposés aujourd'hui à Berlin[2]. Or, nous avons ici la copie notariée, faite en 1277, d'une pièce ayant *certainement* appartenu à cet ancien trésor des chartes de l'Ordre Teutonique, pièce qui avait échappé, par conséquent, à la prise de Montfort, antérieure de six ans. Ce n'est donc pas à la suite de cette catastrophe que les titres des Teutoniques ont disparu, — première conclusion, assez importante, à tirer de l'existence actuelle de la charte dont j'ai l'honneur d'entretenir la Compagnie.

« Mais il est permis d'aller encore plus loin ; car le fait même de la vidimation à Acre, sur la requête du Grand-Commandeur des Teutoniques, d'une pièce des archives générales de l'Ordre, amène forcément à une seconde conclusion, peut-être plus intéressante que la première. En effet, s'il avait été dans la pensée de l'Ordre de laisser tranquillement ce précieux dépôt à Acre, quel besoin aurait-il pu éprouver d'en faire faire, en 1277, des copies notariées ? Un seul motif était de nature à déterminer une semblable

1. Du Cange, *Lignages d'Outremer*, éd. Rey, pp. 903-905 ; Rey, *Mon. de l'arch. des Croisés*, p. 145.

2. Arch. de Berlin, H I, c 12 ; v. *Tabulæ Ord. Teut.*, éd. Strehlke, Berlin, 1869, in-8, præf. pp. IV et s.

opération : la double nécessité, d'abord, de soustraire le dépôt tout entier aux périls qu'il venait de courir récemment à Montfort et qui menaçaient alors le reste des établissements latins d'Orient, puis de laisser à Acre, — destinée dès lors à tomber du rang de siége de l'Ordre à celui de chef-lieu d'une simple province, — des doubles, soit des pièces qui regardaient spécialement la Terre-Sainte, soit des priviléges pontificaux, dont il était de règle que les diverses commanderies teutoniques reçussent successivement et conservassent la collection entière[1].

« Et c'est bien en 1277 qu'a eu lieu la création de ces archives spéciales de la Grande-Commanderie : car le fonds actuel de l'Ordre Teutonique, à Vienne, contient vingt-quatre copies notariées analogues à la nôtre, *faites toutes dans la même ville* (Acre) et *portant la même date* (1277)[2].

« On est donc autorisé à penser que le haut-maître Hartmann de Heldrungen, personnage lettré[3] qui venait d'être élu à Acre en 1274, — trois ans après la prise de Montfort, et à la suite de quatre années d'exercice des fonctions de Grand-Commandeur en Terre-Sainte[4], — se rendant parfaitement compte de la situation critique du royaume latin de Syrie, n'aura point voulu quitter l'Orient sans préparer le transport en lieu sûr du trésor des chartes des Teutoniques. Muni de ses ordres, son successeur à la Grande-Commanderie aura fait exécuter les copies notariées des priviléges religieux — copies dont nous possédons ici un spécimen — et probablement aussi les cartulaires temporels, qui se trouvent actuellement en Prusse; et l'ensemble de ces copies et de ces cartulaires aura constitué les *archives spéciales de la Grande-Commanderie,* — archives heureusement sauvées du désastre d'Acre, et aujourd'hui réparties entre

1. *Tabulæ*, pass. et surtout p. 358.

2. Rudik. *D. D. O. Münzsammlung* (Wien, 1858, in-4), p. 62; je ne serais pas surpris que la charte en question ne fût l'une de ces vingt-quatre pièces; elle porte la cote moderne 23.

3. On a de lui : *Bericht üb. d. Vereinigung d. Schwertsordens mit d. D. O.* publié à Riga, 1865, in-8.

4. *Lignages*, p. 905.

Berlin (pour les registres), Vienne et Paris[1] (pour les copies notariées.

« Quant au trésor des chartes de l'Ordre, il est évident que, s'il était resté à Acre après 1277, il aurait dû avec, et même avant les archives spéciales de la Grande-Commanderie, échapper au pillage de la ville. Il avait donc sans aucun doute — une fois les copies terminées et avant 1291 — quitté la Terre-Sainte, pour être transporté, d'abord à Venise, puis probablement en Allemagne : et c'est là seulement qu'il reste quelque chance de le retrouver.

« Revenons maintenant à notre charte dont l'examen intrinsèque peut offrir quelques détails curieux. Je ne parlerai pas, bien entendu, de la bulle, objet du *vidimus*, et par laquelle les Teutoniques sont déclarés soustraits à tous excommunication ou interdit, autres que ceux du Saint-Siége. C'est un de ces priviléges fondamentaux que tous les grands ordres religieux se faisaient octroyer, dès leur naissance, puis renouveler de pape en pape; les Teutoniques l'avaient reçu d'Honorius III (1220, 15 déc.)[2] et c'était la seconde fois qu'ils en obtenaient la confirmation d'Innocent IV[3].

« Mais le *vidimus* lui-même nous donne, outre les noms de plusieurs clercs de Terre-Sainte, ceux de quatre personnages intéressants : d'abord frère Bonacursus de Gloire[4], arche-

1. Elles ont dû évidemment séjourner à Venise, où l'Ordre eut son siége de 1291 à 1309; et la meilleure preuve que l'on puisse en donner, c'est que l'un des dépôts publics de cette ville contient encore de nombreux titres scellés qui proviennent de ces archives.

2. *Tabulæ*, n° 306. p. 275; confirmé par le même (1227, 18 juillet) et par Grégoire IX (*Tabulæ*, n° 469, p. 355).

3. La première fois le 20 avril 1244 (publ. dans Duellius, *Historia O. T.*, n. 9, p. 11, et Feder, *Hist. diplom. Unterricht*, n. 36; mentionnée dans les *Tabulæ*, n. 474, p. 358, et par Potthast, n. 11340). La bulle même du 21 avril 1246 a été publiée dans De Geer, *Archiven d. D. O.* (Utrecht 1871, in-4), I, p. 66, n. 66, et mentionnée dans les *Tabulæ*, n. 496, p. 366, et dans Potthast, n. 12070.

4. « *Bonacourt de Gloire* » (Eracles, l. XXXIV, c. XV, p. 462). Les *Gloire* étaient des Pisans établis à Acre au XIIIe siècle; cette famille figure en Chypre jusqu'au milieu du XIVe siècle. (Communiqué par M. Rey, d'après son *Supplément aux lignages d'Outremer*, en préparation).

vêque de Tyr de 1272 à 1291[1], dont on ne connaît qu'un petit nombre d'actes; puis Gaillard d'Oursault, religieux du même ordre et évêque de Bethléem, sur l'épiscopat duquel nous n'avons que des renseignements confus : nous voyons ici qu'il vivait encore en 1277, et que l'on doit probablement, avec Bernard Gui, en faire le prédécesseur immédiat de Hugues de Curcis, intronisé en 1279[2].

« Le grand-précepteur ou grand-commandeur des Teutoniques (*Grosskomthur*), Jean, à la requête duquel est délivré le *vidimus*, apparaît ici pour la première fois; il convient de le placer entre Hartmann de Heldrungen et Wirik de Homberg qui périt en 1291 au siége d'Acre[3].

« Enfin le notaire apostolique, Jean, clerc d'Acre, qui a rédigé la pièce[4], attire l'attention par le titre assez rare qu'il prend de :

Assisius ecclesie S. Crucis Acconensis.

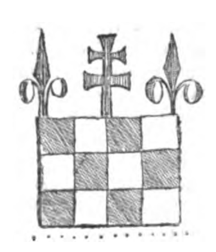
« Le mot *Assisius*, qui manque dans les glossaires généraux, se retrouve dans quelques chartes de Terre-Sainte : il signifie le clerc jouissant d'une *assisia, assenement*, rente

1. Il avait succédé en 1272 à un autre dominicain, Jean de S. Messan ou S. Maixent (*Eracles*, l. c.). Voir Echard *SS. Ord. Præd.*, I, p. 159; Ripoll, *Bull. ord. Præd.*, I, p. 538; Ughelli, *Italia sacra*, IV, c. 1215; *Lignages*, p. 754.

2. Sur ce personnage, voir S. Paoli, *Cod. diplom, di Malta*, I, p. 194; Le Quien, *Oriens Chr.*, III, 1282; Ripoll, I, p. 413; *Lignages*, p. 754, et surtout Lagenissière, *Hist. de l'évêché de Bethl.* (P. 1872, in-8), pp. 96-98.

3. *Tabulæ*, p. 119, n.

4. Il l'a accompagnée d'un *signum* formé d'un rectangle, échiqueté de 12 pièces, sommé d'une croix à double traverse, accostée de deux hallebardes.



ou prébende à prendre sur les revenus d'une église déterminée[1].

« Je termine par l'examen des deux sceaux appendus à la charte, et dont j'ai l'honneur de mettre les dessins sous les yeux de la Société.

« Le premier, celui de Bonacursus de Gloire, n'est pas précisément inconnu, puisqu'il en existe un fragment, dépourvu, il est vrai, de légende, aux Archives de France[2].

« Il porte :



Sceau + S. FRIS. BONACVRSI. ORD. PDIC. DEI. GRA. ARCHIEPI. TVRENSIS.

(Sigilium fratris Bonacursi, ordinis predicatorum, Dei gratia, archiepiscopus Tyreusis.)

« Type d'archevêque assis, champ cantonné de 4 fleurs de lys.

1. Voir Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 887; cf. II, 667, 675, 725.
2. Appendu à une donation aux Hospitaliers d'Acre, 1er oct. 1279 (S. 5059). Il est décrit dans Douët d'Arcq, *Sceaux*, n. 11813, t. III, p. 518.

Contre-sceau + TYRVS. METROPOLIS. SVRIE.
Une ville.



« Celui de Gaillard d'Oursault est inédit ; il porte :



Sceau + S. FRIS. GAILLARDI. DEI. GRA.
BETHLEEMITAN. EPI.

(Sigillum fratris Gaillardi, Dei gratia, Bethleemitani episcopi.)

« Champ coupé : en chef, une Nativité ; en pointe, type d'évêque debout.

Contre-sceau + GLORIA. IN ECELSIS. DEO.
Les bergers.



Séance du 14 Février.

Présidence de M. A. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Revue belge de numismatique, t. XXXIII, 1re livr., in-8°.
Flouest (Ed.). *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne*, 4e fasc., in-8°.

Correspondance.

M. E. Travers, archiviste-paléographe, présenté par MM. de Barthélemy et Aubert, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Villefosse, Longnon et Guiffrey pour former la commission chargée de proposer des conclusions sur les titres scientifiques de M. Travers.

Travaux.

M. Al. Bertrand fait la communication suivante :
« J'ai l'honneur de présenter à la Société le moulage d'un

remarquable torques d'or, recueilli par M. Paul du Châtellier dans un cimetière *mixte* de la commune de Saint-Jean-Trolimon, canton de Pont-l'Abbé (Finistère). J'appelle cimetières *mixtes* les cimetières où les inhumations et les incinérations sont mêlées. Le lieu précis de la découverte est un champ dit *Parc-ar-Menhir*, au hameau de Kerveltré, en vue de la pleine mer. En juillet dernier, le nombre des squelettes déterrés était de 10. Le nombre des urnes cinéraires, la plupart malheureusement brisées, s'élevait à une trentaine. M. du Châtellier a constaté, en se faisant montrer le lieu précis de chaque découverte, qu'aucun rapport n'existait entre les urnes et les squelettes. Ces trente urnes, ces dix squelettes formaient autant de sépultures isolées.

« Le caractère des urnes vous frappera comme moi. Ces urnes, par leur forme et leur ornementation, rappellent d'une manière saisissante les urnes des cimetières gaulois des départements de la Marne et de l'Aisne. Je mets sous vos yeux le dessin de quelques-unes des urnes de Kerveltré, dessins exécutés par M. du Châtellier. Vous y reconnaîtrez les types bien connus dont je vous parlais tout à l'heure. Les urnes sont-elles contemporaines du torques? La réponse à cette question serait intéressante. Malheureusement on ne peut rien affirmer à cet égard. Le torques faisait partie de bijoux appartenant à un squelette. Les urnes ne contiennent que des cendres et quelques minces débris de bronze. La continuation des fouilles pourra seule nous apprendre si les inhumations et les incinérations appartiennent à la même époque. Nous en saurons plus long, sans doute, quand M. du Châtellier aura publié un mémoire qu'il prépare à ce sujet. Mais j'ai cru devoir mettre dès aujourd'hui ces faits sous vos yeux. Il est très-probable, en effet, que l'exploration des environs de Kerveltré sera des plus fructueuses pour la science. L'intérêt qui s'attachait à ce commencement de fouilles m'a poussé à les visiter durant un voyage que je faisais en Bretagne, à la fin de décembre. M. du Châtellier, après m'avoir offert une gracieuse hospitalité à son château de Kernuz, m'a conduit lui-même à Kerveltré. Il m'y

a montré tout un ensemble de monuments, du plus haut intérêt, concentrés dans un espace de quelques centaines de mètres, à savoir, outre le cimetière du *Parc-ar-Menhir* : 1° un magnifique dolmen; 2° un ensemble de petits monticules de sable recouvrant des restes d'habitations gauloises en terre et clayonnage; 3° les ruines d'un ouvrage défensif en pierres brutes, dans l'enceinte duquel ont été déjà recueillis, en grand nombre, des armes en fer, des fibules en bronze et en fer, des fragments de céramique et de statuettes romaines, des monnaies gauloises et impériales et deux ou trois objets de métal d'un caractère mérovingien prononcé. — Des monnaies du bas-empire et des débris de colonnes cannelées d'un travail très-grossier achèvent de témoigner que ce petit plateau, dominant la mer, a été occupé successivement aux époques gauloise, romaine et franque. Il avait conservé son importance au moyen âge. Une chapelle du XIVe ou XVe siècle, un magnifique calvaire en pierre sculptée à jour (la chapelle et le calvaire de Tronoën), en font foi. Ce lieu est encore le rendez-vous d'un pèlerinage.

« D'où pouvait venir l'importance de cette localité perdue au bord de l'Océan au milieu de terrains infertiles. La présence d'une source aujourd'hui enfoncée dans le sable et recouverte, puis d'un petit édicule remontant suivant toute apparence à l'époque romaine, m'a semblé nous livrer le secret de cette énigme. Cette source était une source sacrée. Une inscription achetée par M. du Châtellier au fermier de Kerveltré fait de cette conjecture une certitude. Malheureusement l'inscription est incomplète et le nom de la divinité manque; elle n'en est pas moins significative. Elle nous apprend même que cette divinité était une déesse.

NVM////////////
ET DEÆ//////
SILAN//////////

« Cette inscription en belles lettres de 6 à 7 centimètres indique une bonne époque.

« Les autres fragments sont-ils à jamais perdus? Espérons

que non. M. du Châtellier, dans son amour pour la science, a fait l'acquisition de la ferme et des ruines. Le tout va être étudié avec le plus grand soin; déjà un rapport à ce sujet a été envoyé au Comité des Sociétés savantes. Je tiendrai la Société au courant des découvertes nouvelles. »

M. J. de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), demande la parole au sujet de la communication de M. Bertrand et s'exprime en ces termes :

« L'existence d'un cimetière mixte à l'époque gauloise est un fait très-digne d'attention. Il serait important d'établir la contemporanéité des deux modes de sépulture, c'est-à-dire du torques qui vient de nous être présenté, sortant d'une inhumation, et des urnes contenant les incinérations. L'analogie frappante des objets si intéressants présentés par M. le Président avec d'autres objets provenant de localités champenoises, m'inspire la pensée de vous communiquer un fait observé dans le département de la Marne.

« Il existe à Somme-Suippes un cimetière gaulois où j'ai fait moi-même quelques explorations. Après avoir fouillé plusieurs tombes à inhumation qui ont livré des torques en bronze, des fibules, etc..., j'ai rencontré deux excavations, de forme quadrangulaire, pratiquées dans la craie au milieu des autres sépultures. Chacune d'elles contenait une urne déposée dans une terre noire apportée. La première était entourée d'un cercle en fer. Toutes deux contenaient des os brûlés et des cendres. Au milieu de ces os brûlés j'ai recueilli trois fibules du même type que celles exhumées des sépultures à inhumation. Dans ce cas, par la ressemblance, par l'identité des fibules, la contemporanéité des tombes à inhumation avec torques, et des incinérations paraît être parfaitement établie. »

M. A. de Barthélemy donne lecture, au nom de M. l'abbé Cérès, associé correspondant à Rodez, d'une communication adressée à la Société sur des essais de fouilles au Puech de Buzeins (Aveyron).

Un commencement de fouilles fait en 1873, quelques anti-

cultés découvertes anciennement, entre autres une statuette d'Apollon, en bronze, du Musée de Rodez, engagèrent M. l'abbé Cérès, aidé de quelques fonds fournis par des sociétés savantes, à tenter en 1875 de nouvelles fouilles sur le côté sud-est du Puech (pic) de Buzeins, qui domine de vastes plaines, appelées *Los Camps*, parsemées elles-mêmes de restes de nombreux dolmens.

Les premiers travaux mirent à découvert une substruction composée de murs réguliers en petit appareil, en forme de parallélogramme, divisée en deux compartiments dont l'un, le plus grand, mesurait 7 mètres sur 6 m. 55. La surface intérieure des murs était enduite de stuc décoré de peintures ; festons de guirlandes vertes sur fond jaune clair, avec encadrement de bandes rouges, violettes, bleues.

Postérieurement, une nouvelle construction plus grande, mais beaucoup plus grossière que la précédente, fut dégagée ; murs en pierre sèche, formés de tronçons de colonnes basaltiques qui furent suivis jusqu'à une longueur de 20 mètres. Deux murs de refend constituaient trois pièces de dimension très-diverse, puisque l'une, à l'extrémité nord, n'était qu'un simple couloir, tandis qu'une autre avait 14 mètres de développement sur 7 mètres.

Enfin, plus au sud, on mit à jour les restes d'un troisième édifice qui n'avait pas plus de 6 mètres carrés.

Les fouilles durent alors s'arrêter; ce qui est regrettable, l'inventaire des objets recueillis établissant l'intérêt qu'il y aurait eu à ce qu'elles fussent continuées.

Dans les deux chambres de la première construction ont été trouvés :

1° Dix monnaies moyen bronze, d'une belle patine, dont cinq de la colonie de Nimes, deux d'Auguste avec l'autel de Lyon, deux de Claude et une de Nerva.

2° Fragments d'amphores et autres vases, dont une douzaine seulement d'intacts, restes de lampes et de poteries rouges, sigillées, l'un à l'estampille OF PRIMI. Quelques tessons étaient revêtus d'une couverte noire opaque qui, sur d'autres, prenait le ton d'un vernis jaune d'or.

3° Grande quantité de clous, une clef, deux poinçons et

trois couteaux qui, par leur forme, pourraient être identifiés à des rasoirs.

4° Débris de vases en verre blanc, bleu, vert avec filets en relief.

5° Deux élégantes fibules, dont une avec incrustation dans la plaque, de matière colorée, disposée en annelets rouges sur fond blanc ; une aiguille en bronze, et deux tiges minces en verre verdâtre tordu.

6° Des bois de cerf, des dents de sanglier et des ossements de divers autres animaux.

7° De nombreux fragments de figurines en terre blanche qui, malheureusement, étaient toutes privées de leur tête. On pourrait cependant reconnaître dans une de ces statuettes une Vénus semblable à celles si nombreuses trouvées à Arpajon (Cantal).

Les autres substructions ont fourni, sans parler des briques à rebord, des poids de tisserands et de plusieurs centaines de fonds de vases :

1° Trois fibules en bronze, dont la plaque de l'une, munie d'un anneau, est décorée d'incrustations de matières bleues, rouges et jaunes, d'un fort joli effet.

2° Petite garniture en bronze avec anneau de suspension, sorte de trousse qui porte, suspendus, divers petits objets de toilette.

3° Enfin une monnaie d'Auguste et une monnaie gauloise encore indéterminée. Au droit tête échevelée tournée à gauche, avec la légende en lettres latines MVNAT. Au revers aigle tenant un serpent, AΠΑΜΟC en caractères grecs. Cette pièce n'est pas inédite, la pareille a été trouvée à Milhau par M. l'abbé Rouquette.

M. l'abbé Cérès termine son mémoire, dont la lecture a été écoutée avec beaucoup d'intérêt, par quelques détails sur les dolmens disséminés sur la surface de *Los Camps*, mais qui, dit-il, ont été tous dévastés ; il a cependant pu ramasser dans leurs décombres un couteau et des flèches en silex, quelques menus objets en bronze et une poterie.

M. Henri Bordier rappelle à la Compagnie la rondelle en

bronze ornée d'une inscription au pointillé qui fut communiquée par M. Liénard, de Verdun, dans la séance du 5 juillet dernier. Cet objet a été gravé dans le Bulletin à la page 144 (année 1876). M. Bordier fait observer que dans cette inscription, composée de deux lignes circulaires concentriques, la ligne extérieure porte vers le bas de la plaque, à gauche, un point, à mi-hauteur des lettres, qui vraisemblablement marque l'endroit où la lecture doit commencer. Or on lit d'abord très-distinctement, à gauche du point: DVCI, et en reprenant le commencement: CAMBOSLVNI DVCI. A la seconde ligne il semble qu'on doive lire avec la même facilité: SOLI; c'est-à-dire, rédigé en latin correct, les mots : *Au duc Camboslen· seul*. Le nom est-il bizarre? Nullement. La racine CAMB qui existe dans un très-grand nombre de nos noms géographiques, se trouve aussi dans des noms d'homme, comme *Cambaules* dans Pausanias et *Cambelen*, duc dans les pays Transjurans, dont Aimoin raconte qu'il eut à soutenir vers l'an 610 un combat contre les Allemands (Voy. dom Bouquet, III, 114). Le pointillé de l'inscription reporterait d'ailleurs sa date aux temps gallo-romains. Mais quel est le sens de cette inscription, à quel usage aurait été employée cette rondelle? — Il ne peut être question d'y voir une pièce de l'armement du guerrier; mais il ne semble pas bizarre d'y voir une pièce du harnachement de son cheval. L'endroit où le frontal rejoint la bride et forme un nœud sous l'oreille de l'animal a toujours été, comme il l'est encore, un motif d'ornement. Il y en a une foule d'exemples pour les temps antiques, où l'on voit à cet endroit une rondelle comme celle-ci. Peut-être n'est-il pas étrange qu'un chef de guerre ait ainsi marqué le chanfrein de son cheval afin de ne pas le perdre dans les courses nocturnes d'une cavalerie tumultueuse. M. Bordier ajoute, sans en tirer aucune conséquence, que dans le *Recueil des Noms féodaux* de Bétencourt (I, p. 231) figure un acte passé dans le Lyonnais en 1375 par un personnage *nommé Jean Chambocin*.

A cette occasion il est donné lecture d'une lettre, en date

du 13 février, adressée à la Compagnie par M. Vincent Durand, associé correspondant à Allieu (Loire). M. Durand propose de lire CAMBOS LVNIDVCI, et dans l'inscription intérieure ISGA. Il fait observer, sous toutes réserves, que *Cambos* a toute l'apparence d'un nominatif celtique et contient une racine que l'on retrouve dans *Cambodunum*, *Camboritum*, *Cambolectri*. *Cambos Luniduci* pourrait signifier : Cambos fils de Luniducos. *Isga* rappelle le nom d'*Isca* en Grande-Bretagne, ville dans laquelle on signale le séjour de la 11e légion *Augusta*.

M. de Montaiglon lit le rapport annuel, présenté par la Commission des fonds, approuvant les comptes de l'exercice 1876. Des remerciements sont votés à M. Ed. Aubert, trésorier, en reconnaissance de sa gestion aussi active que dévouée.

Séance du 21 Février.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Academia dei Lincei, 3e série, t. I, fasc. 1 et 2, in-8°.
Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg, in-4°.
— *du Bouquiniste*, 458e n°, in-8°.
Mémoires de la Société académique de l'Aube, t. XXXIX, in-8°.
Tableau général méthodique et alphabétique des matières contenues dans les publications de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, 1re partie, in-8°.
André (Aug.). *Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire*, in-8°.
Dorn (B.). *Caspia ; über die Einfälle der alten Russen in Tabaristan*, in-4°.
Dybowski (W.). *Die gasteropodon Fauna des Baikal sees*, in-4°.
Famintzin (A.). *Beitrag zur keimblattlehre im pflanzenreiche*, in-4°.
Godard-Faultrier. *Note sur une statuette romaine de Mercure*, in-8°.

GRUBER (WENZEL). *Monographie ueber die aus Wahren shyalinischen cartilagines praeformorten ossicula sesamoidea in den ursprungssehnen der Kœppe der musculus gastroonemus bei der menschen bei der Saugethiezen*, in-4°.

GUIFFREY (J. J.). *Un chapitre inédit de l'histoire des tombes royales de Saint-Denis d'après les documents conservés aux Archives nationales*, in-8°.

KOKSCHAROW. *Ueber den Russichen calcit*, in-4°.

LEWIS (S. S.). *On the two greek inscriptions found at York*, in-8°.

— *Shekel of the year five*, in-8°.

MARSY (comte DE). *Le mobilier d'un gentilhomme noyonnais à la fin du XVI*e *siècle*, in-8°.

RIANT (comte). *Rapport du secrétaire-trésorier de la Société de l'Orient latin*, in-8°.

— *La charte du Mais*, in-8°.

SCHIEFNER (A.). *Mahakatjajana und konig Eshanda Pradjota*, in-4°.

SETSCHENOW (J.). *Ueber die absorption der Kohlensaure durch Salzlœsungen*, in-4°.

SOMOFF (J.). *Mémoire sur les forces qui ne changent pas d'intensité et de direction*, in-4°.

Correspondance.

MM. Lecoy de La Marche, Rayet et Gaidoz font connaître qu'ils maintiennent chacun leur candidature à la place laissée vacante par M. le général Creuly.

L'Académie royale des *Lincei*, à Rome, demande à échanger ses publications contre les Mémoires de la Société. Cette proposition est acceptée.

M. Héron de Villefosse s'exprime en ces termes au sujet de l'inscription gravée sur la plaque trouvée à Jouy-devant-Dombasle :

« Dans une de nos dernières séances, on a donné deux interprétations différentes de la petite inscription que porte une plaque en bronze trouvée à Jouy-devant-Dombasle

(Meuse)[1] ; je viens à mon tour proposer une nouvelle lecture de ce petit texte. Je crois qu'il faut lire :

CAMBOCLVANI DVCIASGI

et y voir deux noms Gaulois *Camboclvanus* et *Duciasgus*, probablement le nom du fils et du père.

« Je trouve une véritable confirmation de mon hypothèse dans les remarques suivantes de M. Hubner (*Inscriptiones Britanniae christianae;* praefatio, XII) : « In regionibus quibusdam, quas Celticae originis gentes habitaverunt, veluti in Lusitania et Callaecia, Graeco fere more *filius* vocabulum omnino omitti, patris genetivo puro indicari notum est. Ejus consuetudinis in Britannia videntur haec extare exempla :

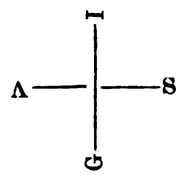
Aviti Noromerti, n. 164.
Artmali Tecani, n. 62.
Caelexti Monedorigi, n. 128.
Clotuali Morhatti, n. 230.
Dixtuidoci Couhinoci, n. 29.
Johannis Moridici, n. 44.
Saumilini Tovisaci, n. 159.
Vitaliani Emereto, n. 102.

« Voici maintenant l'explication de cette lecture que je propose sous toutes réserves, n'ayant pas eu l'original entre les mains. Comme on l'a déjà remarqué, il ne peut y avoir de doute sur l'endroit où commence le texte, c'est immédiatement après le point : les cinq premières lettres CAMBO n'offrent aucune difficulté, mais je ne crois pas qu'il soit permis de lire un S après l'O. Il y a un C très-bien indiqué, et les deux points placés au-dessous, qu'on a pris pour le crochet inférieur d'un S, appartiennent à la lettre suivante qui est un L ouvert à gauche (⅃) au lieu d'être ouvert à droite. Le motif qui a fait retourner cette lettre est simple ; c'est parce qu'elle est conjuguée avec un V dont sa haste forme un des jambages ; l'autre jambage de l'V devient également

1. Cette plaque a été gravée dans le *Bulletin* de 1876, p. 144.

la moitié de l'A qui suit. On lit après sans hésitation NI ; d'où *Camboclnani* [1].

« Le second mot *Duciasgi* est certain pour les quatre premières lettres DVCI. Je ne crois pas que ce mot *duci* soit un qualificatif exprimant la puissance du chef ; j'aime mieux y voir le commencement d'un nom dont la fin doit se retrouver dans les quatre lettres couchées du registre inférieur. Ces quatre lettres sont disposées en croix ; en effet, si on les relie entre elles par deux lignes perpendiculaires, on obtient cette figure :



où on trouve les quatre lettres A S G I, ce qui fournit la fin du mot *Duciasgi* [2]. »

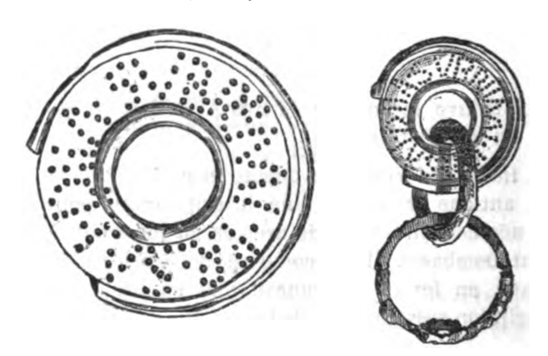
M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau un objet antique présentant une inscription au pointillé qui offre une certaine analogie avec la plaque trouvée à Jouy-devant-Dombasle. Il se compose de trois pièces : deux anneaux en fer et un anneau plat en bronze qui porte l'inscription suivante très-lisible :

PR·SAL·DIIA·SVBRIIMI

1. Le premier radical de ce mot CAMBO entre dans la composition de plusieurs noms connus. Cfr. CAMBODVNVM, ville de Bretagne (*Itin. Ant.*, 468) ; CAMBONVM, ville des Alpes (*Itin. Hierosol.*, 555) : CAMBOLECTRI, peuple de la Narbonnaise (*Pline*, III, IV, 5 ; IV, XIX, 33) ; CAMBOTRE, légende de pièces Bituriges. — Deux poteries, l'une du Musée Britannique (C·I·L· VII, 1336, 221), l'autre du Musée de Lyon (Schuermans, *Sigles figulins*), portent l'estampille CAMBVS F. — Quant à la finale CLVANVS, je n'en connais pas d'exemple à citer, mais plusieurs noms peuvent en être rapprochés. Ainsi on trouve dans les inscriptions les mots : CLVTAMVS, CLVIDEA, CLVGASIS, CLOVTIVS..., etc. (V. général Creuly, *Liste des noms supposés gaulois*, Revue Critique, 1876).

2. Cfr. DVGIVS, DVGIONIVS (Creuly, art. cité) et TASGIVS (inscr. de Nîmes) ; TASGILLVS (inscr. de Bordeaux) ; Deus MORITASGVS (inscr. d'Alise, Orelli, 2028) et le nom du chef carnute TASGIITIOS.

que notre confrère propose de lire : *pr(o) sal(ute) dea(mati) Subremi*. Il lui paraît impossible de traduire *dea* par déesse. Non-seulement un nom divin ne serait pas à sa place au milieu de la phrase, mais, même si on lui reconnaissait ce sens, il devrait être accompagné d'une désignation précise de la divinité, c'est-à-dire d'un nom propre. Notre confrère aime mieux voir dans ces trois lettres l'abréviation d'un qualificatif se rapportant au nom propre *Subremus* ou *Supremus*. Le verbe *deamare* a été employé par Plaute et Térence ; il était en usage dans le style familier et probablement dans le langage vulgaire. « *Syre, deamo te,* dit un jeune homme à l'esclave qui l'a aidé à extorquer une bonne somme à son père ; Syrus, je t'adore[1] ! »



Cet objet provient sans doute d'un mors de cheval. Le premier anneau, percé d'un trou qui servait à le fixer, devait former une des extrémités du mors ; le second anneau, *mobile* au contraire, était destiné à recevoir la bride, et la troisième pièce, portant l'inscription, était une amulette sur laquelle le cavalier avait fait graver le nom de son cheval favori *Subremus dea(matus)*.

Cet objet, qui appartient à M. Héron de Villefosse, a été recueilli par lui à Neuvy-sur-Barangeon, près de Vierzon

1. *Heautontimorumenos*, v. 825, act. IV. — Cf. Plaute, *Epidicus*, v. 201, act. II; *Poenulus*, v. 893, act. IV ; et v. 1171, act. V ; *Truculentus*, v. 676, act. IV.

(Cher), localité célèbre par des découvertes nombreuses de briques romaines portant des inscriptions fausses. Notre confrère se propose d'entretenir prochainement la Société d'une visite qu'il a faite à ces ruines.

M. Demay communique à la Compagnie les dessins de deux carreaux émaillés, recueillis en Bourgogne par M. Hutteau, ingénieur.

Le premier carreau découvert à Saint-Vivant (Côte-d'Or) ne donne que le quart d'un ensemble dont les trois autres parties n'ont pas été retrouvées. Il représente un vendangeur du xvie siècle, la hotte sur le dos, s'appuyant, pour transporter son fardeau, sur le long bâton dont se servent encore aujourd'hui certains vignerons. Vers le haut, les trois mots : *à grant paine*, tracés en caractères gothiques,



accompagnent le personnage qui est accosté au niveau du genou de deux feuilles de grande dimension, mais dont la forme ne rappelle en rien la feuille de la vigne.

Des fouilles pratiquées dans les ruines du château de Vergy ont permis de pénétrer dans la salle à manger où régnait sur le sol, à une petite distance des murs, une bordure en briques émaillées. Les quatre carreaux assemblés,



reproduits dans le second dessin, appartiennent à cette décoration du réfectoire seigneurial des Vergy. Nous nous trouvons ici en présence d'une scène complète, renfermée entre deux cercles concentriques. Un veneur de la fin du xv[e] siècle, armé d'un épieu, souffle dans un cornet de chasse. Devant lui, son chien poursuit une biche qui fuit, précédée par un cerf. Dans le champ, des arbres et des fleurons simu-

lent une forêt. Quatre feuillages d'ornement garnissent le centre et les quatre coins extérieurs laissés vacants par la disposition principale. Une inscription en écriture gothique et plus facile à déchiffrer qu'à comprendre entoure la composition. Elle est ainsi conçue :

Vois Jehan toli le karementrant.

Que signifie cette phrase? *Toli* est-il un verbe et sommes-nous autorisés à regarder comment *Jehan* se propose de *toli le karême-entrant*, c'est-à-dire de se décarêmer? Ou bien *toli* serait-il simplement un nom d'homme, le nom d'un chasseur surnommé le *karêmentrant*, ou bien encore y a-t-il là un de ces jeux de mots si fréquents autrefois et dont nous ne pouvons pénétrer le sens? M. Demay laisse à de plus habiles le soin de résoudre ce petit problème.

Il est donné lecture d'un rapport envoyé, dès le mois de mars 1876, par M. de Cessac, associé correspondant à Guéret, sur l'oppidum du Puy-de-Gaudy (Creuse) :

« Si j'ai été le premier [1] à signaler du granit vitrifié au Puy-de-Gaudy [2], M. Thuot a été le premier à indiquer la grande étendue de la muraille ainsi construite et à y pratiquer une coupe transversale qui en a montré la structure intérieure. Seulement M. Thuot et moi n'y avons pas vu les choses tout-à-fait de la même façon [3].

« D'après mes observations, la muraille vitrifiée paraît reposer sur le sol naturel, nivelé à cet effet; une sorte d'argile formée par la décomposition du granit porphyroïde à mica foncé qui constitue cette montagne. Sur cette base ont été élevés deux parements éloignés l'un de l'autre d'environ huit mètres, entre lesquels est entassé un blocage de pierres d'environ trente à quarante centimètres de côté, ne se liant avec eux qu'imparfaitement. C'est aussi la disposition du mur vitrifié de Châteauvieux, commune de Pionnat (Creuse). Ces parements sont en pierres plus grosses que

1. Voir le volume des Lectures faites à la Sorbonne en 1867.
2. Cet oppidum est à trois kilomètres au sud de Guéret (Creuse).
3. Revue des Soc. sav., 5e série, t. VI, p. 315 et suiv.

celles du blocage intérieur, surtout celui qui fait face à l'extérieur. Ils ont perdu leur aplomb pendant la chauffe, se sont inclinés l'un vers l'autre, principalement celui de l'intérieur de l'oppidum, et maintenant ils ne sont plus distants à leur sommet que de quatre mètres environ. L'action de la chaleur n'a pas été partout la même dans l'épaisseur de cette muraille. Les pierres des parements sont à peine étonnées par le feu. Dans le blocage, au sommet, le centre des blocs est quelquefois à peine atteint, d'autres fois il est un peu effrité, les surfaces seules étant entrées en fusion et s'étant collées les unes aux autres. Plus bas le feu a été plus violent. Enfin, au bas de la muraille, un certain nombre de ces blocs ont fondu et formé de vraies scories. Des cendres, couleur rouge brique, sont disséminées partout en grande abondance dans cette construction, surtout vers la base, et sont mélangées quelquefois avec du charbon. Les pluies y ont entraîné beaucoup de graviers que la gelée avait sans doute détachés des parties effritées.

« Deux rangées de blocs de granit assez volumineux, *n'ayant en rien subi la moindre atteinte du feu*, sont placées au-dessus des parements calcinés qu'elles exhaussent de toute leur hauteur. Cette surélévation postérieure de la muraille est due à ce que le blocage intérieur ne s'étant pas affaissé autant que les constructeurs s'y étaient attendus, des éboulis considérables s'étaient produits des deux côtés de la muraille vitrifiée. En dehors ils ont un mètre de largeur ; en dedans, où le sol les a maintenus, cette largeur est double. Aujourd'hui la chute du blocage intérieur n'est plus possible, son niveau n'étant pas supérieur à celui des parements ainsi exhaussés. C'est donc bien évidemment à la pose des blocs non touchés par le feu qu'est due la cessation de cet éboulement. En outre on ne peut nier que ces éboulis ne soient des débris tombés du sommet et non une partie intégrante de la muraille, car, formés de pierres de moyenne grosseur plus ou moins chauffées, mélangées à une grande quantité de terre de bruyère, on n'y voit nulle trace de ces cendres si abondantes dans le mur, ni même du charbon. L'immense quantité de terre de bruyère que

renferment ces éboulis fait voir qu'ils remontent haut; toutefois ils sont postérieurs à l'occupation romaine, puisqu'ils en recouvrent les débris. C'est en effet sous ces éboulis, mais sous ces éboulis seulement, que des fragments de tuiles à rebords et de poteries romaines ont été trouvés. J'ai vu cependant deux fragments de tuiles saisis par le granit fondu, l'un dans la grande muraille près la porte d'entrée de l'oppidum, l'autre dans le bloc isolé du terrassement du nord, en face du village du Theil. Dans ce bloc étaient aussi renfermés un petit morceau d'os et de l'argile cuite.

« De l'étude attentive de la tranchée de M. Thuot résulte la preuve évidente que le combustible qui a servi à fondre le granit était placé à l'intérieur de la muraille, en dedans des parements, puisque ces parements sont la partie la moins atteinte par le feu; que ce combustible était en quantité notable puisqu'il a laissé une grande masse de cendres; qu'il était disposé à divers niveaux puisque ces cendres se rencontrent même en quantité considérable vers le sommet du mur; que le combustible n'a pas été disposé des deux côtés ou sur le sommet du mur, puisque, dans ce cas, les parements ou le sommet seraient la partie la plus atteinte, ce qui est précisément le contraire de ce que l'on observe; enfin la nature de la cendre et des charbons montre que ce combustible était du bois. J'ai la certitude qu'on s'est beaucoup exagéré la difficulté de la construction de ces murailles. La vitrification du granit ne présente aucune difficulté sérieuse; l'expérience suivante montre combien la chose est relativement facile, avec un combustible abondant, qui ne devait pas être plus rare à l'époque qu'il ne l'est aujourd'hui sur le Puy-de-Gaudy et sur la chaîne voisine. Voici cette expérience :

« J'ai placé dans un creuset des couches alternatives de cendres de bois et de petits morceaux de granit bleu, bien compacte, du Puy-de-Gaudy. J'ai luté et introduit le tout dans le foyer d'une forge de maréchal et l'y ai laissé deux heures. Retiré au bout de ce temps et brisé, le creuset a montré la masse réduite de plus de moitié et divisée en

deux parties, l'une collée au lut, l'autre restée à une légère distance du fond. Les morceaux de granit étaient soudés ensemble par une fusion plus ou moins complète et effrités dans leur intérieur. Les surfaces opposées des deux parties étaient complètement réduites en verre.

« De cette expérience résulte la preuve évidente et incontestable : que le granit fond et se réduit en verre à une température relativement peu élevée ; que cette température est assez basse pour qu'il soit possible de l'obtenir avec des bûches de bois bien disposées ; qu'enfin le combustible fournit lui-même le fondant nécessaire pour le réduire en scories et même en verre.

« J'ai dû laisser à M. Daubrée, membre de l'Institut et directeur de l'École nationale des Mines, qui m'a demandé[1] de lui fournir les éléments nécessaires à une étude semblable, le soin de compléter ces recherches. Toutefois ma conviction est faite : *le bois, bien étagé au milieu des pierres de granit et suffisamment abondant, est tout ce qu'il faut pour le vitrifier.*

« La tranchée à travers le mur du Puy-de-Gaudy, où l'action du feu, moins forte que dans nos autres forts vitrifiés, permet d'en mieux saisir la marche, montre que les blocs un peu considérables sont souvent simplement échaudés dans leur partie centrale ; qu'ils sont desagrégés dans leur partie moyenne et la plupart du temps seulement fondus à leur surface et alors collés aux blocs voisins.

« L'expérience décrite ci-dessus permet de saisir dans tous ses détails le phénomène qui se produit. La chaleur effrite le granit qui, sous son action, s'est desagrégé à la surface des blocs ; les grains détachés ont été saisis par la cendre et ont formé avec elle un silicate de potasse plus ou moins abondant, suivant la quantité de quartz que contenait le granit ; ce verre a revêtu les blocs et, en se refroidissant, les a soudés les uns aux autres. Là où la chaleur a

1. En décembre 1871. M. Daubrée n'ayant pas fait connaître le résultat de ses recherches, je publie aujourd'hui cette note sur le mode de formation de l'enceinte vitrifiée du Puy-de-Gaudy que j'avais écrite en janvier 1872 et qui fait partie de ma description de cet oppidum.

été assez intense pour désagréger complètement les blocs, tout a été fondu et a formé des scories, la matière étant trop impure pour produire un verre transparent. Tel est le mécanisme de la formation de la muraille vitrifiée du Puy-de-Gaudy.

« A Châteauvieux, d'après ce que j'ai vu, la construction du mur était identique : parements et blocage intérieur. Mais la fusion a été beaucoup plus complète et le tout ne forme souvent qu'une seule masse convertie en scories. Cependant on peut remarquer le même phénomène produit sur l'énorme rocher de granit bleu non altéré, soudé par la fusion d'une faible épaisseur d'un de ses côtés au mur qu'il continue. Enfin, à Thauron, où la roche employée est une leptynite blanche à deux micas, très-quartzeuse, les blocs sont souvent revêtus d'une couche peu épaisse d'un verre vert passant au noir, entièrement semblable à celui que j'ai obtenu dans l'expérience citée plus haut.

« A quelle époque faut-il faire remonter la construction de l'enceinte du Puy-de-Gaudy ? Mangon de la Lande, auteur du premier travail publié sur cet oppidum (1837), et M. Coudert de Lavillatte, qui l'a décrit assez en détail en 1844, attribuent son enceinte à l'époque gauloise. Je l'ai datée de la première époque des métaux dans mon « Coup-d'œil sur l'homme préhistorique dans la Creuse, 1870 », et j'ai vu une restauration dans la partie vitrifiée. M. Thuot attribue aux Wisigoths la construction de cette muraille (1873).

« La partie en soutènement est bien certainement de l'époque de l'indépendance de la Gaule. C'est le mode de fortification suivi à l'oppidum du Muraut (Creuse), où, jusqu'à ce jour, il n'a été rencontré que des débris en grand nombre de l'âge de la pierre. Il est plus difficile de dater la partie vitrifiée. L'enceinte du Puy-de-Gaudy a bien certainement été tracée tout entière à la même époque, car elle renferme dans sa courbe toute la sommité de la montagne et les débris de civilisation recueillis dans cette enceinte sont partout les mêmes, et partout également répartis. D'un autre côté, son système de fortification est

celui qu'on observe dans tous les oppidum construits pendant la même période. Comme pour eux, là où les pentes sont abruptes et l'escalade ou un coup de main simplement à redouter, le rempart est en terre et pierres; là où les machines de siége pouvaient approcher, une forte muraille était construite. La seule différence est dans le système suivi pour sa construction. A Murceins, au Puy-d'Issolu, au Beuvray, etc., c'est une muraille avec assises de pierres et assises de bois; au Puy-de-Gaudy c'est un mur vitrifié. Ce mur est-il la première construction établie dans cette partie de l'enceinte ou bien une restauration dans laquelle on employait un mode nouveau de fortification? Est-il antérieur ou postérieur à la conquête romaine?

« Nous n'avons pour nous renseigner là-dessus que les faits suivants. Deux ou trois fragments de tuiles ont été saisis par le granit en fusion. Malheureusement ces débris n'ont pas de caractères bien précis; des éboulis considérables occupent de chaque côté le pied de la muraille vitrifiée ; ces éboulis ont demandé un temps assez long pour se former ; ils recouvrent un sol jonché de débris romains dont on ne trouve aucune trace dans la muraille elle-même; les parements de cette muraille vitrifiée ont été exhaussés par une rangée de blocs de granit qui n'ont pas subi l'action du feu et qui ont arrêté ces éboulis.

« Ces faits permettent de penser que si la *muraille vitrifiée* n'est pas antérieure à l'arrivée des Romains, elle daterait au moins du commencement de leur domination. Il me paraît difficile, en effet, de rapporter moins haut que les grandes invasions des Barbares la surélévation de la muraille, et l'éboulis du pied de cette muraille a demandé un temps assez considérable pour se former.

« L'observation des autres forts de la Creuse ne contredit pas ces déductions. L'enceinte de Châteauvieux ne m'a donné jusqu'à ce jour aucun débris d'aucune sorte. Un *ustrinum* enfoui près de la muraille contenait quelques fragments de poterie qui n'ont pas été conservés et que je n'ai pu voir. A Thauron, Cancalon a signalé des tuiles à rebords, des poteries, des débris de fer sous la muraille

vitrifiée. Mais les ossements rencontrés avec tout cela semblent indiquer des sépultures qui, placées comme à Châteauvieux près de l'enceinte, ont été recouvertes par ses ruines. Ici donc encore, comme dans les deux autres forts vitrifiés, la position de ces restes porterait à supposer qu'ils sont postérieurs à la construction des murailles.

« L'étude de l'industrie chez les peuplades pré-romaines de la Gaule peut également nous fournir des indications précieuses. Il est certain, en effet, que les peuples qui exploitèrent les métaux avaient rencontré, sans le chercher il est vrai, le moyen de fondre la pierre. Arrêtés dans leurs travaux par la dureté de la roche qu'ils ne pouvaient faire sauter, comme de nos jours, à l'aide de la poudre, ils l'étonnaient au moyen d'un feu violent allumé sur le front de taille de leurs galeries et d'un refroidissement subit obtenu par l'eau froide jetée sur la pierre rougie. C'est par ce procédé tout primitif que quelques mines d'Allemagne sont encore exploitées de nos jours, et M. Daubrée y a observé, dans les galeries ainsi ouvertes, des parties ayant la ressemblance la plus parfaite avec les forts vitrifiés. Pourquoi les exploitants du bronze et du fer, que nous savons si industrieux, n'auraient-ils pas appliqué un procédé qu'ils avaient forcément remarqué, qui les avait gênés dans leurs travaux d'exploitation en collant la roche dans ses fissures naturelles au lieu de la diviser et qui, appliqué à des fortifications, avait l'avantage de faire un tout compacte de pierres simplement juxtaposées et permettait d'utiliser des matériaux de bien plus faibles dimensions que ceux nécessaires pour des murailles en pierres sèches et par conséquent plus faciles à obtenir et à manipuler?

« Les Romains, eux aussi, purent faire usage de ce mode de construction des remparts et, à l'époque franque, il n'était pas encore oublié, comme le montrent les tumulus de Marchezal (Loire) et de la Tour-Saint-Austrille (Creuse).

« Pour moi toutefois la construction du mur vitrifié du Puy-de-Gaudy à l'époque de l'indépendance de la Gaule, mais dans ses derniers jours, me paraît chose possible et même probable. Elle serait dans ce cas contemporaine de

ces murailles avec poutres de bois décrites par César et aurait eu sur elles l'avantage de moins redouter encore l'attaque des machines de guerre qui, à la vérité, écrasaient les parties directement frappées par elles, mais ne pouvaient ébranler le reste de la muraille et y ouvrir de larges brèches. L'exhaussement du mur à l'aide des blocs non soumis à l'action du feu serait l'œuvre des Gallo-Romains à l'époque des grandes invasions des Barbares. »

Séance du 7 Mars.

Présidence de M. A. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, t. XXIII, f. 1-11, in-4°.
— *de la Société archéologique de Béziers*, t. VIII, 2° livr., in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 99° livr., in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3° trimestre de 1875, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 461, in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 124, in-8°.
L'Investigateur, sept.-oct. 1876, in-8°.
Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, t. III, in-8°.
— *de la Société éduenne*, t. V, in-8°.
— *de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille*, 4° série, t. II, in-8°.
Michel (Edmond). *Catalogue de la Collection céramique et des principaux objets et tableaux appartenant à MM. Michel et Robellazi*, in-8°.
Semichon (Ern.). *Les réformes sous Louis XVI ; assemblées provinciales et parlements*, in-8°.
Travers (Emile). *Une voie saxonne à Caen*, in-8°.
— *Une réception dans l'ordre religieux et militaire des SS. Maurice et Lazare au* XVIII° *siècle*, in-8°.

Correspondance.

M. E. Michel, présenté par MM. Aubert et Courajod, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Héron de Villefosse et Schlumberger pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. le général Creuly passé au nombre des membres honoraires. MM. Michelant, Perrot et Longnon lisent chacun le rapport de la commission chargée de donner des conclusions sur les candidatures de MM. Lecoy de La Marche, Rayet et Gaidoz. Après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, l'élection est remise à la première séance d'avril.

M. Héron de Villefosse lit un rapport au nom de la commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Em. Travers. Il est procédé au scrutin, et M. Travers ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, est, conformément aux conclusions du rapport, proclamé associé correspondant national à Caen.

M. Perrot lit, au nom de M. Alb. Dumont, la note suivante sur les résultats des fouilles opérées à Mycènes par M. Schliemann.

« Il n'est pas possible pour le moment de rédiger sur les antiquités trouvées à Mycènes par M. Schliemann un rapport qui réponde à toutes les exigences de la critique. Une partie seulement de la collection a été exposée et dans quelques circonstances très-rares. Nous ignorons quels sont les objets qui ont été découverts ensemble ; aucun journal de fouilles n'est à notre disposition. M. Schliemann prépare un important ouvrage qui va paraître à Londres en anglais ; il tient jusqu'à cette publication à se réserver un certain nombre de renseignements dont une étude complète ne pourrait se passer.

« Les antiquités découvertes sont la propriété du gouvernement hellénique. Elles sont déposées à la banque nationale, où on ouvre les caisses à mesure que l'on fait les photographies qui accompagneront l'ouvrage de M. Schliemann.

« Ce qui frappe tout d'abord c'est la richesse de la découverte et le nombre vraiment surprenant des objets d'or.

« Ces objets d'or sont principalement :

1° Des masques.

2° Des ceintures.

3° Des vases.

4° Des rondelles.

5° Des anneaux.

« Les masques, les ceintures, les rondelles sont fabriqués avec des plaques peu épaisses, mais ne sont pas de simples feuilles de métal. Il y a aussi de grandes plaques d'or, ornées de dessins, qui pouvaient parfaitement suffire à couvrir la poitrine d'un homme de forte taille.

« A quelques exceptions près, les dessins figurés sur ces objets se rapportent à un même style. On y trouve des principes uniformes de décoration :

1° Les cercles concentriques, la spirale.

2° Des feuilles, sans caractère précis, tantôt isolées, tantôt réunies en croix ou en rosace.

3° Divers oiseaux.

4° Le lion et d'autres quadrupèdes.

5° La cigale, qui est très-fréquente.

6° Le polype, qu'on ne rencontre pas moins souvent.

« Les vases ne portent pas en général d'ornement.

« Deux bagues et quelques cylindres aplatis (j'en ai vu trois) rappellent le style asiatique (scènes de chasses).

« Les masques n'ont pas de valeur d'art ; ils représentent des types qui manquent tout-à-fait de finesse ; le nez est court et aplati, la bouche très-large. Sur l'une des figures on distingue des moustaches.

« La plupart des objets proviennent de l'acropole de Mycènes et non de la partie de la ville qui était dans la plaine. Ils sont en général fabriqués au repoussé.

« Il est permis d'affirmer que sur presque tous ces objets d'or, si on excepte les bagues et les cylindres, aucun ornement ne se rapporte avec certitude aux principes de la décoration assyrienne, égyptienne, chypriote ou grecque primitive. Ce qui caractérise cette industrie est une sorte de maladresse barbare. On n'y trouve pas les essais d'un art qui est encore incertain, mais qui marche vers le progrès ; on n'y remarque même pas cette raideur de contours trop accentués que nous sommes habitués à reconnaître dans les premiers essais des civilisations classiques. Il est difficile de trouver à cette collection la moindre valeur esthétique.

« Deux stèles ornées de bas-reliefs ont été découvertes. Je les connais seulement par la photographie. Elles rappellent les sculptures qui ont été trouvées récemment dans les nécropoles autour de Bologne, et que M. Zannoni publie avec tant de soin. Ces stèles ont un encadrement qui se rapproche beaucoup, pour les principes décoratifs, de quelques dessins gravés sur pierre que Chandler vit autrefois à Mycènes et qui sont aujourd'hui au British Museum (*Expédition de Morée*, t. II, pl. 70). Ces fragments ont donné lieu à l'essai de restauration que M. Donaldson a proposé pour l'entrée du trésor d'Agamemnon [1]. La question est de savoir si l'état actuel du trésor permet cette restauration et si les fragments signalés par Chandler appartiennent à la haute antiquité ou à une époque très-postérieure. Dans tous les cas, la décoration des objets d'or de la collection nouvelle me paraît devoir être rapprochée, avec une grande vraisemblance, de celle des pierres sculptées auxquelles M. Donaldson a donné une très-grande importance.

« J'ai dû à M. Schliemann de pouvoir étudier quarante photographies qui représentent des fragments céramiques. Ces morceaux de vase appartiennent, sans qu'aucun doute soit possible, au style de Mycènes tel qu'il a été décrit par Doowel et par M. de Witte. Ils sont précieux pour l'étude comparée des céramographies primitives de Rhodes, de

1. Supplément à la publication des *Dilettanti* et *Expédition de Morée*, t. II.

Chypre, du Péloponèse et d'Athènes. Ils ajoutent beaucoup à ce que nous savons déjà par les publications de Salzmann et de M. Hirschfeld.

« La collection de Mycènes donne lieu en ce moment aux hypothèses les plus contradictoires, et quelques-unes de ces hypothèses sont proposées par des savants qui ont l'habitude de l'archéologie.

« Pour se borner à ce qui est certain, on peut dire, je crois :

1° Que les découvertes de Mycènes sont parmi les plus surprenantes qui aient été faites, qu'elles ont enrichi le musée d'Athènes d'une quantité d'objets précieux qui constituent, au sens propre du mot, un trésor.

2° Que la grande majorité des fragments de terre cuite appartiennent au style connu sous le nom de style de Mycènes.

3° Que la plupart des objets d'or se rapportent à *un même* style, mais que ce style ne rappelle que de très-loin et rarement les décorations auxquelles sont habitués les archéologues qui s'occupent de l'archéologie classique.

4° Qu'à côté de ces deux séries principales, vases et objets d'or, on voit des objets des époques les plus différentes et que ces sortes de documents auront un réel intérêt dès qu'on saura comment ils ont été trouvés.

5° Que l'étude des fragments du British Museum est indispensable pour qu'il soit possible de se faire une opinion scientifique sur les nouvelles découvertes.

6° Que toute conclusion serait prématurée tant qu'on ne pourra ni étudier l'ensemble de la collection, ni consulter un journal de fouilles. »

Séance du 14 Mars.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société philotechnique, t. XXXVII, in-8°.
Journal des Savants, févr. 1877, in-4°.

Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace, nos 6 à 8, in-8°.

DROUYN (Léo). *Essai historique et archéologique sur Izon*, in-8°.

GOZZADINI (comte G.). *Osservazioni intorno agli scavi archeologici fatti dal sig. A. Arnoaldi Veli, presso Bologna*, in-4°.

MORAND (Fr.). *Lettres à Aug. Thierry*, in-8°.

TRAVERS (Emile). *Une promenade dans Paris en 1650, avec un poëte burlesque*, in-8°.

Correspondance.

M. Emile Travers, de Caen, adresse ses remerciements à la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. Lud. Vallentin, associé correspondant à Montélimart (Drôme), envoie, par l'entremise de M. Ed. Aubert, la photographie d'un tableau satyrique du XVIe siècle, trouvé dans un grenier à Livron, et le soumet à l'appréciation de la Société. MM. Bordier et Read sont chargés d'étudier l'interprétation qui peut être donnée à ce tableau.

Travaux.

La Société entend une seconde lecture du mémoire de M. Longnon sur les noms de lieux gaulois terminés en *durum;* elle en vote le renvoi à la Commission des impressions.

M. le baron de Wismes, associé correspondant à Nantes, donne des détails sur quelques faits archéologiques qu'il a pu récemment constater :

Par suite du percement d'une nouvelle rue à Nantes, qui réunira la Loire à l'Erdre, on a mis à découvert une partie du mur romain, large d'environ trois mètres. Dans les substructions, on a recueilli divers débris : un beau chapiteau corinthien, des fragments de figures drapées, des pieds chaussés de brodequins (*sic*), et deux sphinx femelles semblables à deux autres sphinx qui, suivant M. Bizeul, ont été trouvés anciennement près de là dans la rue Royale, aux pieds de la tour romaine, dite du trépied. L'un de ces

sphinx figure au Musée de la ville; on ne sait pas ce qu'est devenu l'autre. M. Parenteau, conservateur du Musée, auquel revient le mérite de cette découverte, pense que ces figures devaient décorer les angles d'un monument qui pourrait être le temple d'Apollon Bélenus, ou un temple élevé à la fortune d'Auguste. M. de Wismes, ne donnant aucun détail sur la matière, le travail et la dimension de ces sphinx, il est difficile de contrôler la première de ces assertions.

La Société d'archéologie fait continuer les fouilles qui laissent apercevoir à un niveau plus bas des restes de fûts de colonnes.

Passant à un autre sujet, M. de Wismes dit avoir constaté sur une des pierres d'un des caveaux du tumulus qu'il a fouillé près de Pornic, et dont il a entretenu la Société, des caractères gravés analogues à ceux du monument du Mané-Lud dans le Morbihan. En dehors de ce département, c'est la première fois qu'un pareil fait a été reconnu.

Sur la côte, entre Pornic et La Bernerie, le pays compte les restes d'une dizaine de monuments mégalithiques peu connus, dont deux sont importants. L'un aurait cependant été déjà exploré incomplètement par M. de Vibraye; il contient plus de douze chambres disposées en damier.

Le second, sur un emplacement qui domine la contrée environnante, se compose d'un bloc de grès dur de 3^{m} 60 de long sur 2^{m} 20 de large et de 1^{m} d'épaisseur. Cette masse repose sur sept à huit supports peu élevés; un certain nombre d'autres pierres gisent en avant et en arrière de ce dolmen qui mériterait la dépense d'une fouille régulière.

Non loin, M. de Wismes a constaté la présence sur le sol d'une pierre, dite à bassin, qu'il pense, en raison de la grossièreté du travail, avoir été creusée avec des outils en pierre, et ne pouvoir avoir eu qu'une destination funéraire ou religieuse.

Quant à cette opinion, on sait l'extrême réserve qu'il convient d'apporter à la reconnaissance et à l'appropriation de ces prétendues pierres à bassin, dont l'excavation est

souvent due à des causes naturelles, ou peut avoir été faite à toutes les époques et pour bien des utilisations.

M. de Wismes termine sa communication par quelques détails sur quatre autres monuments mégalithiques qu'il a reconnus à quelques kilomètres de Pornic : deux beaux menhirs en grès blanc, hauts de trois à quatre mètres, une table de dolmen de plus de 12 mètres de tour sur 1 mètre d'épaisseur, et enfin un groupe de trois monolithes de près de 6 mètres de long; celui du milieu a conservé deux de ses supports, ou, du moins, ils sont seuls apparents, ayant mieux résisté à la pression qui peut avoir enterré les autres. Ces monolithes ont cela d'intéressant que la roche dont ils sont faits est étrangère à la localité formée de terrains schisteux.

M. Roman, associé correspondant à Gap, fait la communication suivante :

« Il existe aux manuscrits de la Bibliothèque nationale une lettre de Claude Flanjol, ingénieur militaire, au duc de Guise, gouverneur du Dauphiné, datée du 16 février 1560, de Grenoble, qui contient un renseignement curieux sur une statue antique trouvée à Orange. Flanjol avait été chargé par le duc de Guise de faire faire dans les forêts domaniales du Dauphiné une coupe de bois de construction. Après lui avoir rendu compte de sa mission, il ajoute en post-scriptum :

« Monsieur, je vous veulx bien advertir comme j'ay veu à Orange une figure de marbre eslevée en bosse beaucoup plus grande que le naturel, qui est autant belle et anticque que j'en aye jamais veu, ayant au costé droict, sur son harnoys, une Fortune enlevée avec un autre petit corps, d'un troys pieds de hauteur. Et pense que l'on les pourra bien recouvrer pour quelque argent, d'aultant qu'ils sont entre les mains d'un myen amy et si seront fort aisés a voicturer du lieu ou elles sont par la riviere du Rosne jusques à Lyon et ne sont qu'a une demye lieue pres de l'eaue. »

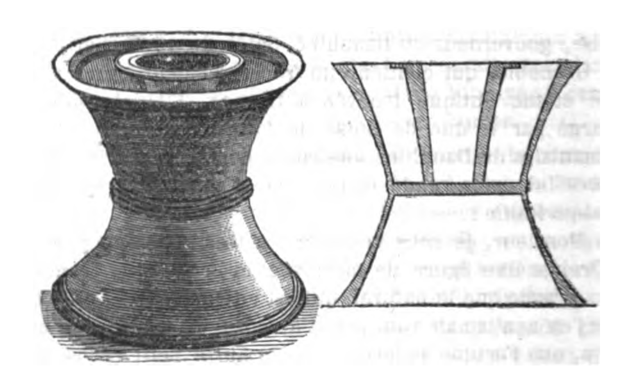
« Il s'agit sans doute ici d'un buste d'empereur, sur la cuirasse duquel était représenté une fortune ou plutôt

l'empereur lui-même, debout, tenant à la main une petite victoire, que l'auteur de la lettre nomme un autre petit corps, représentation souvent répétée sur les monuments antiques.

« Ce document prouve, en outre, que le duc de Guise s'intéressait aux objets d'art et d'antiquité, et les faisait recueillir.

« Qu'est devenue cette statue ? A-t-elle été acquise par le duc de Guise et conservée, ou a-t-elle été détruite comme cela est beaucoup plus probable, c'est ce qui serait intéressant de savoir, mais les renseignements précédents ne sont pas assez étendus pour qu'on ait quelque chance d'être renseigné à cet égard. »

M. A. de Barthélemy dépose sur le bureau un objet en bronze, trouvé aux environs de Châlons-sur-Marne, et qu'il croit être une sorte de chandelier de l'époque gallo-romaine.



M. Alex. Bertrand fait observer que des objets analogues ont été signalés par M. l'abbé Cochet; il en existe sept au Musée de Rouen, et le Musée de Saint-Germain en a onze. Dans un rapport publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (VIe série, t. III, p. 133), M. Bertrand a proposé d'y voir des *candelabra* ou *lychnuchi*. Jusqu'à ce jour, la destination de ces

objets, désignés quelquefois sous le nom de coquetiers, à cause de leur forme, était restée inconnue.

M. Quicherat demande si ces chandeliers n'auraient pas pu servir dans des processions.

Séance du 21 Mars.

Présidence de M. Guérin, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Academia dei Lincei, 3e série, t. IV, 3e fasc., févr. 1877, in-4°.
Bulletin du Bouquiniste, n° 462.
— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 100e livr., in-8°.
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXIX, in-8°.
Revue africaine, nos 119 et 120, in-8°.

Travaux.

M. Héron de Villefosse fait une communication sur un personnage, dont le nom se retrouve trois fois dans la célèbre inscription de Vieux, connue depuis longtemps sous le nom de marbre de Thorigny. C'est le légat impérial *Tiberius Claudius Paulinus.*

S'appuyant sur une inscription trouvée en Angleterre, et à l'aide de plusieurs passages d'auteurs anciens, M. Héron de Villefosse parvient à établir :

1° Que le Tiberius Claudius Paulinus, légat impérial de Bretagne, cité dans le marbre de Thorigny, est le même que le Tiberius Claudius Paulinus, légat impérial de Bretagne, dont le nom se trouve dans une inscription de Rochester;

2° Que ce fonctionnaire fut légat impérial de Bretagne au moins entre le 1er juillet 227 et le 1er juillet 229. Il en résulte que sa lettre à Sollemnis a été écrite pendant cette période, et que c'est également entre ces deux dates qu'il faut placer le séjour de Sollemnis en Bretagne en qualité de *tribunus semestris* ;

3° Que le même personnage fut *consul suffectus* avant l'année 227, et que c'est aussi avant cette date et avant son consulat qu'il faut placer l'époque de son gouvernement de la Lyonnaise, ce qui amène forcément, en tenant compte du temps de son consulat, aux premières années du règne d'Alexandre Sévère ;

4° Qu'Aedinius Julianus, dont le nom se lit aussi sur le marbre de Thorigny, a été préfet du prétoire sous Alexandre Sévère, et que sa lettre à Badius Comnianus, en faveur de Sollemnis, a été écrite entre les années 229 et 235. Il en résulterait que c'est aussi entre ces deux dates que le procurateur Badius Comnianus fit l'intérim du gouvernement de la province Lyonnaise.

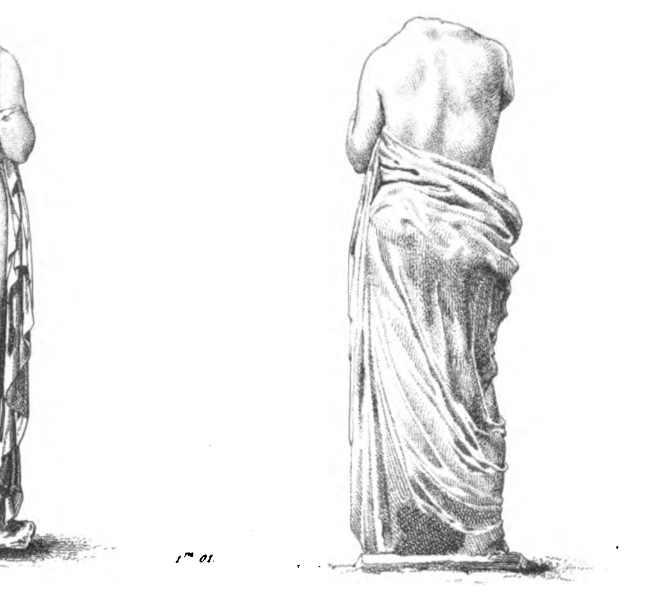
M. Read présente un fragment de roche calcaire, recueilli en 1839 dans la montagne d'Omblo, aux environs de Patras (Morée) ; ce fragment, non sculpté, présente l'aspect d'un pied humain, un peu déformé. M. Read suppose que ce pourrait être une pétrification formée par l'empreinte d'un pied dans une terre argileuse.

M. Quicherat lit, au nom de M. Tholin, associé correspondant à Agen (Lot-et-Garonne), la note suivante :

« On vient de découvrir au lieu dit Brégnet, commune du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne), une statue antique du plus beau travail, une Vénus, dont le type offre quelques analogies avec celui de la Vénus de Milo.

« Cette statue est mutilée : il lui manque la tête et le cou, le bras droit et une partie de l'avant-bras gauche. Le corps est à peu près intact. Cependant, le torse est pointillé de petites blessures blanches, qui ont été faites par la pioche des ouvriers lors de la découverte. C'est par un pur hasard que le sieur Rousseau, en plantant un arbre dans sa propriété, a mis au jour cette statue, qui gisait dans le sol à moins d'un mètre de profondeur. Les cassures récentes permettent d'apprécier la beauté du marbre. Ce marbre, qui est blanc, d'un grain fin et compacte, paraît être du Carrare.

« La représentation est aux deux tiers de la grandeur naturelle. De la naissance du cou au socle, qui est très-mince et comme effacé sous la draperie, le corps mesure un



STATUETTE DE VÉNUS

trouvée dans la Commune de Mas-d'Agenais (Lot et Garonne)

mètre. Le torse, d'un modèle parfait, est nu ainsi que la jambe gauche. Une draperie, retenue entre le coude gauche et le flanc, contourne les reins et vient recouvrir entièrement la jambe droite. Elle est à peine indiquée sur les parties saillantes telles que le genou; elle forme au contraire des plis superbes sur les vides. Les bordures qui retombent verticalement sont profondément fouillées.

« Cet arrangement de la draperie constitue une dissemblance avec le type de la Vénus de Milo. L'analogie entre les deux statues est surtout sensible dans la cambrure, dans le mouvement général du corps. Seulement, pour la statue du Mas, c'est à la jambe droite que le sculpteur a donné le mouvement qui, dans la Vénus de Milo, est reporté sur la jambe gauche. En somme, la statue du Mas, vue de profil du côté droit, rappelle d'une manière frappante notre chef-d'œuvre du Louvre, vu de profil du côté gauche.

« La direction du bras gauche peut être suffisamment déterminée. La main devait être à la hauteur de la joue gauche, et à une petite distance du visage. Si faible que soit cet indice, il pourra peut-être apporter un élément de plus pour la solution d'un problème récemment posé : à savoir si la Vénus de Milo n'est que la moitié d'une composition représentant Vénus et Mars.

« Dans l'espérance de retrouver la tête et les bras, on a fouillé sur un grand espace le champ du Brégnet. On a trouvé deux fragments d'une tête qui ne s'ajoute pas exactement à la statue. Le cou est trop mince ainsi que la figure, qui paraît avoir été mutilée par le ciseau et par la râpe. Le crâne, avec sa chevelure (qui est pareille à celle de la Vénus de Milo), a été séparé par un sciage de l'autre fragment qu'il déborde un peu. Le grain du marbre de ces débris a paru différer de celui du corps. Cette différence est peu sensible, et je croirais volontiers que c'est bien réellement la tête de la statue qui a été retrouvée. Peut-être ces fragments appartiennent-ils à une restauration faite dès l'époque romaine. Ce qui a lieu d'étonner, c'est une mutilation accomplie d'une manière systématique au moyen des outils du sculpteur.

« A l'endroit où gisait la statue, on n'a reconnu en fait de substructions qu'un mur droit, de peu d'épaisseur, et de gros quartiers de ciment faisant pavage. Tout autour abondent les débris de tuiles à rebords, dont plusieurs sont marquées par des raies parallèles qui dessinent des courbes diverses, et qui ont été tracées sur la pâte fraiche au moyen d'un instrument muni de dents ou de pointes[1].

« Il y a de plus sur l'une des tuiles une marque de fabrique de grande dimension.

« On a trouvé aussi un beau fragment de poterie, dite samienne, ornée de dessins en relief.

« La position de Brégnet est fort belle. C'est une éminence naturelle qui domine la vallée de la Garonne. A l'époque romaine, le fleuve devait couler à cent mètres tout au plus de ce petit promontoire, qui pouvait être excellemment choisi pour l'assiette d'un temple.

« Dans une note publiée il y a quelques années[2], j'ai dit quelques mots de l'importance du Mas à l'époque romaine. Il existait entre le Mas et Caumont une ville qui, par le nombre de ses habitants, pouvait rivaliser avec le vieil *Agennum*.

« La découverte de cette statue antique apporte une confirmation de plus à la thèse soutenue par M. Ad. Magen, qui a démontré[3] que le Mas s'identifie avec l'ancienne ville de *Pompejacum*, où l'on construisit une basilique en l'honneur de saint Vincent. Non loin de là s'élevait le temple de *Vellanum*, où saint Vincent avait subi le martyre, et qui doit se confondre avec *Vernemetis*, dont Fortunat nous a gardé le souvenir.

« Le Brégnet est à 2 kilomètres de la ville du Mas. Est-ce l'emplacement du temple de Vellanum? La solution de cette question intéresse l'histoire. En attendant, la découverte de

1. Presque toutes les tuiles à rebords trouvées dans les ruines de la villa gallo-romaine de Bapteste près de Moncrabeau (Lot-et-Garonne), offraient la même particularité.

2. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, p. 130.

3. *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 1re série, t. VIII, p. 150; 2e série, t. I, p. 280.



la Vénus du Mas nous permet d'admirer un chef-d'œuvre de plus. »

M. Guérin décrit l'enceinte romaine et byzantine de Damas, ainsi que les vestiges de monuments antiques que contient cette ville.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1877.

Séance du 4 Avril.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. III, in-8°.
— *de la Société académique du Var*, nouv. série, t. VII, 2e fasc., in-8°.
L'Investigateur, janvier-février 1877, in-8°.
Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 4e série, t. X, in-8°.
Aubert (Ed.). *Reliure d'un manuscrit, dit Évangéliaire de Charlemagne*, in-8°.
— *Manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, in-8°.
— *Les reliquaires d'Élincourt*, in-8°.
Gouverneur (A.). *L'Hôtel-Dieu de Nogent-le-Rotrou*, in-8°.
— *Œuvres complètes de Rémy Belleau*, in-8°.
Guérin (V.). *Rapports sur une mission en Palestine*, in-8°.
Michel (Edm.). *Essai sur l'histoire des faïences de Lyon*, in-8°.
Perrot (G.). *Inscriptions d'Asie-Mineure et de Syrie, recueillies par MM. Carabella, Choisy et Martin*, in-8°.

Correspondance.

M. A. Gouverneur, de Nogent-le-Rotrou, présenté par MM. L. Delisle et Ed. Aubert, demande à être admis au nombre des correspondants nationaux. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Nicard et Guérin, pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. le général Creuly, auquel le titre de membre honoraire a été conféré; les candidats sont MM. Lecoy de la Marche, Gaidoz et Rayet. Après quatre tours de scrutin, M. Rayet ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société des antiquaires de France.

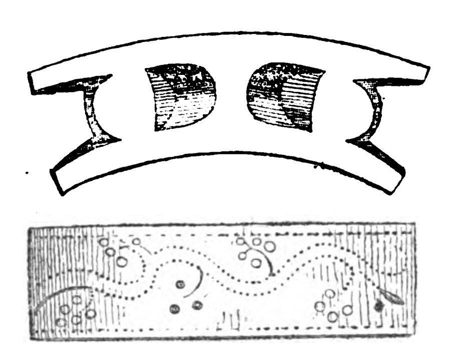
M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Edm. Michel. On passe au scrutin, et M. Michel, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est, conformément aux conclusions du rapport, proclamé associé correspondant national à Lyon.

M. Alex. Bertrand fait la communication suivante sur des supports de vases en bronze, dont l'usage, jusqu'ici, était resté inconnu :

« Notre confrère, M. de Barthélemy, nous apportait, le mois dernier, un petit ustensile en bronze, ressemblant à un double coquetier, à faces opposées, d'usage inconnu, que j'ai été assez heureux pour déterminer à l'aide d'un objet semblable, mais plus complet, déposé au musée de Saint-Germain. Vous avez tous pu constater qu'il s'agissait, en réalité, d'un double chandelier, destiné probablement, suivant l'ingénieuse conjecture de M. Quicherat, aux processions en plein air. Je vous apporte, aujourd'hui, la solution d'un petit problème du même genre. Il existe, depuis longtemps, dans divers musées, de petits arcs de cercle en bronze, à tranches quelquefois très-délicatement

ornées, l'un d'eux est même incrusté d'argent (j'en dépose un spécimen sur le bureau), et qui, longtemps, ont été pris pour des instruments de potier, sans qu'il fût possible de reconnaître à quoi ils servaient précisément. C'est que ces soi-disant instruments de potier étaient tout simplement des supports de vase. En parcourant la série des dix exemplaires que possède le Musée, je crus me souvenir avoir vu à Berne des vases ayant des pieds ou supports analogues. J'en ai demandé un moulage, qui m'a été gracieusement envoyé. Je mets sous vos yeux le fond de ces deux vases découverts dans un torrent, avec un certain nombre d'objets romains et préromains. Ces moulages sont de nature à lever tous les doutes. Nos petits disques, ainsi que tous ceux que possèdent les autres musées en France et à l'étranger, sont incontestablement des supports de vases, ou, si l'on aime mieux, de petits pieds, puisque ces supports étaient soudés au vase lui-même, et non mobiles.

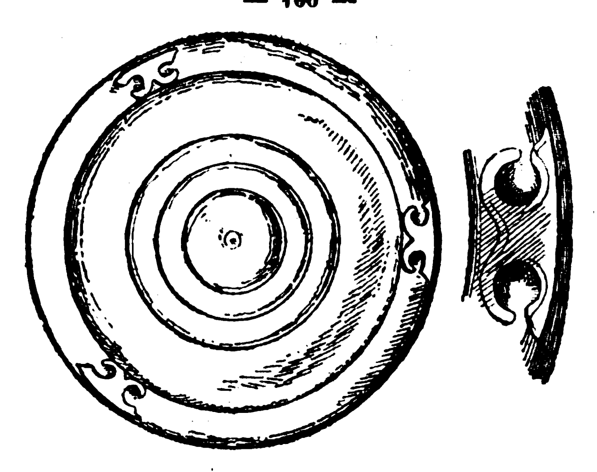
« Je pense qu'il est utile de reproduire par le dessin : 1° un de ces supports; 2° le fond du plus élégant des deux vases de Berne :



« J'ajoute ici l'indication des provenances de nos disques. Les lieux de découverte sont assez variés.

Originaux.

1. N° 9561. — Environs de la ville d'Orange.
2. N° 11229. — Trouvé en Lorraine.



Moulages.

1. 8629. — Saint-Jean Tholomé (Haute-Savoie). [Coll. du dr Dufresne.]

2. 11230. — Trouvé en Lorraine [Musée lorrain à Nancy].

3. 17399. — Haute-Marne [Collect. Huod à Troyes].

4, 5, 6, 7, 8 — N° 19797. Environs de Vienne (Isère). [Musée de Vienne.]

Moulages.

Fonds de vases du musée de Berne avec les mêmes appendices.

N° 23811. — La Thielle, près Brugg (Suisse). } c. de Vaud.
N° 23812. — id. id. id. (Suisse). }

M. Julliot, associé correspondant à Sens, dépose sur le bureau un dessin très-exactement fait de la mosaïque dont il a été déjà question dans une séance précédente (voy. *Bull.* de 1876, p. 188).

Il est donné lecture d'une lettre de M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), qui accompagne les photographies d'un tronçon d'épée en bronze et d'un petit

vase en terre trouvés ensemble sur un versant du *Camp de César*, situé sur les collines de Caubert, près d'Abbeville.

M. Van Robais envoie, en outre, plusieurs fragments de poterie romaine, portant des noms de fabricants; en voici l'énumération avec les provenances : GENITOR F (*Acheux*); BVRDO M (*Liomer*); HABILIS M, NEQVRES, NAMILIANI,... TVRONISO, ATTICI M (*Coquerel*); GERMA, OF MATVG, OF SEVER, OF LQNIRIL, TINTIRI OF, COSOIVIA M (*Amiens*); OF SEVERI, COBNERTI M, MAXIMI, SEVERVS FEC, IVLI (*Abbeville*); BACCATV (*Nibas*).

Séance du 11 Avril.

Présidence de M. A. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for Nordiskoldkyndighed og historie, livr. 2, 3, 4, de 1875; et 2 de 1876. In-8°.

The Canadian Journal, juillet 1876. In-8°.

Der Geschitsfreund Mittheilingen der historischen Vereins der fünf orte Lucern, Uri, Schwiz. Unterwalden. T. XXXI, in-8°.

Journal des Savants, mars 1877, in-4°.

Revue de l'art chrétien, juillet-septembre 1876, in-8°.

Smithsonian contributions to Knowledge, vol. 20 et 21, in-4°.

Delattre (Victor). *Recherches historiques dans la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre, le faubourg Saint-Gilles et la seigneurie du Plat-Farnières à Cambray*, in-8°.

Guyot-Jomard (A.). *Etude de géographie celtique, suivie d'une esquisse de théogonie celto-hellénique*, in-8°.

Roman (G.). *Discours au vray de ce qui s'est passé à Vienne depuis le neufviesme jour de juillet jusqu'au treisième de l'année* 1559, in-8°.

Travaux.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, lit la note suivante sur le *Génie de la ville de Lyon* :

« Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a publié un certain nombre de médaillons de terre cuite avec des reliefs, genre de monuments dont les archéologues ne s'étaient guère occupés [1]. Ces médaillons de l'époque romaine sont faits d'une argile fine ayant une teinte rougeâtre, différente des poteries ordinaires de terre sigillée, avec ou sans vernis, qu'on rencontre en grande quantité dans plusieurs contrées où les Romains ont eu des établissements. Ces médaillons étaient destinés à orner des vases, comme on peut s'en assurer en examinant le vase à trois anses, connu depuis longtemps et conservé encore aujourd'hui au Musée de Lyon [2]. Sous le rapport de l'art, ces reliefs ont peu de valeur ; ils appartiennent au troisième siècle de notre ère et paraissent tous sortir d'une seule fabrique locale qui aurait existé dans le midi de la France, où on les trouve dans plusieurs endroits.

« Un de ces médaillons, qui vient des environs d'Orange, mérite de fixer tout particulièrement l'attention des archéologues. En voici la description :

« Le Génie d'une ville, couronné de tours, est debout sur une base ou piédestal. Il s'appuie de la main droite sur un sceptre et tient sur son bras gauche une corne d'abondance. Une chlamyde est jetée sur son épaule gauche ; il est armé d'un glaive suspendu à un baudrier. A ses pieds on voit un corbeau qui, retournant la tête en arrière vers le dieu, se tient debout sur un petit rocher. Ce rocher semble affecter la forme d'un lion accroupi.

« En face du Génie s'avance un personnage romain, vêtu de la toge, nu-tête et chaussé de bottines. C'est un homme dont les traits annoncent un certain âge. De la main droite il présente comme offrande deux épis plantés dans un vase garni d'une petite anse ; de la gauche il tient un sceptre ou plutôt un rouleau.

1. Frœhner, *Les Musées de France*, Paris, 1873. — L. Stephani, *Compte-rendu de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, 1873, p. 68. — Cf. *Die Vasen-Sammlung der K. Ermitage*, n° 1353.

2. Caylus. *Recueil d'Antiquités*, t. VI, pl. CVII. — Alph. de Boissieu, *Inscript. antiques de Lyon*, p. 464. Lyon, 1854.

« Les proportions des deux figures sont à peu près égales, avec cette différence que les formes du Génie sont plus fortes, plus puissantes, plus accentuées.

« Dans le champ on lit le mot FELICITER, formule de consécration que le personnage romain est censé prononcer, en souhaitant que son offrande porte bonheur à la ville et qu'elle lui assure une récolte abondante.



« M. Frœhner[1], qui a publié ce curieux médaillon, a parfaitement reconnu dans le dieu qui figure ici le Génie tutélaire de la ville de Lyon; il l'a rapproché de la médaille d'Albin, au revers de laquelle est représenté le Génie de Lyon, dans la même attitude et ayant à ses pieds un cor-

1. *Les Musées de France*, pl. XV, 2, p. 69 et suiv.

beau, avec la légende GEN[ius LVG[duni[1]. Il n'a pas manqué de rappeler le récit légendaire de la fondation de Lyon par Momorus et Atepomarus[2], l'étymologie du nom de cette ville, tirée de deux mots celtiques, *Lug*, *Dun*, qui signifient *rocher* ou *colline du corbeau*, et, à propos de la corne d'abondance que tient le Génie, de citer le nom de *Copia*, que portait la colonie de Lyon.

« Quant au personnage romain, voici ce qu'il en dit[3] :

« Mais ce qui me paraît plus remarquable encore, c'est que le Romain, s'avançant d'un pas solennel et dans une attitude grave, n'a pas un visage de convention; l'artiste a voulu faire un portrait. De qui? nous sommes hors d'état de le dire. Faut-il y voir un légat impérial? un procureur? ou simplement un des hauts dignitaires de la colonie? Je ne me permettrai pas de répondre à la question. Dans tous les cas, c'est un personnage du premier siècle de notre ère, car il ne porte pas de barbe. »

« Je crois qu'on pourrait aller plus loin, et dans le personnage romain, vêtu de la toge, qui apporte une offrande au Génie de la ville de Lyon et lui adresse des vœux de prospérité, je n'hésite pas à reconnaître L. Munatius Plancus, le fondateur de la colonie romaine de Lugdunum, qui, un an après la mort de César (l'an 711 de Rome, 43 avant J.-C.), vint, par ordre du Sénat, établir une colonie au confluent du Rhône et de la Saône. Il ne faut pas toutefois se le dissimuler, il se présente ici une difficulté assez grave; elle porte sur l'âge apparent du Romain; on a cru même, ce qui n'est pas, qu'il avait le front dégarni de cheveux. Plancus, qui mourut dans un âge avancé, ne pouvait guère avoir plus de quarante ans au moment où fut fondée la colonie de *Lugdunum*. Peut-être les traits séniles du personnage ne sont-ils qu'apparents et tiennent-ils à la nature du petit monument d'argile dont je joins ici le dessin. Peut-

1. H. Cohen, *Médailles imp.*, t. III, p. 224, n° 22.
2. Clitophon *ap.* Plutarch. *De Fluviis*, t. X, p. 732, ed. Reiske. — *Fragm. Hist. græc.*, t. IV, p. 367, ed. Didot.
3. *L. cit.*, p. 59 et 60.

être aussi à deux siècles de distance ne connaissait-on à Lyon que des portraits de Plancus, faits dans les dernières années de sa vie. On ne peut émettre à cet égard que des conjectures. La médaille de bronze sur laquelle est figuré le prétendu portrait de Plancus, dans un âge très-avancé[1], est fausse, de l'avis des plus habiles numismatistes modernes[2], malgré ce qu'en ont pensé Eckhel[3], Visconti[4] et Borghesi[5]. Quant aux deux pièces de fabrique barbare, publiées par M. Robert dans la *Revue numismatique*[6], si on admet qu'elles ont été émises réellement au temps de L. Plancus, elles ne peuvent fournir aucun élément de comparaison lorsqu'il s'agit d'une question iconographique.

« Il nous reste à dire un mot du petit rocher sur lequel est posé le corbeau. Ce rocher, comme je l'ai dit plus haut, semble affecter la forme d'un lion accroupi. A l'appui de cette idée, il m'est permis, grâce à l'obligeance de M. Étienne Récamier, de citer ici un curieux plomb de douane, trouvé à Lyon, et qui fait partie de sa riche collection. On y voit un corbeau voltigeant au dessus d'un lion couché; dans le champ sont placées les têtes du Soleil et de la Lune, sous les traits peut-être d'Auguste et de Livie. Je ne dirai rien de plus de ce curieux petit monument, M. Récamier se proposant de faire un travail sur les plombs de toute espèce qu'on recueille dans la Saône. Il ne faut pas oublier que Marc-Antoine prit une part très-grande à la fondation de la colonie de Lugdunum. Sénèque, dans son écrit satyrique[7] contre l'empereur Claude, dit, en parlant de lui : *Lugduni natus est*, *Marci municipem vides*. Ainsi Lugdunum était considéré comme un *municipium* de *Marcus*, et ce Marcus ne peut être autre que Marc-Antoine. Le triumvir

1. Voy. Gérard Jacob Kolb, *Traité élément. de numismatique*, pl. VII, n° 10, et t. I, p. 79.
2. Voy. H. Cohen. *Monnaies de la République romaine*, p. 222, note 2.
3. *D. N.* t. V, p, 258.
4. *Iconographie romaine*, pl. VI, n° 8 et p. 158.
5. *OEuvres complètes*, t. I, p. 93.
6. 1859, p. 230.
7. Ἀποκολοκύντωσις, 6.

avait la prétention de faire remonter l'origine de sa famille à Hercule et de descendre d'un des fils de ce héros qui, selon le témoignage de Plutarque [1], se nommait Antéon ou Anton. Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus [2], dit : *Tu Antonii leones pertimescas cave*. L'on disait aussi que le premier, à Rome, il avait paru sur un char tiré par des lions [3]. Le lion rappelait donc Marc-Antoine, c'était son emblème, et en effet, sur un rare aureus [4], ainsi que sur les quinaires d'argent frappés à Lyon et portant les noms du triumvir, on voit un lion [5].

« Ces citations expliquent d'une manière satisfaisante, ce me semble, la forme de lion donnée par l'artiste au rocher sur lequel est posé le corbeau, oiseau symbolique de Lugdunum.

« *P. S.* Depuis que j'ai lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (9 mars 1877) la note qui précède, j'ai trouvé dans un ouvrage manuscrit d'Artaud [6], l'ancien conservateur du Musée de Lyon, le dessin d'un autre fragment de médaillon qui représente le même sujet. Malheureusement, il n'en reste que la partie inférieure, c'est-à-dire les jambes du Génie et celles du personnage romain vêtu de la toge, et au milieu le corbeau sur le rocher. Au dessous, à l'exergue du médaillon, il y a un ornement composé de deux épis. Derrière le personnage en toge, on voit une pioche dans le champ. Serait-ce une allusion à la fondation de la colonie? Si l'instrument figuré ici était un soc de charrue, il n'y aurait pas lieu d'hésiter dans l'interprétation. De plus, dans le champ on voit sept lettres divisées en deux lignes superposées :

OPTI.....
AVI...... »

1. *In Anton.* IV.
2. X, 13.
3. Plin., *H. N.* VIII, 16, 21.
4. Eckhel. *D. N.* t. VI, p. 44. — H. Cohen, *Médailles impériales*, t. I, p. 24, Marc-Antoine, nº 6.
5. Eckhel. *D. N.* t. VI, p. 38.
6. *La Céramie*, manuscrit conservé à la Bibliothèque du Musée de Lyon.

M. Ch. Robert s'exprime en ces termes au sujet d'une communication faite par M. Penon, associé correspondant à Marseille :

« M. Penon envoie de Marseille, pour être offert à la Société, le relevé des quatorze inscriptions grecques conservées au musée Borély, dont il est directeur. Ces textes, moins un, figurent, si je suis bien renseigné, dans le Catalogue imprimé; mais M. Penon considère les transcriptions qu'il vous adresse comme plus correctes.

« L'inscription nouvelle se lit sur une petite plaque de marbre, mesurant $0^{m}20$ sur $0^{m}18$, que l'explosion d'une mine a mise à découvert, au commencement de l'année, dans le quartier Saint-Victor, près de l'ancien bassin du carénage. Je la place sous les yeux de la Société :

ΤΙΤΟΣ·ΠΟΜΠΗΙΟΣ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗΣ
ΤΙΤΩΦΛΑΟΥΙΩΙ
ΝΕΪΚΟΣΤΡΑΤΩΙ
ΤΩΙΚΑΘΗΓΗΤΗΙ
ΜΝΠΜΗΣ·ΧΑΡΙΝ

« Cette inscription, témoignage de la piété de Titus Pompeius Apollonidès envers son précepteur, paraît assez ancienne et on doit la classer au haut empire, du moins si on s'en rapporte à la forme de ses lettres. Le premier mot de la troisième ligne est incorrect; il fallait : ΤΙΤΩΙ. Le I souscrit, qui figure à la fin du nom du précepteur, Nicostratès, est insolite dans l'écriture capitale et devenait inutile puisque le datif est complètement exprimé. Peut-être n'y avait-il là qu'un trait accidentel dont il ne faut pas accuser le lapicide.

« En résumé, l'épitaphe qui vous est communiquée n'est pas d'un grand intérêt, mais elle est incontestablement d'origine marseillaise et présente un contexte qui la distingue des inscriptions purement helléniques qui forment la majeure partie des richesses du musée Borély. Peut-être jugerez-vous à propos de lui donner place dans le Bulletin

où vous accueillez d'ordinaire tout ce qui se rattache à l'épigraphie nationale. »

M. Guillaume présente de la part de M. Delattre, associé correspondant à Cambray, des objets en bronze gallo-romain trouvés dans cette ville, plus un fragment de poterie verte du XVIe siècle.

M. J. de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), dépose sur le bureau un fragment céramique et un carreau émaillé trouvés à Chantemerle, près de Sézanne (Marne).

M. de Montaiglon propose les observations suivantes sur ces deux derniers objets :

« Le premier fragment est un débris triangulaire d'un petit plat rond, qui n'a plus que neuf centimètres sur cinq. Le marly a deux centimètres de large et le plat entier ne dépassait pas treize centimètres. La dimension totale, la condition plate du marly et la couleur verte de l'émail mettent ce fragment à la fin du XVIe siècle, et des objets analogues ont été fabriqués couramment jusque sous Henri IV et sous Louis XIII. Les figurations grossières et assez indistinctes qui se meuvent sur le marly paraissent au premier abord pouvoir être des lettres et l'on y trouve facilement des I, un T, un R et une espèce d'E. Je dois faire remarquer qu'on ne voit pas de lettres, mais en réalité une partie des attributs de la passion. En allant de la droite à la gauche, on y trouve en effet la moitié de la couronne d'épines, un clou, le marteau, les tenailles — ce qui paraissait d'abord le T et l'R, — la lanterne, trois ronds posés en ligne perpendiculaire, qui sont, non pas les trois points de ponctuation avec lesquels on séparait souvent les mots, mais trois pièces de monnaie, et, dans les derniers signes qui sont perpendiculaires, une sorte de bâton avec des points qui peut être le fouet à nœuds. Pour compléter les attributs de la passion, il manque le sabre avec lequel saint Pierre a coupé l'oreille de Malchus, le manteau, le roseau, la colonne, le coq, la main du soufflet, le linge de la Véronique, la robe, les dés, la lance de Longis, l'éponge, l'échelle,

la croix, l'inscription INRI, et d'ailleurs les potiers, comme les fondeurs de cloches, ne se faisaient pas faute de répéter les mêmes objets. Ce petit plat ne pouvait être ni une soucoupe pour un calice, puisqu'on n'en faisait plus en terre à cette époque, ni un plat pour les deux burettes, puisqu'il n'était pas ovale, mais rond. Il pouvait servir à d'autres usages, par exemple à faire la quête. En tous cas, il est sûr que la décoration est pieuse, puisqu'elle offre les attributs de la passion.

« Le carreau présenté par M. de Baye, écorné dans un angle, a onze centimètres de côté. Il est beaucoup plus ancien et remonte à la première moitié du xiv° siècle. Il a cette curiosité d'appartenir à la classe très-intéressante des



carreaux avec des inscriptions littéraires. Malheureusement, pour que le texte fût complet, il faudrait avoir les trois autres carreaux qui formaient avec celui-ci ce qu'on appelle un cadran. L'ensemble offrait au centre quatre lions héraldiques ; notre carreau n'en a naturellement qu'un seul, et autour de ces quatre lions se trouvaient trois bandes concentriques sur lesquelles se déroulait l'inscription dont la lecture est donnée par M. Quicherat et M. de Montaiglon. Les mots y sont séparés par trois points comme dans les inscriptions des tombes et des sceaux. Les lettres, antérieures aux formes aiguës du gothique, sont encore onciales, ainsi que les *m* et les *e*, qui continuent à être lunaires, comme on peut le voir dans le dessin ci-contre. Voici ce que donnent les trois lignes :

....GANT ⋮ CONME ⋮ FAUFILLE...
.... ⋮ EST ⋮ TORTE ⋮ EST ⋮ ....
....LEAUTE ⋮ MORTE...................

« La rime de *torte* et de *morte* montrent que nous avons des vers sous les yeux. Il est impossible, avec un quart seulement, de restituer ce qui manque; on peut seulement indiquer, sans savoir si on a affaire à six ou à huit vers, la place respective de ce qui subsiste. Les premières lettres *gant* sont la fin d'un adjectif ou d'un participe :

. . . .
. . . . .gant c'on me faufille
. . . .
. . . . .est torte,
Est. . . . .
. . . .
. . . . .Léauté morte.

« Cela suffit pour voir que le sens général était que Loyauté est morte et que Déloyauté règne à sa place. Est-ce la strophe d'une ballade ou bien est-ce un rondeau complet? A moins de rencontrer dans un auteur le texte même, il est impossible de le dire. Mais on citerait plus d'un exemple de textes en vers français du même genre. Les pavages, les peintures murales, les tapisseries depuis le

XIIIe jusqu'au XVIe siècle sont remplis de vers français, le plus souvent écrits exprès, et parfois aussi empruntés aux poètes contemporains.

« Le recueil d'anciennes poésies françaises des XVe et XVIe siècles, que j'ai publié (tome I, 1855, p. 255-64), a donné, d'après une plaquette gothique, les « Dictz des bestes et des oiseaux » dont les quatrains se retrouvent encore sur les murailles d'une salle du château de La Barre, dans le département de l'Indre (*Bulletin des Comités*, 1851, p. 122). Les poésies d'Henri Baude, publiées par M. Quicherat, offrent beaucoup de petites pièces écrites pour une destination analogue, et l'on en pourrait indiquer dans bien d'autres anciens poètes. »

M. Courajod s'exprime ainsi au sujet des objets d'art tirés du château et des jardins de la Malmaison, et entrés récemment au Musée du Louvre :

« La vente du château de la Malmaison vient de faire rentrer dans les magasins de l'Etat un certain nombre d'objets d'art très-importants qui en étaient sortis il y a bientôt quatre-vingts ans et qui ont bien failli n'y jamais revenir, puisqu'ils ont été aliénés à trois reprises différentes, une première fois en 1826 à M. Haguerman, banquier suédois; une seconde fois à la reine d'Espagne Marie-Christine, en 1842; une troisième fois, en 1861, à l'empereur Napoléon III. La qualité du dernier propriétaire et le caractère public qu'affectaient ses acquisitions particulières elles-mêmes, ont fort heureusement permis cette tardive revendication. La Société, qui a témoigné récemment de l'intérêt qu'elle porte à l'accroissement des collections du Louvre, apprendra peut-être avec plaisir quelles furent les pièces du mobilier national qui décorèrent la Malmaison de 1800 à 1815, et quelles sont celles qui viennent d'être restituées au Musée. »

Le 6 germinal an IX (27 mars 1801), Chaptal, ministre de l'intérieur, donna à l'administrateur du Musée central[1] et

1. Une note autographe de Chaptal, écrite au bas de la lettre adressée à l'admi-

à l'administrateur du Musée des monuments français[1], l'ordre de faire porter à la Malmaison des statues et des vases. En vertu de cet ordre, les objets suivants sortirent du Louvre :

ETAT *des colonnes, statues, bustes, tables et vases remis aux citoyens Percier et Fontaine, pour la décoration du palais consulaire de la Malmaison, d'après les ordres du ministre de l'intérieur.*

STATUES ET BUSTES.

12 bustes en porphyre représentant les 12 empereurs. Ils sont décorés de draperies en bronze doré.

1 buste en porphyre représentant Alexandre, la draperie en bronze doré.

nistrateur du musée, est ainsi conçue : « Vous donnerez des ordres pour que les statues qu'on a désignées au château de Ménars soient portées à la Malmaison. — CH. »

Il s'agissait d'*Atlas* et *Phaëtuse,* sculptures de Théodon, que le marquis de Marigny avait fait transporter à Ménars et qui furent alors revendiquées par l'État. L'ordre ministériel fut ainsi modifié quelques jours après :

« Paris, le 19 germinal, an 9 de la République.

« Le ministre de l'intérieur à l'administration du musée central.

« Parmi les statues que vous proposez pour être placées momentanément à La Malmaison, je vous préviens, citoyens, que j'ai choisi le groupe d'Hippomène et Atalante et celui de l'Amour et Psyché. Vous pouvez y joindre l'Apollon et la *Diane en bronze* qui sont dans le jardin de l'Infante.

« Quant aux deux groupes des Tuileries, il ne faudra en disposer que lorsqu'ils auront été remplacés par les statues de Ménars que vous attendez. S'il se trouvait dans votre dépôt un plus grand nombre de vases, je vous invite à les joindre aux deux en marbre indiqués dans votre note. Au reste, vous pourrez vous concerter avec les citoyens Percier et Fontaine, architectes du Premier Consul. Ils sont sans doute chargés de faire transporter ces divers objets à La Malmaison. — Je vous salue. CHAPTAL. »

P. S. — Si l'administration peut disposer d'un plus grand nombre de bronzes, je l'autorise à les placer à La Malmaison.

1. « Paris, le 6 germinal an IX de la République.

« Le ministre de l'intérieur à l'administration du musée des monuments français.

« Je vous invite, citoyens, à vouloir bien me faire savoir s'il n'y aurait pas dans le dépôt de votre établissement des statues ou grands vases pour être momentanément placés à la Malmaison. Je n'ai pas besoin de vous faire observer qu'il ne s'agit ici que d'objets propres à la décoration et nullement de ceux qui serviraient au complément de la collection des monuments de l'École française. — Je vous salue. CHAPTAL. »

1 buste en porphyre représentant Minerve, la draperie en bronze non doré. Elle est montée sur un cippe en stuc vert garni de bronzes dorés.

BRONZES D'APRÈS L'ANTIQUE ET L'ÉCOLE FLORENTINE.

Ariane abandonnée.

La Diane chasseresse.

L'Hercule Farnèse.

Deux groupes, sous deux aspects différents, de l'enlèvement d'Orithie.

Deux groupes, sous deux aspects différents, de l'enlèvement de Déjanire.

Le Laocoon, bronze réparé, surmonté (*sic*) sur socle de bronze doré.

Une Vénus sortant du bain, sur socle de griotte d'Italie.

Marc-Aurèle à cheval, d'après l'antique.

L'Hermaphrodite, d'après celui antique de Borghèse.

Hercule portant sa massue.

Deux chevaux en bronze, sur socle de bois.

Une tête en bronze d'Antinoüs, garde-meuble n° 213.

Une tête en bronze, garde-meuble n° 294.

Une tête en bronze, garde-meuble n° 291.

Une tête en bronze, garde-meuble n° 287.

Une tête de philosophe avec barbe, sur socle de marbre vert de mer brisé.

Une tête de Bacchus indien, sur socle de marbre vert de mer.

STATUES.

L'Apollon, bronze de la grandeur de l'original.

La Diane, bronze de la grandeur de l'original.

La statue de Zénon, marbre, copie de l'antique.

Le petit Apolline, marbre, copie de l'antique.

Le faune flûteur, marbre, copie de l'antique.

Une statue en marbre, représentant un chasseur, copie de l'antique.

Une statue représentant Mars, production de l'école florentine. Elle avait été extraite de Versailles.

Voici les objets qui furent envoyés à la Malmaison par le conservateur du Musée des Monuments français sur l'invitation du ministre de l'intérieur :

« Le 6 germinal an IX, le ministre autorise la remise des objets ci-après pour la décoration du château de la Malmaison, savoir :

1° Une statue en marbre, représentant Vénus, venant de Sceaux;

2° Une statue en marbre, représentant Méléagre, venant du même lieu;

3° Autre statue en marbre, représentant Diane, venant du palais des Cinq-Cents et originairement de Marly;

4° Autre statue en marbre, représentant Flore, venant du même lieu;

5° Autre statue en marbre, représentant Cérès, venant du même lieu;

6° Autre statue en marbre, représentant Pomone, du même lieu;

7° Autre statue en marbre, venant du même lieu;

8° Autre statue en marbre, représentant une nymphe, du même lieu;

9° Autre statue en marbre, représentant un Bacchus, d'après Michel-Ange, venant du même lieu;

10° Autre statue en marbre, représentant un Berger, venant du même lieu;

11° Deux grands vases en marbre blanc, venant de Sceaux;

12° Quatre bustes d'après l'antique, avec des fûts de colonne en marbre noir, faits au Musée;

13° Quatre autres bustes, aussi en marbre blanc, venant de Sceaux; plus, un gros fût de colonne en marbre noir;

14° Deux colonnes de 12 pieds en brèche violette, pour la décoration de la serre, provenant de Magny;

15° Deux têtes de philosophes, en bronze, provenant de Saint-Germain-des-Prés; plus, deux fûts de colonne en marbre noir;

16° Un buste en marbre blanc, copie de l'antique, venant de la salle des Antiques;

17° Autre buste en marbre blanc, posé sur un socle rond de marbre noir, venant de la salle des Antiques;

18° Un bas-relief en marbre blanc, représentant la Mélancolie, par Girardon, venant de Saint-André-des-Arcs;

19° Un bas-relief du premier style grec, encadré en marbre, venant de la salle des Antiques, au Louvre;

20° Une statue de grandeur naturelle, en terre cuite, représentant un capucin, par Germain Pilon, provenant des Grands-Augustins;

21° Six têtes colossales en marbre blanc représentant des empereurs romains, provenant de la salle des Antiques;

22° Un groupe en albâtre représentant sainte Anne montrant à lire à la Sainte-Vierge, venant d'Écouen;

23° Une statue colossale en marbre, représentant Neptune, par Pujet, achetée à M. Donjeux;

24° Une statue colossale en marbre, représentant une nymphe, achetée au même;

25° Une statue colossale en marbre, représentant une Diane, attribuée à Goujon ; achetée à M. Donjeux ;

26° L'Amour prêt à lancer un trait, en marbre blanc, par Tassaërt, posé sur un piédestal circulaire en marbre blanc orné de guirlandes de fleurs ; le tout provenant de la commune de Sceaux, où il avait été déposé ;

27° Deux colonnes de marbre blanc, pour la chapelle ;

28° Deux colonnes en marbre grand antique, provenant des Feuillants et restaurées au Musée ;

29° Deux autres colonnes en granit gris, venant de Sainte-Geneviève ;

30° Huit colonnes de marbre rance, qui soutiennent le temple qui orne le parc, provenant de plusieurs églises de Paris ; plus, le pavé en marbre dudit temple [1]. »

Mais Alexandre Lenoir ne borna pas à cet apport la part qu'il prit à la décoration du château de la Malmaison. Il nous a fait connaître, dans un curieux article du *Dictionnaire de la Conversation*, les autres monuments dont il embellit le séjour favori de l'impératrice Joséphine, en même temps qu'il fournit de nouveaux renseignements sur les pièces que nous avons déjà énumérées :

« Madame Bonaparte, qui aimait et savait la botanique, fit construire dans le parc une serre vaste et magnifique, dont M. Thibaut, membre de l'Institut, fut l'architecte. Outre la partie où se trouvaient les plantes exotiques les plus rares, au centre était un salon vaste décoré à l'antique, d'un excellent goût, ayant une ouverture ornée de deux belles colonnes de marbre, brèche violette de 12 pieds avec chapiteau et bases dorés, que j'avais procurées à cette noble dame, qui me nomma le conservateur honoraire de ses antiquités. Son amitié pour moi m'était précieuse et datait de plusieurs années. Pendant le séjour de son mari en Italie, elle reçut du roi de Naples une collection choisie de vases grecs peints et une suite de bronzes antiques provenant des découvertes faites à Herculanum et à Pompéïa. Au nombre de ces antiques remarquables sont dix tableaux grecs peints sur un enduit de ciment recouvert

1. Cette énumération des objets portés à la Malmaison forme l'article 1062 du *Journal de Lenoir*.

de stuc, représentant les 9 muses et Apollon Musagète. Ces antiques précieuses, publiées dans le voyage de Naples de l'abbé de Saint-Non, sont aujourd'hui au musée du Louvre. Devant les serres, on trouvait une fontaine construite avec une colonne de granit antique de quatorze pieds de haut que je transportai de Metz[1]; elle supportait un vase antique en porphyre de grande dimension. Le parc fut planté et distribué de nouveau sur les plans de M. Bertault, architecte en vogue pour ce genre de travaux. Il imagina des percés nouveaux et ingénieux qui rendirent la vue du château plus agréable; mais, le nivellement des eaux ayant été mal calculé, elles coulaient péniblement. C'est sur cette rivière qui serpentait dans le parc et arrivait près du château, que l'on voyait se promener deux cignes noirs. Sur un rocher d'où l'eau paraissait sortir, je fis construire un temple dans le goût antique, dont le porche était orné de huit colonnes ioniques de marbre rouge de huit pieds de haut, l'une et l'autre provenant du musée des Petits-Augustins. Je procurai aussi un Saint François en habit de capucin, par Germain Pilon[2], pour être placé dans une grotte, ainsi qu'un bas-relief funéraire, sculpté en marbre par Girardon[3], afin qu'il y eût dans

1. J'ai retrouvé, dans la correspondance de Lenoir, un passage qui a trait à cette pièce :

« Paris, le 2 juillet 1807.

« Alexandre Lenoir au ministre de l'intérieur.

« ..... Sa Majesté l'impératrice, que j'ai eu l'honneur de voir ce matin, m'a prévenu que M. de Vaublanc, préfet de la Moselle, se faisait un plaisir de lui offrir les cinq colonnes de granit antique qui sont abandonnées et éparses dans la ville de Metz; c'est-à-dire deux sur la place de l'Archevêché et trois et une moitié sur la berge du rempart, près la porte Saint-Thibault. Sa Majesté me charge de les faire transporter avec le monument dont j'ai l'henneur de vous entretenir, etc. (Il s'agit de l'autel sculpté des Grands-Carmes).

« Lenoir. »

2. Si cette statue était véritablement en terre cuite, comme le dit l'état publié ci-dessus, nous n'avons pas à en déplorer la perte, et elle se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-François. Mais il exista à la fois un marbre et une terre cuite de cette sculpture. On lit en effet dans la *Notice historique des Monuments des arts réunis au dépôt national des Petits-Augustins*, l'an IVme de la République : « N° 292. — *Grands-Augustins*. — Saint François dans l'attitude de recevoir les stygmates, terre cuite de grandeur naturelle, par Germain Pilon. On voit ce modèle exécuté en marbre dans la salle des Antiques au Louvre. » Qu'est devenu le marbre?

3. Ce bas-relief provenait du tombeau de Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, élevé dans l'église Saint-André-des-Arcs. Il consiste, dit le *Dictionnaire* de Hurtault et Magny, « en une belle figure de marbre blanc à demi-bosse et accompagnée des attributs qui désignent la Foi, l'Espérance et la Charité... Les ornements

le parc un tombeau suivant l'ordonnance d'un jardin anglais. Ce n'est pas tout, une grande pièce d'eau dessinée en forme de miroir était au sommet d'une colline à la gauche du parc. Je l'ornai de deux colonnes rostrales de 14 pieds, sculptées, en marbre sérancolin, provenant du château de Richelieu en Poitou [1]; au centre je plaçai

de ce tombeau sont aussi de marbre blanc, à la réserve d'une urne qui en fait l'amortissement, et de quelques festons de bronze doré; le tout du dessin et ciseau du fameux Girardon. » Le bas-relief portait au musée des Monuments français le n° 193, jusque dans l'édition du catalogue de 1806 : on l'appelait le « Monument de la Mélancolie. » Il fut alors demandé par Joséphine comme il résulte de ce billet :

« Le chambellan de service près S. M. l'impératrice, a l'honneur de prévenir Monsieur Lenoir que S. M. désire qu'il apporte lundy, à la Malmaison, le petit monument de la Mélancolie.

« A Malmaison, ce 2 avril 1807. »

Qu'est devenu ce marbre? Il est peut-être resté dans une des petites propriétés qui furent taillées dans le parc de Malmaison.

1. Voici un extrait de la lettre de Lenoir dans laquelle il sollicita l'acquisition de ce monument :

« Paris, le 31 décembre 1806.

« Lenoir au ministre de l'intérieur.

« Monseigneur, conformément à vos intentions, je me suis rendu au château de Richelieu, situé dans le département d'Indre-et-Loire, pour l'examiner et vous rendre compte de son état actuel. J'ai en conséquence l'honneur de vous soumettre les détails ci-joints sur ce beau monument, ainsi que sur la manière d'utiliser avantageusement les objets d'art qui y sont maintenant à vendre. Excellence, parmi ces objets précieux, j'en ai remarqué plusieurs que je vous demande pour le musée que je dirige et dont voici la note : 1° deux obélisques en marbre de Givet d'une très-belle proportion, portant chacun 14 pieds de haut posés sur des boules de cuivre et sur des bases ou piédestaux massifs de même marbre ornés de leurs bases et de leurs corniches; 2° deux colonnes rostrales en marbre serancolin, de la même proportion, d'un charmant style et d'un dessin gracieux, ornées chacune de six proues de vaisseaux prises dans la même masse et d'ancres enlacées de rubans parfaitement sculptées; 3° Quarante-deux mascarons servant de consoles, très-bien sculptées, propres à supporter des bustes.

« Monseigneur, les objets ci-dessus détaillés que j'ai l'honneur de vous demander pour le musée des Monuments français, n'excèderont pas, y compris le transport à Paris, la somme de dix-huit cent francs. Cette somme, pour le tout, est arrêtée avec les propositions si vous me l'accordez.

« Salut et respect.

« Lenoir. »

On sait tout ce que Richelieu a fait pour la marine française; il n'y a donc pas à s'étonner de rencontrer dans son château, sous forme de colonnes rostrales, une allusion figurée à ses fameuses ordonnances. Notre confrère M. Guillaume m'a fait remarquer que le même emblème se retrouvait dans le Palais-Cardinal et se montre encore aujourd'hui, au Palais-Royal, dans la galerie des Proues. Ces colonnes ros-

une statue colossale de Neptume, par Puget, achetée à la vente de l'amateur Donjeux [1]. Je fis venir de Metz la façade d'une chapelle gothique des Grands-Carmes, de 36 pieds de haut, sculptée à jour et d'une légèreté extraordinaire [2]; elle devait être placée sur le

trales décoraient la porte principale du château du côté de l'extérieur. On les voit gravées dans deux planches du *Magnifique château de Richelieu en général et en particulier*, etc., *gravé et réduit au petit pied* par Jean Marot, in-4° oblong. Les deux pyramides en marbre violet étaient placées sur la même porte du côté de la cour intérieure,

1. On lit dans le *Catalogue des objets précieux trouvés après le décès du citoyen Vincent Donjeux, ancien négociant de tableaux et curiosités*, par les citoyens Lebrun et Paillet, 29 avril 1793, p. 129 : « N° 490. Une grande figure de Neptune en marbre blanc, de l'école de Girardon, de forte proportion. Elle sera vendue à la campagne. » Cette figure, en effet, décorait le parc de la belle maison de campagne possédée par Donjeux au Grand-Gentilly. Le fils de ce célèbre marchand avait apparemment racheté un grand nombre des œuvres d'art de son père. Mais, par suite des événements de la Révolution, il tomba dans la plus grande misère, et, en germinal an IX, il offrit de vendre au gouvernement quelques statues. Voici celles qui furent achetées par Chaptal sur la proposition de Lenoir, ainsi qu'il résulte d'une lettre de sa correspondance :

« Paris, 14 germinal an IX de la République.

« Le ministre de l'intérieur au citoyen Lenoir.

« J'ai reçu, citoyen, la lettre par laquelle vous annoncez que, parmi les statues que le citoyen Donjeux offre de céder au gouvernement, vous avez remarqué une figure de Neptune exécutée par Puget, une Flore assise, par Pigal, et une Diane chasseresse que vous croyez d'un sculpteur de l'école de Jean Goujon. L'évaluation que vous en faites me paraît modérée, et puisqu'elles sont dignes d'entrer dans le Musée des Monuments français, je vous autorise à proposer 1500 francs au citoyen Donjeux, etc. — Je vous salue. Chaptal. »

Dès l'an X, les trois statues furent exposées au Musée des Petits-Augustins : le Neptune sous le n° 313, avec cette indication nouvelle, « qu'elle ornoit autrefois une des pièces d'eau du château de Sceaux »; la Diane chasseresse, sous le n° 543, attribuée à Jean Goujon; la figure, de Pigalle, sous le n° 493, avec cette description supplémentaire : « Une statue en marbre blanc, représentant une Nymphe assise dans l'attitude de retirer une épine de son pied. »

2. Voyez, sur les curieuses vicissitudes subies par ce monument, la *Notice sur les Grands Carmes de Metz et sur leur célèbre autel*, par M. E. de Bouteiller. Metz, 1860, p. 38 à 44. Il a été gravé par les soins de Lenoir. C'est en 1807 qu'eut lieu le transport de l'autel des Carmes :

« Paris, le 9 juin 1807.

« Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le ministre de l'intérieur.

« Monseigneur, vous m'avez chargé de me transporter à Metz pour y examiner deux monuments dans le style sarazin, improprement dit gothique, qui existent dans l'église des Grands Carmes et que S. M. l'Impératrice et Reine désire faire placer dans son parc à la Malmaison.

penchant d'une autre colline légèrement boisée, située près du château. Elle aurait été vue de la bibliothèque. Pendant le séjour du général Bonaparte en Egypte, je fis placer à la porte du château donnant sur le parc et en tête du pont-levis, deux obélisques de 14 pieds, en marbre rouge de Givet, ornés d'hiéroglyphes dorés, que je m'étais procurés du château de Richelieu où ils me furent vendus avec d'autres antiquités par M. Boutron, qui en est encore le propriétaire. C'est une surprise que Madame Bonaparte et moi avions l'intention de procurer au général à son retour en France [1]. Le château de la Malmaison n'éprouva aucun changement dans sa construction; l'intérieur, seul, fut restauré. La façade extérieure donnant sur la cour fut décorée d'une suite de statues en marbre, d'après l'antique venant de la destruction du parc de Marly, vendu, ainsi que le château, à un nommé Audrianne. J'ornai le péristyle et l'antichambre de bustes en marbre et en bronze... [2]. »

Voici maintenant les objets d'art qui ont été récemment réintégrés dans les magasins de l'Etat :

Diane chasseresse, dite *Diane à la Biche*, statue en bronze d'après l'antique. Le bronze est signé : B. P. 1602. Il provenait originairement de Fontainebleau. Voir le P. Dan, *Trésor des Merveilles de Fontainebleau*. Liv. II, p. 174. Cette statue, exécutée par Barthélemy Prieur et groupée avec les quatre chiens possédés déjà par le Louvre (n°s 161 à 162ter du *Catalogue de la sculpture moderne*), décorait la fontaine dite de Diane commandée par Henri IV [3].

Apollon du Belvédère, copie en bronze signée : « G. LOVIS VALADIER, Rome, 1780. » — Haut. 2m24.

« Monseigneur, il résulte de cet examen que ce monument peut très-bien se démonter et se transporter malgré les difficultés qu'il présente à cause de son extrême délicatesse; mais il m'est impossible de vous présenter, Monseigneur, un résultat exact de la dépense..... La chapelle principale, qui est celle que désire Sa Majesté l'impératrice et reine, servait de fond à l'église et de dossier au maître-autel. »

Toutes les caisses étaient arrivées à la Malmaison le 23 septembre 1807.

1. Cette allégation de Lenoir est absolument inexacte. Les deux obélisques, qui existent encore et sont restés devant le château de la Malmaison, n'ont été apportés de Richelieu qu'en 1806, comme en fait foi la lettre du même Lenoir publiée ci-dessus. Cette prétendue surprise n'est qu'une invention romanesque imaginée après coup par Lenoir.

2. L'article est signé : Chev Alexandre Lenoir.

3. Voyez un article du journal *le Français* du 5 février 1877.

Les deux Centaures de la villa Adriana (Clarac, texte. Tome IV, pl. n° 1780 et 1781), copies en bronze de 1m40 de hauteur.

L'Amour, statue de marbre blanc, par Tassaërt, avec son piédestal, venant d'un dépôt créé temporairement par la Révolution à Sceaux et peut-être, originairement, de Choisy-le-Roi. Sur Jean-Pierre-Antoine Tassaërt, voir Ed. Fétis, *les Artistes belges à l'étranger*, tome II, p. 1 à 20.

Flore, statue de marbre blanc, signée : « FREMIN AN 1709, venant de Marly. » Citée comme une des meilleures figures de René Frémin, dont les œuvres en France sont très-rares (D'Argenville, *Vie des fameux Sculpteurs*, p. 233), et *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des Académiciens*, t. II, p. 201 à 209.

Diane, statue de marbre blanc, signée ainsi : « FAIT PAR ANSELM FLAMEN, NATIF DE SAINT-OMER, 1714, » venant de Marly (Piganiol, *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et Marly*, 8e édition, tome II, p. 291).

L'Air, statue de marbre blanc, ainsi signée : « BERTRAND F. AN 1709, » venant de Marly. Philippe Bertrand, né à Paris vers 1661, mort dans la même ville le 30 janvier 1724, fut reçu académicien le 26 novembre 1701.

Pomone, statue en marbre blanc, non signée ; mais Piganiol (*Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et Marly*, 8e édition, tome II, p. 285) nous apprend que cette figure est de Barrois. François Barrois, sculpteur de la maîtrise, né à Paris en 1659, mort dans la même ville le 10 octobre 1726, fut reçu académicien le 30 octobre 1700.

Deux colonnes rostrales en marbre de couleur, hautes de 3m50 environ. Venant du château de Richelieu en Poitou.

Fragment d'une colonne de granit antique provenant de la fontaine de la Malmaison et auparavant de Metz.

Vase de porphyre en forme d'amphore, surmonté de deux anses, d'une hauteur de 0m91. Venant de la même fontaine.

Neuf vases de marbre blanc, de style Louis XIV, dont un très-grand et très-beau.

Deux piédestaux en bleu turquin.

Séance du 18 Avril.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Academia dei Lincei, 3e série, t. I, 3e fasc. In-4°.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen classe der Akademie der Wissenschaften zu Munchen, t. I, liv. 3 et 4. In-8°.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal du Luxembourg, t. XXXI. In-4°.

Correspondance.

La Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire demande, par l'organe de son président, l'échange de ses publications avec les Mémoires de la Compagnie. Renvoyé à l'examen de M. le bibliothécaire.

Travaux.

M. Bertrand présente une pendeloque de l'époque gauloise, trouvée à Ricallon (Hautes-Alpes).

M. de Guilhermy demande la parole et s'exprime en ces termes :

« La Société des Antiquaires a fait bon accueil à plusieurs communications de notre confrère M. Quicherat, sur des inscriptions italiennes qui peuvent intéresser l'histoire de notre pays. Vous me permettrez d'en présenter à mon tour quelques-unes dont notre confrère n'a pas eu peut-être le loisir d'enrichir ses portefeuilles de voyage. Je vous en apporte une première aujourd'hui.

« Un des plus beaux monuments funéraires du moyen âge que possède la ville de Rome a été érigé dans la basilique de *Santa-Maria in Transtevere*, sur la sépulture d'un prélat issu de la maison royale de France. Plus heureux que ses ancêtres, il repose en paix dans sa tombe depuis la fin du XIVe siècle. Il s'agit de Philippe d'Alençon, fils de Charles

de Valois, surnommé le Magnanime, tué à la bataille de Crécy. Philippe d'Alençon, évêque-comte de Beauvais, pair de France vers 1356, archevêque de Rouen en 1360, quitta son pays pour se retirer à Rome, par suite de difficultés survenues entre lui et le roi Charles V. Les titres de patriarche de Jérusalem et d'Aquilée, et d'administrateur du diocèse d'Auch lui furent successivement décernés. En 1378, il reçut le chapeau de cardinal. Le pape Urbain VI le nomma son vicaire général dans les terres de l'Église, puis évêque d'Ostie en 1392. Il mourut à Rome, doyen du Sacré-Collége, le 15 août 1397 [1], en odeur de sainteté, et fut inhumé dans la basilique où s'est conservé son mausolée. Le monument se compose à la fois d'un tombeau et d'un autel funèbre, entièrement construits et sculptés en marbre blanc, avec incrustations de marbre noir.

« Le tombeau, adapté au mur de fond du croisillon méridional, a pour supports trois consoles revêtues de feuillages. L'épitaphe latine consiste en six vers hexamètres, gravés en caractères gothiques sur trois lignes ; des moulures lui servent d'encadrement; elle est conçue en ces termes :

FRANCOR. GENITVS. REGV. DE. STIRPE. PHILIPPVS ⋮
ALENCONEADES. HOSTIE. TITVLATVS. AB. VRBE
ECCLESIE. CARDO. TANTA. VIRTVTE. RELVXIT ⋮
VT. SVA. SVPPLICIBVS. CVMVLENT. MARMORA. VOTIS
ANNO. MILLENO. CVM. C. QVATER. ABDE. SED. I. TER ⋮
OCCVBVIT. QVA. LVCE. DEI. PIA. VIRGOQVE. MATER.

« Au-dessus de l'inscription, un bas-relief représente la mort de la Vierge et rappelle ainsi que le cardinal décéda le jour même de la mort et de l'assomption de la mère du Christ. La sculpture de ce bas-relief est excellente. Les apôtres, réunis miraculeusement à cette scène solennelle, entourent le lit de la Vierge. Des anges portent des torches ou tiennent des encensoirs. Le Christ est descendu des cieux pour recevoir l'âme de sa mère qu'il bénit et presse sur son cœur sous la figure d'un enfant plein de grâce. Un

1. Le P. Anselme, *Hist. générale de la Maison de France.*

peu plus haut, l'effigie du prélat défunt, vêtue de la chape, et coiffée d'une mitre d'un riche travail, repose sur une élégante draperie. Des pilastres accompagnent les deux étages du monument. Au sommet, se montre l'écusson de la branche royale de Valois[1], couronné du chapeau cardinalice.

« La chapelle funèbre, primitivement placée en travers du croisillon, a été démontée et reportée, en 1584, à côté du tombeau, sur la paroi qui ferme le transept. Les apôtres saint Jacques-le-Mineur et saint Philippe, dont la fête se célèbre en un même jour, en sont les patrons. L'autel décoré de losanges, de croix et de rosaces, s'élève sous une arcade en ogive polylobée, qui a pour supports des colonnettes torses autour desquelles montent en spirale des rubans de marbre noir. Le pignon est armorié, feuillagé et décoré de statuettes; au tympan, la Vierge, assise dans une gloire, environnée d'anges, reçoit les prières du cardinal assisté de saint Philippe et de son aïeul saint Louis, de saint Jacques et d'un saint évêque. On a donné à saint Louis un costume impérial à la romaine; il tient un sceptre fleurdelisé et un globe. Au rétable, un tableau moderne a pris la place d'une peinture qui datait du même temps que la chapelle elle-même.

« La sculpture du monument de Philippe d'Alençon est attribuée à Paolo Romano, et à son disciple Giancristoforo. Paolo a signé, dans la même basilique, le tombeau du cardinal Pierre Stefaneschi, mort en 1417, vingt ans après le cardinal d'Alençon, *magister Pavlvs fecit hoc opvs*. Quant à Giancristoforo, Vasari le cite comme un vaillant sculpteur, qui a laissé des témoignages de son talent à *Santa-Maria in Transtevere* et dans d'autres édifices. »

M. de Guilhermy informe ensuite la Compagnie de la suite favorable donnée à la réclamation que, dans la séance du 15 novembre 1876, elle avait décidé d'adresser à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, con-

1. De France à la bordure de gueules, chargée de huit besans d'or.

cernant les fragments de sculpture et d'architecture réunis dans les magasins de la basilique de Saint-Denis.

M. Alexandre Bertrand lit en communication un rapport adressé à l'Académie des sciences, sur les découvertes de M. Kerviler dans la baie de Penhouët, près Saint-Nazaire, découvertes dont il a déjà entretenu la Société. M. Kerviler, à la suite de nouvelles études faites sur le terrain, croit pouvoir poser les conclusions suivantes :

« 1° A l'origine, le Brivet n'avait pas son embouchure en Loire à Méans, au point où il l'a aujourd'hui, mais dans la petite baie de Penhouët, alors toute parsemée d'îles, entre les rochers de ce nom et la pointe de la Ville-Halluard située à 800 mètres en amont de celle de Saint-Nazaire ;

« 2° Vers le v° siècle avant notre ère, les rives de la baie de Penhouët étaient habitées par une population de mœurs maritimes caractérisées par les pierres de mouillage de leurs bateaux. Ces populations, au crâne dolichocéphale, vivaient avec le bos primigenius et le cerf ; elles se servaient d'instruments en bronze et en corne de cerf, et de poteries de pâte assez grossière. Le fond de la baie était à ce moment à environ 4 mètres au-dessous du niveau des basses mers ;

« 3° Au III° siècle de notre ère, les Gallo-Romains habitèrent les mêmes rives, qui, selon toutes les probabilités, abritaient alors le *Brivates portus* avec un fond de baie situé à environ 1m50 au-dessous des basses mers ;

« 4° Ce n'est que vers le IX° siècle de notre ère que le Brivet, rencontrant un obstacle dans son lit vaseux de Penhouët qui se trouvait alors à peu près au niveau des basses mers, se détourna de sa route ordinaire à 2 kilomètres en amont de son embouchure et vint se jeter à Méans.

« Une dernière conséquence, ajoute M. Kerviler, ne doit pas être omise. Nous avons parlé de *chronomètre préhistorique*. Poursuivons notre calcul jusqu'à ses dernières limites. Nos sondages nous permettent de constater que les alluvions ne dépassent guère une profondeur d'environ 16 mètres au-dessous de la couche du bronze. En tenant compte d'une compression inférieure qui donnerait une épaisseur sécu-

laire de 0^m30 par siècle, cela nous conduit à fixer à un maximum de 6000 ans avant notre ère le commencement des alluvions modernes de la Loire et par conséquent de la période géologique actuelle, car le dépôt de gravier inférieur qui provient de la désagrégation des versants rocheux de la vallée a dû se former en fort peu de temps. Cette limite de date se rapproche beaucoup de la supputation biblique, des chiffres de Manéthon et du minimum indiqué par M. Arcelin d'après les alluvions de la Saône. Nous nous disposons à creuser un puits de 4 mètres de section [1], qui nous donnera sans doute, avant la fin de l'année, la solution définitive de cet intéressant problème et nous permettra de reconnaître exactement la constitution et la compression de la vase dans les couches inférieures. Si on peut compter les couches annuelles jusqu'au fond du puits, on aura, d'une façon absolue, la date exacte du commencement des alluvions. Ce sera bien là le type du chronomètre préhistorique. »

M. Bertrand fait remarquer à propos de la deuxième conclusion, que la date déterminée par M. Kerviler est justement celle à laquelle, par d'autres considérations, il était arrivé lui-même pour la fin de l'âge du bronze en boule.

Séance du 2 Mai.

Présidence de M. A. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, t. XX, in-8°.

Archiv fur Oesterreichische Geschichte, t. LIV, 1re partie, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 125, in-8°.

1. Un crédit de 500 fr. vient d'être généreusement mis à la disposition de M. Kerviler par M. le ministre de l'Instruction publique, pour exécuter cette expérience.

—— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XII, in-8°.

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften; Philosoph. histor. Classe. T. LXXX, 4e fasc.; LXXXI, 1er, 2e et 3e fasc.; LXXXII, 1er et 2e fasc. In-8°.

Fontes rerum austriacarum, Scriptores. T. VIII; 1re partie; t. XXXVIII, 2e partie. In-8°.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. T. I à VI, in-8°.

Corblet (l'abbé). *Vocabulaire des symboles et des attributs employés dans l'iconographie chrétienne*. In-8°.

Daremberg et Saglio (Edm.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 5e fasc. in-4°.

Gerlier (R.). *Table des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*. In-8°.

Jousset (le Dr). *L'Hôpital de Mortagne en* 1530, in-8°.

Langé (G. de). *Coutumes du pays et duché de Brabant; quartier d'Anvers*, t. VI, in-4°.

Mazard (M. A.). *Essais sur les chars gaulois de la Marne*. In-8°.

Correspondance.

M. Tartière, associé correspondant à Mont-de-Marsan (Landes), adresse le dessin d'un fragment d'épée prise pendant l'insurrection de 1871 dans la tribu du Mokrani; il ne reste que la garde, dont la poignée est très-petite, et un tronçon de lame sur lequel on voit des restes de damasquinure en or et les lettres : E . E . E . A . R . A. P. R . A . R. d'un côté, et de l'autre côté : C . R . A . R . P . A . R . A . E. E . E .

Travaux.

M. A. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Gouverneur au titre de correspondant. On passe au scrutin, et le candidat, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, est proclamé, conformément aux conclusions de la commission, associé correspondant national à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

M. de Montaiglon présente ensuite à la Société des carreaux émaillés, trouvés en 1860 à Nogent-sur-Marne, sur

l'emplacement du château de Beauté, construit par Charles V, et qui appartiennent à M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris. « Ils portent, dit-il, aussi des inscriptions françaises autres que des devises ou des noms propres, ces derniers étant moins souvent des signatures de potiers que les noms du maître de la maison pour laquelle les carreaux avaient été commandés. L'un de ces carreaux porte en deux lignes l'inscription incomplète : ..... MUSE ⁝ MUSA... — ..... ART ⁝ MUS....., dans laquelle on voit du premier coup la répétition de la phrase : « Muse, musart. »

« Le second carreau de Beauté est aussi le quart d'un cadran à inscription concentrique ; on y lit :

.....IESVIS ⁝ DOVLANS ⁝ Z COI.....
.....RRECIEZ ⁝ IE NEN PEV (l'E et l'U monogrammatisés)...
.....SMES SE POI EM.....................
.....OI



« Ici, comme dans le carreau de Chantemerle, la rime se voit aussi du premier coup, et l'on a :

. . . .
. . . . je suis doulans et coi.
. . . .
. . . . . rreciéz (courreciéz ?)
Je n'en peu[s]. . . . .
. . . . . [me]smes se poi. . . .
. . . .
. . . . oi

« Les premiers mots ne doivent pas dire : « Je suis triste et calme », *quietus*, mais : « Je suis triste. Et quoi », avec un sens exclamatif qui se rapporte à la suite absente. Le *poi* doit vouloir dire *un peu*. En tous cas il y a, comme on voit, un texte absolument analogue à celui de Chantemerle.

« Le troisième carreau de Beauté est le plus curieux.



Son inscription, dont les trois vers sont complets, n'est plus circulaire, mais à l'état de cinq lignes droites qui vont de l'extérieur à l'intérieur comme les lignes d'une grecque :

TELLE : A : BIAV : VIS : ET : BLONDES :
TRESSES : QVI A : DOV : BRAN : ANTRE :
LES : FESSES : CE : DI : LI : NIES.

C'est-à-dire :

Telle a beau vis et blondes tresses,
Qui a du bran entres les fesses,
Ce dit le Niais.

« L'idée est grossière, mais il est bien curieux d'y rencontrer la seconde moitié d'une strophe, dont la première manque. Les deux *cadrans* paraissent se répéter indéfiniment, mais il en était différemment ici. On n'extrait pas une moitié de strophe ni même une strophe d'une pièce, ce qui serait incompréhensible, et il fallait un certain nombre de carreaux, une soixantaine peut-être, à deux par strophe, pour donner la suite entière de la pièce, que ce fragment suffit à faire reconnaître. Evidemment cela vient d'une pièce qui appartient au cycle des rédactions si nombreuses du dialogue de Salomon et de Marculphe, devenu en français Marcou et Marcon, qu'on connait en français, en italien, en allemand, et dont la plus ancienne forme est latine.

« Nous n'avons pas ici à faire l'histoire littéraire de cette curieuse pièce, pour quelques éditions de laquelle on peut voir le *Manuel* de Brunet, colonnes 94-6. Chaque strophe est partagée entre une sentence morale dite par Salomon, à laquelle répond une calembredaine de Marcou. Notre carreau a cet intérêt de nous présenter le débris d'une rédaction du XIVe siècle, dans laquelle Marcou avait disparu pour être remplacé par un Niais, c'est-à-dire par un Fou, un Sot, un Badin, comme on eût dit au XVe et au XVIe siècle.

« Il s'en suit que le nom de Salomon pouvait bien aussi y être remplacé par un autre nom. La forme est habituelle-

ment *ce dit Salomon* et parallèlement : Marcou *lui répond* ou *lui répond Marcou*. Ici le vers *ce dit le Niais* avait forcément pour lui correspondre un son terminé en *ais*, où figurait le nom de son interlocuteur. Quant à l'intérêt céramique, il est très-grand, car cet exemple prouve qu'on pavait des salles, non pas avec un texte incessamment répété, mais avec des carreaux différents dont la suite formait une pièce complète qui se lisait comme un manuscrit.

« Enfin il faut remarquer dans le carreau de Chantemerle la présence curieuse du verbe *faufiler*, avec un régime actif et déjà dans l'acception figurée, au sens de tromper. Les dictionnaires en citent des exemples de Rousseau, de Dancourt, de Lesage et de Regnard; mais on aurait peut-être de la peine à citer un second exemple de *faufiler* aussi ancien que celui du carreau de M. de Baye.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, propose les observations suivantes sur des vases et des fragments de vases peints, découverts au nord des Alpes :

« Dans une précédente séance[1], dit-il, j'ai eu l'occasion de parler d'un petit vase peint, de travail italo-grec, trouvé avec d'autres antiquités dans un tombeau romain en Bavière et que je me souvenais avoir vu en 1838 chez le célèbre professeur Thiersch, à Munich. Ayant pris des renseignements sur le sort des objets antiques recueillis par Thiersch, je suis parvenu à savoir qu'après sa mort, arrivée en 1860, tous ces objets avaient été achetés par le Musée grand-ducal de Carlsruhe. Aujourd'hui, grâce à l'obligeance de M. Wagner, directeur du Musée de Carlsruhe, je puis mettre sous les yeux de la Société un dessin de ce vase, de la grandeur exacte de l'original, 0m820. C'est un vase à une seule anse, d'une conservation parfaite, enrichi de pampres et d'autres ornements peints en blanc; deux colombes blanches, parées avec des couronnes également blanches, sont représentées au-dessous de la guirlande de pampres qui fait le tour du cou.

1. Voy. *Bulletin* 1876, p. 63.

« Je profiterai de l'occasion pour ajouter un mot et parler de plusieurs fragments de vases peints à dessins coupés sur fond noir, trouvés à Évreux (Eure). Notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, m'a fourni des détails intéressants sur la découverte de ces fragments; car on pouvait avoir des doutes au sujet de l'authenticité de cette découverte. C'est en creusant la terre pour planter un arbre dans un jardin, rue Vilaine, 77, maison de M. Moutier, ouvrier armurier, qui la possédait depuis longues années, que l'on rencontra ces fragments. Le trou était d'un mètre de profondeur environ; on en avait retiré 27 brouettées de cailloux et de terre, on s'arrêta à une grosse pierre qui s'engageait sous une autre. Cette fouille eut lieu vers 1865 et fut faite par M. Fritel, père du jeune élève de l'école des Beaux-Arts de qui M. Edmond Le Blant tient ces détails. »

M. Demay dépose sur le bureau un statère gaulois globuleux, en forme de balle, marqué d'une croix, et trouvé à Châteaudun. C'est un exemplaire des pièces attribuées aux Sénons et aux Carnutes.

M. Heuzey présente et décrit des anses de petite dimension, ayant la forme de pieds chaussés, qu'il étudie au point de vue de la grande variété des chaussures antiques. La Société décide que cette communication figurera dans le Bulletin accompagnée de dessins.

M. le baron de Wismes, associé correspondant à Nantes, présente une médaille de Henri, duc de Rohan, différents poids antiques et d'intéressants fragments de terre cuite trouvés à Nantes.

Séance du 9 Mai.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du bouquiniste, n° 465. In-8°.

—— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* II° série, t. Ier. 1er trimestre. In-8°.

MICHEL (Edm.). *Monuments religieux, civils et militaires du Gatinais, depuis le* XI[e] *jusqu'au* XVII[e] *siècle.* 1[er] fasc. In-4°.

Correspondance.

M. Delattre, associé correspondant à Cambrai, adresse le croquis d'un petit buste de femme, en terre cuite, modelé à la main sur le vase dont il a fait partie. Cette femme tient un lièvre ou un lapin sur sa poitrine, et semble faire un sacrifice. Ce fragment a été trouvé avec une jarre de très-grande dimension, des épingles, une pierre épilatoire, et la monnaie romaine présentée à la Société dans la séance du 11 avril.

Travaux.

M. Ch. Robert fait la communication suivante sur une inscription trouvée, dit-on, aux environs de Metz :

« Un marchand de Lorraine m'a communiqué une petite inscription sur bronze qu'il assure avoir été découverte dans les environs de Metz. La plaque, qui a 82 millimètres sur 72, paraît avoir été dorée, mais un oxyde de cuivre la recouvre presque entièrement et comble en partie le creux de ses lettres. Elle présente deux trous circulaires qui auraient servi à la fixer à quelque édicule, au moyen de clous à tête.

« Voici la copie fidèle du texte :

DEAEICOVFIIAV
NAESANCIISSIMO
NVMINIGENIA
IIVSSAIVANINVS
V. S. L. M.

« Le nom de la divinité topique ICOVFLIAVNA ou mieux ICOVFILAVNA est nouveau dans l'épigraphie; il me paraît difficile d'en trouver le sens.

« NVMEN n'étant pas synonyme de *dea*, l'emploi de ce mot à la troisième ligne ne constitue pas une répétition. Les caractères dont se compose le nom de l'auteur du vœu

ont besoin d'être examinés avec soin : à première vue, le dernier N de la troisième ligne semblant contenir un T et les deux hastes qui commencent la quatrième ligne pouvant constituer un second N, on serait disposé à adopter GENTIANVS, qui est de bonne forme. Mais la deuxième haste de la lettre N est également barrée dans SANTISSIMO et NVMINI, et les deux hastes qui commencent la quatrième ligne ne sont pas réunies et ne peuvent être que deux I ou un I et un L, car le graveur faisait ses L comme des I, ainsi que le prouve la dernière ligne qui porte V. S. I. M.; il faut donc s'arrêter à GENIALIVS, qui, du reste, n'est pas nouveau dans l'épigraphie du nord-est des Gaules, car il se rencontre comme *gentilicium* dans une inscription découverte à Heddernheim, duché de Nassau[1]. Le surnom du personnage peut se lire SALVANINVS ou SATVANINVS, en remarquant encore que non-seulement les L, mais les T, ont été burinés comme les I (SANCIISSIMO). Mais le second A dans SALVANINVS étant le seul de l'inscription qui soit barré et dont la seconde haste ne soit pas prolongée, on admettra qu'il s'agit d'un R mal fait et l'on s'arrêtera à SATVRNINVS, *cognomen* excessivement commun partout et notamment dans la Belgique première et les Germanies.

« Les caractères rappellent par leur forme ceux d'une autre plaque de bronze découverte en 1874 à Vienne et publiée par M. Allmer; ils dénotent, suivant moi, le deuxième siècle ou peut-être le commencement du troisième.

« L'inscription se lirait donc ainsi :

« *Deae Icovfilavnae sanctissimo numini Genialivs Satvrninvs votum solvit libens merito.* »

M. Nicard lit une note imprimée de M. Keller, associé correspondant étranger, sur le déchiffrement d'un vers de Virgile gravé en caractères cursifs sur une brique dont les fragments ont été employés à la construction d'un tombeau.

1. Brambach. *Corp. inscrip. rhen.* 1447.

M. Guiffrey lit un mémoire sur l'auteur d'une tapisserie de l'église Saint-Maurice d'Angers, représentant l'Apocalypse et ayant appartenu à Louis d'Anjou. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

Séance du 16 Mai.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, in-8°.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 23° année, 2° série, t. VI, in-8°.

Atti della R. Academia dei Lincei, anno CCLXXIV. 3° série, in-4°.

Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXIII, fasc. 26 à 32, in-4°.

—— *de la Société archéologique du Vendômois*, t. XV, in-8°.

—— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. 1877, n° 1, in-8°.

—— *de la Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace*, 1877, n° 2, in-8°.

—— *du Bouquiniste*, n° 466, in-8°.

The Canadian Journal of science, literature and history, t. XV, n° 4, janvier 1877, in-8°.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. X, 3° partie, in-8°.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich, t. XIX, 1re livr. In-8°.

Le Musée archéologique, t. II, 1re livr. In-8°.

Revue africaine, n° 121. In-8°.

—— *de l'art chrétien*, t. XXII, 2° livr. In-8°.

Zeitschrift für Numismatik, t. IV, 4° livr. In-8°.

Bradlee (le Dr), *Three poems*, in-18.

Deschamps de Pas (L.). *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer*, in-8°.

Leclerc (Lucien). *Histoire de la médecine arabe*, in-8°.

Marsy (le comte de). *La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin*, in-8°.
Merk (Konrad der). *Mohlenfund im Kesserloch bei Thayngen*, in-4°.
Meyer von Knonau (G.). *Alemanische Denkmæler in der Schweiz*, in-4°.
—— *Lebensbild der heiligen Neker von St Gallen*, in-4°.
Morel. *Inscriptions latines trouvées à Saint-Gaudens*, in-8°.
Peigné-Delacourt. *Technologie archéologique*, in-8°.

Correspondance.

M. Léon Renier fait connaître son désir d'être admis au nombre des membres honoraires. Le Président désigne MM. Quicherat, Michelant et Egger pour faire un rapport sur cette demande.

M. Roman, associé correspondant à Gap, signale : 1° une inscription mérovingienne, trouvée avec deux autres, moins anciennes, à Saint-Rambert d'Albon, et datée du règne de Dagobert ; 2° un fragment de poterie rouge appartenant à M. le Dr de Bry, à Vienne, sur lequel on lit, au-dessous d'une guirlande de laurier : VIENNA, LIX peut-être pour *Vienna Felix ;* 3° une inscription trouvée récemment dans le Queiras, déposée aujourd'hui à la préfecture des Hautes-Alpes ; elle a 70 centimètres de hauteur ; la pierre est une dalle noire assez friable. Au-dessous d'une rosace à douze rayons, accompagnée de deux dauphins, à droite et à gauche, on lit :

T VENNONIVS SM
/////RTVLLI FIL QVIRI
/////////CIVITATEM

Travaux.

M. de Barthélemy dépose sur le bureau une petite statuette de Mercure assis, trouvée aux environs de Blois ; elle offre ce détail intéressant qu'elle est très-habilement plaquée en argent.



M. Nicard donne des renseignements sur l'état des monuments déposés dans les magasins de la basilique de Saint-Denis. Il commence ensuite la lecture d'une histoire du Musée des monuments français formé, pendant la Révolution, par Alex. Lenoir.

M. G. Schlumberger demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Il y a quelques mois, je fus averti, par une personne habitant Rhodes, qu'il serait possible d'acquérir, pour une somme relativement minime, un certain nombre de tombes ou de fragments de tombes ayant contenu les restes de grands-maîtres de l'ordre de l'Hôpital. J'en parlai aussitôt à M. du Sommerard, directeur du Musée de Cluny, qui voulut bien s'intéresser vivement à cette acquisition et me pria d'entrer en rapport avec le détenteur de ces objets. D'assez longues négociations s'en suivirent. J'ai la satisfaction de vous annoncer qu'elles viennent d'avoir une heureuse solution. On m'informe que M. du Sommerard en a donné la nouvelle hier au Comité des travaux historiques (section d'archéologie). Dans quelques semaines, j'espère que ces monuments si intéressants seront définitivement installés au musée de Cluny. Ils sont d'autant plus précieux qu'un certain nombre d'entre eux a appartenu à des grands maîtres français. Je ne puis aujourd'hui entrer dans de plus longs détails. Je me bornerai à dire que ces monuments sont au nombre de cinq : le tombeau de Robert de Juilly (et non de Julliac, ainsi que l'a démontré M. de Longpérier); le tombeau de Pierre de Corneillan, dont un moulage existait déjà au Musée de Cluny ; le couvercle du tombeau de Jacques de Milly; un important fragment du tombeau du fameux Déodat de Gozon, dit *le Vainqueur du Dragon;* enfin le magnifique tombeau du grand maître italien Jean-Baptiste Orsini, des nobles romains de ce nom.

« Lorsque ces tombeaux seront arrivés à Paris, j'espère pouvoir communiquer à la Société des Antiquaires quelques détails plus complets sur ces précieux débris de la domination latine en Orient. »

Séance du 6 Juin.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Travaux.

M. Perrot fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner s'il y a lieu d'autoriser la publication des comptes-rendus des séances de la Société dans les revues ou journaux de Paris et des départements; il conclut à ce que ces comptes-rendus peuvent être faits et publiés par les membres résidants et par les associés correspondants, sous leur responsabilité personnelle. La Société adopte ces conclusions.

M. Aubert, au nom de M. Vallentin, associé correspondant à Montélimart (Drôme), signale à Valbonnays (Isère) l'existence d'une inscription analogue à celle de Rochemaure, mais dont le texte est disposé en sens inverse.

M. Quicherat communique à titre de renseignement une inscription qu'il a copiée à la hâte dans une église de Naples, sans qu'il lui ait été possible d'entreprendre les recherches auxquelles il n'aurait pas manqué de se livrer, si ce texte était parvenu plus tôt à sa connaissance. Il ne l'a aperçue qu'au moment où il quittait la ville, étant entré par hasard dans l'église en question, laquelle n'est mentionnée dans aucun des guides de l'étranger à Naples. C'est l'église Saint-Eloi, qui se trouve à proximité du grand marché de Naples, presque au débouché de la rue *San Giovanni mare*, l'une des plus fréquentées de la ville, mais où les étrangers ne passent jamais. Ils auraient cependant à y voir deux choses dignes de remarque, qui se trouvent situées presque en face l'une de l'autre : à droite, en allant au Marché, le buste colossal, dressé sur une borne, d'une divinité qui semble être Junon; à gauche, la porte de l'église Saint-Eloi, construction dans le goût gothique pur de la fin du XIIIe siècle, ouvrage évidemment français, le seul de ce genre que notre confrère ait jamais rencontré en Italie.



Cette porte est sur le flanc méridional de l'église, qui se trouve border la rue. Elle est la seule partie de l'édifice primitif qu'on ait jugé à propos de conserver lors d'une reconstruction à peu près complète qui eut lieu en 1771. L'inscription relevée par M. Quicherat explique ce fait. Elle apprend en outre que l'église, ainsi qu'un hôpital qui en dépend, eurent pour fondateurs, en 1270, trois chevaliers français appelés Jean d'Autun, Guillaume le Bourguignon et Jean de Lyon, familiers de Charles Ier d'Anjou ; que le terrain fut fourni par ce même roi Charles; que son fils Charles II augmenta la dotation de l'établissement; que lors de la reconstruction décidée par le roi Ferdinand de Bourbon, la troisième année de son règne, c'est-à-dire en 1771, les tombeaux des fondateurs, surmontés de leurs statues et d'un dais d'architecture, furent transportés de la salle capitulaire, où ils avaient été jusque-là, dans une pièce supérieure. Voici le texte même :

FERDINANDI CAROLI F. PHILIPPI N. LVDOVICI M. ABN.
NEAPOLIS AC SICILIÆ REGIS A. P. F. P. P. REGNI AN. XIII.
SACRAM HANC ÆDEM D. ELIGIO SORTE DICATAM
A IOHANNE AVGVSTODVNENSI GVGLIELMO BVRGVNDO
IOHANNE LVGDVNENSI EQVITIBVS AC FAMILIARIBVS
CAROLI I. ISTO SOLVM INDE CAROLO F. FVNDOS DANTIBVS
A FVNDAMENTIS CVM NOSOCOMIO ERECTAM ANNO MCCLXX
TEMPORVM INIVRIA POST D. ANNOS VNDIQVE FATISCENTEM
GOTHICAMQVE ARCHITECTVRAM PRÆ SE FERENTEM
RELICTO OB VENERANDAM VETVSTATEM VESTIBVLO
TRANSLATIS CVM EPIGRAPHIS AC TECTORIO
GRATÆ MEMORIÆ CAVSA IN SVPERIVS CONCLAVE
PIORVM FVNDATORVM IMAGINIBVS
PRO SODALIVM PRO FESTO DIE SACRIS CONVENTIBVS
QVVM NEGOTIIS ADDICTVM LOCVM PRIVS OCCVPARENT
PROQVE SANCTIMONIALIVM EVCHARISTICO CONVIVIO
IN SEPVLTVRAM ABNORMI ÆDIVM PARTE DESECTA
IN AMPLIOREM ELEGANTIOREMQVE FORMAM
PECVNIA AD RES SACRAS DESTINATA REDIGENDAM
REPVDIATO QVOD EA PAR NON ESSET

SVMPTVOSIORI TYPO
PATRONVS AC IV VIRI A REGE DELEGATI
SEORSIM PECVNIIS AC PECVNIA
TRAPEZITICA PIGNORITIAQVE ADMINISTRANDIS
SACERDOTVM CONLEGIO ASCETERIO NOSOCOMIO REGENDIS
CVRAVERVNT IIDEMQVE PROBAVERVNT.

M. Quicherat espère que la publication de cette inscription déterminera quelque érudit voyageur à visiter l'établissement hospitalier de Saint-Eloi, afin de constater l'état des tombeaux des fondateurs et de rapporter la copie de l'acte de fondation, si tant est que cet acte existe encore.

M. Courajod lit un mémoire sur un médaillon en bronze du Musée du Louvre, attribué par erreur à Philibert de Lorme. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Dans le dernier fascicule paru du *Dictionnaire des Antiquités,* au mot *bestiae,* notre confrère M. Saglio a publié une peinture de vase de la collection Panckouke, qui représente un jeune homme tenant en laisse une panthère. Le petit dessin que je soumets à la Société reproduit un sujet analogue ; il est également pris sur un vase grec : on y voit un homme qui fait grimper le long de son bras une jeune panthère ou un chat. Il est difficile de dire d'une façon précise lequel de ces deux animaux l'artiste a voulu représenter. Si on y reconnaît un chat, c'est là un nouveau document pour détruire l'opinion de ceux qui ont émis des doutes sur la domestication de cet animal à l'époque grecque.

« La peinture est exécutée en noir sur fond rouge, *sous le pied* d'un charmant petit vase découvert à Tanagre, en Béotie. Autour du pied on lit ces mots écrits à la pointe : ΠΡΟΚΛΕΕΣ ΕΠΟΙΕΣΕ. Notre confrère, M. Rayet, a déjà signalé ce nom d'artiste dans la *Revue archéologique*.



« Parmi les graveurs de monnaies, on trouve un Προκλῆς à Catane, et un Προκλη à Naxos [1]. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite, au nom de M. J. de Laurière, associé correspondant à Angoulême, la copie d'une inscription grecque trouvée au mois de mars dernier à Girgenti, l'ancienne Agrigente :

Θ K
ΘЄΑΝѠЄΖΗCЄΝ
ЄΤΗ·ΙΘ·Μ·Β·ΗΜЄΡ·ΙΒ·
CΑΒЄΙΝΑΜΗΤΗΡЄΥ
ΓΑΤΙΙΠΑΡΘЄΝѠΑΜΟ
ΛΥΝΤѠΓΛΥΚΥΙΑΤΗ

M. J. de Laurière a joint à sa copie les renseignements suivants : « L'inscription est gravée sur une plaque de « marbre d'environ 50 à 60 centimètres. Elle a été décou- « verte près du monument dit le *Tombeau de Théron*; elle « accompagnait un sarcophage de marbre blanc d'environ « 2 mètres de long, de forme quadrangulaire à l'extérieur. « La partie vide du sarcophage est ovale aux deux extré- « mités. Du côté de la tête, il existe au fond une petite « surélévation formant coussinet. Il contenait des restes « d'ossements actuellement conservés dans une petite cas- « sette. L'inscription et le sarcophage ont été déposés au « Musée de Girgenti. »

M. Héron de Villefosse interprète ainsi ce petit texte funéraire :

Θ(εοῖς) κ(αταχθονίοις)
Θεανὼ ἔζησεν ἔτη ιθ', μ(ῆνας) β'. ἡμέρ(ας) ιβ'.
Σαβεῖνα μήτηρ θυγατρὶ παρθένῳ ἀμολύντῳ γλυκυτάτῃ.

Cette inscription est de l'époque romaine ; la forme des lettres le prouve. De plus, elle est rédigée dans le style des inscriptions latines et pourrait se traduire ainsi :

1. Brunn, *Geschichte der Griechischen Künstler*, t. II, p. 419.

D(iis) M(anibus).
Theano vixit annos XVIIII, menses II, dies XII.
Sabina mater filiae, virgini intemeratae [1], dulcissimae.

Les inscriptions grecques provenant d'Agrigente sont jusqu'ici peu nombreuses. La plus importante est une célèbre table de bronze contenant un décret du sénat d'Agrigente [2]. Les autres offrent un médiocre intérêt : elles se réduisent à un nom d'homme gravé sur une poterie et à une douzaine d'anses d'amphores [3]. Il faut remarquer dans le texte relevé par M. de Laurière le nom grec Théano, peu commun dans les inscriptions. On le trouve dans Homère [4] : c'est le nom porté par la femme d'Anténor, grande prêtresse de Minerve à Troie ; d'après Apollodore [5], c'est aussi le nom de l'une des Danaïdes.

Παρθένος est employé ici adjectivement dans le sens de *virgo*. Une inscription funéraire, récemment découverte à Lyon, contient l'expression d'une idée analogue : le jeune homme dont elle rappelle le souvenir, Vireius Vitalis, est précisément mort au même âge que Théano. Il a vécu 19 ans 10 mois et 9 jours. Le rédacteur de l'inscription ajoute :

CVIVS . AETAS . TALIS . FVIT . VT . VIRGO
DEFVNCTVS . SIT [6].

Séance du 13 Juin.

Présidence de M. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

L'Investigateur, XLIII° année, mars-avril 1877, in-8°.

1. Ou *puellae innocenti*.
2. *Corpus inscr. graec.*, n° 5491.
3. Ibid. n°° 5492 et 5492 b. (1 à 12).
4. *Iliad.* Édit. Didot, Λ 224, E 70, Z 298.
5. *Apollodori bibliotheca*, édit. Teubner, 2, 1, 5, 7.
6. Martin Daussigny, *Nouvelles découvertes à Lyon* (dans le *Bulletin monumental* XLII, p. 166).

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes, t. V, in-8°.

—— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e série, t. V, in-8°.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 2e série, t. VI, in-8°.

Revue belge de numismatique, 33e année, 2e livr., in-8°.

Longpérier-Grimoard (le comte de). *Étude sur le fer armorié de Franklin*, in-8°.

Port (Célestin). *L'inventaire et le chartrier de l'hôpital de Saint-Jean d'Angers* (*Lettres à M. P. Marchegay*), in-8°.

Prost (Aug.). *Les Fouilles de Metz en* 1875, in-8°.

Rhoné (Arthur). *L'Égypte à petites journées ; études et souvenirs ; le Caire et ses environs*, in-8°.

Rouville (Paul de). *Notice biographique sur Paul Tournal*, in-8°.

Travaux.

M. Rayet dépose sur le bureau une plaque estampée, en terre cuite, provenant du Pirée et faisant partie de sa collection. Ce monument, qui peut appartenir au ve siècle avant l'ère chrétienne, représente un convoi funèbre, sujet que, jusqu'à ce jour, on ne connaissait que par les peintures de trois anses grecques. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette communication.

M. Kerviler, associé correspondant à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), fait connaître que, dans les fouilles qu'il continue dans le port de cette ville, il a trouvé, entre la couche contenant des objets en bronze et celle qui remonte à l'époque romaine, une couche intermédiaire dans laquelle étaient des vases en poterie noire semblable à ceux des cimetières gaulois de la Marne.

M. Al. Bertrand entretient la Compagnie d'une découverte importante faite à Bologne ; en creusant un égout, on a trouvé un vase en terre de très-grande dimension, contenant environ 14,000 pièces en bronze, et parmi celles-ci on remarque un nombre considérable d'objets identiques à ceux qui ont été recueillis dans les cités lacustres.

Séance du 20 Juin.

Présidence de M. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Academia dei Lincei, 3e série, 1er vol. 6e fasc. In-4°.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France; séances du 11 juillet 1876 au 13 mars 1877. In-4°.

—— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXIV. In-8°.

Journal des Savants, mai 1877. In-4°.

Société académique de Saint-Quentin, 3e série, t. XIV. In-8°.

Demay (G.). *Le blason d'après les sceaux du moyen âge*. In-8°.

Lecoq (G.). *La léproserie Saint-Lazare de Melun*. In-8°.

Mathon. *Statuts pour les apothicaires de Beauvais, donnés en* 1628, *et annotés par un pharmacien*. In-8°.

Travaux.

M. Saglio prend la parole pour la communication suivante :

« Je me conforme à un désir qui a été exprimé dans notre avant-dernière séance. M. Quicherat avait appelé votre attention sur un passage de l'article *Balnea* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, où j'ai dit en deux mots pourquoi je n'ai pas fait usage, en expliquant la disposition des bains chez les Romains, de l'image si souvent reproduite d'après une peinture découverte, dit-on, dans les Thermes de Titus, à Rome. Cette peinture n'est pas antique, ou pour mieux dire il n'y a jamais eu de peinture semblable; toutes les gravures qui se répètent l'une l'autre dans les ouvrages où il est question des bains des anciens ont pour origine un dessin composé par un architecte de la Renaissance.

« Ce n'est pas à moi que revient l'honneur d'avoir reconnu l'erreur. Si j'avais fait une découverte, je me serais empressé de vous l'apporter; déjà soupçonnée par Canina, qui, dans son grand ouvrage sur l'*Architecture romaine* (pl. CXLI), a reproduit la prétendue peinture, mais en faisant remar-

quer (t. II, page 154) qu'aucune preuve n'établissait que le modèle fût antique, l'erreur a été démontrée et réfutée par M. Marquardt dans son Manuel des Antiquités romaines (*Handbuch der rœmischen Alterthümer*, *Privat Alterthümer*, t. I, p. 284); mais elle dure depuis plus de trois siècles; elle a pendant tout ce temps servi dans les meilleurs ouvrages à toutes les descriptions que l'on a faites des bains antiques, et il est à craindre qu'elle ne se perpétue. C'est pourquoi il nous a paru utile de donner à une réfutation nouvelle la publicité de notre *Bulletin*.

« J'ai donc fait, pour remonter à l'origine du document contesté, le chemin que m'indiquait M. Marquardt. J'ai cherché, j'ai vu les livres anciens, ceux du xvie et du xviie siècle, où je pouvais espérer de saisir la transformation d'une œuvre moderne en une œuvre antique, et je vais tout de suite vous lire, pour abréger, la déclaration suivante qui se trouve dans celui où la figure des bains se rencontre pour la première fois; elle rend toute discussion inutile. C'est un traité qui a pour titre : « *Joh. Sicei Cremensis de balneis compendium ex Hippocrate et Galeno* », lequel fait suite à un recueil intitulé : *De balneis omnia quae extant apud Graecos Latinos et Arabas*, *Venetiis apud Juntas* 1553, 4o. La figure est placée en tête du traité de Siceius Cremensis, à la page 489; c'est une gravure en bois, et voici ce que l'auteur dit à ce sujet dans sa préface :

« Et quoniam in hoc nostro commentariolo saepe de structura balnei, de variis ejus domiciliis, deque aliis partibus mentio a nobis facienda est quae quidem multis fortasse subobscura videri possent, propterea figuram antiqui balnei delineandam curavimus. Quo in negotio usi sumus diligentia atque peritia Ioannis Antonii Rusconi, quem Romana atque antiqua aedificia adamussim explorasse et curiose observasse non ignoramus... cujus arte plurimum adjutus futurum spero, ut res ipsa clarior et facilior omnibus videatur. »

« Ainsi rien n'est plus clair. Voici celui qui a fait faire le dessin qui déclare lui-même que, pour rendre ses explications plus claires, il a recouru au crayon d'un architecte

habile et connu pour avoir exploré et étudié avec soin les monuments antiques. Il n'y a là aucune supercherie, aucune intention de faire passer pour une peinture antique ce qui n'était que la conjecture, la restitution proposée par l'architecte Rusconi, avec cette légende : « Balneorum apud veteres forma. »

« Vous le voyez, c'est un dessin qui présente en coupe toutes les parties des bains telles que l'auteur les imaginait, et où chacune d'elles a été désignée par son nom ; pour compléter l'explication, la figure d'un strigile a été ajoutée à celle des bains, avec le nom *Strigilis*.

« Comment cette image qui a si peu l'apparence antique, qui est si franchement ce qu'elle devait être, une figure explicative, a-t-elle pu être prise par la suite pour une peinture des Thermes de Titus ?

« Il faut que l'ouvrage où elle avait paru pour la première fois ait été peu connu et tout à fait oublié. Elle reparait, cette fois, comme la reproduction d'une peinture antique, dans le Recueil des monuments antiques qui a pour titre : *Raccolta di statue antiche e moderne, data in luce da D. di Rossi, illustrata da P. A. Maffei. Roma,* 1704, *in-f°*, où elle est placée en vignette à la page 2, et l'auteur du texte, qu'il ne faut pas confondre avec son savant homonyme Scipion Maffei, indique (p. 154 et 160) la source où il a puisé : c'est, dit-il, une peinture des Thermes fameux de Titus, qui se trouve dans les recueils de dessins de la collection du commandeur Cassiano del Pozzo. Il n'est pas nécessaire de mettre en doute l'exactitude de cette assertion. Le dessin de Rusconi, ou une copie de ce dessin, pouvait se trouver parmi ceux que possédait le célèbre amateur ; mais après cent cinquante ans, on ne connaissait plus sa destination première ; le dessin de Pozzo avait servi peut-être à éclaircir l'explication que l'on donnait de la distribution des salles dans les Thermes de Titus, puis il avait passé pour la copie d'une peinture trouvée dans les Thermes de Titus.

« Montfaucon a reproduit (*Antiquité expliquée*, t. III, pl. CXXII) la gravure de Maffei, avec la désignation *Raccolta Maffei ;* après lui, beaucoup l'ont copiée plus ou moins

fidèlement ; elle a défrayé beaucoup de discussions, et j'ajouterai qu'elle a été souvent le seul argument pour soutenir quelques erreurs. Il est temps que le document qui a été la cause de ces erreurs soit définitivement écarté. Vous aurez rendu service en faisant connaître aux lecteurs de notre Bulletin son origine et sa véritable valeur. »

M. Le Blant dépose sur le bureau divers objets trouvés au commencement de l'année 1875 dans des tombeaux, avec des vases de terre et de verre, par des ouvriers occupés à extraire des pierres calcaires sur *Li Mont*, à Boulogne-la-Grasse (Oise). D'après les renseignements fournis par M. Mathon, correspondant à Beauvais, les objets dont l'énumération suit étaient dans l'une de ces sépultures, auprès de la tête du squelette, avec trois vases : 1° un moyen bronze d'Antonin au type de la louve allaitant Romulus et Remus; 2° un coq en plomb, dont la tête est montée sur une tige flexible d'acier qui la rend mobile ; il y avait plusieurs fragments de coqs semblables; 3° un édicule à deux portes mobiles, en plomb ; au fond, dans une niche demi-circulaire, est une statue de Vénus, nue, portant la main droite sur la tête de l'Amour, et posant la main gauche à sa chevelure; 4° une statuette en terre cuite, de Vénus; 5° un bélier en terre cuite. — La Société invite M. Le Blant à donner une note détaillée et explicative de ces objets.

M. Heuzey présente des vases de petites dimensions, représentant des têtes viriles casquées : cette communication fait suite à celle du 2 mai dernier.

M. Alex. Bertrand dépose sur le bureau un torques en or, du poids de 1300 fr., et 10 groupes de fils d'or, enroulés, ayant pu servir de lingots. Ces objets, qui représentent ensemble 1380 grammes d'or, ont été découverts à Hildesheim, près de Schlestadt, par un ouvrier qui plantait du houblon.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1877.

Séance du 4 Juillet.

Présidence de M. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1877, nos 3 à 12. In-8°.

Revue africaine, n° 122. In-8°.

Société historique de Compiègne : Plan de la ville de Compiègne au XVIIe siècle. In-8°.

Courbet (Alphonse). *La Palestine sous les empereurs grecs*, 326-636. In-8°.

—— *De Sancti Damasi, summi apud Christianos pontificis, carminibus*. In-8°.

—— *Des irrigations chez les Romains; du régime des eaux en France et en Piémont*. In-8°.

—— *La Russie à Constantinople; premières tentatives des Russes contre l'empire grec*. In-8°.

—— *Les comtes de Champagne aux Croisades*. In-8°.

Marsy (le comte de). *Fragment d'un compte de Notre-Dame de Soissons*. In-8°.

—— *Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-Mer*. In-8°.

—— *Bibliographie noyonnaise*. In-8°.

La Nicollière (S. de). *Jeanne de Rays*. In-8°.

—— *Un registre illisible; notes sur la Normandie*, 1577-1589. In-8°.

—— *Jacques Cassard, capitaine de vaisseau; sa naissance, sa famille*. In-8°.

—— *Le prieuré des Couëts en* 1554. In-8°.

—— *Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*. In-8°.

Correspondance.

M. Alph. Couret, procureur de la République à Nogent-le-Rotrou, présenté par MM. Léon Renier et Egger, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. Le Blant, Longnon et Rayet, comme membres de la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Quicherat lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions au sujet de l'admission de M. Léon Renier au rang des membres honoraires. On passe au scrutin, et le nombre de suffrages exigé par le règlement ayant été acquis à M. L. Renier, conformément aux propositions de la commission, il est proclamé membre honoraire de la Société.

M. H. Rivett-Carnac, arrivant de l'Inde où il était secrétaire du gouvernement, sur l'invitation de M. le président, donne des détails sur les monuments mégalithiques de la péninsule indienne; il communique des dessins de dolmens et de cromlechs visités par lui dans cette région, et fait ressortir les similitudes qui existent entre ces monuments et ceux qui existent dans l'Europe occidentale.

M. Bertrand dépose sur le bureau un plat en bronze doublé d'argent, qui aurait été trouvé dans le Rhône, au pont d'Arles; il est entouré de palmettes gravées et supporté par trois levrettes accroupies. Quelques doutes sont exprimés sur son authenticité, au moins en ce qui concerne les levrettes.

M. Guiffrey fait une seconde lecture de son mémoire sur une tapisserie de la cathédrale d'Angers. La Société renvoie ce travail à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse signale un vol considérable d'objets orientaux qui vient d'être commis au Musée Britannique;

il dépose sur le bureau une affiche rédigée par les soins de la police de Londres et qui contient la liste et la description des objets volés, parmi lesquels se trouvent un magnifique ivoire assyrien et plusieurs pierres gravées portant des inscriptions himyarites. C'est M. S. Birch, directeur de la section orientale au British Museum, qui a fait parvenir ce document à l'administration du Louvre : notre confrère a pensé qu'il était utile de le faire connaître à la Société afin d'éveiller l'attention des antiquaires français sur ces objets et de leur fournir ainsi l'occasion d'aider les Anglais dans leurs recherches.

M. Pol Nicard propose, en ces termes, quelques rectifications de lecture d'inscriptions publiées par M. le comte Clément de Ris dans sa *Notice des objets de bronze*, *cuivre, étain et fer* :

« C. 130. — PERSONNAGE INCONNU, bronze. — » Légende : « MIT GOTZ HILF HINDURCH. » — Elle aurait dû être rétablie ainsi : « MIT GOTTES HILFE HINDURCH ; M. Clément de Ris traduit : « Avec l'aide de Dieu, à travers le malheur ; » *A travers le malheur* n'est pas absolument certain. On pourrait aussi bien dire : « en avant (c'est-à-dire sans crainte), à travers l'ennemi... à travers l'épreuve, etc... »

« C. 202. PLAQUE DE SERRURE. » Légende : ΑΜΗΧΙΑΝΙΑΣ ΕΥΓΕΑΓΙΣΤΙΑ ΓΕΡΙ.

« L'auteur du catalogue ne trouve aucun sens dans cette légende. Cependant il me semble que la reine Catherine de Médicis avait pour emblème l'arc-en-ciel. Or, l'arc-en-ciel, lorsqu'il se montre, annonce toujours la fin de l'orage ; c'est un signe de bon augure. Cette inscription peut être lue, en changeant quelques mots, comme sur le verrou n° 235. Voici comment je l'interprète : « L'espérance est au-dessus des difficultés, des embarras, des ennuis, 'Αμηχανίας. » Elle joue le rôle de l'arc-en-ciel, à la fin de l'orage, lorsque la pluie tombe encore et que les rayons solaires se jouent à travers des gouttes d'eau [1]. »

1. Voici ce qu'on lit, à propos de cette inscription, dans le *Catalogue du Musée*

« C. 180. Médaille, — Jean-Frédéric de Saxe. — « Le catalogue porte : « sur le col de la chemise on distingue les mots : Ren als in eren, que l'on suppose l'abréviation de la devise : Alles in heren kann niemand wehren, « que personne n'empêche ce qui est honorable. »

« Voici la traduction : *Cours* (du verbe *rennen*, courir), dans le tournoi de la vie en homme d'honneur, comme les champions dans les tournois. Le mot *heren* n'est pas allemand dans le sens que lui donne l'auteur.

« C. 181. Jean-Wolf-Otmar ; plomb bronzé. » *Revers.* Dans le champ, l'auteur du catalogue a lu l'inscription que voici : « Frisch hyn durch wisch » et traduit : « Il passe gaiement à travers (la vie). »

« Il faut la rétablir et la traduire ainsi : « Frisch hindurch wische. » Cours vaillamment à travers. C'est comme le saut d'un cheval de cirque à travers les cerceaux revêtus de papier. Les chevaux passent à travers « *Wischen*. »

Séance du 11 Juillet.

Présidence de M. V. Guérin, vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1870 à 1874. In-8°.

—— *de la Société historique de Compiègne*, t. III. In-8°.

Journal des Savants. Juin 1877. In-8°.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres. In-8°.

—— *de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. XII et XIII. In-8°.

Sauvageot, par A. Sausay, p. 151 : « L'inscription grecque donnée ci-dessus, par l'altération des lettres et l'absence de fin de phrase, ne présente telle qu'elle est écrite aucun sens intelligible. Grâce au savoir et à la bonne amitié de M. A. de Longpérier, conservateur des Antiques du Musée du Louvre, nous allons la rectifier et en donner la traduction. On doit lire : Ἀμηχανίας εὐελπιστία περίεστι; La bonne espérance triomphe de la difficulté. (*Note du Comité de publication*.)

Revue celtique, t. III, n° 2. In-8°.

—— *de l'art chrétien*, XX° année, 1re livr. In-8°.

DESNOYERS (l'abbé). *Quelques erreurs archéologiques*. In-8°.

LEDAIN (l'abbé). *Prospectus, lettres et notices d'archéologie, de numismatique, de topographie et d'histoire*. In-8°.

MATHON. *La famille de Molière était originaire de Beauvais*. In-8°.

Travaux.

M. Léon Renier, présent à la séance, exprime à ses collègues sa reconnaissance à l'occasion de son admission au nombre des membres honoraires.

Il est donné lecture d'une dissertation de M. Morel, associé correspondant à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), sur la situation exacte, dans la région pyrénéenne, de la station thermale désignée par Strabon sous le nom de Ὀνησιῶν Θερμά.

M. Morel, étudiant le texte de Strabon (l. IV, c. II) contenant la description de l'Aquitaine, et la traduction latine donnée par Müller, fait observer que ce dernier indique comme possible la transformation du mot Ὀνησιῶν en Μονησιῶν ou Κονουενῶν ; il insiste même sur cette possibilité de transformation dans son *Index nominum rerumque*, où il dit *Onesion thermae*, *apud Convenas Aquitaniae (Aquae Convenarum*, *Itin. p.* 457. *Bagnères en Bigorre prope Ozon*). « Selon moi, cette description géodésique a un caractère si essentiellement empreint de généralité, que les *Auscii* et *Onesii* paraissent, au premier abord, confondus avec les *Convenae*. Cependant, au commencement du chapitre, le nombre des peuplades qui habitaient entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées, est porté à plus de vingt, tandis que la description géodésique en nomme à peine quatre : les *Tarbelli*, les *Convenae*, les *Chuscii* et les *Onesii*. Il est à croire qu'après la fondation de *Lugdunum Convenarum* par Pompée, cette appellation s'étendit à la réunion de plusieurs peuplades voisines de cette *Civitas*. Car ces peuplades, pour se défendre plus efficacement contre les officiers du fisc, durent se confondre progressivement avec ses habitants

qui, au dire de Strabon lui-même, faisaient partie, avec les *Auscii*, des quelques peuples d'Aquitaine gratifiés par les Romains du droit du *Latium*. En effet, au moyen âge, l'évêché de Comminges s'étendait jusqu'en Espagne, tandis que le comté du même nom avait sa limite au nord presqu'aux portes de Toulouse. Pour moi, je retrouve les *Onesii* dans les habitants des vallées d'Oneil, de Larboust et de Luchon. Il y a plus : des glaciers d'Oo coule un petit ruisseau auquel la tradition a conservé le nom d'Oonne, tandis que du fond de la vallée d'Oneil vient un autre petit cours d'eau appelé dans le pays Onne; réunis au pont de Trébons, ils descendent dans la vallée de Luchon sous le nom d'Onne et viennent mêler leurs eaux à la Pique que les habitants du pays continuent d'appeler Onne jusqu'après Cierp, où elle se confond avec la Garonne. J'ajouterai que dans ces hautes vallées la Garonne n'est appelée ainsi qu'après avoir dépassé Cierp; que, dans l'opinion de nos montagnards, le mot Garonne est formé du nom du torrent sorti de la vallée d'Aran (Gar), et de celui qui est à peu près commun aux deux torrents sortis des vallées d'Oneil et de Larboust (Oonne et simplement Onne). Enfin dans la petite plaine de Garin, où s'élève la chapelle de San-Tritous, on a trouvé de nombreuses substructions, indiquant d'une manière positive qu'un *Oppidum* d'une certaine importance y existait jadis, dont quelques habitants se révèlent dans des inscriptions transportées en grande partie par M. Dumége au Musée de Toulouse. Je crois donc que les vallées de Luchon, de Larboust et d'Oneil étaient habitées par les *Onesii*, et que leurs thermes étaient placés sous la protection du dieu *Illixo*, de même que les thermes des *Arani* (val d'Aran) avaient pour divinité tutélaire la nayade *Lexeia*, ainsi que l'a démontré mon savant confrère et ami M. Ed. Barry. Je ne saurais m'arrêter à la prétention de certains habitants de Garin qui voient dans ces substructions les traces d'un établissement thermal monumental en s'appuyant de la présence en ce lieu d'un mince filet d'eau bourbeuse et non ποτιμωτάτου. Si mon opinion paraissait plausible à la Société, il est évident que les thermes des Onésiens ne

pourraient être les *Aquae Convenarum* de l'itinéraire d'Antonin, puisqu'ils se trouveraient à une grande distance de la voie *Ab Aquis Tarbellicis ad Tolosam*. Si nous consultons Pline, Strabon n'a pas pu vouloir parler des *Monesii* qui seraient entre les hautes vallées voisines du Camfranc, des *Oscidates Montani*, et par conséquent fort loin des *Convenae*.

« Marca et le chanoine Abadie prétendent que les thermes des *Onesii* sont à Encausse; mais, pour appuyer leur prétention, il faut défigurer le texte de Strabon ou le nom d'*Aquenses*, tandis qu'en 1387 Encausse s'appelait *Incalcia*. »

M. Courajod fait la seconde lecture de son mémoire sur un faux portrait de Philibert Delorme; ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 18 Juillet.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. T. IV, in-8°.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. 1876, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 101° livr. In-8°.

—— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 30° vol. In-8°.

—— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, xv° année, n°° 7 à 12. In-8°.

—— *du Bouquiniste*, n°° 469 et 470. In-8°.

Foreningen til norske Fortidsmindesmerkers Bevaring, 1874 et 1875. In-8°.

Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIX, 2° livr. In-8°.

André (Aug.). *Catalogue raisonne du Musée d'archéologie et de céramique et du Musée lapidaire de Rennes*. In-8°.

Avenel. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu,* t. VIII. In-4°.

Guilhermy (F. de). *Inscriptions de la France du ve au xviiie siècle,* t. III. In-4°.

Holmboe (C.-A.). *Hexe og Dákini, en comparativ Fremstilling.* In-8°.

—— *Om Brugen af de Pincetter som jævnligen fundes i gamle nordiske gravhauge.* In-8°.

—— *Guldmynten fra Aak. Om dens Forbillede.* In-8°.

—— *En buddhistisk Legende benyttet i et Christeligt Opbyggelsesskrift.* In-8°.

Lieblein (J.). *Bidrag til ægyptisk Kronologi.* In-8°.

—— *En Papyrus i Turin for første Gang udgivet og oversat.* In-8°.

Michel (Francisque). *Le livre des psaumes, ancienne traduction française, publiée pour la première fois d'après des mss. de Cambridge et de Paris.* In-4°.

Rygh (O.). *Om Helleristningen i Norge.* In-8°.

Schive (C.-J.). *Om et lidet Fund af Mynter fra IIe Aarhundrede fra Stange paa Medemarken.* In-8°.

Travaux.

L'inscription du tombeau du cardinal Philippe d'Alençon, signalée par M. le baron de Guilhermy dans la séance du 18 avril dernier (*Bull. de* 1877, *p.* 128), n'a pas été exactement reproduite, à cause des abréviations, par les caractères typographiques ordinaires ; il a donc paru opportun de la donner de nouveau ici d'une manière plus complète :

Francorum genitus regum de stirpe Philippus
Alenconiades Hostie titulatus ab urbe
Ecclesie cardo tanta virtute reluxit
Ut sua supplicibus cumulentur marmora votis.
Anno milleno cum c. quater abde sed I. ter
Occubuit qua luce Dei pia virgoque mater.

M. Al. Bertrand communique à la Société des dessins d'objets faisant partie de la fonderie découverte à Bologne, place Saint-François, et décrite par M. le comte Gozzadini.

Ces objets, dont il a été déjà question dans la séance du 13 juin dernier, étaient au nombre de 14,000, renfermés dans un dolium de 1^m 25 de hauteur et de 0^m 85 d'ouverture. Cette fonderie, qui forme le plus considérable des dépôts de ce genre, a fourni certains objets dans une proportion bien plus grande qu'en France et en Suisse.

	Bologne	France et Suisse
Fibules.	2397	7
Haches.	1359	797
Rasoirs.	40	8
Limes	17	1
Ciseaux	98	27
Gouges.	20	6
Mors de chevaux	10	1 frag.
Pointes de lance	154	110
Faucilles	89	113
Scies	22	
Bracelets	170	
Couteaux	15	
Glaives et poignards	5	

M. le comte Gozzadini fait remonter l'âge de la fonderie de Bologne au xe ou xie siècle avant l'ère chrétienne ; il en déduit qu'il existait alors en Cisalpine, sur l'emplacement de l'antique Felsina, un centre de fabrication dont les produits étaient alors en partie emportés au-delà des Alpes.

M. Rayet présente quelques observations que lui suggère cette communication et compare quelques-uns des objets trouvés à Bologne avec ce qu'il a vu en Grèce. Le président l'invite à résumer ses observations dans une note destinée au Bulletin.

Le président déclare ensuite la vacance de la place de membre résidant, occupée par M. Léon Renier, récemment élu membre honoraire.

La Société prend ses vacances à partir de la présente séance jusqu'au premier mercredi d'octobre.

Séance du 5 Septembre.

Présidence de M. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, nos 471 et 472. In-8°.

L'Investigateur, mai et juin 1877. In-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1875. In-8°.

— *de l'Académie nationale de Caen*, 1877. In-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, 1877. In-8°.

Corroyer (Ed.). *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*, 1877. In-8°.

Heuzey et Daumet. *Mission archéologique en Macédoine*, 12e livraison. In-4°.

Müntz (E.). *La Renaissance à la Cour des Papes*; I, *L'héritage de Nicolas V*. In-8°.

— *Les monuments antiques de Rome au XVe siècle*. In-8°.

— *Les monuments d'art détruits à Strasbourg*, 1872. In-8°.

— *Les peintures de Mellazo da Forli et de ses contemporains à la Bibliothèque du Vatican*, 1875. In-8°.

— *Notice sur les manufactures italiennes de tapisseries du XVe et du XVIe siècle*, 1876. In-8°.

— *La Renaissance à la Cour des Papes*; II, *Les collections du cardinal Pierre Barbo (Paul II)*, 1877. In-8°.

Correspondance.

M. Henri Gaidoz fait connaître qu'il maintient sa candidature à la place de membre résidant vacante en ce moment.

M. Maxe-Werly écrit de Bar-le-Duc, pour demander le titre d'associé correspondant national; ses présentateurs sont MM. Ch. Robert et Schlumberger. Le président désigne MM. de Barthélemy, Guérin et Courajod pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. de Farcy, de Bayeux, présenté par MM. Delisle et de Barthélemy, demande également à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. M. le président charge MM. Demay, Heuzey et Guiffrey de faire un rapport sur les titres scientifiques présentés par le candidat.

Travaux.

Le président annonce à la Société la mort de M. le comte Giancarlo Conestabile della Staffa, associé correspondant étranger à Pérouse; il rappelle les services qu'il a rendus à la science. La compagnie s'associe aux regrets exprimés par son président.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1877.

Séance du 3 Octobre.

Présidence de M. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, t. XXII. In-8°.

Atti della R. Academia dei Lincei, anno CCLXXIV. 3e série, t. I, fascic. 7. In-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. IV, 1er et 2e trimestre de 1877. In-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 26e année, 102e livr. In-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, nos 4 et 5. In-8°.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, t. XL. In-8°.

—— *et documents publiés par la Société savoisienne d'hist. et d'archéol.* t. XVI. In-8°.

Revue africaine, n° 123. In-8°.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München. In-8°.

CARAPANOS (C.). *Dodone et ses ruines*. In-8°.

LECOINTRE-DUPONT (G.). *De l'architecture religieuse en France au XIX° siècle*. In-8°.

MAXE-WERLY (L.). *Essai sur la numismatique rémoise*. In-8°.

MÜNTZ (E.). *L'atelier monétaire des comtes de Hanau-Lichtenberg à Wœrth (Alsace)*. In-8°.

—— *Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi, ancien archiviste de la basilique du Vatican*. In-8°.

—— *De quelques monuments d'art alsaciens, conservés à Munich*. In-8°.

Correspondance.

MM. Eugène Müntz, présenté par MM. Le Blant et Dumont, et Ed. Corroyer, présenté par MM. de Guilhermy et Guiffrey, écrivent pour faire connaître qu'ils se portent candidats à la place laissée vacante par l'admission de M. Léon Renier au nombre des membres honoraires. Le président désigne MM. Courajod, de Guilhermy et Heuzey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques de M. Müntz; pour M. Corroyer, la commission est composée de MM. de Montaiglon, Guillaume et Quicherat.

Travaux.

M. Alexandre Bertrand annonce au nom de M. René Kerviler, correspondant à St-Nazaire (Loire-Inférieure), deux découvertes intéressantes faites dans la baie de Guérande. M. Kerviler, dit-il, a commencé des fouilles systématiques dans les plus anciennes salines qui se trouvent au pied du coteau guérandais où abondent les débris romains. Ces fouilles sont poursuivies de concert avec M. Arthur Martin, lieutenant de vais-

seau. Ces deux explorateurs ont constaté que la mer couvrait, il y a deux mille ans, le sol où sont établies les salines actuelles qui presque toutes ont été construites sur des atterrissements formés depuis l'époque romaine. Or, dans l'une de ces salines, à un mètre de profondeur en moyenne, ont été découverts les débris encore considérables d'un bateau qu'il est permis de considérer comme gaulois ou gallo-romain. « Nous avons déjà retiré, écrit M. Kerviler, quatre couples de membrures à *clins* de deux mètres de hauteur, ce qui suppose un bateau d'une cinquantaine de tonneaux. Les *clins* ont 3 centimètres de saillie. Des chevilles en bois (de véritables boulons avec une tête ronde) dont une soixantaine sont déjà entre les mains de M. Martin, servaient à fixer le bordage. Les couples de membrures sont en chêne, les bordages sont en bois blanc, du hêtre probablement. Les chevilles paraissent être en bouleau. Il y avait à l'intérieur un *vaigrage* composé de planches minces de chêne fixées contre les membrures avec des clous en *fer*. Nous n'avons retrouvé jusqu'ici aucun de ces clous, mais la forme carrée des trous ne laisse guère de doute à cet égard. Les fouilles continuent. » MM. Kerviler et Martin espèrent pouvoir bientôt reconstituer le bateau en son entier. Ils peuvent déjà dire que ce bateau était fort large, quoiqu'assez fin de l'avant. Des débris de poterie gallo-romaine contenus dans le bateau fixent approximativement la date de l'enfouissement.

Le second fait signalé par M. Kerviler est également curieux. Dans une saline située immédiatement au-dessous d'une villa gallo-romaine des sondages ont été opérés sur l'induction d'un paludier, le sieur Landais. Or ces sondages ont démontré que toute cette saline (saline de Donseil) d'environ un hectare a été exploitée par les Romains. Au-dessous de la vase sur laquelle on racle aujourd'hui le sel, MM. Martin et Kerviler ont trouvé, à 17 centimètres de profondeur, une couche générale de béton recouverte en beaucoup de points d'un dallage en briques romaines à rebord. Ainsi, les Romains exploitaient des *œillets* de marais salants dallés. Leur sel était plus propre et la chaleur dans

l'œillet beaucoup plus intense. — Ces observations nous semblent tout à fait nouvelles et dignes de fixer l'attention de la Société.

M. Saglio, à propos d'une statuette couverte d'une lame d'argent, signalée dans une séance précédente, rappelle qu'il existe à Berlin une statue doublée d'argent, trouvée en Poméranie, dont le dessin, récemment publié, figure dans l'*Archæologische Zeitung*.

L'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Léon Renier, est fixée à la première séance de novembre.

Séance du 10 Octobre.

Présidence de M. Alex. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk Oldkyndigher og historie, 1876, 2e et 3e livr. In-8°.

Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. III, 3e livr. In-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1877, n° 2. In-8°.

— *de la Société des sciences historiques et archéol. de l'Yonne*, XXXIe vol. In-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er juill. 1877. In-8°.

— *des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, 16e année, nos 1 à 6. In-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 9 juill. 1877. In-8°.

Chartes de la famille de Reinach, déposées aux archives du grand-duché de Luxembourg. In-8°.

L'Investigateur, 43e année, juillet et août 1877. In-8°.

Journal des Savants, juillet, août, septembre 1877. In-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. t. XL, 1er fascicule. In-8°.

— *de l'Académie Stanislas*, 4e série, t. IX. In-8°.

—— *de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année 1875-1876. In-8°.

—— *de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVI, 1re partie. In-8°.

—— *de la Société royale des Antiquaires du Nord*, nouv. série, 1875-1876. In-8°.

Revue belge de numismatique, 33e année, 3e et 4e livr. In-8°.

—— *de l'art chrétien*, 21e année, 2e livr. In-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. III, 1er, 2e et 3e fascicules. In-8°.

Le Sténographe, IXe année, n° 36.

Tillaeg til Aarbœgen for nordisk Oldkyndighed og historie; Aargand 1875. In-8°.

Barthélemy (A. de). *Les monnayers de Troyes au XVIe siècle.* In-8°.

Carapanos (Const.). *Satyre en bronze trouvé dans les fouilles de Dodone.* In-8°.

Leleu et de Girardot. *Silex taillés, trouvés à Girolles (Loiret).* In-8°.

Lubausky (Alex. de). *Monographies et articles juridiques*, t. IV. In-8°.

Michel (Edm.). *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais, du XIe au XVIIe siècle*, 2e fasc. In-4°.

Müntz (E.). *Les anciennes basiliques et églises de Rome au XIVe siècle.* In-8°.

—— *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie.* In-8°.

Van Dessel (C.). *Topographie des voies romaines de la Belgique.* In-8°.

Correspondance.

M. Lebègue, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur d'antiquités grecques et latines à la Faculté des lettres de Toulouse, présenté par MM. Dumont et Bertrand, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. Heuzey, Guillaume et Guiffrey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Guiffrey lit un rapport favorable au nom de la com-

mission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. de Farcy ; on passe au scrutin, et M. de Farcy, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, est proclamé associé correspondant national à Bayeux (Calvados).

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la Commission des impressions, proposant d'insérer dans le volume des *Mémoires* de 1878 les travaux de MM. Guiffrey et Courajod, l'un sur une tapisserie de la cathédrale d'Angers; l'autre sur un médaillon en bronze attribué faussement à Philibert Delorme. On passe au scrutin, et l'impression de ces deux mémoires est votée.

Le même membre lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Maxe-Werly. On passe au scrutin, et M. Maxe-Werly, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, est, conformément aux conclusions du rapport, proclamé associé correspondant national à Bar-le-Duc (Meuse).

M. Guillaume fait la communication suivante au nom de M. Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes :

« Le 27 août dernier, des ouvriers, travaillant entre le village de Saulzoir et celui de Vendegies, à la chaussée romaine qui reliait Cambrai à Bavay, trouvèrent, à 2 mètres au-dessous du niveau de la voie, un vase de terre contenant des débris de vaisselle d'argent et de bronze plaqué.

« Le vase était de ceux dont les fragments se rencontrent partout où les Romains se sont fixés. Il avait 25 centimètres de haut et un orifice assez étroit que fermait une grosse tuile de fabrication romaine. Deux dalles, en grès du Hainaut, formaient, par leur rapprochement au-dessus du pot, une sorte de toit qui devait le protéger contre les affaissements du terrain. Il y a lieu de croire que celui qui imagina cette cachette, ne fit pas un trou de haut en bas, mais attaqua la chaussée latéralement, par un de ses talus qu'il creusa jusqu'à ce qu'il rencontrât une de ces couches de silex, dits *cailloux cornus*, qui composent en partie les chaussées de

Bavay[1]. C'est contre cette couche, haute d'environ 30 centimètres, qu'il plaça son trésor. On a constaté qu'au-dessus du vase se trouvaient à peu près 60 centimètres d'argile pure, surmontée elle-même d'environ 80 centimètres de remblais pleins de débris romains, poteries, tuiles, provenant d'habitations, etc.

« Le contenu du vase fut porté à Valenciennes, à M. Carlier-Bracq, amateur éclairé de tout ce qui touche aux antiquités du pays. M. Carlier, avant de restituer cette précieuse trouvaille, me fit l'honneur de me la communiquer avec ses observations, auxquelles je donne ici une large place, et je me hâtai de faire savoir à M. le maire de Valenciennes quels objets précieux M. Carlier m'avait mis entre les mains. Ce magistrat m'autorisa à en faire l'acquisition, ce qui eut lieu immédiatement par l'entremise et les soins obligeants de M. Carlier[2].

« En contemplant ces vieux débris, on a quelque peine à comprendre que des pièces qui ont gardé tout leur poli sans la moindre oxydation[3], aient été enfouies pendant 14 à 15 siècles : on se croirait au lendemain du pillage qui les a fait tomber aux mains de grossiers vainqueurs, tant sont encore vives, et çà et là brillantes, les empreintes des puissantes cisailles qui les ont mises en pièces ; nous avons en effet ici une *part de butin* et il est assez curieux qu'elle nous donne une occasion de rapprochement entre les Barbares du Nord et les héros d'Homère : je la prends dans ces deux vers de l'Iliade (l. I, v. 124) :

« οὐδέ τι πω ἴδμεν ξυνήϊα κείμενα πολλά,
« ἀλλὰ τὰ μὲν πολίων ἐξεπράθομεν, τὰ δέδασται. »

tout ce que la rapacité du soldat avait pu enlever, avait été

1. On y trouve en général plusieurs couches de pierres, encaissées dans des tranchées de deux mètres de profondeur, ce qui leur a permis, surtout dans les lieux élevés, de résister, presque jusqu'à nos jours, à l'action destructive des siècles.

2. Le vase est resté à un amateur qui n'a pas voulu s'en dessaisir.

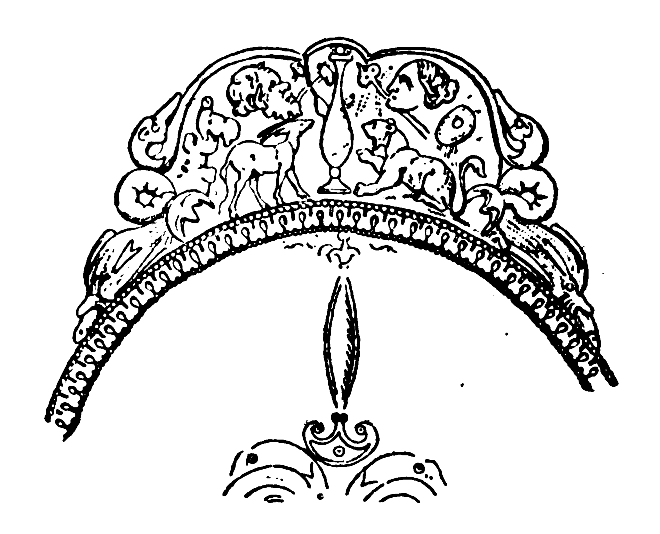
3. Une très-légère teinte brune, qu'un faible frottement enleva, ternissait à peine çà et là cette argenterie ; il est même à remarquer que les fragments décrits plus bas, sous le n° 2, ont été si peu nettoyés, qu'ils gardent encore des traces de l'argile qui a coulé sur eux avec les infiltrations du terrain.



brisé et jeté *au tas commun*, ξυνήϊα κείμενα; puis était venu le partage, τὰ δέδασται.

« Seulement, le temps semble avoir manqué au possesseur du lot dont nous héritons aujourd'hui : obligé de marcher en avant sans doute, il cacha sa part au plus vite, telle qu'il l'avait reçue, sans pouvoir trier l'argent d'avec le bronze et ceci m'amène à donner la description des pièces :

« 1° Quatre fragments d'un plat en argent, de figure ovale, orné de reliefs et de dessins en creux. Ce plat devait avoir 41 centimètres de long sur 19 environ de large. Il ne nous manque pour qu'il soit complet que l'un des bords latéraux et l'extrémité qui correspondait à celle que j'ai confiée à M. Guillaume.



« Ce morceau est le plus remarquable de tous ceux dont se compose notre achat : au milieu, un vase élégant, surmonté de quelques fruits, forme l'axe de l'ornementation. D'un côté se voit une panthère accroupie, et de l'autre, une antilope : elles approchent du vase, l'une sa gueule et sa

griffe menaçantes, l'autre, sa tête timidement allongée. Au-dessus d'elles, et en concordance parfaite, se montre à droite une tête de bacchante avec un thyrse et un tympanum ou un bouclier ; à gauche un profil de Silène, une outre pleine, un rocher et d'autres thyrses ou peut-être des crotales. Cet ensemble est encadré de dauphins et de têtes de cygnes. Sous ce motif court une bordure ovale qui encadre tout le plat et qui se compose d'un rang de feuilles entre deux rangs de perles. A l'intérieur, un autre ovale, relié au premier dans le sens de l'axe par un motif d'une élégante sobriété, marque l'endroit où le fond s'arrête et où le bord se relève et commence. On y retrouve, en traits gravés, des têtes de cygnes couronnant deux volutes et un bouclier d'amazone (*pelta*). Au centre un losange curviligne à quatre pointes terminées chacune par trois perles.

« Il est bon d'ajouter que, çà et là, dans les linéaments qui bordent certaines figures, notamment le pied du vase, se remarquent quelques parcelles d'or.

« 2° La moitié, en deux morceaux, d'un bassin rond, d'argent très-pur, puisqu'ils ont pu, sans se briser, subir, pour entrer dans le pot, les pressions et les coups qui leur ont donné l'aspect de deux feuilles de papier froissées dans la main. L'un de ces morceaux, celui qui est soumis à votre examen, porte à l'intérieur, placées symétriquement autour d'un point central profondément gravé, deux lettres grecques, Δ et Π, dont la position implique une troisième lettre qui a dû se trouver sur le morceau attenant.

« 3° Un fragment triangulaire d'environ 10 centimètres de longueur d'un autre plat d'argent, distinct de celui qui précède, non-seulement par son épaisseur qui est moindre, mais encore par son bord extérieur dont l'épaisseur est partagée par une rainure.

« 4° Un petit morceau de plat plus mince encore et qui n'offre aucun intérêt.

Après ces différents débris d'argenterie d'une valeur intrinsèque de 225 francs environ, au taux du jour, il convient de signaler :

« 5° Deux fragments d'un plat en bronze recouvert d'une

lame d'argent. Ce plat n'a point été entamé par la cisaille, mais, comme le vase de Soissons, il a été brisé par la hache ou par la masse. Nos deux fragments ont, l'un 10 centimètres de long sur 7 1/2 de large ; l'autre, 5 sur 4. Le bronze est oxydé, mais l'argent est resté brillant et intact. Le soldat qui les a trouvés dans son lot tenait sans doute assez peu au bronze, aussi a-t-il rejeté quelques-uns des morceaux que le choc avait entièrement dépouillés de leur enveloppe d'argent, et, sans doute, il eût fait de même du reste, si le temps lui avait permis de détacher ce qui adhérait encore du précieux métal.

« 6° Cinq fragments d'un autre plat ou bassin dont le bord, large de deux centimètres, représentait une chasse. Le bronze est orné de reliefs qui ont été communiqués à la lame d'argent et en ont fait un véritable *repoussé*, comme on l'entend de nos jours et peut-être par des procédés identiques.

« Il nous reste maintenant à voir d'où provient cette vaisselle et à quelle époque remonte son enfouissement contre la voie romaine.

« Si le relief gravé plus haut est l'œuvre d'un gallo-romain, comme semble l'indiquer le type de la bacchante qui est celui d'une femme nervienne et non d'une Romaine ou d'une Grecque, il faut chercher une date dans la période des invasions qui ont anéanti la civilisation des Gallo-Romains. — Si d'autre part une argenterie de cette valeur n'a pu se trouver que dans une ville riche, populeuse, où le luxe et les arts de l'Italie avaient pris racine avec la domination romaine, on ne peut guère désigner que Bavay, le centre commun de toutes les voies militaires qui sillonnaient le pays. Cambrai existait sans doute, mais Cambrai n'avait encore qu'un commencement d'importance. Rappelons, du reste, que ces objets furent trouvés sur la voie romaine qui conduisait de Bavay à Cambrai.

« Quelle date assigner à la ruine de Bavay ? Question dont la solution est restée un peu obscure. Bavay est cité comme capitale des Nerviens par Ptolémée, par l'*Itinéraire d'An-*

tonin et *la carte de Peutinger*[1], mais il ne figure plus dans la *Notice des provinces et des cités des Gaules*, ni dans celle *des dignités de l'empire*. La première de ces deux notices substitue même à Bavay la ville de Cambrai. Pour trancher sûrement la question, il faudrait savoir à quelles dates positives ont été composées ces notices aussi bien que la *Carte* et l'*Itinéraire*, et connaître surtout quels temps précis ces documents embrassent. Ce qu'on peut dire de certain, c'est qu'aucune inscription ou monnaie trouvée à Bavay n'indique une époque postérieure à Honorius; et de plus, que la stèle d'un certain Lucinius, découverte près de Bavay, donne, comme date de sa mort, le 6e consulat d'Honorius, c'est-à-dire l'année 404.

« En dépit des *Notices*, Bavay pouvait donc exister encore en 404 et les invasions partielles dont la Gaule avait été jusque là le théâtre n'eussent pas fait tomber cette ville, alors dans toute sa gloire, sans qu'il nous en fût arrivé, par ses voisins, quelque témoignage. Il est à croire que sa chute arriva plutôt dans un de ces cataclysmes qui enveloppent une contrée tout entière, par exemple l'invasion universelle des Barbares dont parle si douloureusement saint Augustin dans une de ses lettres.

« On sait que dans la nuit du 31 décembre 406 au 1er janvier 407, un flot de Vandales, d'Alains, de Suèves, de Quades traversa le Rhin sur la glace, à l'embouchure du Mein, et fut bientôt suivi de Saxons, de Burgondes, d'Hérules et de Gépides. La Gaule Belgique, et par conséquent la Nervie, fut tellement dévastée qu'un poète anonyme du temps a pu dire :

« Si totus Gallos sese effudisset in agros
« Oceanus, vastis plus superesset aquis. »

« Bien que saint Augustin, dans la lettre où il cite les villes importantes anéanties par les Barbares, se taise sur Bavay, comme les *Notices* ci-dessus indiquées, on peut cependant admettre que Bavay a été compris dans ce

1. On y lit BACA CONERVIO. Transcription mauvaise, mais facile à restituer de BAGACO NERVIO[RUM].

désastre; car saint Augustin peut avoir écrit sa lettre sur des données antérieures à la prise de cette ville; l'invasion dura plusieurs années et la destruction de Bavay pourrait bien avoir été son dernier exploit.

« On sait en effet que, pour arrêter ce formidable débordement de barbares, l'usurpateur Constantin, réunissant les légions de la Grande-Bretagne qui, en 407, l'avaient proclamé empereur, débarqua à Boulogne et se dirigea vers les lieux où ils mettaient tout à feu et à sang. Il les joignit au sud de Bavay qu'ils venaient de piller sans doute, à la hauteur du village d'Inchy. C'est là, entre les deux voies romaines qui descendaient de Bavay vers Cambrai et le Cateau, à quelques kilomètres du lieu où fut trouvée notre argenterie, que se livra une terrible bataille : les Barbares furent vaincus et la longue file des tombeaux qui se trouvent entre Inchy et le Cateau marque le lieu précis où ils essuyèrent le désastre. Il est probable que la mort ou la fuite empêchèrent à jamais notre soldat de reprendre son trésor qui, enterré pendant près de quinze siècles, n'a revu le jour que pour être désormais l'honneur de nos collections archéologiques. »

M. Mazard, associé correspondant, communique un dessin qu'il doit à l'obligeance de M. Giulio de Pitra, directeur du Musée national de Naples. Ce dessin reproduit une statuette de 48 cent. de hauteur, qui offre surtout cet intérêt qu'elle est en pâte blanche recouverte d'un émail bleu de ciel. Le Musée de Naples possède, dit-il, une cinquantaine de pièces qui confirment l'emploi, par les anciens, des couvertes plombifères et stannifères.

Séance du 17 Octobre.

Présidence de M. V. Guérin, premier vice-président.

Ouvrages offerts :

Beitræge zur Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen, publiés par la Société historique de Styrie, 14e année. In-8°.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, t. XIII, fasc. 36-36. In-4°.

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark, 25e livr. In-8°.

Proceedings of the American philosophical Society, t. XV, n° 96; t. XVI, livr. 97 et 98. In-8°.

Aurès (A.). *Monographie des bornes milliaires du département du Gard*. In-8°.

Dupriez (Raymond). *Les abbés réguliers du monastère de Longeville-lès-Saint-Avold*. In-8°.

Durant (Vincent). *De la véritable situation du tractus Rodunensis et Alannorum*. In-8°.

Estaintot (vicomte d'). *La Saint-Barthélemy à Rouen*, 17-21 *septembre* 1572. In-8°.

Farcy (P. de). *L'église de l'abbaye de Longues, diocèse de Bayeux*. In-8°.

Maxe-Werly (L.). *Numismatique gauloise: 1° Monnaie gauloise inédite à la légende Atesos*. In-8°.

—— *Numismatique rémoise; lettre à M. Anatole de Barthélemy*. In-8°.

—— *Note sur les objets trouvés aux Rouchers, commune de Moutiers-sur-Sarla* (*Meuse*). In-8°.

—— *Limites de la province lingonaise, du côté du Barrois*. In-8°.

—— *Etudes sur les différents pays qui, au Xe siècle, formèrent le comté du Barrois; 1re partie : pagus Barrensis*. In-8°.

—— *Etude sur les monnaies antiques recueillies au Châtel de Boviolles*. In-8°.

Morand (François). *Vita Sancti Bertini metrica prior ab anonymo auctore conscripta*. In-4°.

Müntz (E.). *La tapisserie à Rome au XVe siècle*. In-8°.

—— *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, 2e fasc. In-8°.

Correspondance.

M. de Farcy, de Bayeux, et L. Maxe-Werly, de Bar-le-Duc, adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. Clermont-Ganneau, présent à la séance, demande la parole et fait connaître la découverte, aux portes de Jérusalem, près de l'antique village de Béthanie, d'un bloc de rocher taillé en forme de parallélipipède, revêtu de peintures religieuses et d'inscriptions du XIIe siècle. M. Clermont-Ganneau démontre que l'emplacement serait celui de la Bethphagé des Croisés, et ce rocher le montoir d'où, suivant la tradition, Jésus-Christ serait monté sur l'ânesse pour faire son entrée à Jérusalem. On reconnaîtrait les restes d'une église dont on avait entouré ce rocher.

M. Courajod fait passer sous les yeux de la Société deux photographies. La première, exécutée d'après un bas-relief en marbre du Musée national bavarois à Munich, représente le personnage à barbe frisée dont il a été récemment question dans un mémoire lu à la Société et qui a été considéré à tort comme un portrait d'abord de Jean Bullant, ensuite de Philibert Delorme, puisqu'il a été démontré que c'était un portrait idéal de Platon. Le marbre de Munich, qui date du XVIe siècle et qui a été acquis en Italie par un prince de la maison de Bavière avec une collection d'objets antiques, a pour pendant un autre portrait d'un homme sans barbe et coiffé d'un chaperon se terminant par une longue pointe, tel qu'on en portait en Italie à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. M. Courajod reconnaît dans ces deux bas-reliefs des reproductions de deux types consacrés à Platon et à un autre personnage antique (probablement Aristote) par l'iconographie du XVe siècle. Dans son opinion, le Platon de fantaisie du Musée du Louvre, provenant du château d'Écouen, est issu, comme le Platon du Musée de Munich, d'un même type primordial. Une gravure, qu'il joindra à son mémoire, rendra le fait évident.

La seconde photographie reproduit un dessin inédit conservé au Cabinet des Estampes de Munich. Ce dessin à la plume et légèrement lavé de bistre date de la fin du XVe siècle et représente un cavalier, armé de toutes pièces,

sur un cheval lancé au galop et dont l'avant-main est soutenue en l'air par une masse formée à l'aide d'un soldat renversé sur le sol. La tête du cavalier, nue et facilement reconnaissable, est, à n'en pouvoir douter, le portrait de Francesco Sforza. M. Courajod pense que ce dessin, conforme à des croquis de Léonard de Vinci et à des estampes qui lui sont attribuées, nous transmet l'image de ce que fut la fameuse statue équestre modelée par Léonard, détruite avant d'avoir été coulée en bronze, et sur la disposition de laquelle on a manqué jusqu'à ce jour de documents positifs.

Séance du 7 Novembre.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, t. XXXII. In-8°.

Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, t. XXIV, fasc. 1-11. In-4°.

—— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n°° 89 à 92. In-8°.

—— *du Bouquiniste*, n°° 476, 477. In-8°.

The Canadian journal of science, literature and history. T. XV, n° 5. In-8°.

Journal des Savants, octobre 1877. In-4°.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, XIX° vol. In-8°.

Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, t. XVI, janvier à mai 1877. In-8°.

Janvier (A.). *Boves et ses seigneurs*. In-8°.

Beauvillé (Victor de). *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*. In-8°.

Courajod (Louis) et Ravaisson-Mollien (Ch.). *Conjectures à propos d'un buste en marbre de Béatrix d'Este, au Musée du Louvre*. In-8°.



DUPLESSIS (Georges). *Inventaire de la collection d'estampes relatives à l'histoire de France, léguée en 1863 à la Bibliothèque nationale*. In-8°.

GAP (Lucien). *Tentatives des protestants sur Séguret en 1578*. In-8°.

LAURIÈRE (Jules DE). *Antiquités de la ville d'Arles; ouvrage inédit du conseiller Rebatu*. In-8°.

LE MEN (R.-F.). *Monographie de la cathédrale de Quimper*. In-8°.

MONTAIGLON (Anatole DE). *Le Mont-Saint-Michel*. In-8°.

MÜNTZ (Eug.). *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*. In-8°.

Correspondance.

Le bibliothécaire de la Société polymathique du Morbihan propose l'échange des publications de celle-ci contre les Mémoires de la Compagnie.

M. Arthur Engel, présenté par MM. de Barthélemy et de Saulcy, écrit de Bâle (Suisse) pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national résidant à l'étranger. Le Président désigne MM. Schlumberger, Robert et Guiffrey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Le Blant lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Couret; on passe au scrutin et M. Couret ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, il est, conformément aux conclusions du rapport, nommé associé correspondant national à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

L'ordre du jour appelle le scrutin sur l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. L. Renier, admis au nombre des membres honoraires. MM. de Montaiglon, Courajod et Longnon lisent chacun des rapports au nom des commissions chargées d'examiner les titres scientifiques de MM. Corroyer, Müntz et Gaidoz. On passe au vote et, après trois scrutins, M. Gaidoz ayant obtenu la majorité exigée par le réglement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

M. Quicherat communique à la Société :

1° De la part de M. l'abbé Baudry, l'un de nos correspondants du département de la Vendée, les empreintes d'un tiers de sol d'or inédit, trouvé par un vigneron en bêchant sa vigne dans le ténement de *La Courolle*, commune de Saint-Hilaire-la-Forêt (Vendée). Cette monnaie, portant le nom de l'empereur Justin II, pèse 1 gramme 30 centigrammes. Elle a été vue par M. Benjamin Fillon et attribuée par cet habile numismatiste à l'un des ateliers monétaires qui étaient en activité entre Lyon et Marseille, dans la seconde moitié du VI[e] siècle. Voici la description qu'en a faite M. Fillon : « Au droit, buste tourné à droite ; le nœud du diadème, détaché de la tête, produit l'effet d'un sigle dans le champ. Légende, D N. IVSTINS CC. Au revers, l'ange, de face, portant une croisette de la main droite et une couronne de la gauche. Dans le champ, une étoile à droite. Légende VICTVRA AVSTOR, et CONOB à l'exergue.

2° De la part de M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire et notre correspondant, une anse d'amphore sur laquelle a été appliquée une marque de fabrique qui se lit de la façon la plus claire :

TIIVNMELISSI
ET MELISSE

M. Port, ayant recouru au répertoire de M. Schuermans, y a trouvé aux n[os] 3494-3506, sous le nom *Melissus*, quatre variantes de la même marque, évidemment mal lues, qui devront être corrigées d'après le nouvel exemplaire : voici ces autres leçons :

MVN MELISSAE MELISSE
MVN..... ET MELISSE
LIVNI MELISSI
MN MELISSI ET MELISSEI

L'anse d'amphore présentée à la Société a été trouvée dans la commune de Saint-Cyr-sur-Dive, non loin de Brissac,

sur un terrain qui a fourni déjà un grand nombre d'antiquités romaines. Bodin a fait connaître ce lieu sous le nom de *Lézon*. M. Port, dans une exploration du pays, a constaté que les gens de la campagne disent *Nezon* et *ville d'Anezon*, mais non pas Lézon. Cette remarque est consignée dans son *Dictionnaire historique et géographique du département de Maine-et-Loire*, en même temps qu'un heureux rapprochement entre le nom populaire d'Anezon et celui du domaine appelé *Onacedone* sur certains tiers de sol mérovingiens.

M. Heuzey, à propos de la communication précédente, appelle l'attention de la Société sur trois objets antiques, découverts, il y a quelques années, à Vienne en Dauphiné, et dont il a obtenu les moulages de l'obligeance de M. Leblanc, conservateur du Musée de cette ville. Ils appartiennent à une classe de monuments répandus à profusion sur beaucoup de points du monde antique, mais encore imparfaitement expliqués : ce sont les espèces de cônes et de pyramides, ordinairement en terre cuite et percés d'un trou de suspension, que l'on a pris successivement, pour des poids rustiques, pour des pesons de tisserand, destinés à tendre la trame dans les métiers verticaux des anciens, enfin pour des objets votifs, représentant des gâteaux sacrés, souvent figurés avec cette forme pyramidale, parmi les mets offerts aux morts ou à certains dieux. Les trois objets trouvés à Vienne se distinguent des exemples connus par plusieurs caractères remarquables. D'abord ils ne reproduisent pas la figure exacte de la pyramide : ils se terminent par une arête légèrement creusée en croissant, de manière à présenter deux pointes au lieu d'une seule. Deux d'entre eux, qui sont en terre cuite, ont un volume deux ou trois fois plus grand que les spécimens ordinaires; ils sont décorés de losanges quadrillés et de différents fleurons estampés dans la terre ; l'un porte même sur deux de ses faces l'inscription suivante en relief :

MEΓΓCATVS

dans laquelle il ne faut probablement voir qu'un cachet du potier, analogue aux marques MEDDICFII, MEDDIRIVS, avec les DD barrés, assez fréquent sur les poteries de la région du Rhin. Un fait, dont il faudra surtout tenir compte pour la question en litige, c'est que la troisième de ces pyramides, beaucoup plus petite que les autres, est non en terre, mais en plomb. Dans aucun des trois objets le trou de suspension ne porte de traces d'usure. M. Heuzey ne prétend pas du reste résoudre le problème. Il se contente d'ajouter qu'il existait chez les anciens des gâteaux sacrés appelés πυραμίδες et πυραμοῦντες. Athénée, qui les mentionne, indique que leur nom venait de πυρός, *froment*. Il en résulte que ce seraient ces gâteaux, d'une forme très-anciennement consacrée par les rites religieux, qui auraient induit les Grecs à donner le nom de *pyramides* aux célèbres monuments égyptiens, de même qu'ils avaient nommé *broches*, ὀβελίσκοι, les colonnes quadrangulaires placées devant les temples de l'Egypte, par une autre comparaison avec des objets qui leur étaient familiers. Dans le cas même où l'on trouverait une racine égyptienne, il faudrait toujours supposer qu'il y a eu double rapprochement à la fois du mot et de la chose.

Séance du 14 Novembre.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1877. In-8°.

Revue de l'art chrétien, 21e année, 2e série, t. VII, 1re livraison. In-8°.

Dancoisne. *Description de l'église d'Hénin-Liétard*. In-4°.

—— *Essai sur la numismatique de l'abbaye de Saint-Waast*. In-4°.

—— *Le canton de Carvin*. In-8°.

Lieutaud (W.). *Catalogue de la bibliothèque de Marseille ; ouvrages relatifs à la Provence*. In-4°.

Correspondance.

MM. Gaidoz et Couret adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission dans la Société.

Travaux.

M. Heuzey lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Lebègue; on passe au scrutin, et M. Lebègue ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, est, conformément à l'avis de la commission, proclamé associé correspondant national à Toulouse.

Il est donné lecture d'une note, adressée par M. Hardy, associé correspondant à Dieppe, sur une ampoule romaine trouvée en 1876 à Saint-Aubry-sur-Scie (Seine-Inférieure); cette ampoule, en verre, a la forme d'un parallélipipède surmonté d'un goulot à large rebord, avec deux anses cannelées; au-dessous on distingue la lettre B, au centre d'un losange inséré dans un rectangle.

M. Buhot de Kersers, associé correspondant à Bourges, adresse le dessin d'une boucle de chape en ivoire trouvée récemment à Issoudun (Indre), dans une sépulture qui, d'ailleurs, ne présentait aucun caractère particulier. M. Le Blant fait remarquer que cette boucle rappelle celle qui se trouve à Arles, chez M. le curé de La Majorque, et qui est attribuée au Trésor de Saint-Césaire. Le Président prie M. Le Blant de vouloir bien rédiger, à ce sujet, une note pour le Bulletin.

M. de Barthélemy fait deux communications au nom de MM. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, et l'abbé Cérès, associé correspondant à Rodez. Le premier envoie les photographies de hachettes gauloises en bronze trouvées près de Cast d'Abbeville (Somme), et d'une pelle romaine en fer provenant des bords de la Somme, en amont d'Abbeville. — M. l'abbé Cérès soumet à la Société l'estampage d'un objet en plomb qu'il pense pouvoir rapprocher de la plaque en bronze trouvée à Jouy et signalée dans la

séance du 21 février dernier. L'objet présenté par M. l'abbé Cérès paraît à quelques membres pouvoir être attribué plutôt à l'époque franque.

Il est donné lecture de la communication suivante, envoyée par M. Pol Nicard :

« Dans les premiers mois de l'été dernier, on a pu visiter à Zurich une exposition fort intéressante de verrières, presque toutes exécutées en Suisse à des époques très-éloignées l'une de l'autre, actuellement possédées par des particuliers de la même ville. Dans cette exposition figuraient dix panneaux, sur lesquels on avait placé 128 numéros correspondant à autant de vitraux de formes diverses, mais généralement arrondis ou carrés; quelques-uns d'entre eux remontaient au XIVe siècle, néanmoins le plus ancien, avec date, portait le millésime 1492, et le dernier, celui de 1771. A ces verrières on avait ajouté des calques habilement exécutés sur des peintures sur verre encore existantes dans quelques localités de la Confédération suisse, mais qui n'avaient pu être exposées, soit à cause de leurs dimensions, soit à cause de la destination qu'elles avaient reçue à l'époque de leur exécution, ou plus tard, lorsque par un motif ou par un autre elles avaient été enlevées de leur place primitive pour être replacées ailleurs.

« Il n'y a personne qui ne sache que les Suisses ont pratiqué pendant plusieurs siècles et avec une rare habileté la peinture sur verre, ce dont il est facile au surplus de se persuader en consultant les ouvrages de Gessert, de Shugler, de Wackernagel, qui traitent de l'art du verrier en général, et incidemment des peintres sur verre de la Suisse; mais surtout ceux qui sont consacrés spécialement à ces derniers, et qui ont pour auteurs Lübke, Mülinen, Rahn. Nous devons à ce dernier un ouvrage trop peu connu en France, publié à Zurich en 1873, l'*Histoire des Arts* en Suisse. Le même archéologue vient, il y a quelques jours seulement, d'achever la monographie des vitraux de l'église de Maschwanden, canton de Zurich, qui ont été achetés par la bibliothèque de la ville du même nom, et c'est à ce même établissement

que revient l'honneur de cette publication ornée de très-bonnes planches. Elle se trouve en effet comprise parmi les Neujahrsblætter que depuis l'année 1646 la même bibliothèque de Zurich met au jour tous les ans, le 2 janvier, le jour de la Saint-Berthin. Ce fait trop rare et trop curieux de longévité littéraire méritait à coup sûr d'être signalé en passant. D'autres monographies de vitraux suisses ont été publiées antérieurement, concernant les principales verrières des églises nationales dont il sera question un peu plus loin; nos propres Mémoires renferment une notice intéressante de notre excellent confrère, M. de Lasteyrie, sur les vitraux de l'abbaye de Rathhausen, située dans le canton de Lucerne, qu'il avait pu étudier à son aise à Paris, en 1855, où ces vitraux, au nombre de 67, avaient été portés après avoir été acquis sur les lieux à vil prix; ils paraissent avoir été depuis vendus à différents amateurs suisses ou français, et en conséquence ils ne pourront que très-difficilement être réunis.

« L'Exposition de Zurich aurait été sans aucun doute beaucoup plus complète, si depuis le commencement de ce siècle l'exportation des verrières suisses n'avait pas pris des proportions énormes, encouragée par le peu de prix que les habitants du pays où elles ont été fabriquées semblaient attacher aux productions d'un art très-longtemps admiré par leurs pères. C'est à Constance, à Berlin, en Bavière, à Dijon, à Paris, soit au Louvre, soit au Musée de Cluny, qu'on peut et doit chercher les verrières en question. Celles qui sont conservées à Cluny ont été soigneusement décrites dans l'*Indicateur des antiquités suisses* de l'année 1859, pages 32, 47, 66, où l'on a relevé quelques erreurs échappées à l'auteur du catalogue des objets d'art conservés dans la même collection. M. de Laborde a publié dans son *Histoire des arts industriels* une verrière suisse appartenant au Musée du Louvre.

« D'un autre côté, en Suisse comme dans une grande partie de l'Europe, les verrières qui décoraient les monuments religieux des différents pays qui divisent cette partie du monde ont été non-seulement déplacées ou vendues,

mais encore détruites, brisées, ou remplacées par des vitres incolores, parce que celles-ci, laissant passer les rayons du soleil, éclairaient les personnes qui fréquentaient les églises et pouvaient mieux lire dans les livres de prières dont le nombre s'était accru. Les plus anciennes verrières de la Suisse ne remontent pas au-delà du XIIIe siècle. La rosace de l'église de Lausanne, encore existante, appartient à la fin du même siècle, mais on ignore de quelles mains elle est sortie au moment où nous écrivons. Un assez grand nombre d'archéologues, même dans notre pays, sont tentés d'attribuer aux Allemands l'invention de la peinture sur verre, comme celle de l'émaillerie; nous n'avons ni le temps, ni le désir, d'examiner les motifs qui font attribuer à nos voisins les inventions les plus curieuses et les plus intéressantes de l'esprit humain, en des temps si éloignés de nous et couverts d'une telle obscurité, qu'il est vraiment bien difficile de déterminer précisément à quel peuple, à quel pays l'invention de la peinture sur verre doit être attribuée. Mais que cet art ait été importé d'Allemagne ou de France, qu'il ait fait ses preuves à Zurich même, au IXe siècle, comme on l'assure, peu importe; cela ne nous empêche pas d'en suivre le développement soit dans les verrières de l'église claustrale d'Auterive, lesquelles datent de l'année 1332, ou dans celles du cloître de Kœnigsfelden, dont les vitraux ont dû être exécutés entre les années 1324 et 1351. Ce sont les plus beaux de la Suisse. Ils ont été décrits par Fenner en 1875.

« Dans les églises de Cappel (1345-1349), d'Oberkirch, de Kœnitz, de Münchenbuchse, de Blümenstein, de Stanfberg, et sans doute dans quelques autres localités du même pays, on trouverait des preuves évidentes que le clergé, comme les laïques, ont emprunté au même art des motifs de décoration, mais en ayant le soin de placer leurs armoiries à côté des saints que les vitraux représentaient. L'art de la peinture sur verre a subi en Suisse les mêmes influences que dans le reste de l'Europe, en même temps qu'il employait des procédés d'exécution semblables à ceux usités ailleurs. On dirait en vérité que des ouvriers sortis d'un seul et même

atelier ont fabriqué toutes les verrières des États européens. En effet, partout, à l'origine de cet art, de petits médaillons sertis sur un fond de mosaïque rappellent les mosaïques en verre des anciens et des premiers temps du christianisme. Ces médaillons sont composés de pièces de verre de petite dimension réunies par des tiges de plomb ou de fer, et ces verres sont teints en masse, rehaussés par des couleurs appliquées au pinceau, et ensuite soumises à l'action du feu, un peu plus tard, si ce n'est en même temps. Les couleurs vitrifiables, connues sous le nom d'émaux, servent à orner des figures très-petites de style byzantin. Ces figures ne tardent pas à être remplacées par d'autres beaucoup plus grandes, quelquefois même colossales, d'un dessin plus hardi et plus libre, qui se détachent non plus sur des fonds en mosaïque, mais sur des fonds rouges ou bleus, quelquefois damassés. L'art s'affranchit, au fur et à mesure que ses moyens de production s'accroissent, par l'adoption de nouveaux émaux, de l'architecture à laquelle jusque-là il avait été subordonné entièrement. Les verrières du XIVe siècle sont très-supérieures à celles du siècle précédent. Au siècle suivant, les verres à deux couches sont adoptés partout. L'art du verrier commence à revêtir un caractère individuel qu'il n'avait pas eu jusque-là. Au XVIe siècle, les peintres sur verre de la Suisse, renonçant à la décoration des édifices religieux, devenus presque partout le patrimoine du culte réformé, inventent une peinture sur verre qui a mérité d'être appelée héraldique. En subissant le joug des mœurs, des habitudes et des croyances généralement répandues dans leur pays, ils réussissent à exécuter des œuvres d'une petite dimension; ce que nous nommons maintenant des *vitraux suisses*, avec une rare perfection : ce sont le plus souvent de simples panneaux d'armoiries, mais ces panneaux sont relevés par des accessoires pleins de charme, accompagnés d'inscriptions en prose ou en vers, en latin ou en allemand, plus rarement en français; aujourd'hui ils nous fournissent les noms de famille, les professions de ceux qui les ont fait exécuter, dont les écussons se trouvent au bas des figures des saints protecteurs des cantons où habitaient

les donateurs de ces vitraux, ou des confréries auxquelles ils appartenaient, et dont ils portaient les noms : c'est ainsi que toute l'histoire religieuse, politique ou civile de la Suisse peut être étudiée dans ces panneaux sortis de la main habile des peintres verriers du même pays. Quand le catholicisme, perdant du terrain, finit par le céder presque tout entier aux nouvelles doctrines de la Réforme, quelques allusions détournées à ce changement considérable dans les mœurs religieuses se laissent deviner dans l'emploi de quelques tableaux de la peinture sur verre.

« Les alliances de la Suisse avec quelques États de l'Europe, notamment avec la France, nous sont révélées par la profession des armes de quelques citoyens de ce pays. La langue elle-même nous montre les variétés dialectiques, si nombreuses dans l'étendue restreinte des petites républiques groupées entre elles, et l'orthographe ses variations, comme naguère les légendes pieuses représentées sur les verrières nous indiquaient les progrès du christianisme sur la même terre.

« L'Exposition de Zurich avait cela de particulier et d'intéressant qu'elle nous fournissait de nombreux exemples de ce que nous venons d'avancer.

« Les sujets religieux représentés dans les verrières en question étaient empruntés tantôt à l'Ancien Testament, comme :

1. Le paradis.
2. Adam et Ève après leur faute.
3. L'histoire de Loth.
4. La fécondité de la terre de Canaan.
5. Abraham en prière.
6. Isaac.
7. L'histoire de Judith.
8. Le fils prodigue.
9. Le bon Samaritain.

tantôt au Nouveau Testament, par exemple :

1. La Madone et l'enfant Jésus.
2. L'adoration des bergers.
3. Le miracle de la multiplication des pains.

4. La Samaritaine.
5. La résurrection du Sauveur.
6. Le couronnement de la Vierge.

« Les saints n'ont pas été oubliés, surtout les saints protecteurs du pays ou de la famille :

1. Saint Experantius.
2. Saint Félix.
3. Saint Georges.
4. Saint Jean-Baptiste.
5. Saint Jean l'évangéliste.
6. Saint Jacob.
7. Saint Laurent.
8. Saint Leudogard.
9. Saint Martin.
10. Saint Michel.
11. Saint Oswald.

Mais les saintes ne sont représentées sur ces mêmes verrières que par *Sancta Barbara* et *Sancta Regula*, martyrisées en Suisse. Il n'est pas douteux, à nos yeux, qu'un vitrail daté de l'année 1538, dont l'écusson représente un *fou* sur un fond rouge damassé, habillé d'une étoffe verte et bleue, tenant une houlette noueuse, avec la légende : *Fou, l'évêché est brisé*, et non loin de là Noé plongé dans l'ivresse et tourné en dérision par l'un de ses fils, ne soit une allusion à l'affranchissement de la terre suisse de l'autorité papale.

« Comme il y avait lieu de s'y attendre, les mêmes verrières ne nous fournissent que rarement des sujets historiques, cependant on y rencontre Charlemagne; Guillaume Tell représenté dans l'action de tirer une flèche sur la pomme placée sur la tête de son fils, occupe une place dans une verrière aux armes du canton d'Uri, datée de 1590, assez tardivement il est vrai; les traditions légendaires concernant Guillaume Tell ne remontent pas très-haut. Au surplus, tout le monde sait que l'existence même de ce héros est maintenant révoquée en doute et paraît aujourd'hui fabuleuse.

« Dans les mêmes verrières, mais seulement dans les plus récentes, on rencontre quelques scènes empruntées à la

nature, telles que le printemps personnifié par une habitation de campagne, avec un jardin; l'été par la moisson; l'automne par les vendanges; l'hiver par l'intérieur d'une ville, traversé par un fleuve gelé sur lequel des patineurs s'exercent. Nulle part la grandeur du paysage suisse, avec ses hautes montagnes et ses glaciers, ne figure. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les cuisines de Lausanne donnaient sur les eaux du lac de Genève et regardaient le Mont Blanc, tandis que les fenêtres du salon s'ouvraient sur les rues de la ville. Notre goût pour la nature, la belle nature, est nouveau. Je ne sais quel poète, Béranger peut-être, se vantait d'avoir éveillé les abeilles de l'Hymette, que Voltaire ne connaissait pas. J.-J. Rousseau nous a appris à aimer la nature au milieu de laquelle nos jours s'écoulent. Autrefois, des abeilles nous ne goûtions que le miel, quand nous étions malades, mais nous ne les suivions pas lorsqu'elles allaient le recueillir, et les Suisses faisaient comme nous.

« Il ne me reste plus que deux observations à faire à propos des verrières exposées cet été à Zurich, c'est que les armoiries des familles qui les ont commandées nous fournissent des noms qui existent encore aujourd'hui, honorablement portés par les descendants de ces familles, et qu'aucune, presqu'aucune des mêmes verrières n'est signée. Il n'existe que deux monogrammes tracés sur deux verrières différentes et assez récentes; tandis que nous connaissons les noms d'un assez grand nombre de peintres verriers suisses, mais ayant vécu à partir du XVIe siècle, tels que Jobst Ammann, Jacob Springli; les quatre frères Tobias, Josias, Abel, Christophe Stimmer; les frères Mürer, Frédéric, Elisée, Mathias, Thuring, Watter. Les noms des artistes verriers se multiplient au fur et à mesure que leurs compositions revêtent un caractère d'individualité plus prononcé, mais au contraire les couleurs si brillantes de leur palette sont remplacées à la fin par une seule et unique couleur, nommée grisaille. En Suisse, comme partout ailleurs, cela nous a paru bon à signaler en terminant. »

M. de Cessac, associé correspondant à Guéret (Creuse), adresse la note suivante au sujet d'une inscription de l'abbaye de Bonlieu :

« Dans un rapport au Conseil général, M. Bosvieux, alors archiviste du département de la Creuse, a rectifié la lecture inexacte d'une inscription publiée par l'abbé Texier dans son ouvrage, d'ailleurs si recommandable, sur les inscriptions de la Marche et du Limousin. Je viens aujourd'hui proposer la correction d'une seconde inscription de ce même ouvrage.

« N° 217. xv° siècle. Bonlieu.

JINIB.

« Dans l'église de Bonlieu est couchée une statue tumu-
« laire d'abbé, grande comme nature, mais due à un mauvais
« ciseau. Le défunt tient entre ses mains un écusson chargé
« de deux fasces et en chef de trois besants. Le lien auquel
« est suspendu cet écusson porte cette inscription : *Jinib*
« ou *Jinis*. Ce mot ne convient à aucun des abbés de ce
« monastère. La voûte d'une chapelle du xv° siècle du
« château du Mazeau, à deux lieues de là, porte les mêmes
« armes, sommées d'une crosse. Cette indication pourra
« aider à trouver l'interprétation de ce mot[1]. »

« Tout, ou à peu près, est inexact dans ce texte, aussi bien que dans la description de l'abbaye publiée par M. Texier dans l'« Album historique de la Creuse » d'où ce passage est extrait. Je me bornerai ici à rectifier ce qui regarde l'inscription et les armoiries.

« L'écusson posé sur la poitrine de la statue est chargé de *trois* et non de deux fasces. Ce sont les armes des seigneurs de Saint-Avit, maison éteinte de la Marche, qui portait *d'azur à trois fasces d'argent accompagnées en chef de trois besants du même*.

« Quant à l'inscription, une étude attentive permet de constater que le premier S barré est l'abréviation du mot

1. Manuel d'épigraphie, suivi du Recueil des inscriptions du Limousin. Poitiers, 1851, p. 274.

Saint, et que les quatre lettres suivantes donnent le mot *Avis* écrit par un S final. C'est donc

S. AVIS

qu'il faut lire et non *Jinis* ou *Jinib*.

« Si cette lecture, que je crois certaine, et qui est justifiée par le blason placé ci-dessus, avait besoin de confirmation, on trouverait celle-ci dans le passage suivant d'une histoire manuscrite de l'abbaye, écrite en 1649, attribuée par l'abbé Legros au P. Gauthier, moine de Bonlieu, et que la Bibliothèque nationale conserve dans le fonds des frères Sainte-Marthe ; la statue, en effet, n'a pas été déplacée et se voit encore *dans le transept nord de l'église* :

« Dans la croisée, du costé du midy, il y a deux chapelles[1]
« où sont les tombeaux des seigneurs de Saint-Julien, et en
« l'autre des seigneurs de Maleret et de Lussat, et *dans*
« *l'autre aile* il y en a deux autres où sont ensevelis les
« seigneurs de Saint-Avit. Et dans la nef les seigneurs de
« Saint-Domet comme bienfaicteurs[2]. »

« La maison de Saint-Avit a fourni à Bonlieu les abbés : N° 20. Roger, fils de Jean, seigneur de Saint-Avit et frère de Bertrand, sénéchal de la Marche, qui mérita le titre de protecteur et bienfaiteur de cette abbaye. Roger mourut à Bonlieu en 1438 et fut enseveli dans le tombeau que sa famille possédait dans l'église de cette abbaye. — N° 21. Pierre, neveu du précédent, et fils du sénéchal de la Marche, qui succéda à son oncle et fut le dernier abbé régulier. — N° 22. Guillaume, premier abbé commandataire. — N° 23. Guy qui lui succéda et siégea quarante et quelques années, et mourut le 28 décembre 1540. — N° 26. Jean, nommé en 1560 et qui résigna en 1571. *C'est lui qui fit bâtir le château*

1. L'église de Bonlieu se compose d'une longue nef, de deux transepts et de trois absides à cinq pans tournées vers l'Est, celle du centre plus profonde que les deux autres. Cette église, commencée, dit-on, en 1141, fut terminée sous Jean de Comborn, 3e abbé, 1174-1195, et consacrée le 29 septembre 1232 par Guy de Clusel, évêque de Limoges.

2. Mss. latins, Fonds de Saint-Magloire : Apparatus ad Galliam christ. N° 16,958, t. VII, col. 289.



du Mazeau, à une demi-lieue de Boulieu, édifice moitié civil, moitié militaire, défendu par des tours et une ceinture crénelée.

« L'exploration des archives de Boulieu apprendra peut-être quelque jour auquel des abbés de Saint-Avit appartient la statue tumulaire du transept nord de l'église. »

Séance du 21 Novembre.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Archæologia or Miscellaneous tracts relating to Antiquity, t. XLV. In-4°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. de 1877. In-8°.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, années 1875, 1876, 1877. In-4°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, VIIe sér., t. XXII, nos 11, 12; t. XXIII, nos 2 à 8; t. XXIV, nos 1 à 3. In-4°.

—— *de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, 3e série, III. In-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1875-1876. In-8°.

Recueil d'antiquités de la Scythie, avec un atlas, 2e livr., 1873. In-4°.

Chantre (E.). *L'exposition hongroise d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques à Buda-Pest en* 1876. In-8°.

Delacroix (Alph.). *Une tradition séquanaise concernant Arioviste, recueillie par M. Paly*. In-8°.

Farcy (Paul de). *Sigillographie de la Normandie* (*évêché de Bayeux*). In-4° en deux fascic.

Michel (Edmond). *Réorganisation de l'enseignement artistique en France*. In-4°.

Rallier. *Mémoire sur quelques monuments antiques que renferme la forêt de Fougères* (Ille-et-Vilaine). In-8°.

Rayet (Olivier) et Thomas (Albert). *Milet et le golfe Latmique*, 1re livr. In-4° et in-f°.

Rossi Scatti (G.-B.). *Alla memoria del conte Giancarlo Conestabile della Staffa*. In-8°.

Salmon (Philippe). *Recherches historiques : 1° sur la juridiction des officiaux; 2° sur les officialités dans le diocèse de Sens.* In-8°.

Schuermans. *Les tumulus de la Belgique* (2 articles). In-8°.

—— *Réplique à M. Roulez*. In-8°.

Vogüé (comte de). *Syrie centrale; architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle*, 8e livr. In-4°.

Correspondance.

M. A. Janvier, président de la Société des Antiquaires de Picardie, présenté par MM. de Montaiglon et de Barthélemy, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Demay, Courajod et Longnon pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. de Montaiglon a la parole pour une communication sur un monument trouvé à Saint-Florent (Aisne) et reproduit dans le grand ouvrage publié récemment par M. Fleury, correspondant de la Société. Il s'agit d'une petite bouteille sur laquelle M. de Montaiglon propose de lire l'inscription *Caïa Evodia* ou *Caii Evodii*. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Le Blant, Quicherat, Bertrand, Longnon, Egger et Heuzey, le président prie MM. de Montaiglon et Egger de vouloir bien s'entendre pour rédiger une note destinée au Bulletin.

M. de Montaiglon signale ensuite une erreur reproduite dans l'ouvrage déjà cité de M. Fleury; une marque de potier dans laquelle on a cru lire un nom gaulois, INIVOI, n'est en réalité, si on prend la peine de le retourner, que le nom romain IOVINI.

M. Al. Bertrand informe la Société que M. Maxe-Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc, a découvert à Boviolles (Meuse) un mur gaulois construit avec des poutres transversales, conformément à la description donnée par César; on a déjà retrouvé des fiches en fer qui reliaient les assemblages du bois.

M. Bertrand fait ensuite connaître qu'on a trouvé à Saint-Albin, commune de Scey-sur-Saône (Haute-Saône), dans le lit de la rivière, à 2 mètres 50 cent. de profondeur sur le gravier, et à 3 mètres sur l'étiage, une pirogue taillée dans un seul tronc d'arbre; elle mesure 7 mètres 80 de longueur; les extrémités sont malheureusement altérées. Ce monument a été offert au musée de Saint-Germain.

Séance du 5 Décembre.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Correspondance.

Le secrétaire de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or) demande, au nom de cette Société, l'échange de ses publications avec les Mémoires de la Société des Antiquaires. Cette demande est renvoyée à l'examen du bibliothécaire.

Elections.

La Société procède au renouvellement de son bureau et de ses commissaires pour l'année 1878. Ont été élus :

Président : M. V. Guérin.
1er *Vice-président* : M. L. Heuzey.
2e *Vice-président* : M. E. Aubert.
Secrétaire : M. L. Courajod.
Secrétaire-adjoint : M. J.-J. Guiffrey.
Trésorier : M. A. Longnon.
Bibliothécaire-Archiviste : M. Pol Nicard.

M. H. Michelant est élu membre de la Commission des impressions; M. Alexandre Bertrand, membre de la Commission des fonds.

MM. Demay et Schlumberger lisent chacun un rapport au nom des commissions désignées pour présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Auguste Janvier, président de la Société des Antiquaires de Picardie, et Arthur Engel. Chacun des candidats ayant obtenu au scrutin le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Janvier, conformément aux conclusions du rapporteur, est proclamé associé correspondant national à Amiens (Somme); et M. Arthur Engel, associé correspondant national, résidant à l'étranger, à Bâle (Suisse).

Travaux.

M. Bertrand présente une hache complète, trouvée par M. René Kerviler à Saint-Nazaire; elle est en pierre polie, et possède sa douille en corne de cerf, polie à l'extérieur, ainsi que son manche qui parait être en bois d'orme ou de hêtre. M. Bertrand dépose ensuite sur le bureau, de la part du même associé correspondant, le dessin d'un menhir, situé près de Saint-Nazaire, dont la forme rappelle le *lingam* des Indes.

MM. Maxe-Werly, associé correspondant national à Bar-le-Duc (Meuse), présente des dessins des murs de l'*oppidum* de Boviolles, exploré par lui. Le mémoire, relatif aux fouilles et aux différents objets trouvés, sera lu dans la prochaine séance.

Séance du 12 Décembre.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, t. XXIV, feuilles 12 à 21. In-4°.

—— *de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, n° 7. In-8°.

Journal des Savants, nov. 1877. In-8°.
List of the Society of Antiquaries of London on the 7th Jan. 1877. In-8°.
Proceedings of the Society of Antiquaries of London, nov. 30 1876, *to may* 3 1877. In-8°.
Bernoulli (Aug.). *Die Schlacht bei S*[t] *Jacob an der Birs.* In-8°.
Hardy (Michel). *Ecornebœuf et les origines préhistoriques.* In-8°.

Correspondance.

M. Janvier, associé correspondant national à Amiens, écrit pour remercier la Compagnie à l'occasion de son admission.

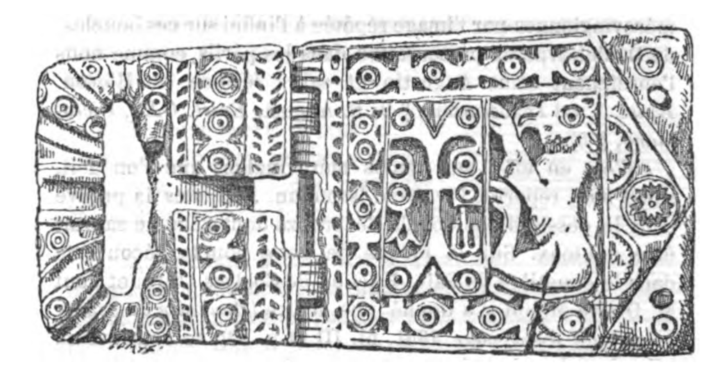
Travaux.

Il est donné lecture d'une note adressée par M. Cournault, associé correspondant à Nancy, relativement à une stèle récemment découverte dans la forêt de Darnay, sur l'emplacement d'une ville gallo-romaine désignée, au moyen âge, sous le nom de *Darneium*. Ce monument, trouvé isolément, a été donné au Musée lorrain de Nancy, par M. Lapreverte, de Mirecour. L'inscription, gravée sur le fronton, porte SABINI : SATTIF. Le personnage sculpté représente un homme portant la main droite sur son cœur et tenant de la gauche un instrument emmanché destiné à défricher ou couper du bois.

M. Le Blant a la parole pour la communication suivante :

« M. Buhot de Kersers, correspondant de la Société des Antiquaires de France, vient d'adresser à notre confrère M. Anatole de Barthélemy, avec prière de nous en donner communication, la photographie d'un objet en ivoire provenant d'une tombe trouvée dans des fouilles exécutées sous le transept de l'église Saint-Cyr d'Issoudun. Cette partie de l'église date du XI[e] siècle, et M. de Kersers incline à attribuer à la même époque l'objet qui nous occupe.

« Il s'agit, comme l'a fort bien vu notre correspondant, d'une boucle d'ivoire composée de deux pièces avec char-



nières s'emboîtant l'une dans l'autre : la plaque se fixant à la ceinture et la partie qui porte l'ardillon.

« Ces deux pièces sont ciselées. Dans un cadre d'ornements géométriques, la première porte à son milieu une croix ornée, aux branches de laquelle sont suspendues l'A et l'Ω, et un animal fantastique dressé et tenant ses quatre griffes en arrêt.

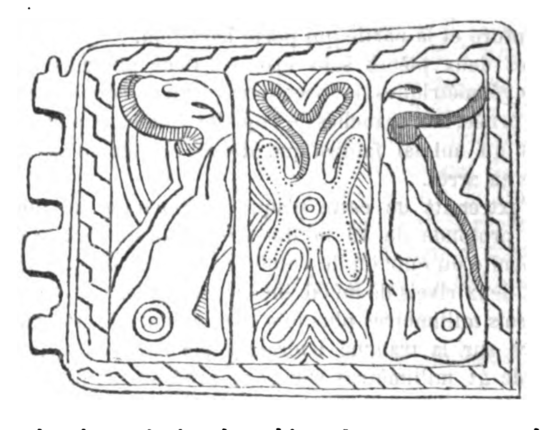
« L'extrémité de cette plaque est refendue par une rainure, profonde de 13 millimètres et destinée à recevoir l'extrémité du cuir ou de l'étoffe de la ceinture que traversaient deux rivets de métal encore existants.

« Trois millimètres plus loin que le fond de cette rainure, s'ouvre sur la tranche latérale supérieure un évidement long de 41 millimètres sur 47 de profondeur, fermant par un coulisseau en ivoire qui est conservé et qui se meut dans une rainure dont il ne peut sortir que lorsque l'on a démonté la charnière unissant la boucle à la plaque.

« M. de Kersers pense que cette cavité a pu contenir des reliques ; elle a pu de même recevoir quelque souvenir d'une personne aimée ; plusieurs raisons me portent à penser comme notre correspondant : la coutume ancienne d'introduire des reliques dans des objets usuels et notamment dans des pommeaux d'épées (*Chanson de Roland,* str. 200) ; le caractère probable de phylactères donné aux boucles

mérovingiennes par l'image répétée à l'infini sur ces boucles, de Daniel, type de préservation dans les périls, comme nous l'enseignent saint Augustin et saint Jérôme (S. Hieron. *Epist.* I, *ad Innocentium*, § 9; S. August. *Epist. CXI*, *Victoriano*, § 5).

« C'est en effet aux temps mérovingiens que l'on doit, selon moi, reporter l'ivoire d'Issoudun. J'en vois la preuve dans le dessin d'une boucle de bronze dont l'âge ne saurait être douteux. Sur la plaque de cette boucle découverte dans le cimetière de Saint-Etienne-de-Coldres (Jura) et dont M. Désiré Monnier a donné une figure (*Annuaire du département du Jura pour* 1841, pl. III et p. 83), se retrouve en effet dans la même forme, dans la même attitude devant la croix, l'animal fantastique gravé sur la boucle d'Issoudun.



« Exécutés en ivoire, les objets de cette sorte et de ce temps sont d'une extrême rareté et je n'en sais encore d'autre que la boucle de ceinture attribuée à saint Césaire et conservée dans le trésor de l'église de la Major à Arles, objet que je reproduirai dans mon étude sur les sarcophages chrétiens de cette ville, et auquel notre confrère M. de Laurière vient de consacrer une notice fort intéressante. (Congrès archéologique de la France, XLIIIe session, p. 867.) »

M. V. Guérin fait observer que la boucle en ivoire attribuée à saint Césaire paraît offrir une représentation très-intéressante du Saint-Sépulcre, tel qu'il existait autrefois.

M. Schlumberger dépose sur le bureau un pommeau d'épée, en bronze émaillé, trouvé à Tripoli, qui paraît remonter à l'époque des croisades ; le Président invite M. Schlumberger à donner une note destinée au Bulletin.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau deux photographies ; la première reproduit un bas-relief du musée de Naples représentant une galère ; la seconde, l'intérieur d'une sépulture trouvée dans le cimetière gaulois de La Cheppe (Marne) et rétablie au musée de Saint-Germain.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Mon confrère M. A. de Barthélemy m'a communiqué la copie d'une inscription latine importante qu'il a reçue de notre correspondant M. Bulliot. Elle a été récemment découverte et il importe de la publier sans retard. Elle est gravée sur un cippe en forme d'autel trouvé à Monceau-le-Comte (Nièvre), dans les démolitions d'une vieille église placée sous le vocable de Saint-Symphorien. Cette localité faisait autrefois partie du diocèse d'Autun.

M · V L P I O
A V I T O · >.
L E G · I I I · A V G
IIII·FL
OPIFICES LORI
CARIQVIINAE
DVISCONSIST·
ETVICOBRIVAE
SVGNVTIAERES
PONDENTQVIQ
SVBCVRAEIVSFV
ERVNTERGAIBS
. . . P . . . . .

D'après la copie une partie de la dernière ligne paraît brisée.

M(arco) Ulpio Avito, centurioni leg(ionis) tertiae Aug(ustae), quartae Fl(aviae).

Opifices loricari(i) qui in Aeduis consist(unt), et vico Brivae Sugnutiae respondent, quiq(ue) sub cura ejus fuerunt, ergà ibs(os) [*benignissimo*], p(osuerunt)?

« Marcus Ulpius Avitus, en l'honneur de qui cette inscription a été gravée, avait été centurion dans la 3e légion Augusta, casernée à Lambèse, en Afrique. De là il était passé, avec le même grade, dans la quatrième Flavia qui avait ses quartiers à Viminacium (auj. Kostolatz), dans la Mésie supérieure. Il avait été détaché en Gaule pour diriger ou surveiller les ouvriers en cottes de mailles établis dans le territoire de la cité des Eduens. On connaît déjà l'existence de cette fabrique par la mention qui en est faite dans la Notitia dignitatum : « (in « Galliis) *Augustodunensis loricaria*, balistaria et clibanaria[1].» — Un passage de Végèce nous apprend, en outre, qu'il y avait pour les légions romaines un certain nombre de ces établissements dont la direction appartenait au præfectus fabrum : « Habebant etiam fabricas scutarias, loricarias..... Horum judex erat præfectus fabrorum[2]. » Il n'est donc pas étonnant de voir un centurion y exercer des fonctions, probablement celles de curateur.

« Mais la mention de cette fabrique ne constitue pas le seul intérêt de l'inscription. Le nouveau nom géographique qu'elle contient rend ce texte très-précieux. Une localité du canton de Clamecy et peu éloignée de Monceau-le-Comte s'appelle Brèves. Faut-il rapprocher ce nom du vicus *Brivae* Sugnutiae? »

« Vis-à-vis Brèves la carte de Cassini indique, au passage de l'Yonne, un point appelé le *pont de Brèves* qui paraît situé sur le passage d'une voie romaine allant d'Entrains à Saulieu? »

1. *Notit. dignit.*, Occ., IX, 26.
2. Fl. Vegetii, *de re militari*, II, 11, de officio praefecti fabrorum.

M. Heuzey fait une seconde lecture de sa notice sur les vases antiques de petite dimension ayant la forme de pieds chaussés ; ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Cel. Port, associé correspondant à Angers (Maine-et-Loire) dépose sur le bureau une statuette en faïence, représentant saint Martin.

M. L. Maxe-Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc, lit un mémoire sur les fouilles faites par lui à l'*oppidum* de Boviolles (Meuse). La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. de Montaiglon annonce qu'il a pu étudier une plaquette, très-rare, imprimée en gothique au XVe siècle, intitulée le *Franc-Archer*, sur laquelle il prépare une note.

Séance du 19 Décembre.

Présidence de M. Al. Bertrand, président.

Ouvrages offerts :

Aubertin (Ch.). *Notes sur l'église décanale d'Ardon, ancienne paroisse de Châtillon-de-Michaille.* In-8°.

Dupriez (Raymond). *Promenades archéologiques aux environs de Forbach.* In-18.

Fleury (Edouard). *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, t. II. In-4°.

Perrot (Georges). *Le triomphe, caricature grecque, d'après un vase de la Cyrénaïque.* In-4°.

Prost (Auguste). *Les paraiges messins.* In-8°.

Quin (M.-L.-Charles). *Souvenirs du Congrès scientifique du Havre.* In-18.

—— *Le Havre avant l'histoire et l'antique ville de l'Eure.* In-8°.

Travaux.

Le président annonce la mort de M. Boutaric, membre honoraire, et rappelle les services rendus à la science et à

la Société par ce regretté confrère. La Compagnie s'associe tout entière aux paroles de son président.

M. de Barthélemy offre, au nom de M. Fr. Moreau, associé correspondant à Fère-en-Tardenois (Aisne), l'album contenant la description et les planches des fouilles faites à Caranda et à Sablonnières. La Société décide que des remerciments seront adressés en son nom à M. Moreau dont les recherches aussi fructueuses qu'intelligentes présentent un intérêt tout particulier.

Le même dépose sur le bureau une photographie envoyée de Saintes par M. Audiat, représentant une tête sculptée en pierre; ce monument examiné par plusieurs membres de la Société ne semble pas appartenir, comme on le croit, à une haute antiquité. Néanmoins la photographie, de petite dimension, ne suffit pas pour permettre de donner un avis motivé.

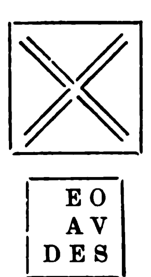
M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Dans la séance du 16 février 1876 j'ai présenté à la Société le texte d'une inscription chrétienne des environs de Tébessa (Algérie)[1], qui m'avait été remis par M. du Martray, capitaine d'état-major. Ce texte contenait la formule de salut des Donatistes, *Deo laudes*, qui devint pour ainsi dire leur mot d'ordre et le cri de guerre des Circoncellions par opposition au *Deo gratias* des catholiques[2]. Depuis j'ai remarqué dans un des annuaires de la *Société archéologique de Constantine* (1858-59) une inscription semblable qui ne paraît pas avoir été comprise par l'auteur du mémoire où elle est publiée[3]. Voici le texte qu'il en donne :

1. *Bulletin de la Soc. des Antiq.*, 1876, p. 88. Depuis j'ai vu ce texte encore en place au mois d'octobre dernier. Il ne se trouve pas à Aïn-Saharidj, comme je l'avais dit, d'après le renseignement de mon correspondant, mais dans une ruine très-voisine, à l'*henchir Goussa* (la ruine de l'arcade), où on reconnaît les restes d'un moulin à huile.

2. Voir à ce sujet, et sur cette inscription : G.-B. de Rossi, *Bull. di arch. christ.* 2e série, 6e année, n° IV, p. 174.

3. C. Payen, *Inscriptions inédites de la subdivision de Batna.*



« Il est aisé de restituer les deux lettres absentes dans cette copie et probablement effacées par le temps sur la pierre. Il faut lire :

[*D*]eo [*l*]audes.

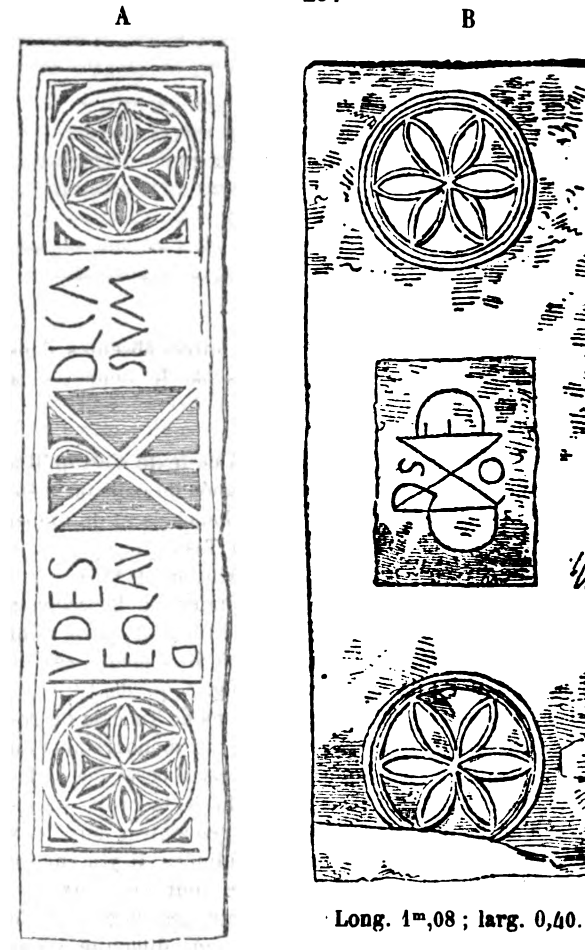
« Ce qui ajoute encore de l'intérêt à ce texte c'est qu'il a été trouvé dans une contrée peu éloignée de celle où a été relevé le précédent. C'est au sud de Khenchela et du djebel Chettaïa, à 6 kilomètres au sud d'Aïn Tazougar, que M. le commandant Payen a copié cette inscription en 1858.

« Dans la même région, M. le capitaine de Bosredon a retrouvé encore cette formule sur un linteau de porte dont il m'a communiqué le dessin. C'est à Bir-Seïed, près de Tlidjen, au sud-est de Tébessa. (Voir fig. A, p. 204.)

« Dans toutes les ruines des environs de Tébessa on remarque des linteaux de porte ornés du monogramme du Christ[1]; quelquefois ce monogramme est accosté des sigles A et Ω. On trouve aussi, au lieu du X, la croix † surmontée d'un P. Il n'est pas rare de rencontrer aux deux extrémités du linteau deux rosaces sculptées. Il y a encore quelque chose de plus sur celui-ci : ce sont les deux inscriptions placées de chaque côté entre les rosaces et le monogramme. Celle de gauche se lit sans difficulté : *Deo laudes;* celle de droite a besoin d'être revue.

« M. le lieutenant Farges, adjoint au bureau arabe de Souk-Arrhas, a découvert dans les montagnes du Nador, entre

1. Ce fait a été également constaté en Syrie par M. le comte de Vogüé.



Long. 1^{m},08 ; larg. 0,40.

Souk-Arrhas et Duvivier, un linteau analogue, orné au centre d'un monogramme dans lequel je crois retrouver tous les éléments de la même formule. Le point où était cette pierre (aujourd'hui transportée à Souk-Arrhas) s'appelle

l'Henchir m'ta Steha; il est situé au confluent de l'oued Rirren et de l'oued el-Hammam, près du nouveau village de l'oued Cham. (Voir fig. B, p. 204.)

« Les lettres nécessaires pour écrire les mots *Deo laudes* se trouvent dans le monogramme. A droite de l'A, on voit, en plus, la boucle d'un P qui appartient au monogramme du Christ, XP, combiné avec le Deo laudes.

« Ce sont précisément les formules les plus connues qui devaient être reproduites le plus souvent, surtout en abrégé ; ces quatre inscriptions africaines viennent donc confirmer d'une façon intéressante le témoignage de saint Augustin au sujet du Deo laudes. »

M. Courajod a la parole et s'exprime en ces termes :

« Dans son très-remarquable travail consacré à la famille des Juste en Italie et en France, notre confrère M. A. de Montaiglon s'est exprimé ainsi en décrivant la belle Vierge en marbre du commencement du XVIe siècle acquise, il y a deux ans, par le musée du Louvre :

« Le voile, ramené sur le manteau, est agrafé par un fermail plat et rond sur lequel est un monogramme. Il est impossible d'y voir la signature du sculpteur qui ne se serait pas permis de la mettre sur la poitrine de la Vierge; mais il n'est pas pour cela plus clair. Il est composé d'un M, d'un A qui s'appuie sur le jambage gauche et sur la première



ligne diagonale de l'M, d'un O qui porte sur l'M tout entier et d'un R extérieur qui s'appuie sur le jambage droit. Dans ces quatre lettres, on ne peut pas voir l'abréviation de *Oramus;* elles donnent exactement AMOR, qui serait possible, s'il n'était pas bien inusité. On pourrait enfin, mais sans rien affirmer, proposer, parce que la lettre M paraît dominante, l'invocation O MARIA, dont l'I peut être formé par l'un des jambages extérieurs de l'M[1]. »

« Je demande la permission de confirmer, à l'aide d'un petit monument, la judicieuse supposition de M. de Montaiglon. J'ai remarqué dans une vitrine du Musée national bavarois, à Munich, un disque en bronze, dont le milieu évidé laisse apparaître, en découpure, les lettres R, M, I, A, associées dans un monogramme.



« On doit, je crois, reconnaître dans cet objet une agrafe analogue à celle qu'on voit figurée sur le marbre du Louvre. La lecture la plus vraisemblable de cette inscription me semble être : MARIA. Les femmes, à une certaine époque, ont donc porté des fibules chargées de lettres composant leur nom, et ce fait a pu inspirer le sculpteur de la Vierge du Louvre et lui suggérer l'idée de son monogramme. »

1. *La Famille des Juste en Italie et en France,* par Anatole de Montaiglon et Gaëtano Milanesi. Paris, in-4°, 1876, p. 57. — La gravure de ce fermail a été faite d'après un estampage à la manière noire, ce qui explique la teinte noire du fond sur lequel les lettres se détachent en blanc.

M. P. Nicard continue la lecture d'un mémoire sur le Musée des Petits-Augustins. — M. de Guilhermy présente quelques observations au sujet de la sépulture du cœur de Louis XIV, construite à Saint-Denis avec des débris provenant de ce Musée. Il rappelle ensuite que le président a écrit il y a quelque temps au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, au nom de la Compagnie, pour lui soumettre des réclamations sur le mode regrettable de conservation des objets recueillis dans les magasins de Saint-Denis.

M. de Montaiglon expose que M. Barbet de Jouy a été chargé de voir ce qu'il y aurait lieu de faire au sujet de ces débris, et que la lettre précitée n'a pas eu de suite.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1877.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.








Widener Library
3 2044 098 350 721